REVUE EXPERTS

TABLE DES MATIERES

Mise à jour annuelle
dernière mise à jour : Avril 2025

INDEX DES AUTEURS ..... p. 02

CHRONIQUE JURIDIQUE ET JUDICIAIRE ..... p. 21

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE ..... p. 35

CHRONIQUE RECHERCHE ET PROSPECTIVE..... p. 46

LES NUMÉROS SPÉCIAUX..... p. 47

CHRONIQUE DE JURISPRUDENCE ..... p. 53

MODE D'EMPLOI

I. Référencement des articles

- Le groupe de lettres et la lettre qui le suit (gras et capital) indiquent :
  - la chronique : juridique et judiciaire (JJ), scientifique et technique (ST), recherche et prospective (RP)
  - l'une des rubriques dans chaque chronique (ex: JJ, A Droit, matière du droit ; ST, H Immobilier ...)
- Les chiffres qui suivent les lettres indiquent le 3ème ou le 4ème niveau de lecture :
  - le 3ème niveau (-, -, 01) : indique le chapitre correspondant
  - (ex: ST, H, 02 Estimation immobilière ; ST, J, 02 Chirurgie ...)
  - le 4ème niveau (-, -, -, 01) : indique le sous-chapitre correspondant
  - (ex: JJ, A, 01, 01 Généralités ; ST, H, 03, 02 Gestion d'immeubles - Copropriétés ...)
- Dans les sous-chapitres, le mot-clef en italique regroupe les articles le concernant (il n'est pas répété dans le libellé du titre, mais remplacé par un tiret)
- Les chiffres en gras (à droite du titre) : indiquent le numéro de revue
- Les chiffres en roman (à droite du titre) : indiquent la pagination
- (V. -, -, -) : indique les renvois (la lecture est faite de la même manière)

Exemple p.19 (Chronique JJ)

JJ. A DROIT, MATIERES DU DROIT
Administratif
Généralités
Évolution. La juridiction administrative en 2000, — ou révolution ? 53-02

II. Référencement des commentaires de jurisprudence

- Le groupe de lettres et le chiffre en apposition indiquent :
  - la chronique de jurisprudence (JP)
  - la rubrique : JP. de l'expertise (JP[1]), JP. des activités professionnelles (hors expertise) (JP[2]), JP. du droit et matière du droit (JP[3]), JP. des problème contemporains (JP[4])
- Les chiffres qui suivent indiquent le 3ème ou le 4ème niveau de lecture :
  - le 3ème niveau (JP[1] - 1) : indique le chapitre correspondant (ex: JP[1] - 1 Procédure ; JP[1] - 2 Responsabilité de l'expert (hors procédure) ...)
  - le 4ème niveau (JP[1] - 1. 1) : indique le sous-chapitre correspondant (ex: JP[1] - 1. 1 Civile, Sociale, Commerciale ; JP[1] - 1. 2 Administrative ...)
- Mots-clef en gras à droite : indique le mot-clef principal
- Mots-clefs à gauche : regroupent les commentaires les concernant
- Les mots en italique : référencement de la décision de justice
- Les chiffres en caractères gras (à droite du titre) : indiquent le numéro de revue
- Les chiffres en roman (à droite du titre) : indiquent la pagination

Exemple p. 48 :

JP^-1 PROCÉDURE
JP^-1.1. CIVILE, SOCIALE, COMMERCIALE
Arbitrage
Annulation
. Annulation de la sentence arbitrale, effet. La cour d'appel en l'absence de demande des parties statue sur le fond. Nullité (oui)
Paris / CC / Ch. 2 / Arrêt 1 ch. FS-P+ B / 2004-07-08 /
S C et A.D c / S P (Arbitrage 2004-02-563 05-45

www.revue-experts.com
Retrouvez sur notre site tous les articles, textes et commentaires de jurisprudence (en version intégrale), publiés depuis 1987

Éditions Revue Experts : 4, rue de la Paix - 75002 PARIS Tél. : 01 42 60 52 52 E.mail : info@revue-experts.com Site : www.revue-experts.com
N° Commission paritaire : 0224 T 83921 N° ISSN : 0992-2873

A

Aboukrat A. - Droit, sciences et techniques, quelles responsabilités ? 96-37
Abrantes Geraldes A., Oliveira e Sá P., Loubeyre A., Faurie S. et Leal M. - L'expertise judiciaire civile au Portugal 131-43
Accad L. et Caussin-Zante M. et Guterman R. - L'évolution prévisible de la responsabilité contractuelle du médecin 41-18
et Guterman R., Smadja C.et Potier A. - Indemnisation des accidents médicaux : propositions 127-22
Ader H. - Le serment 56-03
- Le point de vue d'un avocat 62-16
Adler E. - Focus sur l'expertise judiciaire en méthanisation 176-10
Agrapart-Delmas M. - Victime : sa psychologie et ses attentes 24-29
- Le profilage psycho-criminologique 51-14
- Le crime au féminin 123-20
- Profilage ou analyse criminelle comportementale : entre fantasme et réalité ? 129-31
Aguilar S. et Champod C. - L'expertise des traces d'oreille 145-30
Aimar S. - La palynologie comme outil au service des enquêteurs et magistrats 154-42
Albe V. - La formation aux controverses et à l'expertise scientifique. 100-14
Albert J-M. et Sonnenberg A. - Expertise et médiation 136-06
Alexandre A. - «Dire», mode d'emploi. 94-09
Ameline J.-C. avec l'équipe technique de Sophiassur et Petitjean G. - Les principaux intervenants de l'assurance 120-41
Ancel F. - La nouvelle chambre commerciale internationale de la cour d'appel de Paris 149-35
Andéol G. - Une remise en cause de l'expertise de l'audition par l'audiométrie 126-45
Andrault F.X. - Cotisations retraite des experts de justice et CIPAV 157-52
Anses (O. Pierson, S. Loisel, O. Laporte, É. Chorin, V. Colin) - Certification sur mesure pour l'Anses. Une première certification ISO 9001 intégrant la norme NF X 50-110 112-36
Anton-Bensoussan B. - Traducteur et interprète : responsabilité pénale en cas d'entrave à l'exercice de la justice 142-14
Appietto M. - Vices cachés, notions voisines et œuvres d'art 28-04
Arcadio d. - Le rôle de l'avocat de victimes lors d'une expertise médicale 159-13
Archambault C. et Bardot F. - L'eau dans le sol : amie ou ennemie ? (1ère partie) 125-28
- L'eau dans le sol : amie ou ennemie ? (2e partie) 127-13
- L'eau dans le sol : amie ou ennemie ? (3e partie) 128-37
Archambaud J.-C - Rôle de l'expert et hospitalisation psychiatrique 65-12
Archambault L. et Julienne P. - L'expertise judiciaire : un éclairage technique au service des litiges en matière aéronautique (sous réserve de certaines précautions à prendre) 153-38
Et Lienhard J. - Angoisse et anxiété : nouveaux préjudices, nouveaux enjeux expertaux 110-24
Et Brion S. - Psychiatrie et justice 50-16
- Le délinquant sexuel ; entre répression et soins. 71-23
Arnold G. - La Charte de l'expertise au CNRS. Compétence, objectivité, transparence, devoir d'alerte 102-33
- Règles d'évaluation et d'expertise : Le point de vue de l'expert public (Santé et environnement) 126-88
Arnould M. - La Chambre d'Accusation 32-14
- Référé liberté 40-20
Argaud J. et Groleau e. - La réception en matière de construction 95-29
Argaud j. et Garnier J. - Les règles de l'art dans le bâtiment 106-25
Arsénio de oliveira J. - Charte éthique européenne d'utilisation de l'intelligence artificielle dans les systèmes judiciaires 141-30
Artus JC. - Pourquoi l'inculture scientifique des Français est un problème ? 139-32
Assié F. - La justice communautaire 46-02
Assié P. - Le devoir d'information du médecin : une responsabilité extensive… et étendue 97-12
Athinaios A., Mouthon G. et Pangalos G. - L'expertise judiciaire civile en Grèce (français/anglais) 139-59
Auféril O. - Index thématique de l'expertise en matière civile 18-07/19-09/22-13/ 23-09
- Réflexion sur l'utilité d'un vade-mecum de l'expertise civile 18-06
- La rémunération du technicien 27-11
- Expertise : de singuliers pluriels. (Litige civil, commercial, pénal ou administratif. Faits connexes, acteurs multiples) 30-07 / 32-05
Aversenc D. - La fissure, l'ennemi public n°1 72-49
Ayela C. et J-P Ristori - L'audition de l'expert devant les juridictions répressives : aspects juridiques et pratiques 158-18
Azaiez M. - Choix énergétiques et consommation du bois énergie : une approche économétrique du cas tunisien 136-33

B

Baechler S. - Les technologies numériques : un appui ou une menace pour le contrôle des documents d'identité ? 135-31
Baert J.P. - L'expert en agro-alimentaire. 94-33
- Les experts intervenant dans les procédures d'arbitrage interne ou international. 97-15
Baile A. - L'encadrement juridique de l'expertise pénale : «La difficulté de réussir ne fait qu'ajouter à la nécessité d'entreprendre 148-15
Bakchine S. et Ehrlé N. - L'expertise neuropsychologique en France 136-20
Baker W.-R. - L'expertise comparée. Les États-Unis et la France 43-13
Balbuena J et Beck J. - Applications informatiques dans l'expertise en écriture et documents 42-48
Balicco L. - Le traitement automatique de la langue au service de l'expertise, quelles perspectives ? 93-35
- Traitements sémantiques des documents de l'expertise : quelles possibilités ? 100-50
Balinoff N. - L'expert et la garantie des vices cachés en droit maritime 65-15
Ballouard c. - L'expertise psychologique ne peut pas se tenir en téléconsultation 159-15
Bally D. - Langue des signes. 74-40
Balon P. - La formation d'un expert : regard d'un habitué de l'expertise 116-07
Balouet j-c. et p. julienne - La perte de capacité du pilote de ligne par inhalation d'air cabine pollué 159-29
Baraduc E. et Barthelemy J. - L'ordre des avocats au Conseil d'État et à la Cour de Cassation 49-10
Barbier D. - L'exégèse expertale et ses problèmes en santé 116-09
Bardot F. - La spécificité de l'expertise géotechnique et ses pièges 56-31
et Trione L.- L'avis de l'expert sur les imputabilités dans le domaine du BTP 95-32
Et Archambault C. - L'eau dans le sol : amie ou ennemie ? (1ère partie) 125-28
- L'eau dans le sol : amie ou ennemie ? (2e partie) 127-13
- L'eau dans le sol : amie ou ennemie ? (3e partie) 128-37
Bareire M. - Assurance et actuariat : l'existence de certaines techniques rend l'expertise judiciaire incontournable 67-16
Bastian J. et M.A. - Les décors des Hannong à Strasbourg au xviiie s. 70-41
Bastit. L. - Les causes infectieuses des cancers en 2016 126-19
Bassit. A - L'expertise judiciaire au Maroc : quel cadre juridique 92-13
Bataille P. - Introduction à la cybercriminalité 53-13
Baudry D. - Quand l'enfant devient objet criminogène : une lecture psychocriminologique de l'affaire Grégory Villemin 146-44
Baute D. - Utilisation de la biologie en matière d'expertise 38-15
Bazin E. - Évolution de l'assurance ces trente dernières années, Conséquences potentielles sur l'activité des experts judiciaires (1re) 54-14
- Conformité de l'expertise judiciaire au RGPD ? Point de vue d'avocat ! 157-22
Bavoillot F. et Sévêque J-L. - Rapport de base et production des garanties financières : régime juridique et élaboration technique 116-43
Bazin A. et Bernard M.-H et Peruzzi P. - Médias, médecine, formation et expertise 134-23
Beauchard J. - Justice et équité 39-05
Beck J. et Balbuena J. -. - Applications informatiques dans l'expertise en écriture et documents 42-48
Béjui-Hugues H. - L'Arédoc et sa réflexion sur la compétence des experts du dommage corporel 104-38
Belaval P. - Le juge administratif et l'expertise 78-19
Bellon de Chassy et C., Hureau J. et Peckels B. L'expert : essai de Classification, le point de vue français 47-38
Belmas J. P. - L'homme biologique et le droit 38-13
Benaiche L. - L'expert face aux conflits d'intérêt 81-12 / 82-04
Bénézech L. - Sur l'analyse comportementale en matière criminelle (en deux parties) 103-25/ 104-33
Ben Kemoun J.-M. - La prise en charge immédiate des enfants victimes de violences 124-25
Benoit P. - Présentation de la directive Seveso 147-27
- La recherche des failles actives en France : un exemple d'étude 173-23
Beran M. - L'expertise en République tchèque 46-06
Berard Y. - Les frontières de l'expertise. Entre savoirs et pouvoirs 82-41
Berbinau J. et T Maillard. - Les mesures techniques et la loi Dadvsi 80-22
Bérengolc M.
- Cavernus et Modernus à la recherche d'une maison individuelle 16-24
- La maison individuelle, aujourd'hui - demain. Le point de vue de l'expert 15-10
- La maison du bonheur ou comment acheter une maison ancienne (1re option) 17-34
- La maison du bonheur ou comment acheter une maison récente 2e 18-38
- La maison du bonheur ou comment acheter une maison neuve 3e 20-25
- La maison du bonheur ou comment acheter une maison à construire dans un village hameau lotissement 4e 22-32
- La maison du bonheur, c'est une maison à construire 5e 23-48
- La maison du bonheur 6e. C'est une maison à construire totalement indépendante, sans fourniture de plan (par le constructeur) 26-41
- La maison du bonheur (7e et dernière option). C'est une maison à construire, totalement indépendante, avec un contrat d'entreprise (Art. 1.779/3 du Code civil). Un contrat plein d'embûches ! 31-24
- La maison du bonheur. Elle penche ! Vice caché ou vice apparent ? 32-44
- La maison du bonheur. Petites fissures et grosses lézardes 34-13
- La maison du bonheur. Les moisissures attaquent 37-35
Bergerat I. - Évolution de l'expertise en police scientifique 78-25
Berinstain V. - L'histoire de l'impression textile en Inde 37-28
Bernard A. - Réflexions sur certains aspects évolutifs de l'expertise civile ; le temps passé et les liens « contractuels » avec les juges et les parties 72 -24

- La parole en expertise 84-36
- Les titres et appellations des experts de justice 92-04
- Le contradictoire, source d'autorité légitime pour l'expert 104-08
- Expert-arbitre, expert-médiateur, expert-conciliateur : des rôles émergents à instituer. Pour un déploiement encadré des Marcat 115-06
Bernard E. - L'expertise judiciaire confrontée au droit de l'Union européenne : Condamnation 95-04
Bernard M. - Un nouvel outil de détermination de l'AIPP en cardiologie de droit commun, exposé d'une technique combinée de calcul. 94-24
- Le mensonge des parties en expertise médicale 152-14
- « Mort de peur ! » Aspects médico-légaux de la mort subite dans un contexte de stress majeur 153-33
- Les conséquences procédurales du mensonge en expertise 172-09
- Psychologie du menteur en expertise médicale 173-18
Bernard M.-H Pierot L. - Imagerie cérébrale et expertise 130-19
Bernard M.-H et bazin a. et peruzzi p. - Médias, médecine, formation et expertise 134-23
Bernard P. - Réflexion sur l'acoustique dans le bâtiment 02-07
Bernard T. - Médiation et expertise 77-28
- L'expert dévoyé 81-36
- Les missions privées des experts judiciaires 86-10
- L'information des parties 100-07
et dubois v. - L'autorité de la chose expertisée 109-16
et gasnier a. - Article L. 621 du Code de commerce. Le technicien désigné par le juge-commissaire n'a pas les qualités d'un expert judiciaire 120-12
et Sava-Albaladejo S, Martin J.-C.-F. - Jurisprudence des activités professionnelles 132-47
- Jurisprudence des activités professionnelles 134-41
- Jurisprudence des activités professionnelles 135-45
Bernard de Saint-Affrique J. - Recherche du lien de causalité et expertise en matière de responsabilité civile 17-03
et David J.-M. - L'expertise privée 12-04
et Bernard J. - Les énonciations du rapport d'expertise. Déclarations et dires des «parties» et des « tiers » 27-07
et David J. M. et Martin J. C. F. - L'Homo Juridicus, l'homme de droit, qui est-il ? 23-15/27-15
- L'indemnisation des victimes d'un dommage (où il est encore question du lien de causalité) 35-04
Berne Lamontagne R. - Hommage à Pierre Bézard 157-53
- Hommage à Jean Pradel 157-54
et Lavabre C. - L'audit. Présentation générale, par la rédaction de la revue Experts, l'audit comptable et financier, l'audit juridique 56-06
Bernier A.Y. et Viruega J.L. - Qu'est-ce que le modèle productiviste en agriculture et agroalimentaire ? 155-19
Bertella-Geffroy M.-O. - Les scellés médicaux judiciaires, définition et procédure. 61-02
Berthelot. P. - Les infections associées aux soins 126-23
Bessis R. - Échographie anténatale 56-23
Beuzit X. - Les observations des parties 42-12
Beynel J. - Rappel de quelques évidences à propos de l'expertise judiciaire 06-06/23-15
- Evolution des honoraires de l'expert judiciaire 23-05
- Le décret du 28 septembre 1998 et le problème de l'évaluation de la rémunération des experts judiciaires 51-05
Beyssac A. - L'effet de l'eau sur le comportement mécanique des sols 22-17
Bianchetti C. - Expertises et prestation de l'expert en Italie 121-15
- L'expertise judiciaire civile en Italie 129-49
Biglione F. - Le juge administratif et les experts dans le contentieux sanitaire environnemental 96-15
- Contentieux administratif : les irrégularités de l'expertise de justice. Panorama de la jurisprudence récente 105-08
Bioux A. - La juridiction commerciale 22-17
Bitoun Y. et Duclos H. - Van Gogh : la halte Auversoise 07-03
Bitoun Y. - Le coordonateur sécurité et protection de la santé, pourquoi ? 83-28
- « Bilan » sur les diagnostics techniques immobiliers 116-37
Bilger P. - L'avocat général en cour d'assises et l'expertise 64-05
- L'indépendance de la justice 136-04
Bitan H. - Vices cachés et non-conformité en matière informatique. Retour à une distinction stricte entre les deux notions 28-39
- La protection sur l'Internet de l'information comme bien immatériel 32-36
- Contentieux lié au passage à l'an 2000 des systèmes informatiques 42-42
Bizeul G. - et Boudarham G. - L'expertise en comparaison d'écritures : méthodologie 115-31
Bloch M. - Le secret professionnel 152-07
Blondeau H. - L'expertise en matière de bornage 08-13
Blondet H. L. - L'expertise pénale 03-02 / 04-08
Boccador J. - L'expertise des meubles gothiques et de la renaissance française 07-29
Boccon-Gibod M. et Lahmani F. - Erreur vice du consentement : l'erreur sur les qualités substantielles d'une chose vendue. Le problème de l'intégralité matérielle de l'œuvre d'art 36-13
Bodin E. et Favre-Reguillon P. - Proposition de grille d'appréciation pécuniaire des troubles anormaux du voisinage 153-25
Bodin O. - Expertise dommages ouvrage : indépendance et objectivité 107-25
Boidron J. N. et Chatonnet P. - Expertises en œnologie 23-32
Boisdeffre M. - Une expertise plus efficace, un contradictoire accru, un expert plus responsable. Les avancées du décret n° 2010-164 du 22 février 2010 105-06
Boissy F. - Le juge d'instance 23-19
Bonal G. - Les vices cachés dans la vente des animaux domestiques 28-34
Bonnnetain-Nesterenko P-Y. - Recherche de fichiers connus 111-31
Boucher C. - Crise : oublieuse mémoire 150-38
Boudarham G. - Révélation de traces de sang sur des textiles sombres ou colorés avec un Nikon D5600 converti pour la photographie infrarouge 157-27
- La stéganographie : quand des secrets se glissent incognito 169-25
- En quête du raisonnement bayésien 172-31
et Bizeul G. - L'expertise en comparaison d'écritures : méthodologie 115-31
Boudreau M. - La nouvelle définition de l'écrit en matière de preuve 47-31
Bouet V. et Fréjabue M. - La servitude : quelques traits généraux 122-25
Bougeard R. - Le consentement éclairé est-il un fantasme ? 124-29
Bougeret J. P., Desse J. et Guichard R. - Généralités sur les incendies d'origine électrique 41-54
Boulakras H. - Les travaux de transition numérique de la procédure pénale engagés depuis janvier 2018 par les ministères de l'Intérieur et de la Justice 155-07
Boulard H. - Jumelage de la Cour de Saint Pétersbourg et de la Cour de Versailles 20-03
Boulaye G. et Gauthier J. P. - La signature électronique avec en préambule un rappel de la signature manuscrite 50-25
Bourdineaud J.-P. - Polluants environnementaux et cancers 126-34
- L'impact des nanoparticules métalliques et organiques sur la santé 126-52
Bourguignon M. - Les rayonnements ionisants et la santé 126-50
Bourreau A. - La mérule : un champignon dévastateur, recrudescence en Basse-Normandie 35-27
Bourrette M. - Visioconférence et procédure pénale : gros plan sur une efficience encore en réglage ? 143-04
Bourrouillou P.L. - Quelques constats et enseignements sur les normes et la construction aux Antilles suite au passage de l'ouragan Irma à Saint-Martin en septembre 2017 149-43
Bourry D'antin M. - Le point de vue d'une avocate : Avocats, experts et médiation 57-18
Boussard A. et Gras M. - L'analyse de données au service de l'investigation, l'opportunité pour aller plus loin 148-27
Boutan O. - A propos de la médiation pénale 41-07
Bouvier B. et Lefranc-Loisel S. - La signature dans l'oeuvre d'art, une preuve ? 143-22
Brachet D. - La pratique de l'expert de justice en matière de calcul des charges de copropriété 171-14
Branquet É. - Bactériologie, chimie, physique : quelle preuve pour quelle causalité ? 126-84
Bretagnolle A. et Martin J. et Meignen P. et Samson C. - Le BIM : définition et enjeux dans l'expertise 136-24
Breyel Steiner C. - Difficultés terminologiques dans le cadre de la traduction juridique et de l'interprétation devant les tribunaux 77-59
Bricaire F. et Meyssonnier V. - L'avenir des infections nosocomiales 81-31
Brindeau P. - La dématérialisation des expertises civiles avec OPALEXE 133-39
Brion S. - Névroses, dépressions et traumatismes. Problèmes d'imputabilité 22-25
- Le psychiatre aux assises 64-22
Et Archambaud J.C. - Psychiatrie et justice 50-16
Brisac M. - Les collèges d'experts. Collèges homogènes et collèges hétérogènes 26-15
- Liberté et expertise ; approche conceptuelle. Le point de vue de l'expert 47-10
- Le rôle de l'Expert près une Cour d'Appel en amont du procès 53-16
- L'expert judiciairement commis, le justiciable et l'avocat, retour sur la période électorale 57-37
Bronzes S., Chiche P. et Estenne B. - Évolution de la prise en charge du traumatisme de la rate 19-34
Brosset A. et Jamin R. - Vitesse et accidents 34-35
Bruneau j. - Modifications du Code de la construction et de l'habitation : conséquences pour les experts et pour les procédures de péril 160-15
Brunet J. M. et Robert B. - Assurance qualité, une arme des PME pour l'export 30-42
Brunier R. - L'évaluation immobilière est-elle une science exacte ? 51-35
- Immobilier et démographie ; quelle évolution immobilière en Ile de France ? 71-29
Brutin D. - Le « diagnostic de performance énergétique » devient opposable : quelles conséquences pour les experts thermiciens ? 154-37
- Entrée en vigueur de la Réglementation Environnement 2020: quelles conséquences pour les experts en thermique ? 160-27
Brylinski M. et Chapelle A. et Linden E. - Le référé dans le quotidien d'une juridiction provinciale. Le point de vue du magistrat 40-36
Bucher H. - Le point de vue du magistrat sur la construction 13-08
Bucher C. - RT 2012. Contrôle, mise en oeuvre, contractualisation et enjeux pour les professionnels 107-41
Buffat S. et Plantier J. - La lumière sur le risque environnemental lié aux diodes électroluminescentes 126-47
Buffet C. et Estève C. et Salmon R.J. - COVID-19, cancer et « perte de chance» 150-31
Buiret G., Combe C. et Zaouche Sandra

- Syndrome du nez vide, une entité à ne pas méconnaître 167-19
Buquet A. - L'approche en bureautique pour identifier les sorties informatiques (2e partie), Polices et jeux de caractères : l'identification 34-28 / 35-39
- Une aide à l'expert : photographie et imagerie numérique (1re partie) 44-46
- Une aide à l'expert : photographie et imagerie numérique (2e partie) 45-45
- Techniques de lecture des tracés en sillons 46-21
Burgelin J. F. - Liberté et expertise ; approche conceptuelle. Le point de vue du magistrat 47-06
-Le point de vue d'un magistrat : La certification 57-11
Bussy J. P. - La loi n° 85.99 du 25 janvier 1985 pose le statut des Judiciaires et mandataires judiciaires à la liquidation des entreprises 50-09
Buthiau D., Peckels B., Thierrée R., Tod R. et Wibault M.C. Imagerie médicale et expertise 04-21
Buttiaux A. - Les modifications involontaires de l'écriture 21-18

C

Caillard J.-F. - Environnement professionnel et santé : de la connaissance à la reconnaissance des risques et de leurs effets 126-69
Calay-Roche O. - Impact des fortes chaleurs sur les conducteurs et câbles dans le dimensionnement des installations électriques 145-16
Caliste JP. et G. Farges. - Amélioration des pratiques en expertise 83-39
Callu A. - Interview sur l'E.S.S.E.C. 07-49
Calteau-Péronet V. et Patierno G. - L'intervention de l'expert dans la médiation grâce au Medexp 120-39
Campana J. P. - L'autopsie judiciaire 54-29
et Taccoen M. - Le médecin légiste devant la cour d'assises 64-25
Canas S. - L'éthique, la morale et la déontologie de l'expert de justice 156-08
Cantié C. - La taxation des honoraires, frais et débours de l'expert dans la procédure administrative contentieuse. Partie 1et 279-04/80-10
- La réforme de l'expertise devant la juridiction administrative 95-14
Cara M. - Le médecin et l'accident 11-15
Carayol J.-J. - Piscines individuelles et expertises. 59-31
Carbonell G. - La protection parasismique des constructions 27-31
- Les constructeurs face à la sécheresse : une lacune réglementaire à combler 67-38
Cardon D. - De l'utilisation du rapport de l'expert par les juridictions 141-19
- L'article 1843-4 du Code civil : pain béni pour le commentateur 143-28
- Actualité de la jurisprudence 148-34
- Modalités d'utilisation des rapports de l'expert de justice 151-33
- L'adhérence des chaussées, produits de marquage et espaces publics : des outils de mesure pour l'expert 152-18
et Mallard M. - Chronique de jurisprudence 154-46
et Mallard M. - Chronique de jurisprudence 155-41
et Mallard M. - Chronique de jurisprudence 157-43
Carle P. - Les enchaînements écologiques dans l'expertise amiable en environnement 48-28
et Gallion F., Lepage C. - Pour une reconnaissance officielle de l'expert dans le domaine de l'environnement 43-44
Cartault J-L. - La notion de contradictoire dynamique 124-33
- Les expertises judiciaire et extra-judiciaire dans le domaine de l'incendie. Enjeux. 131-14
- Comprendre l'expert de justice incendie ? (1ère partie) 146-23
- Comprendre l'expert de justice incendie ? (2ème partie) 147-30
et Cartault M. - L'expert de justice : La technique, l'art et la science 136-09
Cartault M. et Cartault J-L. - L'expert de justice : La technique, l'art et la science 136-09
Casorla F. - L'expertise judiciaire et les modes amiables de règlements des différends, un dispositif légal et réglementaire dispersé 148-04
Cassuto T. - Quelles expertises de Justice en Europe ? 121-06
et Hazan R. - La reconstitution en procédure pénale. 86-04
Catteau C. - Voir : Racinet C.
et Racinet C. - Qui est responsable de la paralysie périnatale par traumatisme du plexus brachial ? 154-25
Causse J.A, Courteaud J.L, Lajeunesse P, De Parceveau, Roussel P. - Création de l'Union française de l'investigation numérique (UFIN) 133-43
Caussin-Zante M. et Accad L. et Guterman R. - L'évolution prévisible de la responsabilité contractuelle du médecin 41-18
Cazagou J-F. - L'infection nosocomiale n'est pas un facteur automatique de responsabilité 111-37
Cellier J. P. - Un meuble typique de son pays : l'armoire protestante ou de Montbéliard 40-23
Cerreti A-M. - Pôle santé du défenseur des droits : les vertus de la vérité 111-14
Catteau C. - Suffisance, insuffisance et corporatisme ; trois écueils à éviter au cours de l'élaboration et de l'analyse d'une expertise 74-04
Cazagou J.-F. et Guterman R. - L'expertise médicale devant les Commissions régionales de conciliation et d'indemnisation (C.R.C.I.) ; un nouveau mode d'expertise ? 74-26
Cerveau B. - Les assurances obligatoires en France 25-15
- L'assurance de protection juridique. Une contribution importante à l'accès au droit et à la justice 55-04
et Hervé Bazin E. - Des assureurs : Les compagnies d'assurance et le monde de l'expertise 57-21
et Toublanc A. - Le point de vue de deux assureurs 62-28
et Leducq X. - L'expertise d'assurances : expertise unique, expertise contradictoire, tierce expertise ; typologie conventionnelle bien rodée 74-10
- La réforme de l'assurance de protection juridique 78-66
Chabanol D. - La juridiction administrative en 2000, Évolution ou révolution ? 53-02
et Nuée A. - Synthèse de l'étude des règles d'expertise judiciaire en Europe 100-5
et Nuée A. et Grandjean P. - L'expertise judiciaire civile en République Tchèque 141-24
Chabrier M. - Du contentieux de la propriété foncière 24-35
- Propriété foncière et vices cachés potentiels 28-30
Chagny Muriel - L'évaluation du préjudice économique 99-04
Chaineaux J. - Quelques causes fréquentes d'incendies en milieu domestique 128-32
- L'expertise des explosions survenant en milieu domestique 130-32
Challe B. - Le Ministère Public et les experts en diagnostic d'entreprises inscrits sur la liste de la Cour d'Appel 02-04
Chambon M. et Karleskind A. - Analyse des produits agro-alimentaires 35-49
Champod C et Aguilar S. - L'expertise des traces d'oreille 145-30
Chanzy M.
et Gombault N. - Défaillance d'implants chirurgicaux. Aspects médico-légaux. 60-32
et Desplaces N. - Vingt ans de lutte contre les infections nosocomiales 78-100
et Schuhl JF. et Delcros X. - Honneur et honoraires d'expert en juridiction administrative 81-39
et de Fontbressin P. - L'expertise, terrain de tous les dangers 123-38
Chapelle A. et Linden E. et Brylinski M. - Le référé dans le quotidien d'une juridiction provinciale. Le point de vue du magistrat 40-36
Chapelle C. - L'expertise unilatérale en matière civile : état des lieux et questionnements 154-04
Chapron J. - La conciliation en matière civile. Rappels et précisions 53-09
- Le devoir de mise en garde du banquier dispensateur de crédit 96-18
- Le point de vue d'un magistrat 57-13
- Règlement européen « obtention des preuves » et expertise judiciaire civile 75-20
- La protection des majeurs vulnérables 77-15
- Devoir et droit d'information 78-68
- Petits litiges : le règlement européen du 11 juillet 07 80-07
- Le juge chargé du contrôle des expertises judicaires civiles. 84-07
Chapuizy P. - Le Fonds de Garantie Automobile 11-10
Charpenel Y. - La loi organique de finances et l'expertise. L'expertise est-elle soluble dans la LOLF ? 64-02
Charriere-Bournazel C. - Liberté et expertise ; approche
Charrier E.
empirique. Le justiciable, l'avocat et l'expertise 47-15
- La place de l'avocat dans l'expertise judiciaire ou privée de demain 78-129
- Le secret des affaires - A propos de la loi du 30 juillet 2018 et son décret d'application du 11 décembre 2018 148-12
- L'expert face au conflit d'intérêts 149-08
et De Fontbressin - Ordonnances du 25 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de COVID-19 149-24
et Leon Y. - L'expert de justice et le RGPD 153-11
Chatain A. - Morale, éthique et déontologie de l'avocat au cours de l'expertise judiciaire 156-24
Chatilla G. - Alsace Moselle : quand le droit local se distingue 97-10
Chatin A. et Guezille S. - Justice prédictive : entre fantasme et réalité 135-04
Chartier-Kastler E. et Haertig A., Marcus J. P., Marcus C. - Évolution du préjudice sexuel chez l'homme 30-15
Chary J. F. - Procédures sous le sabot d'un cheval 08-26
Chateauraynaud F. - Les lanceurs d'alerte et la loi. 83-42
- Ce que la grippe A H1N1 fait au principe de précaution 89-47
- Une approche informatisée de l'expertise en situation de controverse 100-42
Chatila G. - Application des règles parasismiques 65-40
Chatonnet P. et Boidron J. N. - Expertises en œnologie 23-32
Chauleur A. - L'expertise en écriture dans l'histoire judiciaire 21-21
Chaumont R. - Sinistre sécheresse : l'avis de l'architecte-expert judiciaire 156-41
Chaunu E. et Peckels B. - La pratique de l'expertise en B.D. 44-25
Chaussard I. - Le LCPP au centre du progrès scientifique et technique 100-65
Chauvaud F. - La vérité judiciaire sort-elle du puits ? 151-04
Chavaudret F., Heisser J.-M., Léger M., et Mauroy B. - De l'expert à l'expertise. La mutation nécessaire des mesures d'instruction exécutées par un technicien 68-32
Chavrier Y. - L'expertise en chirurgie pédiatrique 64-51
Chelle P. - L'embouteillage des liquides 19-20
- Du goût du bouchon et des expertises judiciaires 23-37
Chemana A. - La vision d'un pénaliste sur les manoeuvres dilatoires 154-17
Chevalier P. - Influence du nettoyage et de la restauration des tapis et des tapisseries sur l'élaboration des expertises 02-15
Chevallier C. - Droit des installations classées pour la protection de l'environnement. Précisions sur l'incompétence de principe des maires pour adopter des mesures de police affectant le fonctionnement d'une installation classée 69-33
et Le Roy Gleyzes. - Installations classées : la prescription trentenaire de remise en état. 85-11
Chèze M. - La soumission chimique : expérience du Laboratoire Toxlab après 900 réquisitions judiciaires. 87-20
Chiche P., Estenne B. et Bronzes S. - Évolution de la prise en charge du traumatisme de la rate 19-34
Choulet P. - Penser l'espace en temps de confinement 149-27
- Éthique, morale et déontologie : réflexion philosophique 156-30
Christol G. - Note sur l'avocat et la T.V.A. 39-11
Ciaudo O. - Responsabilité médicale : les missions des experts modifiées, et de nouveaux moyens à disposition. 103-04
Cima M. - L'expertise en écriture 77-62
et Mestchersky C. - La méthodologie en comparaison d'écritures 87-33
Claes E.
et Hendericks A. - L'expertise judiciaire civile en Belgique (français/anglais) 125-39
Clara J. - L'experlitis 35-38
- L'expert honoré ou rémunéré ? 51-10
- Assistance à l'expert collaborateur ou sapiteur. Nullité de l'expertise? 59-21
- À propos de « l'affaire d'Outreau » 70-11
Clément J. L. - Un panneau de faussaire espagnol 20-17
Clément B. - Création de la compagnie des experts de justice - Médiateurs 159-05
et Fontaine R. - La restitution des documents altérés 21-25
- Les spécificités de l'étude des signatures sur les tableaux. 58-35
Clements R. V. - L'expertise judiciaire civile en Irlande 127-53
Cocteau P. - Sécurité électrique 51-33
Colleu Y. - À propos des turbulences pénales au sein de l'institution judiciaire. 72-12
- Les modifications de la loi pénale en matière d'expertise durant les 20 dernières années 78-21
Colpart A. et Kerisel J.B. - COVID-19 et climatisation 150-23
Combe PH. - Témoignage d'un expert devenu juge 141-04
Commenchal J. C. - Potiers d'étain et poinçons de maître 53-23
Comparat J. et Delafon D. - L'appréciation du risque d'avalanche en montagne et la responsabilité 43-32
Compte J. - Coordination Santé et Sécurité au Stade de France à Saint Denis 36-38
Conigliaro A., Georget C. et Camne L.
- La morpho-analyse des traces de morsures 167-24
Constantin C. et Huglo C. - Quelques réflexions sur la compensation environnementale 101-35
Corman P. - Expert de partie ? Conseil de partie ? La grande illusion 102-23
Compte-Sponville A. - Philosophie de l'expertise 78-116
Corne M. - La construction à ossature en bois redécouverte, des avantages que l'on peut remettre en question 09-34
Cossard M. - Cent ans de reliure 24-21
Couaillier M. - Réflexions sur la vérité judiciaire. 75-04
Coudane H. - Voir . Manaouil C.
Coulon J.-M. - La justice à l'épreuve. 58-02
- Le point de vue d'un magistrat 62-14
Courcelle V. - La fusion Avocats - Conseils Juridiques 08-07
Courroye P. - La justice pénale et ses attentes face à l'expert et l'expertise 145-04
Courtau C. - La fusion entre conciliation et médiation conventionnelles pour sortir de la confusion 122-04
La conciliation conduite par le conciliateur de justice : quelques aspects pratiques et déontologiques, et ses limites 134-04
Courteaud J.L. - Réseaux informatiques sans fil et activité expertale pénale 71-43
et Tyrode F. - Les risques d'altération des preuves en matière d'expertise judiciaire informatique 82-29
et Tyrode JF. - Pédo-pornographie et diffamation : la place de l'expertise informatique. 84-21
et Tyrode JF. Les disques durs magnétiques, un challenge pour l'expert informatique 87-27
et Tyrode JF. Les disques durs SSD, un défi pour l'expert informatique 88-36
et Tyrode JF. Nouvelles missions d'expertise informatique : les GPS. 90-41
et Tyrode JF - Messageries et chats informatiques, un terrain fertile pour l'expert 95-40
et Tyrode JF. Le cloud computing ou l'expertise informatique dans les nuages 100-73
et Tyrode JF. - Mots de passe et techniques de contournement en expertise informatique 104-40
et Tyrode JF. - Fraude à la carte bancaire : le skimming défie l'expert informatique 115-35
et Causse J.A, Lajeunesse P, De Parceveau, Roussel P. - Création de l'Union française de l'investigation numérique (UFIN) 133-43
et Sala M. - L'investigation numérique post-mortem forensic d'un système informatique 149-45
et Mouly D. - La saisie et la conservation de la preuve numérique 178-26
Couteau Y. - Revêtement de sol : le linoléum. 61-34
- Carrelage céramique 66-49
Crasse P. - Les instruments de musique au tribunal : une expertise comme une autre ! 159-18
Cristea S, Huver P & Loubeyre A. - L'expertise judiciaire en Roumanie (français/anglais) 133-31
Croze H. - Esquisse d'un droit de l'imagerie numérique 43-23
Cucchi M. - Le changement climatique et ses impacts sur la santé 126-60

D

Dabrowski S., Wiaderek W., Emorine C., Deshayes B. et Klich A. - L'expertise judiciaire civile en Pologne 131-47
Dahl B., Emorine C. et Deshayes B. - L'expertise judiciaire civile au Danemark 130-49
Daigre JJ. et De Fontbressin P
- Quel expert pour l'Europe, quelle Europe pour l'expert ? 93-07
Damien A. - Le rôle des experts dans la procédure française 04-03
- De la déontologie du contradictoire en matière d'expertise 44-09
Damiano N. - Conseils pour un expert débutant face à l'avocat 92-11
Dana M. - Remise en question des références de base en médecine. 24-32
Danet F. et Ravit M. - Les expertises psychiatrique et psychologique 160-07
Darcos B. - Du droit à la différence au néo-racisme culturel 22-05
- Réflexions sur la presse 63-09
Dardare O. et Vassor B. - Expertise judiciaire et statistiques 139-35
Darneau JP. Expertise pénale et contradictoire. 84-16
Darrousez P. - L'interprofessionnalité en marche 38-26
Daudigny H. et Poilpré M.C. et Lambert C. - Phidias, la modélisation 3D pour tous les gendarmes 146-40
David G. - Exploiter l'erreur pour améliorer la sécurité des soins 78-13
David J.-M. - L'expert face au secret professionnel 16-03
- De la responsabilité de l'expert judiciaire 06-10
- Analyse et commentaires de lois, décrets, décisions jurisprudentielles ou réponses ministérielles 16-31
- Les experts et la médiation 18-03
et Martin J. C. F. - Droits juridiques et judiciaires du rôle des centres de contrôle technique des voitures de plus de cinq ans 10-30
- La nouvelle profession d'avocat 14-04
- Aide juridictionnelle 27-04
- Le principle du contradictoire s'oppose à certaines missions d'expertises médicales ordonnées par le juge d'instruction 39-07
et Bernard De Saint-Affrique B. - L'expertise privée 12-04
- Analyse et commentaires d'articles et de décisions juridiques publiées 36-45 / 37-56
et Bernard De Saint-Affrique B. et Martin J. C. F. - L'Homo Juridicus,l'homme de droit, qui est-il ? 23-15 / 27-15
- Etendue de la mission de l'expert, notamment en matière pénale35-13
et Lissarague B. et Martin J. C. F. - L'exécution provisoire : un mal nécessaire ?! 36-10
et Martin J. C. - L'expertise et la consignation 34-09
- Conséquences et sanctions du non respect du principe du contradictoire en matière d'expertise civile 44-21
- Le droit de rétention et l'expert judiciaire 45-08
David JF. - L'expertise entre dans le numérique : quels enjeux ? 93-27
Delabarde T. et Ludes B. - L'essor de l'anthropologie médicolégale 119-23
Demeneix B. et Fini J.-B. - Les perturbateurs neuroendocriniens 126-30
Devillers G. - L'accès aux experts de justice aux échanges sécurisés pour la procédure pénale 155-13
Dieu E. - (Et Sorel O.) Profilage criminel psychosocial 97-26
- Le portrait des femmes criminelles 99-33
- (Et Sorel O.) Existe-t-il un profil de victime d'homicide ? 102-29
- Le service d'aide aux victimes d'infractions pénales. Expérience en tant qu'administrateur ad hoc des victimes mineures 105-31
- La promesse d'une justice relationnelle ? 109-19
Deffontaines J. - Les vices cachés en matière agricole (Productions végétales) 28-32
De Fontbressin P. - La convention Européenne des droits de l'Homme, vecteur d'une révolution par le droit 45-02
- L'expert-cible, une entrave au cours du procès. Jugement et commentaire 47-29
- Missions d'expertise judiciaire et prestations de maîtrise d'oeuvre : les mots sont piégés et le diable se cache dans les détails 110-37
- La protection de l'expert de justice, un impératif d'ordre public européen 121-77
- La procédure devant les chambres internationales de la cour d'appel et du tribunal de commerce de Paris : une dynamique de l'oralité 150-43
- Liberté d'expression et dénonciation calomnieuse à l'égard d'experts judiciaires 178-08
et Lencou D. Gérard Rousseau 94-04
et Lencou D. - « Marché » de l'expertise et procès équitable : l'arrêt Penarroja, entre malentendu et sous-entendus. 96-04
et Lencou D. L'expert de justice face aux conflits de droits 97-04
et Peckels B., Rousseau G. - En guise d'introduction à « Liberté et expertise judiciaire » 47-01
et Rousseau G. - L'expertise non judiciaire et les valeurs de la convention européenne des droits de l'homme 51-03
et Rousseau G. - L'expert judiciaire face au principe de précaution 52-14
- Environnement et communication, les clés du développement durable 54-05
et Hureau J. - L'indemnisation de l'aléa médical. Titre IV de la loi du 4 mars 2002. Confusions, imperfections, non-dits 56-11
et Peckels B. et Rousseau G. - Une nécessaire mise au point : Inventaire, qualités et prestations, légitimité, incompatibilité 57-02
et Peckels B. et Rousseau G. - Synthèse et propositions 57-34
- Devoir d'information, devoir de participation et éthique. 58-11
- Le droit des experts. 59-06
- L'approche du risque : une redécouverte des valeurs. 61-03
- La charte de l'environnement : un nouveau champ pour l'expertise 65-04
- Expertise et mondialisation 67-07

Index des auteurs

- Expertise et violation du droit à la vie : l'expert judiciaire national, éclaireur du juge européen 69-10
- Le décret du 28 décembre 2005 et les experts judiciaires 70-08

et Rousseau G. - La date limite de récusation de l'expert. De graves conséquences devant la juridiction administrative. 73-07
- L'expert face au risque médiatique : en marge de l'affaire d'Outreau. 73-16

et Perrault G. - Le coût de l'expert à l'audience et l'ordre public économique 76-30

et Rousseau G. - L'expert judiciaire "fusible" du conflit 78-109

et Rousseau G. - L'expert judiciaire entre incohérence et indifférence 80-48

et Rousseau G. - Remplacement de l'expert et récusation déguisée 83-04

et Daigre J.J.- Quel expert pour l'Europe, quelle Europe pour l'expert ? 93-07

et Chanzy M. - L'expertise, terrain de tous les dangers 123-38

et Petitjean G. - Experts de justice : tout travail mérite salaire 127-09

et Petitjean G. - Expertise judiciaire et dénigrement de l'expert 146-08

et Charrier E. - Ordonnances du 25 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de COVID-19 149-24

et De Fontbressin P. - A la recherche du sachant 157-19

de Geradon F. - La reconnaissance des compétences des experts - 1 103-08
- La reconnaissance des compétences des experts - 2 104-15
- La qualité de l'air intérieur (1ère partie) 130-24
- La qualité de l'air intérieur (2e partie) 131-32
- La qualité de l'air intérieur (3e partie) 132-37

et hubrecht a. - Le BIM aujourd'hui et que peut-il attendre de la réalité virtuelle ? 135-11

et Lucquin J.P - Les commissions rogatoires internationales 174-09

Degois L.- Lette à ma fille sur l'évolution de la justice et de l'expertise 119-04

Degos L.- Rôles de la haute autorité de santé 78-50

Degrandi J.- Expert du juge et expert des parties. Pour une alternance sans confusion. 101-17

Deguerne D. - Le travail à l'épreuve du confinement 150-35

Deharo G. - Vérité expertale et vérité judiciaire, quelles spécificités pour l'expertise immobilière ? 88-08
- L es connaissances juridiques de l'expert intervenant dans une procédure judiciaire civile : utilité ou futilité ? 96-10
- L'expertise médicale dans le raisonnement du juge 98-10

Delafon D. et Comparat J. - L'appréciation du risque d'avalanche en montagne et la responsabilité 43-32

Delevoye. - Médiateur et experts : besoins, rôles, propositions de réforme de l'expertise 78-137

De La Fuente E. - La formation supérieure à visée professionnelle en traduction et interprétation ; un critère fondamental de recrutement 71-32

Delannoy Y., Ludes B., Sec I., Deveaux M. et Plu I. - Les cathinones de synthèse : une nouvelle classe de substances psychoactives 128-51

Delarbre J. M. et Menes R. - Les coussins gonflables de sécurité sont-ils dangereux ? 49-44

Delcourt A. - Tolérances, limites et effets de seuil, en matière de construction 75-51
- Les reprises en sous-oeuvre I 81-33
- Les reprises en sous-oeuvre II 84-41

Delcourt T. - Confiné : s'en sortir sans sortir ! 149-30
- Pratiques expertales et pratiques de soins : un dialogue entre éthique et déontologie 156-18

Delcros X. et Chanzy M. et Schuhl JF. - Honneur et honoraires d'expert en juridiction administrative 81-39

Delefosse T. - L'expertise génétique en danger ? 150-50

Delfieu J.-M. - Évaluation de la crédibilité d'une victime d'abus sexuel 63-35
- L'expertise psychiatrique pénale, la nécessaire psychologie de l'expert 96-29
- Syndrome d'aliénation parentale. Diagnostic et prise en charge 67-24
- Les trois formes de harcèlement 72-31
- Dépressions traumatiques et post-traumatiques 76-40
- Pyromanes et incendiaires. Étude clinique, psychopathologique et médicolégale 80-36
- L'expertise psychiatrique pénale : les paradoxes d'une illusion ou les désillusions d'un paradoxe ? 82-25
- Traumatismes crâniens : intrication d'un triple traumatisme. 84-27

Delfraissy J-F. et Duee P-H. - Les Etats généraux de la bioéthique : au confluent de l'expertise, de la société et de la loi 137-06

Delval. C. - Expertise du grand handicap I 86-40
- Expertise du grand handicap II 88-32
- Expertise du grand handicap III 90-24
- L'expertise médico-légale en aggravation 93-21

Delmas Ph. - Le contrôle technique des constructions 13-12

Delmas C. - La sociologie politique de l'expertise 99-43

De Maximy H. - « Les dérives de l'expertise ». Impressions de la biennale de Poitiers 69-29
- Justice et film, un regard professionnel 73-46

De Montredon E. - Le juge et la corrida 41-25

De Montrichard G. - Une expérience de certification ISO 9001 d'expert judiciaire 74-36
- Tribulations d'un mitoyen, ou évolution de la mitoyenneté dans la construction moderne 88-30

et Grenade F. - Les harpes ou les pierres en saillie. 94-17

Demaria T. - Droit, sciences et techniques, quelles responsabilités ? 96-37

De Montgolfier E. - Un titre qui distingue moins qu'il n'oblige 137-04

Denglos M. - Le bruit : facteur de conflits complexes 48-47
- Complexité des litiges, diversité et profusion des connaissances. L'expertise de justice vers une inévitable collégialité ? 100-57

Denis B., Ewald F. et Peckels B. - Prévention et santé 25-18

Denis-Laroque B. - Justice et gastronomie françaises face à l'Union européenne 96-08
- Enquête d'activité des experts judiciaires - année 2010 98-48
- La vérité de l'expert face à la vérité universelle 93-13
- L'outil électronique en expertise 65-30
- Antennes collectives d'immeubles. Nouveaux litiges, nouveaux problèmes 69-41
- Les experts se dotent d'un outil pour la sécurisation des procédures : Opalexe 78-71
- L'expert devant le journaliste : autopsie d'une émission de Télévision 88-25
- L'expertise dans un monde 100-68
- La nouvelle carte d'expert 106-15
- Conduire une réunion d'expertise 107-21
- L'expert peut-il s'exprimer dans la presse ? 134-17
- Radars météo et éoliennes 145-12
- Le bornage d'un mobile en déplacement 150-47
- Un billet d'humeur et d'humour 160-37
- Les missions de tiers évaluateur des articles 1592 et 1843-4 du Code civil pour un juge d'appui 171-04

et Hureau J. - Téléphonie mobile ; risques biologiques 76-51

et Migayron S. - L'expertise dématérialisée suppose une organisation et un équipement adaptés 120-35

Dentinger S. - La prévention du risque dans les transports 25-43

De parceveaux I, Causse J.A, Courteaud J.L, Lajeunesse P, Roussel P - Création de l'Union française de l'investigation numérique (UFIN) 133-43

Depelchin G. - L'expertise balistique : mythes et réalités 173-32

Depouilly J. G. - L'expertise devant le juge administratif 20-07
- Les juridictions administratives 14-06

De Salvia M. - Le point de vue d'un institutionnel européen 62-37

Descout J. J. - Observations sur les problèmes d'expertise en œnologie 23-36

Désert F.-X. - Le Bâti existant face aux nouvelles éxigences 94-20

Deshayes B. - Comment conduire une réunion d'expertise ? 100-12
- Les expertises transnationales 121-38
- L'expertise judiciaire civile en Allemagne (français/anglais) 125-43
- Le projet Find an Expert bientôt en ligne 151-31
- FINDEX II : un nouveau projet européen, vers la convergence des listes d'experts 160-32

et Emorine C. et Dahl B. - L'expertise judiciaire civile au Danemark 130-49

et Dabrowski S., Wiaderek W., Emorine C., et Klich A. - L'expertise judiciaire civile en Pologne 131-47

et Jacquemin P. - L'expertise judiciaire civile en Letonnie 138-13

Desplaces N. - (et Chanzy M) Vingt ans de lutte contre les infections nosocomiales 78-100

Desse J - La police technique substituée aux experts 42-19

et Laï C. et Schuhl J. F. - Les risques de l'expert 38-09

et Bougeret J. P. et Guichard R. - Généralités sur les incendies d'origine électrique 41-54

Devaux E. - Vétérinaire ; l'illustre inconnu 74-51
- La preuve en expertise vétérinaire 76-36
- La soumission chimique : expérience du laboratoire Toxlab après 900 réquisitions judicaires 87-20
- Les chiens susceptibles d'être dangereux : ce que l'expert doit savoir 159-33

Devaux S. - Le bornage judiciaire par le géomètre-expert 118-15

Deveaux M., Delannoy Y., Ludes B., Sec I. et Plu I. - Les cathinones de synthèse : une nouvelle classe de substances psychoactives 128-51

Devillers G. - L'expert du juge pénal, un ignorant devant la juridiction de jugement 138-04
- L'expert de justice en mode confinement 149-17
- L'expert et les scellés 174-29

et Malicet P. - Tenir une réunion d'expertise en visioconférence, pourquoi pas ? 149-25

Dezsi-sipos A. et Mouthon G. et Malik E. et Szucs G. - L'expertise judiciaire civile en Hongrie (français/anglais) 136-39

Dhouib A. - L'expertise géotechnique et la norme NF P94-500 92-25

Dillenseger J.-P. - Architecture écologique, de haute qualité environnementale ou biologique : de quoi créer la confusion ! 61-27

Donio J. - La sécurité et l'audit informatique en Europe au Sénat, les 18 et 21 avril 1997 35-25
- Les grandes expertises ; de l'artisanat à l'industrie expertale 72-39
- L'expertise européenne : son histoire et ses histoires 78-73

Doisneau R. C. - Particularités de l'expertise des bâtiments, des résidences secondaires 08-15

Doutremepuich C. - Données récentes sur les empreintes génétiques 40-40
- Les recherches en paternité 44-36

et Doutremepuich A., Beaufils M., Esponda A., Monique G.

et Pascaud A. - Les analyses ADN d'identification en 2015 120-33

Dreyfus. B - Médecin expert ? Médecin conseil ? 132-29

Ducarre. N - Quel expert pour quelle audience ? 90-20

Duclert T. - Comment déterminer si une photographie a été retouchée ou transformée ? 147-19

Ducreux G.H. - L'expertise « sécheresse » 156-36
- Les canaux d'irrigation, problématiques et expertises 172-19
- La raison, un outil pour l'expert Exemple des expertises «Construction » 177-21

Duee P-H. et Delfraissy J-F. - Les Etats généraux de la bioéthique : au confluent de l'expertise, de la société et de la loi 137-06

Duffosset. JM- L'évaluation des préjudices dans le domaine équin 81-46

Dubernet M. - L'analyse de conformité des vins et spiritueux, enjeux règlementaires et judiciaires 168-21

Dubreuil A. - L'équipement immobilier des juridictions de la Cour d'Appel 19-14

et Duplat J. - Les motifs de récusation d'un expert 35-20

Dubois M. Profilage criminel psychosocial 97-26

Duclert T. - La photographie comme élément de preuve, réalité ou illusion ? 124-12

Duclos H. et Bitoun Y. - Van Gogh : la halte Auversoise 83-28

Du Haÿs L. et Ibanez J. - Quand l'expert judiciaire devient un justiciable ordinaire 120-10
- Experts Judiciaires et prescriptions : Comment computer les délais de prescription prévus par la loi n° 2008-651 du 17 juin 2008 ? 122-8
- Commentaire de l'arrêt rendu le 3 juin 2015 sur l'interruption de la prescription en cours d'expertise 124-4

Dumény D. et Versini E. - Expertise judiciaire : l'indispensable co-naissance 111-43
- Lexique de l'expertise (1/8) 134-39
- Lexique de l'expertise (2/8) 135-43
- Lexique de l'expertise (3/8) 136-43
- Lexique de l'expertise (4/8) 137-45
- Lexique de l'expertise (5/8) 138-24
- Lexique de l'expertise (6/8) 139-50
- Lexique de l'expertise (7/8) 140-50
- Lexique de l'expertise (8/8) 141-22

et Versini E. - Contradictoire : l'indispensable — 119-08

Dumont JM. - Maintenance de l'enveloppe légère, enveloppe de la maintenance 91-32

Dumont J. J. et Guillermou E. L'expertise de la personne victime d'un traumatisme crânien, Quelques remarques, principes et difficultés 95-23

Duplat J. - La perte de la qualité d'expert judiciaire 17-06

et Dubreuil A. - Les motifs de récusation d'un expert 35-20

Duponchelle B. - L'estimation des pertes d'exploitation 26-22
- Les composantes du coût de l'expertise 41-39
- L'évaluation du préjudice d'exploitation. 59-25
- La réforme de l'expertise devant les juridictions administratives 89-04
- La conduite des missions d'assistance et d'investigation dans les procédures collectives 94-05
- Le régime social et fiscal de l'expertise judiciaire et le logiciel des mémoires de justice 95-18
- L'expertise de justice administrative : la controverse réductrice d'incertitude 99-21
- La rémunération de l'expert et le prix de l'expertise 97-17
- La procédure conventionnelle 102-09
- Demande de rémunération de l'expert. Mise en application de l'article 282 du CPC modifié par le décret du 24/12/2012 109-04
- Expertises médicales et paramédicales : application de la TVA en 2014. 109-13
- Août 2013 : deux décrets pour les experts : tableaux d'experts pour les CAA et frais de justice 110-16
- La TVA et les collaborateurs du service public de la justice 112-09
- Informations pratiques sur le changement de taux de TVA 113-06
- Exit l'expert-juge ? 117-07
- Point sur le régime social et fiscal de l'expertise de justice. Rapport du 18 juillet 2014 - loi n° 2014-1554 du 22 décembre 2014 123-09
- Une nouvelle mission de tiers évaluateur. Loi n° 2015-990 du 6 août 2015, art. 238. Création de l'article L.631-19-2 du Code de commerce 124-10
- Les experts sortent du régime social des COSP. Seuls les traducteurs et interprètes y demeurent, uniquement pour leurs missions pénales (décret n° 2015-1869 du 30 décembre 2015) 125-06
- Les médecins, psychiatres et psychologues hospitaliers à nouveau soumis au régime social des COSP pour leurs seules missions pénales. Décret n° 2016-744 du 2 juin 2016. 127-06
- Expertises ordonnées par les juges commissaires : associer les personnes mises en cause par l'expertise 130-07
- Un statut juridique pour l'expert de justice ? 132-04
- Poids des cotisations sociales : profession libérale ou salariée ? 133-09
- Date de l'évaluation des titres de société 135-09
- Plafond du micro-social et du micro-fiscal BNC à 70 000 euros, un leurre ! 138-17
- Le régime social des COSP, une hérésie 139-12
- 2019, la première année du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu 140-04
- L'affaire est dans le sac 141-10
- L'extension du régime social des COSP aux expertises civiles 144-19
- La conduite des missions d'assistance et d'investigation dans les procédures collectives 148-23
- L'expert, ses finances face au COVID-19 149-22
- COSP : déclaration de début d'activité 150-13
- Les honoraires de l'expert : provisions, taxation, contentieux 151-11
- Un expert peut-il créer une société pour son activité d'expert de justice ? 152-11
- Les COSP sont-ils des salariés ? 153-13
- Le serment, un engagement d'éthique, de probité et d'impartialité 155-04
- Expert-comptable, commissaire aux comptes, expert-comptable de justice : des statuts professionnels et des déontologies qui se juxtaposent 156-21
- L'expert, entrepreneur individuel et la protection de son pratrimoine 169-08
- La protection du secret des affaires en expertise 174-18

et Leiceaga B. - L'expertise devant les juridictions administratives (décret n°2023-468 du 16 juin 2023) 169-05

Dupont Y. - Mise en perspective et conceptualisation : l'expert, un funambule ou une pythie 126-08

Dupuis A. - Le traitement d'urgence des traumatismes cranio-faciaux 02-26
- La chirurgie esthétique, ses complications 15-24

Durand C. H. - L'expertise en matière de divorce (1re partie : les parents) 02-11

et Durand A. M. - L'expertise en matière de divorce (fin) 03-13

Duriez J.P. - L'expert balistique devant une cour d'assises 157-16

Durigon M. - Alcool, faits et méfaits 05-15

Dubernoy C. et Giraud R. - Une convention de partenariat entre le CNCEJ et la FFCM 143-32

E

Eberentz P. - La future mission de l'expert de justice en environnement 113-38
- Règles d'évaluation et d'expertise : Le point de vue de l'expert judiciaire en environnement (Santé et environnement) 126-90

Edelman B. - Le droit d'auteur, l'œuvre originale 18-16

Ehrlé N. -Les expertises neuropsychologiques 160-11

et Bakchine S. - L'expertise neuropsychologique en France 136-20

Elkoubi D. - Faire parler les serrures : l'expertise en intrusion furtive ou la serrurerie forensique 149-48
-Quand la criminalistique donne un coup de pouce à la culture. L'ouverture du coffret secret d'Antoine Bourdelle 170-16

Emorine C.

et Dahl B. et Deshayes B. - L'expertise judiciaire civile au Danemark 130-49

et Dabrowski S., Wiaderek W., Deshayes B. et Klich A. - L'expertise judiciaire civile en Pologne 131-47

et Huver P. - L'expertise judiciaire civile à Chypre 140-21

Encinas de munagorri R. - La liberté des experts : problème ou solution ? 78-11
- L'expert judiciaire est-il un collaborateur occasionnel de la justice ? 99-10

et Tufféry G. - L'expertise officielle réalisée par les agences : quelques réflexions prospectives à partir du cas de l'Afssa 87-41
- Pour une définition juridique de l'expertise 77-07

et Leclerc O. - Provoquer le droit de l'expertise pour le faire advenir 100-78
- Les techniques d'imagerie cérébrale dans le cadre d'expertises judiciaires 112-08

El Kaim M. - Les MARC en France et dans l'Union européenne 121-79

Engelhard M. - Coût de l'expertise : Composante, enjeux et réalité 41-38

Entat M. et Tyrode J-L. - La signature électronique et sa vérification. 107-37

Erstein L. - Quand il y a péril en la demeure 141-16
- L'homme de l'art dans le procès administratif 144-13
- Les IMR à l'épreuve du coronavirus 149-20
- L'expert face aux comportements dilatoires dans le contentieux administratif 154-15

Escobosa F.-J. et Lencou D. - L'indemnisation du préjudice. économique. Étude comparée en France et en Espagne. 74-18

Espinosa G. - Faites connaissance avec l'ascenseur 19-37

Esquerre A. - La virtopsie, le point de vue du sociologue 92-23

Estenne B. -

et Chiche P., et Bronzes S. - Évolution de la prise en charge du traumatisme de la rate 19-34

et Peckels B. - Les incapacités temporaires 27-35

Estève C. et Salmon R..J. et Buffet C.- COVID-19, cancer et « perte de chance» 150-31

Estingoy PH. - Désordres et pathologies dans le bâtiment 132-33

Estoup P. - Dire le droit 13-03
- Message de bienvenue pour la revue Experts 01-04

Étiemble J. - Expertise collective Inserm. Une aide à la décision publique. 101-51

Etienne G. - Le cérémonial des audiences et le langage judiciaire 37-07

Ewald F. et Denis B. et Peckels B. - Prévention et santé 25-18

Expertier R.- A propos d'un procès de voisinage. Arrêt et commentaires 47-35

Eyssartier G. - Les champignons des habitations 140-14

Eyletters M. - Expert et médecin des arbres 167-13

F

Fabre H. - Référentiels en médecine et responsabilité médicale 43-07
-Imputabilité médicale et causalité juridique, le Rôle déterminant du médecin expert (Partie 1) 98-24
-Imputabilité médicale et causalité juridique, la théorie de la perte de chance (Partie 2) 99-17

Fagnart J. L. - L'expert prestataire de services 45-13

Faideau P. - Expertise en écriture et graphologie 21-10

Faisant I. - Les dégâts post-cycloniques sur le bâtiment : le cas d'Erica en Nouvelle-Calédonie 146-33

Fanachi P. - Le référé administratif 40-21

Farges G. et JP. Caliste. - Amélioration des pratiques en expertise 83-39
Farthouat J. R. - Les pièges de la procédure de référé. Le point de vue de l'avocat 40-38
Fassio F. et Génin A., Lemaire J. R., Mazabraud R., Peckels B., Faugères J-M. - L'expertise en otorhinolaryngologie (1 & 2) 111-28/112-34
Faury D. - De quelques causes de la durée des expertises 115-04
- Faut-il une fédération des experts de justice en Europe ? 121-71
- Dossier spécial «L'expertise et l'expert dans les procédures amiables de règlement des litiges» 159-04
- L'expert de justice : acteur direct ou indirect d'une solution amiable du litige ? 174-25
Perrault G., Rousseau G. et Venet M. - La désignation d'un expert en référé ou sur requête entraîne-t-elle des particularités et lesquelles ? 40-40
et Kérisel J-B., Loeper P. - Non, l'expert de justice ne peut mentir ! 100-25
Faurie S., Leal M., Loubeyre A., Oliveira e Sá P. et Abrantes Geraldes A. . - L'expertise judiciaire civile au Portugal 131-43
Favard J. et Matulic M. - Le Palais et la Cour de Cassation Des origines à nos jours (1re partie) Aujourd'hui et demain (2e partie) 49-18
Favre M. et Scholtès P. - Suivi des déplacements et déformations de bâtiments 124-21
Fay-Halle A. - Les faux Sèvres 05-19
Ferragne E., Georgeton L. - Expertise vocale en criminalistique, des séries policières à la réalité 167-29
Ferrand L. - La médiation judiciaire - Etude générale 41-08
Ferrero J. - Droit, sciences et techniques, quelles responsabilités ? 96-37
Ferry B. et Marchal S. - La fiabilité du flair des chiens policiers 127-39
Finas-Tronel B. et Véron P. - Expertise, principe du contradictoire et secret des affaires 87-40
Fiasella f. - La formation des experts traducteurs interprètes à la Cour d'appel de Rennes 96-32
Fini J.-B. et Demeneix B. - Les perturbateurs neuroendocriniens 126-30
Fioux JL. - Indépendance, impartialité et conflits d'intérêt chez l'expert 98-20
- Égalité des armes entre experts. Expert de justice et « expert de parties » contre expert privé 104-11
Fiquet J-M. et Lointier P. - Chirurgie ambulatoire : risque médico-légal majoré pour les chirurgiens et les établissements de soins ? 138-10
Flament O. - Retour pratique sur la mise en œuvre du règlement (UE) 2020/1783 au visa de l'article 145 du Code de procédure civile 174-14
Fleurentin A. - Métallurgie sanitaire : le cuivre, ses alliages et les microbes 150-25
Fligny F. - Le meuble Renaissance : authentification, identification, estimation 32-22
Flipo T. - Le contentieux des golfs 56-37
Flöter-Morrier M. - Difficultés pratiques d'exercice de la mission de traducteur/interprète. Pour le compte de l'institution judiciaire 73-26
Foeillet P. - L'ouïe, un sens précieux à préserver de son ennemi, le bruit 126-43
Fontaine R. et Clement J. L. - La restitution des documents altérés 21-25
Fontbonne G. - Le juge administratif et la protection de l'environnement 48-09
Fouchet N. - Comment acheter une faïence française du xviiie 14-16
- Les faïences patriotiques d'époque révolutionnaire 120-26
Fourcade J. P. - La région d'Ile-de-France 05-04
Fourel R. - Expertise dans le domaine des bruits et équipements 17-12
- Tout n'est pas dit, avec un diagnostic de conformité acoustique 26-35
- L'éthique en expertise 30-41
Fourmial C. et Legoux Y. - Les experts d'assurance dans l'Union européenne 121-55
Fourmon A. - Les évolutions du mécanisme de soutien applicable aux énergies renouvelables. Quel régime pour le contrat offrant un complément de rémunération ? 122-10
- Orientations et enjeux pour le secteur photovoltaïque : Programmation pluriannuelle de l'énergie, développement de l'autoconsommation et de l'autoproduction, et recyclage 123-34
Fournier L. - À propos de quelques données médicales récentes en matière de droit de la preuve. La toxicologie médico-légale 50-13
et Loeper P. - L'évaluation à dire d'expert de titres de sociétés ou droits sociaux prévue à l'article 1843-4 du code civil : évolutions récentes de la jurisprudence
et Loeper P. - L'article 1843-4 du code civil : bombe à retardement lors de l'évaluation à dire d'expert de titres de société ? 82-08
Fourniguet J. - L'expertise scientifique et technique au BRGM 103-36
France C. - L'âge de la fonderie 03-17
- Clochers de France 22-20
et Noiret J. L. - Les malfaçons industrielles et les risques de l'entrepreneur 28-28
et Moncel S. et Perrault G. - L'expertise des bronzes d'art 39-24
Frank T. - L'organisation de la justice en France 05-09 / 06-13
- L'organisation de la justice en France 37-09 / 72-05
Frejabue M. - L'industriel et l'expertise judiciaire 05-32
- Indemnités d'occupation en matière de baux commerciaux 17-17
- Le calcul des valeurs locatives a-t-il changé ? 60-43
- Indemnité d'éviction 63-42
Et Rousseau G. - Un « expert juge » : celui institué par l'article 1843-4 du Code civil 68-13
- Quelques problèmes d'évaluation lors des successions 69-44
- Quelque trente années d'évolution de l'expertise immobilière judiciaire 70-53
et Viars I.- Emphyteusis, maladie mutante ou en voie d'éradication ? 72-43
- Copropriété et esprit de la copropriété 77-53
Et Lissarague B. - Du contradictoire au blablatoire 80-19
-Bientôt le paiement d'une indemnité par le locataire de bureaux évincé à son bailleur 85-17
- Evolutions de l'évaluation immobilière 96-35
Et Migayron S. - Expertise et documents électroniques. Vérifications simples pour les non-informaticiens 113-33
- Nostalgie et espérance 116-20
et Bouet V. - La servitude : quelques traits généraux 122-25
Freyssinet E. - L'expert et l'enquêteur spécialisé 80-45
Frison Roche M.-A. - La procédure de l'expertise 24-08
Fruman D.-H. et Fruman J. - Le collectionneur et l'expert 66-39
Fruman J. et Fruman D.-H. - Le collectionneur et l'expert 66-39

G

Gabriel M. - Le zinc 18-47
Gachot B. et Hubinois P. - Infections nosocomiales ou associées aux soins. Problèmes terminologiques et juridiques. 79-12
Gadrey J. - L'économie des impacts sanitaires des dommages environnementaux : intérêts et limites 126-67
Gallion F. - L'environnement industriel et ses grands textes 48-15
- Règles d'évaluation et d'expertise : Les missions (Santé et environnement) 126-87
et Carle P., Lepage C. - Pour une reconnaissance officielle de l'expert dans le domaine de l'environnement 43-44
- L'expert et les micropollutions 77-44
Gaillard A. et Znaty D, et Lencou D - Vers une nouvelle prescription de l'action en responsabilité civile contre l'expert 78-13
Gaillard MD. - Témoignage d'un juge devenu expert 143-11
Gambardella S. - L'expertise dans les contentieux sanitaires et environnementaux devant le TIDM 91-44
Gandur R. - Les experts et leurs rapports vus par les avocats 39-15
Gangiotti L. - L'assurance des atteintes à l'environnement 48-13
Gardey De Soos B. - La déontologie et la discipline des professionnels au service de la justice 156-04
Gardez M. - L'expert psychologue devant la cour d'assises 157-10
Garnier J. et Argaud J. - Les règles de l'art dans le bâtiment 106-25
Garnier M. P. - Les clauses exonératoires ou limitatives de garantie dans le contrat de vente 28-12
Garreau D. - La responsabilité de l'expert judiciaire. Point de vue de l'avocat 29-14
Gaschignard D. - Deux ordres sans désordre. 60-08
- Une liste des experts près le Conseil d'État 73-15
Gasnier a. et Bernard T. - Article L. 621 du Code de commerce. Le technicien désigné par le juge-commissaire n'a pas les qualités d'un expert judiciaire 120-12
Gaspalou F. - Difficultés rencontrées par les experts dans la recherche des causes. (La recherche des causes peut-elle être parfois une mission impossible ?). 58-40
Gaspari L., Sultan C., Kalfa N. et Paris F. - Les perturbateurs endocriniens environnementaux pendant la vie foetale : quelles conséquences pour l'enfant ? 126-26
Gauthier J. P. et Boulaye G. - La signature électronique avec en préambule un rappel de la signature manuscrite 50-25
Gauthier P. - Du bon usage des profils et des intervenants de parties dans Opalexe 158-20
Gautier C. - Technique d'exploitation et utilisation des disques diagrammes 27-49
Gayet P. - Les litiges des gestions d'entreprise 17-20
- Délégation de pouvoir et gestion de l'entreprise 23-51
- Le contrôle interne au service du « gouvernement de l'entreprise » 27-36
- Grandeur et servitude du pouvoir collégial en entreprise 31-28
- La légitimité des dirigeants d'Association Loi 1901 39-16
Gayet-Rabache E. - Questions autour du recyclage agricole des boues de stations d'épuration urbaine 48-56
Gazagnes P. - L'expert médiateur en justice administrative : un oxymore ? 143-13
Geffroy J.-B. - L'expertise fiscale et le juge administratif 68-18
-Le contrôle de l'opération d'expertise par le juge administratif 69-21
Genestie P. - Dans le cadre de la valorisation des déchets industriels : le recyclage du verre ménager 03-30
Gentiletti C. - Réagir aux difficultés en expertise 119-15
- Les cinq accords toltèques appliqués à l'expertise 125-15
- Désordres et litiges sur les installations de production photovoltaïque 127-25
- L'expert et les sinistres sériels 135-27
- Entre devoir d'impartialité et influence possible des parties 137-09
- Les délais en expertise 140-06
- Le péril Borloo, l'autre procédure de péril 142-19
- Les 12 travaux de l'expert judiciaire 165-12
- Questionner sans manipuler 176-07
Genin A. - Les cultures horticoles en conteneurs 01-08
- La multiplication « in vitro » en horticulture 06-41
- La trésorerie du cabinet de l'expert judiciaire 15-23
Gellé S. et Defebvre L. - L'expertise en écritures et documents... Pour en savoir un peu plus 173-28

Gérard E. et Rousseau P. - Mise en danger délibéré d'autrui et pratique de la plongée subaquatique 27-20
Gervaise Y. - Nouveaux outils pour la prise en compte globale du lien environnement/santé au service de l'expertise 48-60
Ghozia a. - « L'expert de justice » : un acteur du procès en quête perpétuelle d'un statut juridique univoque 144- 21
Giboin J. - L'expertise source de règlement autonome des conflits 26-13
Gilbert C. et Jouzel J-N., Henry E. - Quelques impensés de la réflexion sur l'expertise scientifique 100-96
Gillet J.-C. - Les experts automobile dans l'Union européenne 121-54
Gillet J. L. - L'expertise et la réforme de la procédure pénale 24-19
-Le second degré de juridiction en matière civile 33-40
-Le contradictoire et les procédures rapides 44-12
Giannico R. - Évolution de la rémunération des experts traducteurs interprètes 82-38
- Le rôle de l'interprète au prétoire 97-30
et Lucas A. - Quelle formation pour les experts traducteurs-interprètes ? 72-54
Girard M. - Santé, thérapeutique et principe de précaution 52-19
Giraud R. - Les honoraires des experts sont-ils confinés ? 149-21
et Dubernoy C. - Une convention de partenariat entre le CNCEJ et la FFMC 143-32
Girot J.-C. et Oberto P. - La sécurité routière dans les transports interurbains 124-16
Girot JP. - La spère foncière fait peau neuve 83-12
Givry M. T. - L'institution du jury criminel 26-09
Gizon R. - Les revêtements d'isolation thermique - étanchéité en mousses de polyméthane projetées 07-15
Gjidara M. - Les tribunaux administratifs, acteurs locaux 35-14
-Propos introductif 62-04
-L'Observatoire de l'expertise, un nouvel outil de travail 78-60
-L'expert judiciaire est-il un collaborateur occasionnel du service public de la justice ? 99-10
Gleyze P. et Guardiolle JC et Coudane H et Hureau J. -Analyse comparative des niveaux de preuve de l'information pré-opératoire des patients selon différentes méthodologies et supports 79-50
Godbillon B. - Le juge administratif et la communication de documents à l'expert 102-16
- Le préjudice écologique saisi par le droit 112-04
Goblas C. - Le facteur humain en expertise balistique 176-14
Gohin O. - Le point de vue d'un universitaire 62-20
- Contradiction et secrets protégés par la loi au cours de l'expertise devant le juge administratif 63-05
Gombault N. et Chanzy M. - Défaillance d'implants chirurgicaux. Aspects médico-légaux. 60-32
Gombert D. - Les difficultés de l'évaluation et de la preuve : Le rôle des agences sanitaires (Santé et environnement) 126-93
Gonet JP. - Méthodologie et mise en forme des traductions 79-47
-Traduction - interprétation : acte technique ou opération d'expertise ? 86-36
Gorny g. - Le solaire thermique : du rêve à la réalité... 159-24
Gotlibowicz J. - La machinerie scénique 75-38
Goudon J. P. - La médiation à l'expert judiciaire 41-05
Gounot-heno. - L'impropriété à destination : le poids des mots 79-20
Goullé JP. et Pépin G. - L'expertise toxicologique en 2010 : à la recherche de l'indétectable et de l'infiniment petit 92-16
Gouvenot D. et Moderassi A. - L'état de sécheresse exceptionnelle et ses conséquences sur l'habitat 75-54
Gradl T. - Les expertises d'assurance en Allemagne 121-46
Grafmeyer A. - Effectivité de la protection en matière des droits d'auteur sur dessins textiles 65-19
et P/Perrot. - Vers une meilleure indemnisation de la victime d'une contrefaçon ? 83-08
Gramaize P. - L'expert, un médiateur idéal ? Parente de l'expertise, la médiation doit se développer 117-04
- Expertise préventive : attention danger ! 131-04
Granjou C. - Recherche sur l'expertise : le point de vue du sociologue 78-62
Grandjean P. - Structure du rapport d'expertise. Le plan-type de la cour d'appel de Versailles 109-07
- Des travaux entrepris pour aboutir à une procédure européenne de l'expertise 121-67
et Chabanol D. et Nuée A. - L'expertise judiciaire civile en République Tchèque 141-24
Grapin C. - Particularités de l'expertise chez l'enfant 70-31
Grardel G. - Les principes directeurs du procès et l'expertise de justice. Procédure civile et administrative : cherchez les différences 101-22
Gras M. et Boussard A. - L'analyse de données au service de l'investigation, l'opportunité pour aller plus loin 148-27
Grenade F. - Parties communes, parties privatives et experts architectes ; les planchers bois 77-51/ 79-29
et De Montrichard G. - Les harpes ou les pierres en saillie. 94-17
Grépinet A. - Vices cachés ou vices rédhibitoires des animaux domestiques 63-46
- La garde juridique d'un animal 103-11
- L'évaluation et la réparation en expertise vétérinaire 111-25
- L'évaluation et la réparation des préjudices 112-15
Grinfeder-Trepaud. - Le doute et l'art ou l'art du doute 81-43
Groleau e. et argaud j. La réception en matière de construction 95-29 Gryson MC. - Outreau, la vérité abusée. 91-21
Guerard D. - La mise en état de sujétion psychologiques dans les sectes 133-15
Guezille S. et Chatain A. - Justice prédictive : entre fantasme et réalité 135-04
- Vendôme tech : la transformation numérique de la justice portée par le gouvernement 136-11
Guibert C. et Venet M. - Coexistence des enquêtes administrative et judiciaire en cas d'accident aérien 44-40
et Muret B. - L'expertise pneumatique « après Concorde ». 59-38
Guichard R. et Bougeret J. P. et Desse J. - Généralités sur les incendies d'origine électrique 41-54
Guigou E. - À propos de la médiation… judiciaire, un thème qui m'est cher… 41-02
Guigue J. - Le juge et l'expert pour une collaboration plus efficace 14-03
- Le juriste face au sida 18-05
Guilguet M. Réflexions sur l'activité du Tribunal Paritaire des baux ruraux 08-09
Guillaume B. - Facteur de pianos 09-43
Guillaume D. - Informatique et liberté 17-36
- La CNIL, rôle et organisation 18-44
- Informatique et liberté 20-29
- Contrefaçons, fraudes et piratages en informatique 21-31
- Informatique et liberté : les devoirs 23-42
Guillaume M. - À propos d'un projet de loi apportant des réformes aux fonctions d'expert judiciaire. 59-02
Guillaume crane a. - La détection des homicides ignorés, un impératif pour la Justice 159-39
Guillemard R. - Construction ou rénovation, pensez aux assurances 04-17
Guillermou e. et Dumont jj L'expertise de la personne victime d'un traumatisme crânien, Quelques remarques, principes et difficultés 95-23
Guillou F. et Le Gall G. - Secret professionnel médical : notion d'intérêt légitime. Arrêt du 7 décembre 2004 de la Cour de cassation 69-38
Guinchard S. - Le contradictoire en regard de la convention européenne des droits de l'Homme et du droit constitutionnel 44-07
Guinier D. - Les informations classifiées de défense. Conséquences sur la saisie et l'expertise. 73-19
- Les cyberattaques : Un phénomène inquiétant qui exige des réponses (1ére partie) 127-42
- Les cyberattaques : Un phénomène inquiétant qui exige des réponses (2e partie) 128-47
- La place des algorithmes et les exigences face à la complexité et à la convergence technologique 139-40
-ChatGPT : intelligence artificielle générative et code informatique 171-20
Gulphe-Berbain S. - La liste nationale des experts 49-07
Gustin P. - La reconstruction des îles de Saint-Barthélemy et Saint-Martin après Irma 144-55
Guterman R. et Caussin-Zante M. et Accad L. - L'évolution prévisible de la responsabilité contractuelle du médecin 41-18
et Smadja C. et Potier A. - L'expertise médicale en responsabilité et les médecins. 125-17
et Smadja C., Potier A. et Accad L. - Indemnisation des accidents médicaux : propositions 127-22
Guyard J. - Le point de vue du magistrat sur l'expertise en matière d'accident 11-05
Guyot D. - L'expertise judiciaire dans la Procédure Civile Russe 39-13

H

Habibi B. - Expertise médicale des infections transmissibles par la transfusion médicale 18-32
Hadengue P. - L'expertise médicale en matière de Sécurité sociale 12-24
Haertig A., Marcus J. P., Marcus C. et Chartier-Kastler E. Évolution du préjudice sexuel chez l'homme 30-15
Halley J. C. - V. Peckels B. - La complainte des taxons 65-51
Hamon J. - L'U.E.S. des contentieux fréquents entre dirigeants et partenaires sociaux, mais également un potentiel d'économies et d'efficacité 30-38
Harichaux P. - Particularités de l'expertise médicale judiciaire dans les accidents de sport 16-11
Hattab N. - Bouleversements du paysage informatique et impacts sur l'expertise 78-90
Hattenberger A-M. - L'expertise en situation d'urgence, le cas de l'expertise des risques sanitaires liés à l'influence aviaire à l'Afssa 88-43
et Tuffery G. - Valorisation actuelle et future des expertises 100-46
Haumont H. - La CEDH et l'expertise dans les contentieux sanitaires et environnementaux, la protection d'un droit à l'environnement sain à l'oeuvre 93-39
Hayat J. M. - La loi du 15 juin 2000 et l'expertise pénale 50-07
-Justice et Éducation nationale : Les nouveaux enjeux. 58-08
-Plaider coupable, composition pénale, mode d'emploi 63-11
-La déposition de l'expert devant la cour d'assises 64-03
Hazan R. - Les carambolages routiers 76-24
et Majcherczyk R. - Contrefaçon automobile 77-56
et Cassuto T. - La reconstitution en procédure pénale. 86-04
Hébard J. - L'organisation de la criminalistique au sein de la

gendarmerie nationale 107-29
Heisser-Vernet J.-M. -L'expertise dans le domaine de la construction 66-27
- Les coopérants à l'expertise judiciaire 86-13
- Pour une véritable méthodologie expertale 100-56
- Expertise bâtiment et maîtrise d'oeuvre : histoire d'une confusion des genres 112-31
- Expertise bâtiment : quelle méthodologie ? 113-36
- Comment l'expert a-t-il laissé place à l'expertise ? 117-20
- Le conflit d'intérêts en expertise 122-21
et Mennegand S. - L'assistant maître d'ouvrage : Un nouvel intervenant à l'acte de bâtir ? 68-44
et Giltard D. - Denis Diderot, l'expert et l'encyclopédie 107-13
Hendericks A.
et Claes E. - L'expertise judiciaire civile en Belgique (français/anglais) 125-39
Henry E. - et Jouzel J-N., Gilbert C. - Quelques impensés de la réflexion sur l'expertise scientifique 100-96
Henriette C. - La pierre, le marbre et le granit 05-12
Henrion L. - Les peintures, des origines à nos jours 70-60
Herbin P. - La réforme des voies d'exécution 19-06
Hercberg M. - Les mécanismes typiques des crises immobilières de bureaux : analyse rétrospective et prospective de l'expert quant à l'impact de la COVID-19 sur le marché tertiaire des bureaux 151-22
Hernández-Mora Ruiz de Castillo M. et Mesure G. - Consommation d'images pédopornographiques : addiction ou pédophilie ? Une expertise plus complexe que ce que l'on pense 171-26
Hervé-Bazin E. - Évolution de l'assurance ces trente dernières années. Conséquences potentielles sur l'activité des experts judiciaires (2e partie) 56-42
et Cerveau B. - Le point de vue des assureurs :
- les compagnies d'assurance et le monde de l'expertise 57-21
Hini P. - Inventaire et prisée 12-19
-Droits sociaux - Donation et succession 17-08
-La preuve par l'acte 21-07
Hirson A. - Les expertises phonétiques dans la procédure judiciaire anglaise 121-22
et Zukauskaiteh M, Lepez M. - L'expertise judiciaire civile en Lituanie 132-43
Horgues, F. et Keibèche M. - Contrôle non destructif sur site de structures en bois 37-39
Hoscheit T. - L'expertise judiciaire civile au Luxembourg 129-53
Houdy c. - Droit, sciences et techniques, quelles responsabilités ? 96-37
Houillon P. - L'expertise en matière pénale après l'affaire d'Outreau 78-27
Houel K. - La confidentialité de l'expert 54-11
Hocquard JM. et Jacob JF. - Les déroutantes subtilités de l'article 276 du CPC 85-04
Hoizey G. - La soumission chimique : expérience du Laboratoire Toxlab après 900 réquisitions judiciaires. 87-20
Hovespian J. - Recherche des causes et des circonstances de l'incendie : faire parler les traces 146-29
Hubac S. - Innover fait partie de l'ADN des experts scientifiques de la Gendarmerie 147-39
Hubinois P. -L'infaillibilité expertale 73-12
et Lunel P. et Hureau J. - L'indemnisation des accidents médicaux. Essai de droit comparé européen. 59-08
et Gachot B. - Infections nosocomiales ou associées aux soins. Problèmes terminologiques et juridiques. 79-12
et Hureau J. - La médecine systémique et la culture qualité-sécurité. 73-30
Hubrecht A. et De Geradon F. - Le BIM aujourd'hui et que peut-il attendre la réalité virtuelle ? 135-11
Huet G. - L'expert automobile et les réparateurs 11-30
Huglo C. - Le juge judiciaire et l'environnement 48-11
- Les institutions de sécurité sanitaire au niveau national et européen 126-98
et Lepage C. - Du droit de l'environnement au droit à l'environnement : l'expertise au cœur du débat 48-04
-La portée du principe de précaution selon la jurisprudence 52-12
et Constantin C. - Quelques réflexions sur la compensation environnementale 101-35
Huon J. - L'affaire Kennedy 15-28
-L'identification des munitions 17-27
Hureau J. - L'immortalité ? La médecine et le droit face au vieux rêve humain 32-32
-Le devoir médical d'information 37-22
-L'aléa médical dans tous ses états 104-23
et Peckels B. - Expertises et Experts en France - mars 2006 - Essai de définitions et de classifications 70-05
et Hubinois P. - La médecine systémique et la culture qualité-sécurité. 73-30
- Le secret médical au cours de l'expertise médicale en matière civile 35-43
- Les infections nosocomiales 42-20
et Kerisel J. B. - Liberté et expertise ; approche empirique, L'expert et l'expertise 47-18
et Putz A. - La reconnaissance du statut social des experts judiciaires 42-16
et Putz A. - Le statut social des experts judiciaires. Le décret d'application de l'article 15-1 de la loi du 23 décembre 1998 46-11
Voir: Bellon de Chassy C.
et Chanzy M. - Indemnisation de l'aléa médical et expertise en responsabilité. Titre III du projet de loi relatif à la modernisation du système de santé. Comment réformer ? 53-18
et De Fontbressin P. - L'indemnisation de l'aléa médical. Titre IV de la loi du 4 mars 2002. Confusions, imperfections, non-dits 56-11
Voir: Hubinois P.
- Sélection des experts médecins. Libres remarques d'un honoraire 66-28
et Racinet C. - À propos de la nomenclature des postes de préjudice en réparation du dommage corporel 75-59
- La preuve scientifique appliquée à l'expertise 78-52
-Médiation et conciliation 81-24
et Denis-Laroque B. - Téléphonie mobile ; risques biologiques 76-51
et Olié J-P. - Prédire les actes violents : mission impossible pour le médecin expert ? 109-22
Huriet C. - L'expertise publique : le renforcement de la veille sanitaire et du contrôle de la sécurité sanitaire des produits destinés à l'homme 78-44
Husson-Trochain C. - et Mauroy B. et Chavaudret F. De l'accomplissement de la conférence de consensus sur « Les bonnes pratiques judiciaires de l'expertise civile » 78-29
Huver P. - L'expertise mécanique dans les grands défis de l'innovation industrielle 89-29
- la future norme européenne « Exigences générales pour les services d'expertise» 96-41
- Expertise métallurgique : quand la ruine des grandes installations industrielles s'explique au microscope'un juriste d'entreprise 90-33
- La reconnaissance des experts judiciaires 100-27
- La future norme européenne pour les services d'expertise. Point sur les travaux en cours du CEN 106-40
- La complexité des expertises en matière de corrosion 110-26
- Le drone, équipement de base pour l'expertise de demain 113-26
- L'acier inoxydable est-il oxydable ? 115-38
- La corrosion electrochimique : une expertise à hauts risques 118-34
- 2015, année de publication de la future norme européenne pour les services d'expertise ? Son champ d'application, ses objectifs, ses perspectives 121-73
- La corrosion électrochimique des canalisations enterrées ou immergées 123-28
- Le Code de déontologie des experts européens est-il compatible avec la norme NF EN 16 775 ? 128-26
et Cristea S. et loubeyre A. - L'expertise judiciaire civile en Roumanie (français/anglais) 133-31
et Emorine C. - L'expertise judiciaire civile à Chypre 140-21
Hyest J.-J. - Le point de vue d'un élu national 62-12

I

Ibanez J. et Du Haÿs L. - Quand l'expert judiciaire devient un justiciable ordinaire 120-10
- Experts Judiciaires et prescriptions : Comment computer les délais de prescription prévus par la loi n° 2008-651 du 17 juin 2008 ? 122-8
- Commentaire de l'arrêt rendu le 3 juin 2015 sur l'interruption de la prescription en cours d'expertise 124-4
Idée A. - La foudre 20-31
- Les moyens de protection contre la foudre 22-31
Inchauspé D. - Réforme de la procédure pénale : les lourdes propositions du comité Léger 87-07
- Un droit de mentir en justice 95-10
- Les erreurs judiciaires françaises et anglo-saxonnes 96-24
Imbard P. - Les gens de justice par Daumier 33-44
Irimia D. - La mission d'expert traducteur et interprète est-elle la petite mission du droit ? Portrait de l'expert traducteur interprète 131-12
- La déontologie des experts traducteurs, une déontologie judiciaire ? 133-04
- Comment les experts traducteurs interprètes (ETI) et les autres experts peuvent collaborer 137-20
- Être interprète en salle d'audience 139-28
- Réflexions sur l'application effective de la directive du Parlement européen relative au droit à l'interprétation et à la traduction dans le cadre des procédures pénales 144-57
Istria R. - L'atteinte à l'intégrité physique et ses corollaires : certificat médical de constatation, qualification des infractions, ITT 103-33
Iweins PA. - et Jamin C. L'avocat et l'expert. 78-57

J

Jacob J.-F. - Fatalité et métamorphose du risque en matière de construction. 60-24
- Les nécessaires évolutions de la — 100-12
- L'expertise, espace de — 111-09
- Quelques aspects de la philosophie et de la pratique de l'expertise 131-08
- Le statut de l'expert de justice 139-07
- L'intelligence artificielle, une vieille histoire 141-13
- Voyage depuis la nuit des temps en direction d'un futur inconnu 142-11

- Quand l'inexplicable devient expliqué 145-08
- Manoeuvres et exceptions dilatoires 154-07
- Les règles de déontologie des experts de justice 156-11
et Michel R. -Travaux de ravalement ou de peinture. Désordres et responsabilités. 61-29
- La gestion d'un conflit potentiel au cours d'une expertise 64-36
- « Plus l'expert est compétent, moins il est objectif » Méfiez-vous des phrases chocs ! 74-06
- Désindustrialisation et «droit souple» à la française 133-25
et Hocquard JM. - Les déroutantes subtilités de l'article 276 du CPC. 85-04
-L'expert de justice en BTP est-il aussi maître d'oeuvre ? 86-19
et De Fontbressin P. - A la recherche du « sachant » 157-19
Jacquemin Ph. - Les institutions de « tutelle » de l'expert 121-32
et Deshayes B. - L'expertise judiciaire civile en Letonnie 138-13
Jamet N. - Le choix de l'essence de bois atteinte de pourriture était-il pertinent ? 134-08
- Le bois travaille aussi ! 139-45
- Le traitement de la Mérule par air chaud 146-14
- Le sens du fil du bois 153-15
Jamin C. - La responsabilité civile 25-07
- Bioéthique : une légalité sans droit 27-24
- De quelques petites choses que le droit peut apporter à la science 31-06
Jamin R. et Brosset A. - Vitesse et accidents 34-35
Jandel E. - L'implication du géotechnicien avec le nouveau «DTU 13.3» ; le risque de sinistres en considérant un sol amélioré par des colonnes balastées sèches. 71-26
- Des colonnes de mortier pour la reprise en sous-oeuvre 118-24
Jardé O. - Voir : Manaouil C.
Jarrosson C. - Évolution et règlement des conflits 33-04
- L'expertise juridique 63-03
Jauffret-Spinosi C. - L'expertise en droit comparé 26-04
Jean J. - Protection juridique des majeurs 77-34
Jeanpierre G. - Le point de vue d'un juriste d'entreprise 57-19
- Le point de vue d'un juriste d'entreprise - 2 62-32
- Expertise rime-telle avec entreprise ? L'expertise managériale au coeur du processus décisionnel 100-61
- Les expertises d'entreprise en Europe 121-46
et Martin J.-C. F. - Les perspectives de l'expertise (2e partie) 127-04
- Nouveaux modes de règlement des conflits, nouveaux modes de preuve et d'expertise ? 132-12
Jemming M. - Loi Grenelle de l'environnement 90-28
- Performance énergétique des bâtiments. RT 2012* : nouveaux objectifs, nouvelles pratiques ... nouveaux litiges ? 102-19
Joly P. - Le retour à domicile des grands handicapés 19-39
- Handicap et domotique 24-39
- Expertise architecturale et grand handicap 113-29
Jonquères J. et Monestier-Carlus B. - Les avancées du droit administratif français face aux progrès des sciences et des techniques et leurs conséquences médico-légales en ophtalmologie 34-37
Josse F. - La prudence de l'expert 49-41
-Les silences de l'expert 47-47
Jousse G. - Pratique de la photo numérique en expertise judiciaire 47-43
Jouzel J-N.
et Gilbert C., Henry E. - Quelques impensés de la réflexion sur l'expertise scientifique 100-96
Juge B.
et Roger P. - La responsabilité de l'expert judiciaire 87-11
Julienne P. - La responsabilité aéronautique 149-11
et Archambault L. - L'expertise judiciaire : un éclairage technique au service des litiges en matière aéronautique (sous réserve de certaines précautions à prendre) 153-38
Julliard F. A. - Les procès en responsabilité médicale : pourquoi ? Contre qui ? 23-44
Jupin J. - L'expertise : une autre approche 16-05

K

Kalfa N., Gaspari L., Sultan C. et Paris F. - Les perturbateurs endocriniens environnementaux pendant la vie foetale : quelles conséquences pour l'enfant ? 126-26
Kanny G. - Pathologies humaines induites par les moisissures dans le bâti 143-18
Kapella C. - Justice pour tous les experts traducteurs-interprètes sans exception ni réserve ? 150-07
Karleskind A. - L'organisation d'un cabinet d'expertise judiciaire 54-35
et Chambon M. - L'analyse des produits agro-alimentaires 35-49
et Rhome M. T. - L'amiante 37-49
et Ly-Wa-Hoi M. - Le jouet, contrôles de qualité 39-33
-L'expert chimiste judiciaire 41-42
et Wolff J. P. - Chimie analytique et expertise judiciaire (1re partie) 51-17
et Wolff J. P. - Les applications de la chimie analytiqueà l'expertise judiciaire (2e partie) 52-27
et Wolff J.-P. - Produits toxiques et expertises. 58-23
-L'expertise pénale, dite en « répression des fraudes » 63-23
-Conclusions des réflexions sur les forces, faiblesses, opportunités et menaces de l'expertise judiciaire 70-28
Karwat H. - L'expert dans la Communauté Européenne 20-11
-Pourquoi l'Association des Experts Européens Agréés ? 14-08
Kastner R. - Les expertises d'assurance en Angleterre 121-44
Keibèche M. et Horgues, F. - Contrôle non destructif sur site de structures en bois 37-39
Keijser N. et Wuisman G. - L'expertise judiciaire civile aux Pays-Bas 130-45
Keller A. - Direction des ressources humaines dans la prévention des risques 25-42
Kerisel J. B. - Le statut et le régime social de l'expert judiciaire. 60-04
- Les divers modes de règlement des conflits 33-13
- Que faire après l'expertise ? 116-04
et Hureau J. P. - Liberté et expertise ; approche empirique, L'expert et l'expertise 47-18
et Loeper P., Fassio F. - Non, l'expert de justice ne peut mentir ! 100-25
et Colpart A. - COVID-19 et climatisation 150-23
Kervern G. Y. - Les cindyniques ou sciences du danger 24-43
Kierzek G. et Pourriat J.-L. - La responsabilité du médecin face à l'urgence 68-35
Kintz P. - Expertise médico-légale et cheveux 34-16
Kitaeff R. - Droit, sciences et techniques, quelles responsabilités ? 96-37
Klich A., Dabrowski S., Wiaderek W., Emorine C. et Deshayes B. - L'expertise judiciaire civile en Pologne 131-47
Koeb X. - Spécificités de l'expert judiciaire en Suisse dans les domaines de la construction et de l'immobilier 81-49
- L'expertise judiciaire en Suisse, la procédure à respecter par l'expert 93-10
- Immobilier : le litige autour de la finition des travaux 105-43
- Construction : demandes abusives d'expertise de justice 117-29
Kravtchenko J. F. - An 2000. Virus électronique ou cataclysme prévisible ? 39-36
-À quand le 3e millénaire 37-41
Kremlis G. - Les grands traits du droit communautaire de l'environnement 48-02
Kriegk J. F. - L'impartialité, contrepartie de l'indépendance, pour le juge comme pour l'expert 43-04
-Le remplacement de l'expert consécutif à une méconnaissance de ses obligations 50-11
-Espace pénal commun en Europe : quelles perspectives ? 60-02
-Les contours du respect par l'expert, du contradictoire et des exigences de conscience, d'objectivité et d'impartialité 68-07
Kruppa J. - L'apport des simulations numériques dans les expertises incendie 109-25
Krzakala G. - Nouvelles technologies de l'information : les systèmes embarqués 65-34

L

Lachenau J. P. - Val d'Oise : dynamisme et équilibre 07-05
Lacombe E. - Les matériaux polymères : Quelles solutions environnementales ? 94-30
- Auditeur qualité et expert judiciaire. Deux proches cousins 101-27
- Les silicones, des plastiques exceptionnels 106-33
Lacroix-Andrivet J.P. - Un siècle de réglementation du calcul des ouvrages en béton 42-36
- L'administration scientifique de la preuve 50-04
Lafontaine B. - La recherche de la vérité sur un site informatique 37-44
Lamanda V. - Brèves réflexions sur l'expertise 78-14
- L'expertise de demain 100-05
- L'expert et le procès équitable : une relation qui s'harmonise 111-04
Lambert C. et Daudigny H. et Poilpré M.C. - Phidias, la modélisation pour tous les gendarmes 146-40
Lambert P. - L'expertise judiciaire en Belgique. 58-03
Laget J. - Le livre, valeur de placement 24-28
Lahmani F. et Boccon-Gibod M. - Erreur vice du consentement : l'erreur sur les qualités substantielles d'une chose vendue. Le problème de l'intégralité matérielle de l'œuvre d'art 36-13
Laï Ch. et Schuhl J. F. et Desse J. - Les risques de l'expert 38-09
Lajeunesse P, Causse J.A, Courteaud J.L, De parceveaux,I, Roussel P - Création de l'Union française de l'investigation numérique (UFIN) 133-43
Lallement S. - Le comportement attendu de l'expert devant la cour d'assises 157-04
Lami. A. - Action en récusation d'expert devant le Conseil d'État. Retour sur l'avis Centre hospitalier d'Alès-Cévennes 106-07
Langlet P. - Les vices cachés dans la vente ; responsabilités et garanties 28-08
Laporte F. - L'expertise civile 09-08
Larcher P. Emploi abusif de pesticides, pratiques alternatives 85-41
Larmane A. - Les empreintes génétiques face au défi des traces d'ADN "dégradé" 171-31
Larribau-Teneyre V. - La responsabilité de l'expert judiciaire 42-02
Lasserre J. - Le point de vue d'un expert construction : Expert judiciaire/ expert d'assurance... une compatibilité controversée 57-24
- Les facteurs d'inflation du coût de la sinistralité en matière de constructions 74-30
- Autopsie d'une condamnation 77-48
- L'expertise "dommages-ouvrage" a-t-elle un caractère judiciaire ? 80-42
- Les dommages intermédiaires : vers une couverture décennale "Tous risques ?" 82-13
- La responsabilité du maître d'ouvrage peut-elle se substituer à celle du maître d'oeuvre ? 86-24
- L'assurance construction : génèse, organisation et fonctionnement du système "à la française" 88-19
- L'assurance construction : Genève, organisation et fonctionnement du "système à la française" 89-13

- La force majeure exonératoire de la responsabilité du constructeur 92-07
- L'effondrement avant réception 97-23
- Expertise construction et «délai raisonnable» 96-26
- L'impropriété à destination, critère d'engagement de la garantie décennale. 105-?
- Statut, responsabilité et assurance du sous-traitant dans le domaine de la construction. 101-40
- Le litige en construction. Quelle mission pour l'expert ? 111-21
- Travaux de ravalement : quelles garanties ? 115-14
- Absence d'ouvrage et Assurance construction 120-21
- Prudence de l'expert face au juge taxateur et à la contestation de l'ordonnance de taxe 123-12

Laurent P. et Perrault G.- La détection des faux dans la peinture de chevalet 13-19
Lauvin J.- La maitrise du délai d'expertise par l'expert : un voeu pieux ? 113-22
Lavabre C. et Berne Lamontagne R. - L'audit. Présentation générale, par la rédaction de la revue Experts. L'audit comptable et financier, l'audit juridique 56-06
Lavaste C. - Expertise et identification dentaire 09-20
Lavigne J.-P. et Sotto A. - Les maladies infectieuses émergentes ou réémergentes 126-16
-La résistance aux antibiotiques 126-20
Laureweys J-P. - L'expert ergologue 168-15
Layet L. - Expertises pénales psychiatriques et psychologiques : revalorisation tarifiare ou simple rééquilibrage ? Que disent les annonce gouvernementales ? 158-15
Leal M., Faurie S., Loubeyre A., Oliveira e Sá P. et Abrantes Geraldes A. . - L'expertise judiciaire civile au Portugal 131-43
Lebars T. - Le contradictoire et l'expert en matière civile 36-04
Lebas B. - Variations européennes sur le statut de l'expert 64-12
Le Bras F. - De l'art de conduire juste : l'expertise automobile 11-28
-L'expert judiciaire face aux vices cachés 28-27
Lecuega B. - L'expertise devant les juridictions administratives 170-04
Le déaut J-Y. - Quelle expertise publique pour le XXIe siècle ? 100-59
Leclerc O. - Les réformes du droit de l'expertise ; avancées partielles et occasions manquées. 71-12
et Munagorri REM. - Provoquer le droit de l'expertise pour le faire advenir 100-78
Leclercq M. - Dépôt de bilan. Le risque financier du chef d'entreprise 25-40
-Un commissaire aux comptes pour quoi faire ? 36-27
-L'expert et le soutien abusif 68-48
-La fraude financière dans l'entreprise 75-26
-L'intervention d'un expert dans le cadre de la cession des droits sociaux (art. 1592 C.C.) 76-20
-Le développement des modes alternatifs de résolution des conflits commerciaux 78-64
-Rôle et mission du commissaire aux apports 102-31
Lecomte C. - Aux sources du référé 40-03
-Jalons pour l'historique de la procédure contradictoire 44-02
-Le droit saisi par la technique : origine et rôle de l'expertise judiciaire dans le fonctionnement de la justice 67-12
-Les thématiques d'Experts 78-08
Le Clerc R. - Expert et mesure d'expertise face aux exigences du Procès équitable 89-04
Le Deault J.Y. - Vision de l'homme politique sur l'expertise 70-19/78-114
Leducq X. - Marché unique, justices multiples. Quelle expertise européenne pour les litiges transfrontaliers ? 100-85
-Les expertises d'assurance en France 121-41
et Cerveau B. - L'expertise d'assurances : expertise unique, expertise contradictoire, tierce expertise ; typologie conventionnelle bien rodée 74-10
Leducq X. et Namin L. - L'assurance et ses expertises 102-04
Lefèvre R. - L'expertise en responsabilité médicale 20-15
Lefranc-Loisel S. et Bouvier B. - La signature dans l'oeuvre d'art, une preuve ? 143-22
Legendre D. - Les opérations d'expertise : Comparaison des procédures civiles et administratives 99-23
Le foyer de Costil G. - Le Tribunal de Grande Instance de Nanterre 05-07
Le Gall G. et Guillou F. - Secret professionnel médical : notion d'intérêt légitime. Arrêt du 7 décembre 2004 de la Cour de cassation 69-38
Léger J. - Métamorphoses de la juridiction administrative 150-04
Léger M. - V. Chavaudret F.
Legoux Y. et Fourmial C. - Les experts d'assurance dans l'Union européenne 121-55
Lemaire J. - F.A.C. : Formation, Accréditation, Certification 36-36
-Accréditation - Certification 45-32
-L'expert en automobile, cet inconnu ! 49-42
Lemaire J-R. - Informatique et sécurité 25-45
-L'Institut européen de l'expertise et de l'expert 78-32
-Internet au service des Experts et de l'expertise 42-24
-Commentaires et tableaux de l'enquête nationale d'activité des experts judiciaires du 1.9.1999 au 31.8.2000 50-35
-Le filtrage de la Toile : vers une responsabilisation des fournisseurs d'accès... 53-31
-Statistiques 2000 et 2001 d'activité des experts 55-29
-Résultats de l'enquête activité de la revue Experts. Année septembre 2000 - août 2001 56-39
- L'IEEE, une institution citoyenne et européenne 121-35
- Les conséquences du Brexit sur le rapprochement entre experts européens 127-11
- Find an Expert II : vers une expertise judiciaire européenne 172-36
et Nuée A. - L'EEEI admis comme observateur à la CEPEJ 112-21
et Lenz C. - Projet Find an Expert : Motivations, enjeux et suite 146-47
Lemarchand F. - La santé environnementale : vers un nouveau paradigme en toxicologie ? 126-64
Lemas G. - L'obligation de moyens de l'expert judiciaire 153-04
- Un expert ne devrait pas dire ça 156-33
Le menestrel Y. - Agression contre l'expert : suite mais pas fin 76-16
- Assumer le rôle d'expert-conseil 101-19
Lemeslif S. - Note concernant le ravalement de la pierre à l'issue d'un ravalement 85-39
Lemoine G. - Chartres et l'Eure-et-Loire 08-04
Lencou D. - La prescription de l'action en responsabilité contre l'expert judiciaire après la loi du 11 février 2004 modifiant la loi du 29 juin 1971 69-17
- L'affaire Panarroja, et ses éventuelles conséquences sur les listes judiciaires et le statut de l'expert 93-04
- L'évolution du caractère contradictoire dans l'expertise pénale après la loi du 5 mars 2007 77-10
- Le point de départ glissant de la prescription pour les experts ébranle l'égalité devant la loi 117-10
- Impartialité de l'expert. Pour une déclaration d'intérêts obligatoire 118-04
- L'expertise et le secret des affaires 177-10
Et Escobosa F.-J. - L'indemnisation du préjudice économique. Étude comparée en France et en Espagne. 74-18
Et Reich A. - La procédure de conciliation dans la loi de sauvegarde du 26 juillet 2005. 75-12
- La réduction à cinq ans de la durée de la prescription de l'action en responsabilité civile 79-10
-Les experts de justice et la prescription civile 81-20
Et De Fontbressin P. Gérard Rousseau 94-04
Et De Fontbressin P. - « Marché » de l'expertise et procès équitable : l'arrêt Penarroja, entre malentendu et sous-entendus. 96-04
Et De Fontbressin P. - L'expert de justice face aux conflits de droits 97-04
Lenz C. - Projet Find an expert - Finalisation du projet : publication des fiches d'informations 153-44
et Lemaire J.R. - Projet Find an Expert : Motivations, enjeux et suite 146-47
Lepage C.- RSE, ESG, taxonomie : quelles conséquences pour le monde de l'expertise ? 165-21
Leon Y. - L'expert en mode pilotage automatique à la découverte de la vérité : les apports de l'intelligence artificielle et du Big data ? 146-20
et Malicet P. - Présentation de l'annuaire Manhattan 143-29
et Charrier E. - L'expert de justice et le RGPD 153-11
Lepage C. - Pour une vraie politique de précaution 52-08
- L'expertise dans le domaine de l'environnement 78-84
- Prologue du numéro spécial « Santé et environnement » 126-06
- Épilogue du numéro spécial « Santé et environnement » 126-109
et Carle P., Gallion F. - Pour une reconnaissance officielle de l'expert dans le domaine de l'environnement 43-44
et Huglo G. - Du droit de l'environnement au droit à l'environnement : l'expertise au cœur du débat 48-04
Lepez M, Hirson A, et Zukauskaitėh M. - L'expertise judiciaire civile en Lituanie (français / anglais) 132-43
Leport J. - La vie associative à Versailles et la Compagnie des Experts 01-05
Lequeux J. M. - Nîmes : le 3 octobre 1988. Les enseignements d'une catastrophe 38-29
Le Govic C. - Méthodologie de l'état relatif à la présence de termites dans un immeuble. 86-24
- Le bois laméllé collé 79-29
Le Roy Gleyzes, avec C. Chevalier. - Installations classées : la prescription trentenaire de remise en état. 85-11
et Vergnerie M.-L. - Règles d'évaluation et d'expertise : Le point de vue de l'avocat (Santé et environnement) 126-92
Le Roy M. - Réparation du dommage corporel dans les pays de la C.E.E 10-05
Lesage F. - Dommages ouvrage : l'expert construction face à la sanction de la garantie automatique 107-45
Lespinasse F. - L'école de Rouen 23-26
Letailleur J. - La Cour d'Appel… Bâtiments royaux 04-44
- De l'utilisation du D.T.U. 13-14
- L'aménagement des cheminées 27-38
- Vers un regroupement des compagnies d'experts dans le ressort de la cour d'appel 34-43
- Administration de la compagnie 16-34
Et Luiden E. - A la recherche d'une médecine plus humaine 38-07
et Brylinski M. et Chapelle A. - Le référé dans le quotidien d'une juridiction provinciale. Le point de vue du magistrat 40-36
Le Teuff P. - Du nouveau du côté de l'article 1843-4 du Code Civil 173-28
Leurent O. - L'École nationale de la magistrature : état des lieux et défis stratégiques de la formation des magistrats (1ère partie) 148-30
- L'École nationale de la magistrature : état des lieux et défis stratégiques de la formation des magistrats (2ème partie) 149-38
Levanti J.-M. - Propositions d'un gestionnaire de territoire

pour faciliter l'expertise judiciaire environnementale 123-24
Lienhard J. Et J-C. Archambault - Angoisse et anxiété : nouveaux préjudices, nouveaux enjeux expertaux 110-24
Linden J. - Les signatures électroniques : comme des signatures manuscrites sur ordinateur ? 134-27
Linnel K. et Mackay A. - L'expertise judiciaire civile en Angleterre et au Pays de Galles 127-49
Lissarague B. - La place de l'expert dans le système judiciaire 03-07
- Expertise et la postulation 09-14
- Le rôle de l'expert dans l'arbitrage 12-07
- La force probante des mentions du rapport d'expertise 21-08
- L'expert et les dires des parties 31-12
- L'expert et le juge d'exécution 32-04
- Les avoués aussi 33-43
et David J.-M. et Martin J. C. F. - L'exécution provisoire : un mal nécessaire ?! 36-10
- Le référé devant la Cour d'appel 40-33
- Un cadeau du nouvel an ! ou l'expert sous curatelle renforcée 42-15
- La contradiction, gage d'un jugement équitable 44-05
- La postulation. Pour une véritable sécurité judiciaire 46-04
- De l'expertise à la maîtrise d'œuvre : une tentation dangereuse 65-06
et Frejabue M. - Du contradictoire au blablatoire 80-19
et Martin J.C.F. - La nouvelle loi sur l'expertise, trois ans après 78-17
Liverset Y. - Musique en ligne et droit d'auteur, la nouvelle donne 147-16
Lloper G. - Empiètement : il ne faut pas dépasser les bornes 135-21
Loeper P. - De la FNCEJ à la CNCEJ 78-23
- Expertise de justice et modes alternatifs de résolution des conflits : quelques réflexions pratiques 148-09
- Quelles conséquences pour l'expertise et les experts des procédures devant les chambres internationales de la cour d'appel et du tribunal de commerce de Paris ? 150-45
- Quelles règles de déontologie pour les experts de partie ? 156-15
et Loeper É.- Préjudice de destruction d'un actif amortissable 165-18
et Fournier JL. L'article 1843-4 du code civil : bombe à retardement lors de l'évaluation à dire d'expert de titres de société ? 82-08
et Fournier JL. L'évaluation à dire d'expert de titres de sociétés ou droits sociaux prévue à l'article 1843-4 du code civil : évolutions récentes de la jurisprudence 90-09
et Kérisel J-B., Fassio F. - Non, l'expert de justice ne peut mentir ! 100-25
Loisel S. - Recrutement et évaluation des experts dans le cadre de l'Anses 100-35
et Saunier R. - Les expertises en évaluation des risques sanitaires liés à l'alimentation 121-59
Lointier P. et Fiquet J-M. - Chirurgie ambulatoire : risque médico-légal majoré pour les chirurgiens et les établissements de soins ? 138-10
Lorieux A. - La réforme de la procédure civile et l'expert 43-02
Loubeyre A. - L'expertise judiciaire civile en Slovénie 142-26
et Faurie S., Leal M., Oliveira e Sá P. et Abrantes Geraldes A. . -
Loubeyre A, Cristea S, et Huver P. - L'expertise judiciaire civile en Roumanie (français/anglais) 133-31
L'expertise judiciaire civile au Portugal 131-43
Lucas A. et Giannico R. - Quelle formation pour les experts traducteurs-interprètes ? 72-54
Ludes B. - et Mangin P. - Les méthodes d'identification génétique en médecine légale 14-09
et Peckels B., Penneau M., Proust B. et Rogier A. - Pour une approche fonctionnelle de l'incapacité permanente 43-40
et Keyser C. - Les empreintes génétiques : identification génétique des individus - avancées actuelles 78-95
et Gmati N. - Santé : comment l'expert dévoile la fraude 118-22
et Delabarde T. - L'essor de l'anthropologie médicolégale 119-23
et Navarro C. - Présentation d'une nouvelle chronique de sciences criminelles 125-37
et Delannoy Y., Sec I., Deveaux M., Plu I. - Les cathinones de synthèse : une nouvelle classe de substances psychoactives 128-51
Lugand P. - Le notaire et les scellés. 61-06
Lyon-Caen P. - Le T.G.I. de Pontoise 07-09
- L'indemnisation des victimes d'infraction pénale 15-03
Ly-Wa-Hoi M. et Karleskind A. - Le jouet, contrôles de qualité 39-33

M

Mackay A. et Linnel K. - L'expertise judiciaire civile en Angleterre et au Pays de Galles 127-49
Magnani J.-F. et Rivière P. - Les ingénieurs professionnels : présentation 130-37
Maigné P. - Fuites sous toiture-terrasse : l'étanchéité hors de cause ? 127-34
- Un piège pour l'étanchéité des toitures-terrasses 131-21
- Les bandeaux saillants préfabriqués, piège en toiture-terrasse 134-14
- Traitement des détails d'étanchéité des toitures-terrasses, selon le premier DTU de 1960 172-14
Maillard T. et Berbinau J. - Les mesures techniques et la loi Dadvsi 80-22
Majcherczyk R. - V. Hazan R.
Malbeth P. - L'expert en automobile : un métier méconnu 155-29
Malicet P.
et Devillers G. - Tenir une réunion d'expertise en visioconférence, pourquoi pas ? 149-25
et Leon Y. - Présentation de l'annuaire Manhattan 143-29
Malik E. et Dezsi-sipos A. et Szucs G. et Mouthon G. - L'expertise judiciaire civile en Hongrie (français/anglais) 136-33
Mallaval J. - À propos des sachants. 60-29
Mallard M. - Les attentes du juge face à un expert de justice 141-07
- Un juste équilibre entre exigences et moyens ? 142-07
- Les déboires d'un expert de justice : du sens des responsabilités à l'ardente obligation de formation 153-46
- L'expert de justice face aux manoeuvres dilatoires dans la procédure civile 154-11
- La réinscription quinquennale 160-34
- La responsabilité de l'expers de justice... encore et ... toujours 165-24
- La nomenclature encore et toujours... 167-02
- Commentaire du décret du 16 juin 2023 169-04
- L'erreur est humaine... 171-36
- Deux arrêts de la Cour de cassation relatifs à la visioconférence et à la preuve obtenue de façon déloyale 172-04
- Une initiative bienvenue - Fiche méthodologique sur la mise en oeuvre de l'article 1843-4 du Code civil 177-08
et Cardon D. - Chronique de jurisprudence 154-46
et Cardon D. - Chronique de jurisprudence 157-43
et Semidei P. - Tout ce que vous direz pourra être retenu contre vous : Le juge et l'expert face à la preuve déloyale 173-04
Malher R. La charte nationale de l'expertise scientifique : quel bilan ? 97-33
Manaouil C.
- L'inscription d'un fonctionnaire en qualité d'expert de justice 167-04
et Grandin M., Verhaeghe P., Coudane H.,
Marie N. et Ruellan F. - Le juge chargé de contrôler les mesures d'instruction 110-12
Graser M., Jardé O. - Ostéogenèse imparfaite ou maltraitance ? Un diagnostic différentiel difficile rencontré en expertise 65-25
Mandeville B. - L'expert en agriculture et les contentieux du fonds rural. 60-13
Mangin P. et Ludes B. - Les méthodes d'identification génétique en médecine légale 14-09
Marchal S. et Ferry B. - La fiabilité du flair des chiens policiers 127-39
Marcus C. et Chartier-Kastler E. et Haertig A. et Marcus J. P.
- Évolution du préjudice sexuel chez l'homme 30-15
Marcus J.-P., Chartier-Kastler E. et Haertig A., Marcus C.
- Évolution du préjudice sexuel chez l'homme 30-15
Marescaux J. et Mutter D. - Nouvelles technologies, télécommunications et robotique en chirurgie 55-22
Margeat H. - L'assurance automobile en 1989 10-08
- Les experts de compagnie d'assurance 12-09
Marguénaud J.-P. - L'équité, l'expertise et l'expert 63-02
Marque D. - Un aspect particulier de la transmission d'entreprise : la garantie de passif et d'actif 14-27
Marque L. - L'expertise de gestion 03-24
- Le secret professionnel 04-39
- L'impôt de Solidarité sur la Fortune (contentieux, expertises…) 05-25
Marque P. - Les obligations personnelles de l'expert judiciaire en matière sociale et fiscale 22-36 / 39-19
- Les fusions d'entreprise 18-30
- Flash euro pour l'activité spécifique d'expert judiciaire 52-35
Martel JJ. - Valeur vénale immobilière et abattement pour faits criminels horribles 88-15
- Chère bécasse, très chère bécasse. Valeur immobilière cynégétique des espaces dunaires 91-35
- EURO 2016. L'implantation d'un stade de football diminue-t-elle la valeur des immeubles avoisinantes 93-30
- Évaluation des actifs immobiliers des mutuelles et assurances quelles pratiques prudentielles ? 99-39
- L'intérêt pour le commerce considéré, et son rôle dans le déplafonnement du éventuel du loyer 101-48
- Le rapport amiable comme élément de preuve lors du procès 103-14
- À dire d'expert… Immobilier ! 104-43
- Valeur d'un château lors d'une mutation intergénérationnelle : Jackpot ou charge dynastique ? 112-23
- Expert en évaluation immobilière : tous aux abris ! 119-30
- Références locatives dans les centres commerciaux : la très bonne initiative du juge des loyers au TGI de Lille 127-31
Martelain J. - La forensie environnementale ou la réponse aux questions QUI et QUAND en matière de - des sols et des eaux 89-37
Martelotto A. et Poitou F. - Expertise et contrefaçon en parfumerie 79-42
Martin C. L. - L'expertise d'une valeur montante : le véhicule de collection 10-17
Martin G. - Le référé préventif 13-04
- Le référé préventif ou probatoire 40-16
Martin J. - La protection juridique des majeurs - le contrôle de la gestion 151-16
et Bretagnolle A. et Meignen P. et Samson C. - Le BIM : définition et enjeux dans l'expertise 136-24
Martin J. C. F. - Grandeur et servitude de la communication de pièces. Un aspect fondamental du « contraditoire » 44-19
et Bernard T, Martin J.-C.-F. - Jurisprudence des activités professionnelles 132-47
- Jurisprudence des activités professionnelles 134-41
- Jurisprudence des activités professionnelles 135-45
et David J.-M. - L'expertise et la consignation 34-09
et David J.-M. - Droits juridiques et judiciaires du rôle des centres de contrôle technique des voitures de plus de cinq ans 10-30

et Bernard De Saint-Affrique B. et David J.-M. - L'Homo Juridicus, l'homme de droit, qui est-il ? 23-15 / 27-15
- Aspects juridiques et judiciaires du rôle des centres de contrôle technique des voitures de plus de 5 ans 16-09
- À bâtons rompus : rapports avocats-experts 02-02
- La méthode de raisonnement 20-09
- Le contradictoire et l'expertise 24-17
et Lissarague B. et David J.-M. - L'exécution provisoire : un mal nécessaire ?! 36-10
- L'expertise d'assurance appartient-elle à l'assuré ? 70-13
- L'expert face aux procédures collectives. Prudence 63-14
- Rapport d'expertise et dénonciation calomnieuse 73-14
- La réforme des successions et des libéralités 76-10
- Vingt ans de jurisprudence de l'expertise 78-76
et Lissarague B. - La nouvelle loi sur l'expertise, trois ans après 78-17
- L'enquête préliminaire 1 - la garde à vue 80-04
- L'enquête préliminaire 2 - Le recours au technicien 81-09
et Peckels B. - Le décret de Noël 2012. Liste, désignation, rémunération, consignation, dépôt du rapport : ce qui concerne les experts 106-06
et Jeanpierre G. - Les perspectives de l'expertise (2e partie) 125-04
Martin J. M. - Les contrats d'exploitation de chauffage, le cahier des clauses techniques applicables aux marchés publics 09-16
- 1900/1950, splendeurs et sublimation créatrice de la cristallerie et de la verrerie du parfum 06-21
Martin M.C. - La personnalité de l'expert 73-04
Martinon F. -Voir: Racinet C.
Martin-Hattemberg J. M. - Le parfum, histoire et expertise 42-26
- Le parfum : vers une reconnaissance d'un droit d'auteur dans le domaine du sensoriel... 67-19
Martre P.-H. - Expertises médicales pour les compagnies d'assurances 68-50
- Complémentarité de l'expertise automobile et de l'expertise médicale 76-29
et Jacob JF - Olivier M La formation 78-69
et Tricot J.-P. - Les médecins experts conseil dans l'Union européenne 121-52
Marx M. - L'expertise immobilière est-elle une science mineure ? 45-41
- L'expropriation ou la justice sans expertise 56-40
Mas P. - L'approche qualitative de la gestion de patrimoine 07-54
Mascart J. J. - Les risques des stratifiés verre-résine en milieu marin 32-46
- Le comportement du stratifié verre-polyester gelcoaté L'osmose, un vice caché ? 36-34
Massin I. - Cergy, ville nouvelle 07-07
Massuda A. - Maîtriser les dernières techniques de fixation des loyers des centres commerciaux ; évaluer l'impact du loyer variable pour le prêteur et le bailleur 49-35
Martel JJ. - L'avenir de l'homo sapiens expertus immobilis, entre normes et statut 109-37
Matet P. - L'expertise judiciaire ; la forme, le fond, l'image 72-10
- Les frontières entre les différentes formes d'expertise s'effondrent mais nos cloisons mentales résistent 78-77
- Avocat expert ou expert avocat ? 139-04
- Le statut du sapiteur en matière civile et administrative 142-04
Mathivet R. - Le référé reventif, point de vue technique de l'expert 23-23
Mathon C. - Les Maisons de justice 34-05
- La justice ne peut pas tout, tout de suite 39-08
Matulic M. - Pathologie des matériaux dans un bâtiment ancien 13-26
- La pierre dans la construction 14-12
- La pierre et l'humidité 15-13
- Le bois dans la construction 16-26
- Le coût de la construction 19-31
- Clochers (importance architecturale d'un élément fonctionnel) 22-29
- Informatique et bâtiment 24-41
- La prévention et l'acte de construire 25-49
et Percheron M. - Les spécificités dans le bâtiment 28-20
- Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre. Responsabilité et ambiguïtés réciproques 32-42
- Le vieillissement des matériaux 35-36
- L'acier et le bâtiment. Ascension et déclin d'un matériau, en quête de nouveaux marchés 43-37
- Action de bâtir et obligation de résultat. Normes et règlements ; les contradictions entre la technique et la politique des prix 50-33
- Corrosion dans le gros oeuvre et le second oeuvre - Constat 51-27
- Architecture « BIO », écologie et construction, problèmes réels. 59-42
- Organisation du lieu de stockage des scellés. 61-25
Et Favard J. - Le Palais et la Cour de Cassation Des origines à nos jours (1re partie) Aujourd'hui et demain (2e partie) 49-18
Maxim L. - La Charte de l'expertise au CNRS. Compétence, objectivité, transparence devoir d'alerte 102-33
Maurice P. - La Hague 38-36
- L'expert forestier 45-26
Mauroy B. - Voir: Chavaudret F.
Mauroy V. et Trochain C. - La conférence de consensus sur les bonnes pratiques judiciaire de l'expertise civile 75-10
Mazabraud R. - Utilisation des chiens détecteurs d'hydrocarbure dans les incendies 38-31
- La requête conjointe 165-14
Meignen P. et Martin J. et Bretagnolle A. et Samson C. - Le BIM : définition et enjeux dans l'expertise 136-24
Meilac C. - Clinique de crise du patient psychotique confiné 150-29
Melennec L. - Les experts judiciaires doivent, dans certaines conditions spécifiques, avoir la qualité de salariés 31-33
- Les médecins experts judiciaires habituellement désignés ont la qualité de travailleurs indépendants 36-29
- Bruits de voisinage et syndrome traumatique de stress. Trente années d'observation. Partie I 106-31
- Bruits de voisinage et syndrome traumatique de stress. Trente années d'observation. Partie II 107-31
Melin J. - V. Peckels B.
Meneceur Y. - La procédure de certification : une régulation intelligente de contrôle... de l'intelligence artificielle 148-18
Menes R. - Trois interrogations concernant la dématérialisation 133-42
Menes R. et Delarbre J. M. - Les coussins gonflables de sécurité sont-ils dangereux ? 49-44
Mennegand et S. Heisser-Vernet J.-M. - L'assistant maître d'ouvrage : Un nouvel intervenant à l'acte de bâtir ? 68-44
Mercury F. - La notion du risque
- Entretien avec Maître Denys Duprey, avocat à la Cour de Paris 25-20
- Entretien avec M. le Bâtonnier Claude Charbonnaud 26-45
- Entretien avec Maître Michel Peisse 27-52
- Entretien trimestriel avec le Président Jean Clara 30-44
- Entretien trimestriel avec M. Raymond Touber, président de l'Institut d'expertise et d'arbitrage 31-36
- Entretien trimestriel avec M. Bruno Duponchelle 32-49
- Entretien trimestriel avec le Président Brai 33-33
- Entretien trimestriel avec M. Christian Jacotey 35-55
- Entretien trimestriel avec M. Donio 36-44
- Entretien trimestriel avec Me Patrick de Fontbressin 34-40
Merle A. - L'expertise en plongée sous-marine, à propos de l'origine des accidents et de la responsabilité 93-17
Merlin J. - Le prérapport dans l'expertise civile 04-04
- L'expert comptable du comité d'entreprise 12-15
- Assistance et représentation des parties au cours des opérations d'expertise 22-03
- Le pré-rapport : un débat à clore ? 30-04
Mestchersky C.
et Cima M. La méthodologie en comparaison d'écritures 87-33
Mettler-Kremer C. - Portrait de l'expert traducteur interprète (ETI) face à lui-même 83-35
- Expert : un concept, un titre, une appellation 98-40
- Vers une mort lente ou une nouvelle qualification des traducteurs ? 106-17
- De l'intelligibilité de la loi et de l'accessibilité du droit 107-09
- Mur des cons : quand la liberté affronte l'impartialité 115-48
- La « déformation professionnelle » en images 116-31
- Perpétuité : quelle réalité ? 119-41
- Les experts traducteurs-interprètes dans l'Union européenne 121-56
- Vous avez dit médiateur ? Comme c'est expert... 123-40
- La prescription : une double agression 125-35
- Dématérialisation = pollution ? 128-44
- ETI : Les pendules à l'heure... de l'expertise 135-07
- L'expert traducteur interprète, entre transparence et sensibilité 138-07
- Échec et... « mate » les médias 140-11
- Ne tirez pas sur l'ambulance ! 142-16
Meunier P. - La protection contre la corrosion des grandes structures métalliques 53-33
Meyssonnier V. et Bricaire F. - L'avenir des infections nosocomiales 81-31
Mezerette J. Y. - « Du fait de droit au droit de fait » 50-02
- Le point de vue d'un philosophe 57-16
- Esprit du droit et droit de l'esprit 68-25
Michaut P. - Les normes dans les travaux du bâtiment 177-17
Michaux G. - Les prix de vente de l'entreprise 19-03
Michel B. - Un nouvel outil de détermination de l'AIPP en cardiologie de droit commun. Application aux cardiopathies droites 101-44
Michel S. - Conserver les pièces judiciaires, un défi d'hier et d'aujourd'hui : les sacs à procès du parlement de Flandre 146-10
Michel R et V. Jacob J.-F. - Travaux de ravalement ou de peinture. Désordres et responsabilités. 61-29
- Désindustrialisation et «droit souple» à la française 133-25
Migayron S. - L'exploitation des supports de données informatiques dans l'expertise : Dangers et risques 67-34
Migayron S. Et B. Denis-Laroque - Expertise et documents électroniques. Vérifications simples pour les non-informaticiens 113-33
- L'expertise dématérialisée suppose une organisation et un équipement adaptés 120-35
Migeot P. - La présentation des conflits 33-07
- Conflits et propriété intellectuelle. 61-08
Mignot J. - L'avocat face aux faux 21-04
- Le référé expertise 40-11
Mignot T. - Le trouble anormal de bruit de voisinage et la spécificité de son instruction technique 115-22
- Changement de revêtement de sol : trouble de bruit du voisinage ou désordre acoustique immobilier ? 144-30
- Le trouble de bruit de voisinage à la campagne 151-18
- La pose du revêtement de sol par l'acquéreur en V.E.F.A. : un enjeu de qualité acoustique dans la construction 155-24
- Le fait de bruit suivant l'article 145 du Code de procédure civile 168-12
- La division volumétrique et l'acoustique 177-26
Milet S. - Les technologies embarquées dans les véhicules : nouvelles opportunités en criminalistique

versus nouvelles opportunités criminelles 130-41
Miller E. - La réforme de l'assurance construction 72-14
Milliez J. et V. Pierre F. - La responsabilité médicale en assistance médicale à la procréation (AMP) 66-43
Mimran J. M. - L'office central français pour la répression du vol des œuvres et objets d'art 30-22
Moderassi A. et Gouvenot D. - L'état de sécheresse exceptionnelle et ses conséquences sur l'habitat 75-54
Moinard M. - Essai dans le Val d'Oise d'une politique pénale en matière de sécurité routière 07-11
Mollard-Courtau C. - La recherche d'un cosmpromis équitable en matière de conciliation 106-11
Mollins F. - Le devenir de l'expert dans la procédure pénale 45-05
Moncel S. et Perrault G. et France C. - L'expertise des bronzes d'art 39-24
Monestier-Carlus D. - L'évaluation de l'état antérieur en ophtalmologie ; divergences et responsabilités médicales 76-04
- Dissonance en ophtalmologie : de l'état antérieur à la perte de chance 99-25
- Apport de l'OCT en expertise ophtalmologique. Ou comment réduire l'incertitude sur les qualités de la rétine 129-22
et Jonquères J. - Les avancées du droit administratif français face aux progrès des sciences et des techniques et leurs conséquences médico-légales en ophtalmologie 34-37
Monnerie J. L. - Le syndrome des enfants battus - Apport de la radiologie 41-48
Monpelat L.
et Saffache P. - La COP 23 : un bilan décevant 136-29
- Les risques naturels majeurs dans les Antilles Françaises 145-22
Montfajon M. P. Y. - Intoxication alimentaire 27-42
Monzein P. - Responsabilité médicale. Evolution ou dérive 23-03
Morancais P. - La société civile, immobilière de location, Comment mieux organiser et gérer un patrimoine immobilier 46-38
Morcet K. - L'expertise collective d'aide à la décision publique : Le témoignage de l'Afssa 78-46
Moreau M. - Incendies. L'expert judiciaire : spécialiste ou généraliste ? 30-27
Moreau S. - Opinions des divers acteurs de l'expertise 78-81
- Santé au travail : comment expertise-t-on le harcèlement ? 115-26
et Schlang N. - Justice, dématérialisation et sécurité des échanges. 79-38
Mortureux M. - L'anses met en synergie l'Afsaa et l'Afsset 94-40
Mothu J. P. - La fausse disparition du vice caché 28-16
Mottier C. - Le risk management 09-41
Mougenot D. - L'expertise simplifiée en Belgique. Un remède aux maux de l'expertise judiciaire ? 106-04
Mouly D. et Courteaud J.L - La saisie et la conservation de la preuve numérique 178-26
Mouret R. - Ventilation et isolation des couvertures en tuile de terre cuite 02-09
- Des usages plus ou moins curieux du volume des combles non aménagés 03-16
Moussa T. - Les experts en automobile 12-11
Mouthon F. et G. - Les maladies à prions : (1re partie) : Historique, définitions et énigme biologique 52-16
Mouthon G. - La crise de la vache folle, de la contamination à la recherche des responsabilités (2e partie) 55-37
- L'animal témoin en justice 119-33
et Malik E. et Dezsi-sipos A. et Szucs G. - L'expertise judiciaire civile en Hongrie (français/anglais) 136-39
et Athinaios A. et Pangalos G. - L'expertise judiciaire civile en Grèce (français/anglais) 139-59
Mrad D. - le juge administratif et l'expertise publique : le défi du principe de précaution 113-40
Munier G. - Le médecin expert confronté à une maltraitance : signalement ou information ? 160-19
Muret B. - V. Guibert C.
Muret JP. - Le courtier de marchandises assermenté près la Cour d'Appel 79-22
- La tierce consignation 84-17
Mussaud V. et Six J. F. - Médiation ne rime pas avec conciliation et arbitrage 33-38
Musso B. - De l'administration de la preuve à l'intime conviction 153-21
Mutter D. et Marescaux J. - Nouvelles technologies, télécommunications et robotique en chirurgie 55-22

N

Nalbone G. - Les perturbateurs métaboliques : des polluants à l'épreuve du pèse-personne et de la glycémie ! 126-32
- Les particules atmosphériques fines et ultrafines anthropiques : facteur de risque cardiovasculaire et broncho-pulmonaires 126-41
Nalet J. - L'expert et la garantie des vices cachés dans les ventes d'immeubles entre particuliers ? 128-30
- Le bilan mitigé de l'ordonnance dite Duflot relative au contentieux de l'urbanisme 137-17
Namin L. - L'expert en automobile, quel statut, quels métiers ? 70-49
- L'indépendance de l'expert en automobile enfin concrétisée. 71-21
- Utilisation du rapport de l'expertise automobile par le juge et l'avocat 77-23
- Indépendance des experts d'assurances 78-36
- (et Leducq X) L'assurance et ses expertises 102-04
Navarro C. - L'expertise des testaments olographes 99-36
- Historique de la criminalistique en France. 127-35
- L'expertise des écritures et des signatures manuscrites dans le processus d'authentification des oeuvres d'art 145-25
et Ludes B. - Présentation d'une nouvelle chronique de sciences criminelles. 125-37
Nedelec P. - Fondations pour paroi moulée dans le sol 13-31
Netter P.L. - Les chambres internationales du tribunal de commerce et de la cour d'appel de Paris 149-33
Nicodème M. - Valeur locative commerciale : rétablir le droit 79-24
- Droit au bail et valeur locative 90-09
Nicot G. - « Chartres » 08-24
Nivet R. - Aperçus sur l'expertise en Aéronautique 07-33
Noachovitch P. - L'expertise d'une entreprise 42-52
Noguera R.B. - La traduction vertueuse est toujours gratifiante 151-07
Noiret J. L. et France C. - Les malfaçons industrielles et les risques de l'entrepreneur 28-28
Nuée A. - Déjudiciarisation de la preuve, source de méthodologie 100-53
- La procédure participative : une extension des règles du procès équitable 107-05
- Le Conseil de l'Europe : l'IEEE, observateur au CEPEJ 121-28
- Le guide des bonnes pratiques et l'esquisse d'un code de déontologie de l'expert européen 123-04
- Code de déontologie de l'expert européen 124-36
- Assemblée générale de l'Institut Européen de l'Expertise et de l'Expert 138-21
et Heisser JM. - Déjudiciarisation de la preuve 78-127
et Chabanol D. - Synthèse de l'étude des règles d'expertise judiciaire en Europe 100-5
et Chabanol D. et Grandjean P. - L'expertise judiciaire civile en République Tchèque 141-24
et Lemaire J-R. - L'EEEI admis comme observateur à la CEPEJ 112-21

O

Oberto P. et Girot J.-C. - La sécurité routière dans les transports interurbains 124-16
Ogé F. - Les sites potentiellement pollués et l'expertise 25-38
Olié J-P. et Hureau J. - Prédire les actes violents : mission impossible pour le médecin expert ? 109-22
Oliveira e Sá P., Loubeyre A., Faurie S., Leal M., et Abrantes Geraldes A. . - L'expertise judiciaire civile au Portugal 131-43
Olivier M. - Les experts et la construction de l'Europe 09-03
- L'expertise en Europe communautaire 18-12
- L'expertise judiciaire et le droit 15-05
- L'expertise devant les juridictions communautaires 24-04
- Quelques aspects du bon usage des termes procéduraux 26-07
- Chronique de jurisprudence 28-45
- Appellation et titre de l'expert judiciaire 30-06
- À propos de la déontologie de l'expertise 38-04
- Expert judiciaire et assistant technique 65-03
- Le rapport de l'expertise judiciaire et le principe de contradiction77-05
Orellana R. - Expertises et prestation de l'expert en Espagne 121-19
- L'expertise judiciaire civile en Espagne 128-55
Ouvradou F. - Le traducteur interprète assermenté et expert près des Tribunaux 18-26

P

Pain B. - Les estimations judiciaires et fiscales : convergences, divergences et interactions 54-27
Paindavoine C. - Les conférences de consensus dans le domaine de la santé (voir également : JJ, C, 02, 01) 75-08
Pangalos G., Athinaios A. et Mouthon G. - L'expertise judiciaire civile en Grèce (français/anglais) 139-59
Panza P. - La règlementation environnementale RE 2020 en France : un pas en avant pour un avenir durable 168-29
- Faire face aux défis de la conformité en construction : gros plan sur la RE 2020 et la RT 2012 170-11
Parance B. - Réflexion prospective sur la santé environnementale à partir de l'exemple des perturbateurs endocriniens 126-102
Pareyn C. - Il y a de beaux jours en perspective pour les affaires d'environnement, les litiges et les expertises y afférentes 41-45
Paris F., Kalfa N., Gaspari L. et Sultan C. - Les perturbateurs endocriniens environnementaux pendant la vie foetale : quelles conséquences pour l'enfant ? 126-26
Pasqua C. - Les performances économiques des Hauts-de-Seine 05-05
Patierno G. et Calteau-Péronet V. - L'intervention de l'expert dans la médiation grâce au Medexp 120-39
Patris J. - Fissure, vous avez dit fissure ? ou du rôle important joué par l'expert dans l'évolution des comportements en matière de désordres mineurs affectant la construction 30-19
Patry D. - Principe de précaution et développement durable 52-06
Paulin A. - Prévention agriculture 25-35
Peckels B. - M. Bruno Cotte, procureur général 09-02
- Un nouveau Procureur Général 10-02
- L'expertise du dommage corporel en droit commun français 10-25
- Pour l'avenir de la Fédération Nationale et la cohésion du corps des experts judiciaires 11-03
- A propos des missions non judiciaires 12-02

- A propos d'un colloque sur la responsabilité médicale 13-02
- Bienvenue à M. Henri Boulard, nouveau Premier Président de la Cour d'Appel de Versailles 14-02
- Parlons anglais 15-02
- Renforçons les compagnies pluridisciplinaires 16-02
- Délais et coûts des expertises civiles 22-02
- Un nouveau président pour la Fédération et des problèmes urgents 23-02
- La formation des experts judiciaires 24-03
- La prévention des risques 25-03
- Le secret de l'expert 30-03
- L'institution judiciaire en mouvement 31-03
- Experise et experts avant 1988 78-12
- Aperçu de l'expertise publique 78-43
- À propos de l'action publique 78-11
- À propos de questions ébauchées, jamais résolues 78-26
- Le poids de l'opinion publique 78-03
- Naissance et développement
- Expertise d'assurance et/ou expertise judiciaire ? 84-11
- Revirement ou adaptation de jurisprudence ? 85-08
- Retour sur les incompatiblités éventuelles entre missions d'expertise judiciaire et d'assurance 90-22
- Expert et/ou conseil de partie ? 101-14
- Le « dit » et le « non-dit » au cours et au décours de l'expertise 102-11
- Pourquoi souhaiter devenir expert de justice ? Pourquoi ne plus vouloir l'être ? 112-12
- Groupes ou comités d'experts au sein des instances supranationales 121-62
- « Les intérêts nationaux qui priment en Europe deviennent des égoïsmes ». Interview de Jean-Paul Delevoye, président du Conseil économique, social et environnemental 121-66
- L'état de bonne santé (Santé et environnement) 126-11

et Ludes B., Penneau M., Proust B. et Rogier A. - Pour une approche fonctionnelle de l'incapacité permanente 43-40
- Naissance de la revue Experts 01-02
- Devenir du règlement des conflits 33-19

et Ewald F. et Denis B. - Prévention et santé 25-18
- Catastrophes naturelles. Quelles problématiques expertales ? 89-20
- Tableau comparatif des procédures expertales, de leurs avantages et inconvénients en droit romano-germanique et anglo-saxon 91-16
- Le sens et la valeur des mots 35-03
- À propos de la déontologie que l'expert judiciaire doit s'appliquer à lui-même 36-03
- Un autre regard sur « les réflexions et les propositions sur la procédure civile » en matière d'expertise et : suivi d'informations récentes méritant d'y figurer 34-03
- Le référé 40-01
- Pour une nouvelle ligne éditoriale 38-02

Et Halley J. C. et Rousseau G. - Gosier (Guadeloupe), le 30 mars 1998. Synthèse et perspectives 39-03

Et Melin J. - Une nouvelle étape 42-01

Et Chaunu E. - La pratique de l'expertise en B.D. 44-25
- Le contradictoire vu par les Experts 44-33
- D'une libre opinion à une autre 46-17

Et Rousseau G. et Vacher J. P. - Obligations sociales de l'expert judiciaire. Une importante mise au point 48-24
- Le principe de précaution 52-02
- Éditorial. Les « experts » en France fin 2002 57-01

et De Fontbressin P., Rousseau G. - Une nécessaire mise au point : Inventaire, qualités et prestations, légitimité, incompatibilité 57-02

et De Fontbressin P., Rousseau G. - Synthèse et propositions 57-34
- Présentation du colloque 62-05
- À propos de la loi du 29 juin 1971, modifiée par la loi du 11.02.04 et du décret du 23.12.04 66-02
- À propos de l'expertise scientifique. Compte rendu et commentaires de l'audience publique du 6 décembre 2005 sur l'expertise scientifique à l'aide de la décision judiciaire et de la décision publique 69-36

et Hureau J. - Expertises et Experts en France - mars 2006 - - Essai de définitions et de classifications 70-05/78-79

et J-C F. Martin. - Le décret de Noël 2012. Liste, désignation, rémunération, consignation, dépôt du rapport : ce qui concerne les experts 106-06

Pelbois V - L'expert traducteur-interprète 68-41
- Le traducteur interprète assermenté débutant face à ses responsabilités. 76-33

Pelletier V. L'expertise judiciaire au Québec 97-07

Pellerin D. - Liberté et expertise ; approche conceptuelle, Le point de vue de l'humaniste 47-03
- Quand la bioéthique fait la une de l'actualité. 58-05
- Allocution d'ouverture 62-03
- Synthèse 62-40
- Un exemple de pression citoyenne : la médecine 78-06

Penet S. - Les conventions mises en place par les assureurs pour améliorer l'indemnisation des sinistres 74-08

Penneau M. et Ludes B., Peckels B., Proust B. et Rogier A. - Pour une approche fonctionnelle de l'incapacité permanente 43-40

Pepe S. - La naissance de l'ébénisterie 142-24
- Histoire du décor en placage 143-24

Pepin G. - Trafic de stupéfiants et drogues de synthèse 54-18
- La soumission chimique : expérience du laboratoire Toxlab après 900 réquisitions judicaires 87-20

et Goullé JP. - L'expertise toxicologique en 2010 : à la recherche de l'indétectable et de l'infiniment petit 92-16

Percheron M. et Matulic M. - Les spécificités dans le bâtiment 28-20

Péridier M. - L'estimation par « expertise conjointe » 37-13

Perrot P. - et Grafmeyer A. - Vers une meilleure indemnisation de la victime d'une contrefaçon ? 83-08

Perrault G. - La réglementation des bronzes d'art 16-18
- La découverte d'une oeuvre de Auguste Rodin, la force de l'intime conviction dans l'expertise 98-30
- Les techniques de la dorure 01-11 / 02-19
- Le bois qui parle : la dendrochronologie 05-34
- L'expertise des vitraux 08-18
- Vertus des colles anciennes 09-24
- Les faux, virus chronique des objets d'art 11-18
- L'expertise auprès des Commissaires Priseurs et l'assesseur en commission de conciliation douanière 12-21
- La découverte de nouvelles œuvres attribuées à Van Gogh 17-22
- Les méthodes d'analyses scientifiques 19-22
- L'objet d'art et la prévention du risque 25-23
- La restauration des boiseries de la « Salle Blanche » 26-32
- La manipulation numérique des images 27-26
- L'examen des objets d'art par rayonnements électromagnétiques 31-18
- La « perruque » artisanale : entre légalité et illégalité 123-16
- L'expertise des œuvres de Diego Giacometti 125-22
- De la copie à la contrefaçon 130-14
- L'art, les médias et l'expertise 134-

et Laurent P. - La détection des faux dans la peinture de chevalet 13-19

et Moncel S. et France C. - L'expertise des bronzes d'art 39-24
- Les nouvelles obligations de moyens de l'expert d'art 41-30
- L'estimation des objets d'art en regard de l'I.S.F. 45-39
- L'inscription sur la liste des experts judiciaires en objets d'art près les cours d'Appels 46-26
- La cote d'un meuble estampillé 55-18
- Conservation, retauration et modifications abusives du mobilier 56-19
- La valeur des certificats d'authenticité des objets d'art. 58-32
- Artiste et galeriste, de l'enthousiasme au conflit. 59-45
- L'expertise de l'art moderne et contemporain. 60-35
- L'expert judiciaire confronté aux scellés. 61-20
- La contrefaçon. 1re partie 63-26
- La loi Dailly au service des règlements des honoraires de l'expert judiciaire 67-31
- Le devis préalable en expertise judiciaire pénale 68-27
- Les contrefaçons de l'œuvre de Diego Giacometti 71-37
- L'expertise pénale en art 74-46
- L'évolution de l'expertise des oeuvres et objets d'art depuis 20 ans 78-86
- Le droit de reproduction des oeuvres domaniales appartenant aux musées de france 80-31
- L'oeuvre originale et la sculpture d'édition. 85-24
- La valeur des oeuvres et objets d'art de qualité exceptionnelle. 91-25
- Ne crachez plus sur l'expert... Lorsqu'il est chargé d'une mission de service public. 94-12

et De Fontbressin P. - Le coût de l'expert à l'audience et l'ordre public économique 76-30
- Vers une augmentation constante du coût de l'expertise. 100-21
- L'expertise des objets d'art, secret ou divulgation : l'expert entre tiraillement et impuissance 112-27
- L'expertise du minibar de la Koutoubia à Marrakech par un homonyme de l'ennemi du roi 116-18
- Sculptures en plâtre : lesquelles valent leur pesant d'or ? 118-27

Perrot P. - La copie dans le textile 65-23

Peruzzi P. et Bernard M.-H et Bazin A. - Médias, médecine, formation et expertise 134-23

Petit M. et Gouet A. - L'investigation d'une scène de crime dans un milieu dégradé : un protocole particulier pour la réussite de la mission 155-36

Petit M. F. - L'Eure-et-Loir, un département en pleine mutation 08-05

Petit P. - Expertise construction : mission dangereuse 13-09

Petit V. et Semidei P. - L'expert et les MARD, tout ce que vous avez toujours voulu savoir... 178-10

Petit Boileau C. - Amateurs d'armes, attention 64-30

Petitjean G. - Assurance de responsabilité des experts : bilan 12-115

et Ameline J.-C. avec l'équipe technique de Sophiassur - Les principaux intervenants de l'assurance 120-41

et de Fontbressin P. - Experts de justice : tout travail mérite salaire 127-09

et de Fontbressin P. - Expertise judiciaire et dénigrement de l'expert 146-08

Péton P. et Zorn C. - Le contradictoire de l'expertise à l'épreuve de l'examen clinique 113-12

Peyrat C. - Enfants victimes de catastrophes collectives : particularités de l'expertise médicale 75-30

Peyrouty P. - La norme NF X 50-110 «qualité en expertise» : situation actuelle et perspectives 92-36

Pfitzinger H. - Empreintes génétiques, fichiers nationaux et enquêtes criminelles 46-18

Philibeaux A. - La procédure pénale et l'expert 41-14

Philippe V. - Le consentement éclairé en pratique vétérinaire équine 152-24

Phelippeau T. Recherche de la preuve et lien de causalité dans le procès pénal 98-17

Pical D. - Quelques aspects de l'évolution récente du droit de la famille 22-07

Pichat P. - Les outils du développement durable ; la gestion des déchets toxiques 48-50

Piegay E. - Propositions pour un plan des rapports d'experts en informatique 26-33

Pierrat E. et Tarroux J-P. - L'expertise face aux enjeux du digital et de l'intelligence artificielle 137-13

Pierre F. et Milliez J. - La responsabilité médicale en assistance médicale à la procréation (AMP) 66-43

Pierre L. - Taxation des frais de justice au pénal. Modalités pratiques 104-20

Pigeron X. - L'expertise des premières émissions des timbres-poste français de 1848 à 1851 50-20

Pillias D. - Les expertises en droit rural 08-11

Piloz-Humbert J. - L'expertise en traduction et interprétariat 46-36

Pincet J.-M. - L'expert et la norme 45-20

Pinchon F. - Les expertises internationales 55-14
- Quels experts pour quelle expertise internationale ? 100-18

Piotto R. - Coordination - Sécurité - Santé. Les responsabilités du coordonnateur et celles du maître de l'ouvrage, Premiers recours d'expérience 36-42

Piquepaille R. - La cotisation personnelle d'allocations familiales 20-32
- Rappel des textes régissant les honoraires 20-33

Pirnay S. - Toxicologie : une évaluation multifactorielle au cas par cas 126-85

Plantard J.P. - Le contrôle médical pendant la garde à vue 19-03

Plantier J. et Buffat S. - La lumière sur le risque environnemental lié aux diodes électroluminescentes 126-47

Plu I., Delannoy Y., Ludes B., Sec I. et Deveaux M. - Les cathinones de synthèse : une nouvelle classe de substances psychoactives 128-51

Poilpré M.C. et Daudigny H. et Lambert C. - Phidias, la modélisation 3D pour tous les gendarmes 146-40

Poirot-Bourdain E. - L'inimitié entre l'avocat et l'expert judiciaire : le point sur la question 130-04

Poitou F. et Martelotto A.- Expertise et contrefaçon en parfumerie 79-42

Poncelet E. - Restauration de la façade sur la SCARPE du refuge de Marchiennes à Douai 26-23

Portier E. - L'orfèvrerie 34-18

Potez G. - Aide-mémoire de la construction 06-33

Potier A. - La chirurgie artérielle. Responsabilité, risques et expertise. Partie 1 & 2 109-30/110-39

et Smadja J. et Guterman R. - L'expertise médicale en responsabilité et les médecins 125-17

et Guterman R., Smadja C. et Accad L. - Indemnisation des accidents médicaux : propositions 127-22

Poitou F. - Le parcours d'un expert judiciaire inscrit dans plusieurs pays de l'Union européenne 139-24

Poullain J. L. - Le phénomène de « crazing » dans les panneaux de remplissage de garde-corps 39-54

Pourriat J.-L. et Kierzek G. - La responsabilité du médecin face à l'urgence 68-35

Pradel J. - Les responsabilités pénales 25-06
- Responsabilité pénale de l'expert judiciaire 29-20
- Le nouveau code pénal. Deux ans d'application. XIIIe Congrès de l'Association Française de droit pénal 31-14
- Le principe du contradictoire en procédure pénale 51-02

Preud'homme D. - L'expertise : une interface entre la science, la norme et la loi 34-34
- La problématique du rapport d'expertise judiciaire en matière civile et commerciale 43-35
- La cessation des paiements : notion d'expertise (1re partie) 46-13
- La cessation des paiements : notion et expertise (2e partie) 55-09
- La cessation des paiements : notion et expertise (3e et 4e parties, suite et fin). 61-12
- Le point de vue d'un expert 62-18
- La formation de l'expert judiciaire. Impact des dispositions de la loi du 11 février 2004 et du décret du 23 décembre 2004 66-26
- Expert ou conseil de partie en matière civile 78-58
- Les perspectives de l'expertise (1ère partie) 125-04

Prieur D. - La dangerosité criminologique à l'épreuve de la science du danger 122-32

Prigent H. - Le Crédit Foncier 07-53

Pronier D. - Conseils pour une lecture raisonnée des arrêts de la Cour de cassation 147-04

Proust B. et Ludes B., Peckels B., Penneau M. et Rogier A. - Pour une approche fonctionnelle de l'incapacité permanente 43-40

Prunet F. - Note au sujet des coûts et de la lenteur des expertises 35-35

Puech M. - L'accidentologie, une science jeune, complexe, en pleine évolution 75-47
- De la naissance de l'automobile à l'accidentologie 78-92

Puech P-F. - Identification lors d'un procès : le problème des témoins 110-42

Pütz A. - Liberté et expertise : approche empirique. Le juge et l'expertise 47-13

et Hureau J. - Le statut social des experts judiciaires. Le décret d'application de l'article 15-1 de la loi du 23 décembre 1998 46-11
- Propos sur le juge des libertés et la détention 54-02

et Hureau J. - La reconnaissance du statut social des experts judiciaires 42-16
- Le juge des libertés et de la détention : huit ans après 81-05

Puyt J.D. - L'épinandrolone : une hormone probablement à l'origine d'erreurs judiciaires 73-40
- Mortalités des huîtres en France : une origine trop longtemps sous-estimée 160-22

Q

Quéméner M. - Le numérique et l'art, protection ou danger ? 144-27

Quignard B. - Réflexion sur les accidents d'ascenseur en France 56-27
- Analyse de la loi du 2 juillet 2003 relative aux ascenseurs. 60-45
- Décret concernant la mise en sécurité des ascenseurs existants 65-43

Quintard J. - Le statut de l'expert judiciaire, garantie d'une expertise de qualité 69-03

R

Rabaté J. L. - La peinture de la Tour Eiffel 41-51
- Sur le vieillissement des matières plastiques exposées aux intempéries (des « liaisons » chimiques dangereuses) 46-34
- La corrosion du gros œuvre - La protection, 51-29
- Le collage industriel 54-32

Raboteur J. - La méthode d'évaluation contingente (MEC), un outil à appliquer à l'expertise en matière environnementale 74-53

Racinet C., et Catteau C., et Fabre H. et Martinon F. - Pour une expertise incontestable. Quid de l'évaluation des pratiques professionnelles des experts judiciaires et des médecins en particulier 73-09

et Hureau J. - À propos de la nomenclature des postes de préjudice en réparation du dommage corporel 75-59

et Catteau C. - Qui est responsable de la paralysie périnatale par traumatisme du plexus brachial ? 154-25

Racot G. - Comment l'expertise sous-marine peut-elle être contradictoire ? 150-18
- La spécificité des expertises judiciaires en fin de contrat de délégation de service public 178-14

Rahola P. et Cuisin J. - Le vrai et le faux : le cas des « cornes de rhinocéros asiatiques » vendues aux enchères en France 157-30

Ramaël P. - Le magistrat et l'autopsie judiciaire 153-42

Raoult C. - Le règlement des dommages corporels et matériels, l'avocat et l'expert 11-08
- Le référé provisoire 40-14

Rateau M. - De l'expertise en matière agricole 26-38

Raynaud B. - L'article 1843-4 du Code civil et ses évolutions récentes 120-04

Razafindratandara Y. et Seveque J. L. - Les pollutions des sols et des Nappes phréatiques 48-42

Rebut G. - Responsabilité civile de l'expert 09-50
- L'assurance du risque RC produits 28-18

Reich A. et Lencou D. - La procédure de conciliation dans la loi de sauvegarde du 26 juillet 2005. 75-12

Renaud F. - La récusation de l'expert judiciaire dans le procès civil 55-02

Remigi B. - Des procédures collectives appliquées en agriculture, Le rôle de l'expert en diagnostic d'entreprise 46-44

Remy M. - Le juge et l'expert 01-06
- La loi Badinter du 5 juillet 1985 10-03
- La réforme du Code de la Construction et de l'Habitation (loi du 19-12-1990) 15-08
- Propos sur le prérapport 19-05
- La vérification d'écriture 21-02
- Le serment 24-16
- Les effets du dessaisissement de l'expert 31-04
- Le référé de droit commun. Caractéristiques et limites 40-06

Reyraud Y. - Pollution des réservoirs de carburant 55-33

Rhome M. T. et Karleskind A. - L'amiante 37-49

Ricard T. - Le conflit d'intérêts : nouveau cas de récusation 149-04

Richard M. - Le point de vue d'un philosophe 62-35
- Justice faillible et justice défaillante 64-09
- L'enfant *face* à la justice. 72-20

Richardot Y. - L'activité des succursales de la Banque de France 07-51

Richevaux M. - Inscription sur la liste des experts : Conditions d'inscription ou de réinscription et recours (1ère partie) 128-17
- Inscription sur la liste des experts : Conditions d'inscription ou de réinscription et recours (2e partie) 129-17

Ricour C. - L'expertise des commodes de la fin du XVIIIe siècle français 04-26

Riedel J. - Le rôle des experts dans le système judiciaire allemand 121-11

Rigal E. - L'expert judiciaire face à la problématique des infections nosocomiales. 58-18
- Le risque Hépatite C avant 1994. Etat des lieux et enjeux actuels. 89-45

Rigal Y. - L'expertise des accidents sur matériels mécaniques en procédure correctionnelle. Les besoins de la juridiction et les outils de l'expert. 59-28
- Les référentiels en expertise judiciaire 63-39
- L'expert et ses limites, l'appel au sapiteur et aux laboratoires techniques 73-43

Rimbaud A. - Expertise pénale : un psychopathe derrière l'écran ? 140-17

Rimbaut A. - Quand psy et informaticiens dessinent notre profil. 117-24

Rioualon laurence-thomas. - Le référé préventif environnemental 112-04

Ripoche P. - Expertises électroniques et informatiques 73-37

Riquier P. - La participation du justiciable au procès 34-11

Rios Rodriguez J. - L'expertise devant les juridictions internationales: la CIJ (Cour internationale de justice) 92-31

Ristori J-P. et C. Ayela - L'audition de l'expert devant les juridictions répressives: aspects juridiques et partiques 158-18

Index des auteurs

Rivière P. et Magnani J.-F. - Les ingénieurs professionnels : présentation 130-37
Robert B. et Brunet J. M.- Assurance qualité, une arme des PME pour l'export 30-42
Robert S. - Les expertises collégiales IRD. Un instrument d'appui à la décision pour le développement des pays du Sud 103-39
Robin M. - La Procréation médicalement assistée 06-16
Robin-Clerc M. - Risques cyclonique et sismique dans la construction des bâtiments 145-19
Roger P. - Avenir de l'expertise judiciaire en matière de Transsexualisme 89-18
et Juge B. - La responsabilité de l'expert judiciaire 87-11
Rogier A. - Frais médico-pharmaceutiques et recours des organismes sociaux 53-27
et Proust B. et Ludes B., Peckels B., Penneau M. - Pour une approche fonctionnelle de l'incapacité permanente 43-40
- Le point de vue d'un médecin expert : La singularité du médecin 57-26
Rollin M. - L'accident de Boulogne, une « expertise » historique 178-22
Romanet L. - Pour un dispositif d'alerte éthique et efficace 117-14
- Les difficultés de l'évaluation et de la preuve : Les lanceurs d'alerte en matière sanitaire et environnementale (Santé et environnement) 126-95
Rossi P. - Lecture du rapport d'expertise par le juge 76-05
Rossini D. - Recherche de l'origine des désordres affectant des revêtements de sol 90-39
- Décollement et chutes de pierres de parement d'une façade 91-40
Rousseau G. - La responsabilité de l'expert judiciaire, Point de vue de l'expert 29-11
Et Brisac M. - Recherche sur le sapiteur 37-19
- Le sort fiscal du déficit de l'expert judiciaire 32-19
- L'affaire Marie Besnard ou la mort de « l'expert mandarin » 38-17
- Le contradictoire dans l'expertise judiciaire : la possible perversion 44-14
- Recherche sur le sapiteur (suite) 45-10
- La Cour de Cassation et l'expertise judiciaire 49-13
- Les tribulations d'un expert judiciaire 46-08
Et Peckels B. et Vacher J. P. - Obligations sociales de l'expert judiciaire. Une importante mise au point 48-24
et De Fontbressin P. - La date limite de récusation de l'expert. De graves conséquences devant la juridiction administrative. 73-07
- De la nullité de l'expertise et de la responsabilité du technicien 51-08
- Provision consignée 54-07
- Les tribulations d'un expert judiciaire 55-07
- Le point de vue d'un élu : Jean-Yves Chamard 57-09
- Le point de vue d'un universitaire : Jean Pradel 57-10
- Le point de vue d'un avocat : Jean-Marie Leloup 57-17
- À propos du respect du contradictoire et de l'accomplissement de la mission de l'expert judiciaire 56-16
et De Fontbressin P., Peckels B. - Synthèse et propositions 57-34
et De Fontbressin P., Peckels B. - Une nécessaire mise au point : Inventaire, qualités et prestations, légitimité, incompatibilité 57-02
- Les tribulations d'un (autre) expert judiciaire. 58-13
- Le décès de l'expert judiciaire. 59-17
- Des rapports entre premier président de cour d'appel et experts judiciaires. Deux illustrations. 60-19
- Tribunal de grande instance de Saintes. 61-16
- La récusation de l'expert judiciaire : légitimité - perversion 63-15
- Le remplacement de l'expert judiciaire 65-08
- Retour sur le sapiteur : À propos de « l'éthique judiciaire » 66-34
et Frejabue M. Un « expert juge » : celui institué par l'article 1843-4 du Code civil 68-13
- L'expert collaborateur du service public de la justice et prestataire de services. L'analyse d'un tribunal de grande instance 69-13
- Agression de l'expert 70-15
- Mais qui est donc l'expert judiciaire ? 72-17
- L'expert condamné pour avoir été agressé 76-12
- Nullité de l'expertise et droit de l'expert à la rémunération 77-25
et De Fontbressin P. - L'expert judiciaire « fusible » du conflit 78-109
- Dérives de l'expertise judiciaire 79-59
et De Fontbressin P. - Entre incohérence et indifférence 80-48
et De Fontbressin P.- Remplacement de l'expert et récusation déguisée 83-04
et De Fontbressin P. - L'expert judiciaire face au principe de précaution 52-14
et De Fontbressin P. - L'expertise non judiciaire et les valeurs de la convention européenne des droits de l'homme 51-03
- L'obession de la rémunération, la notion de délai raisonnable, la formule d'acceptation ou de refus de la mission 83-46
- Du délai et de son application à l'expertise judiciaire 84-04
- Éloge du mépris 86-47
- Divagations sur le Vade Mecum 87-16
- 35 ans d'expertises et d'experts judiciaires : du camp des abusés 88-05
au banc des accusés
- L'expert judiciaire ou le collaborateur biodégradable 90-04
- 35 ans d'expertises et d'experts judiciaires II & III 91-04
Rousseau G.-D. - Les catastrophes majeures dans les départements d'Amérique (Martinique et Guadeloupe) 45-43
Rousseau J. - Qualification - Certification - Accréditation. Essai de synthèse 46-32
Rousseau P. et Gérard E. - Mise en danger délibéré d'autrui et pratique de la plongée subaquatique 27-20
Roussel P, De parceveaux I, Lajeunesse P, Courteaud J.L, Causse J.A - Création de l'Union française de l'investigation numérique (UFIN) 133-43
Roy A. M. - Les contrôles ou essais non destructifs CND – END ? 89-42
Roze J. P. - La Grande Chambre de la Cour de cassation 38-19
Ruel S. - Les conflits dans les marchés publics : un regard d'expert généraliste 87-37
- Cas pratique en expertise : la perte d'industrie 119-27
Rubio A. - Utilisation de l'expertise pénale par le magistrat. (parties 1&2) 118-10/119-04
Rubise P. - Accidents domestiques et sécurité 25-47
Ruellan F. et Marie N. - Le juge chargé de contrôler les mesures d'instruction 110-12

S

Sablon du Corail P. - L'expertise des préjudices 20-13
Saffache P. - Mieux appréhender le fonctionnement des ouragans 135-18
et Monpelat L. - La COP 23 : un bilan décevant 136-29
- Les risques naturels majeurs dans les Antilles Françaises 145-22
Safran D. - Comment l'expert accède-t-il aujourd'hui à l'information médicale ? 102-47
Sagnol G. - Rapport de synthèse du xve Congrès des experts judiciaires 33-25
Sainsily J. et Troplent F. - Le rôle du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement dans l'évaluation des dégâts 147-34
Saint-Bonnet T. - La sororie des expertises de gestion 168-08
Sainte-Luce P. - Expertise et coopération régionale en Caraïbes 39-18
Sala M. et Courteaud J.L. - L'investigation numérique post-mortem forensic d'un système informatique 149-45
Salazar L. - La justice au niveau de l'Union européenne 121-25
Salmon R.J. et Buffet C. et Estève C. - COVID-19, cancer et « perte de chance » 150-31
Samet C. - Le juge d'instruction et l'expertise 64-07
- La naissance de l'escroquerie moderne 71-04
Samson C. et Meignen P. et Martin J. et Bretagnolle A. - Le BIM : définition et enjeux dans l'expertise 136-24
Samson M. - Désordres évolutifs en matière de construction 67-04
- La normalisation ; fondements, mise en œuvre, recours au juge 71-07
Santini A. - Le maire à l'épreuve de la précaution 52-10
Santoire B. - Benoît Santoire : « Le commissaire de justice a deux vocations cardinales : prouver et protéger » 177-15
Sargos P. - Le devoir d'information des médecins dans la jurisprudence de la cour de cassation 42-07
- Responsabilité des médec ins, aléa thérapeutique et obligation de sécurité de résultat 49-25
Saupique P. - Exit l'expert-juge ? 117-07
- La sélection du « primo accédant au titre d'expert ». Les trois paradoxes ! 153-09
- La connaissance technique et scientifique de l'expert n'a pas de frontières 157-42
Sava-Albaladejo S. - EFSA : deux niveaux d'évaluation scientifique des risques alimentaires dans l'Union européenne 104-45
- Le juge administratif et l'expertise publique : le défi du principe de précaution 115-42
- L'expertise CHSCT : une montée en puissance (1 et 2). 117-27/118-08
- La confidentialité des observations de l'expert scientifique : garantie d'une expertise scientifique européenne indépendante ? 130-9
et Bernard T, Martin J.-C.-F. - Jurisprudence des activités professionnelles 132-47
et Bernard T, Martin J.-C.-F. - Jurisprudence des activités professionnelles 134-41
et Bernard T, Martin J.-C.-F. - Jurisprudence des activités professionnelles 135-45
Saunier C. - L'expertise est aussi un choix politique. 78-48
Saunier R. et Loisel S. - Les expertises en évaluation des risques sanitaires liés à l'alimentation 121-59
Scarato P. - La construction en terre : le Pisé 31-30
- Bilan expertal du patrimoine en pisé, une architecture en terre crue à reconnaître 116-23
Schuliar Y. - Criminalistique et médecine légale thanatologique : une collaboration indispensable 129-29
Sec I., Delannoy Y., Ludes B., Deveaux M. et Plu I. - Les cathinones de synthèse : une nouvelle classe de substances psychoactives 128-51
Sechaud G. - Une démarche d'expertise et de « sapiteur » 42-52
Seither J. - Brève présentation de la Cour de Cassation 49-02
Semidei P. - Expertise et médiation : et en même temps ... 159-07
- Le péril immobilier : rue d'Aubagne quatre ans après, quel enseignements, quel rôle pour l'experts ? 165-04
- Revirement de jurisprudence du 14 décembre 2022 sur les recours entre constructeurs : Qui aurait pu prédire cela ? 168-04
- L'expert maître des horloges. La maîtrise des délais en expertise judiciaire 171-07
- Le trouble anormal de voisinage : une responsabilité transgenre 175-11
et Petit V. - L'expert et les MARD, tout ce que vous avez toujours voulu savoir... 178-10
Sera B. - Le service national de police scientifique : excellence, expertise et innovation au service de la justice 156-49
Serwier J.-M. - L'information au patient en kinésithérapie 77-01
- Le syndrome de la compresse oubliée : entre pratique quotidienne et réalité judiciaire 80-26
- Produits défectueux en chirurgie orthopédique. 83-18
Seveque J.-L. - Pollution organique des sols et des eaux souterraines. Une nouvelle approche des investigations de terrain 53-38
- Les difficultés spécifiques de l'évaluation et de la preuve : introduction 126-82
et Razafindratandara Y. - Les pollutions des sols et des Nappes phréatiques 48-42
Seveque J.-L. - L'impérieuse nécessité d'une rubrique « Environnement » dans la nomenclature expertale 115-09
Sévêque J-L. et Bavoillot F. - Rapport de base et production des garanties financières : régime juridique et élaboration technique 116-43
Schlang N. - et Moreau S. - Justice, dématérialisation et sécurité des échanges. 79-38
Scholtès P. et Favre M. - Suivi des déplacements et déformations de bâtiments 124-21
Schuhl J. F. - et Delcros X. et Chanzy M. - Honneur et honoraires d'expert en juridiction administrative 81-39
et Laï Ch. et Desse J. - Les risques de l'expert 38-09
Schultz P. - La loi du 22 décembre 2010, une évolution inacheée du statut des experts judiciaires 98-06
Simon M. - Le géomètre-expert foncier, auxiliaire de justice 31-15
Singla L. - La médiation professionnelle, outil juridique d'expertise judiciaire : l'exemple de la gestion des contentieux judiciaires et extra-judiciaires de l'environnement, de la construction et de l'urbanisme (1ère partie) 128-04
- La médiation professionnelle, outil juridique d'expertise judiciaire : l'exemple de la gestion des contentieux judiciaires et extra-judiciaires de l'environnement, de la construction et de l'urbanisme (2e partie) 129-10
Siraga HM. - À propos des relations juristes d'entreprises et expertises 78-30
Six J.-F. - La médiation citoyenne 41-11
et Mussaud V. - Médiation ne rime pas avec conciliation et arbitrage 33-38 / 34-27
Skurnik N. et Tortelli A. - Les déterminants sociaux des maladies mentales 126-71
Slitine C. - Les faux en archéologie 15-17
Smadja C.
et Guterman R. et Potier A. - L'expertise médicale en responsabilité et les médecins 125-17
et Guterman R., Potier A. et Accad L. - Indemnisation des accidents médicaux : propositions 127-22
Sonnenberg A. et Albert J-M. - Expertise et médiation 136-06
Sohier F. - Chinoiseries expertales 27-39
Sorel O. - (Et Dieu E.) Profilage criminel psychosocial 97-26
- (Et Dieu E.) Existe-t-il un profil de victime d'homicide ? 102-29
Sotto A. et Lavigne J.-P. - Les maladies infectieuses émergentes ou réémergentes 126-16
-La résistance aux antibiotiques 126-20
Spay G. - À propos de la qualification et de la quantification d'une faute médicale 77-40
Spiroux de vendômois J. - Les pathologies environnementales 126-13
- Soins et prévention : Le soin ! 126-77
- L'absence de prévention ou l'incurie toxicologique 126-77
Stagnara M. - L'expert d'assurance est-il indépendant 66-32
Steib B. - Passage à l'an 2000 des équipements industriels 43-48
- Contrefaçon concurrence déloyale et protection 47-40
Steichen P. - L'expertise environnementale dans le contentieux administratif des autorisations 92-34
Steiner J.-P. - Le blanchiment et l'aspect financier du crime organisé 36-20
- La délinquance d'Entreprise - La fraude des dirigeants 43-20
Stevenson R. - L'expertise en Angleterre et au Pays de Galles 34-06
Stricklesse M. - Ces guérillas procédurières qui allongent l'expertise 118-13
- Belgique : la coûteuse mise en cause du coût de l'expertise 119-21
- Le rapport d'expertise judiciaire en Belgique 124-6
- La taxation des frais d'expertise en Belgique : une procédure équitable et équilibrée ? 129-57
- De la conciliation, en Belgique 131-51
- Les embûches de la procédure belge 144-60
- Les plantations urbaines, les racines et les égouts 147-23
Sultan C., Gaspari L., Kalfa N. et Paris F. - Les perturbateurs endocriniens environnementaux pendant la vie foetale : quelles conséquences pour l'enfant ? 126-26
Szucs G. et Dezsi-sipos A. et Mouthon G. et Malik E. - L'expertise judiciaire civile en Hongrie (français/anglais) 136-39

T

Tabau AS.
- Observance du protocole de Kyoto : nouvelle figure de l'expertise 91-46
Taccoen M. -
et V. Campana J.-P - Le médecin légiste devant la cour d'assises 64-25
- Médecine légale, autopsie et enquête préliminaire 85-21
- La virotpsie, un débat d'actualité à ouvrir 91-30
- Dématérialisation de l'expertise de justice : le train est en marche 110-22
- Expertise et experts de justice en France 121-09
Tardy J.L. - L'informatique et son évolution 154-19
et Znaty D. - L'intelligence artificielle dans le paradigme du digital et son impact sur l'expertise judiciaire 156-44
Tarrade J. - L'acte authentique, une force probante 111-16
Tarrare M.-C. et Beney J.-M. - Les médias et la parole judiciaire 129-04
Tarroux J-P. et Pierrat E. - L'expertise face aux enjeux du digital et de l'intelligence artificielle 137-13
Taveneau A. - L'examen des conditions de détention dans une maison d'arrêt par un expert 85-34
Taylor P. Les spécificités du système anglo-saxon 68-04
Teinturier P. - Les prothèses articulaires 17-10
Teitgen F. - Liberté et expertise judiciaire, approche conceptuelle, Le point de vue de l'avocat 47-08
Terillon G. -Utilisation de substances agropharmaceutiques en zones non agricoles et chez les amateurs ; risques environnementaux et obligations 48-53
Terpereau J.-P. - L'expert en automobiles. Le litige et l'expertise judiciaire. 60-41
Thervet F. - Les endocrinopathies post-traumatiques 26-19
Theismann V. - L'expertise en écriture et documents : partie prenante de la science forensique 172-24
Thierrée R. et Tod R. - L'électrodiagnostic et l'expertise 04-25
Thin D. - Réflexions sur quelques nuisances 04-19
- Le traitement d'eau dans les installations individuelles 14-24
Thiriez P-Y. Indépendance de l'expert 78-34
Thouvenot S. - Pour une défense commune de la culture technique française 18-21
Thuillez E. - La caisse des Dépôts et Consignations, un groupe financier original au service de l'intérêt général 02-33
Tible H.J. - Prévention des difficultés des entreprises. Le mandat ad hoc et le règlement amiable 26-11
Tillier A. - La Bibliothèque de la Cour de Cassation 49-27
Tod R. et Thierrée R. - L'électrodiagnostic et l'expertise 04-25
Tomas-bezer C. - Et si la convention de procédure participative était notre avenir ? 159-11
Toraman B. - L'expertise judiciaire civile en Turquie. 94-14
Tortelli A. et Skurnik N. - Les déterminants sociaux des maladies mentales 126-71
Toublanc A. et V. Cerveau B. - Le point de vue de deux assureurs 62-28
Touvron C. - Une brève histoire du béton... 150-15
Trentin P. - Vraies imitations, fausses pierres 18-28
Trepaud P.- Pollutions de l'air thermiques et chimiques, nuisances urbaines 48-31
- Réflexions sur les forces, faiblesses, opportunités et menaces de l'expertise judiciaire 67-10
- Disciplines émergentes : expertise ou contrôle obligatoire ? 78-40
Tricot J.-P. et Martre P.-H. - Les médecins experts conseil dans l'Union européenne 121-52
Trione l et Bardot F. - L'avis de l'expert sur les imputabilités dans le domaine du BTP 95-32
Trochain C. et Mauroy V. - La conférence de consensus sur les bonnes pratiques judiciaire de l'expertise civile 75-10
Troplent F. et Sainsily J. - Le rôle du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement dans l'évaluation des dégâts 147-34
Troude Y. - Une approche très sommaire des transports maritimes 76-47
- Arrimage et assujettissement des marchandises à bord d'un navire marchand 82-34
Truelle J. L. - L'évaluation des séquelles mentales des traumatismes crâniens graves 03-08
Truilhé-Marengo E. - Le recours à l'expertise par les juridictions internationales 91-11
- Science, droit et expertise : les juridictions internationales au milieu du gué 100-88
Tuffery G. - Le point de vue de l'agence française de normalisation : Une avancée majeure… N.F.X.-110.
- Une norme française pour élaborer une expertise 57-30
- Le point de vue d'un chercheur 62-25
- Réflexion sur le dispositif de progrès et de confiance pour l'expertise en France ; l'existant, les projets, les perspectives. 71-16
- Normalisation et certification des pratiques de l'expert : une première norme, NFX 50-110 78-54
- Recherche et prospective : les raisons d'une nouvelle chronique 82-40
- Vers une certification NF X 50-110 des processus d'expertise ? 84-44
- Recherche et prospective : les thèmes choisis pour 2010 88-40
- La charte nationale de l'expertise scientifique et technique : une nouvelle action gouvernementale en faveur de la qualité de l'expertise publique 90-46
- Erreur d'expertise et erreur d'experts « améliorer les systèmes de recrutement et de suivi des compétences des experts 95-44
-La confiance dans les laboratoires nécessaires à l'expertise : pour un recours systématique aux laboratoires d'essais et d'analyses accrédités 94-35
-De la conviction de l'expert à celle du décideur 98-43
-Habilitation et management des experts « reconnus » 100-31
-Expertise et web 2.0 : vers de nouveaux modes d'expertise ? 100-38
- Expertise publique : pourquoi développer la thématique ? 102-46
- Prospective : l'Habilitation à diriger des expertises 106-37
- Une charte de l'expertise sanitaire voit le jour, approuvée par

Index des auteurs

décret. Une ère nouvelle pour l'expertise publique 109-40
- Justesse, dérogation et valeur d'une expertise 110-44
ET ENCINAS DE MUNAGORRI R. - L'expertise officielle réalisée par les agences : quelques réflexions prospectives à partir du cas de l'Afssa 87-41
ET HATTENBERGER A-M. - Valorisation actuelle et future des expertises 100-46
TUFFERY R. - Quelques aspects de l'expertise immobilière 16-14
TYRODE JF. ET COURTEAUD JL. - Les risques d'altération des preuves en matière d'expertise judiciaire informatique 82-29
ET COURTEAUD JL. - Pédo-pornographie et diffamation : la place de l'expertise informatique. 84-21
ET COURTEAUD JL. - Les disques durs magnétiques, un challenge pour l'expert informatique 87-27
ET COURTEAUD JL. - Les disques durs SSD, un défi pour l'expert informatique. 88-36
ET COURTEAUD JL. - Nouvelles missions d'expertise informatique : les GPS. 90-41
ET COURTEAUD JL. - Messageries et chats informatiques, un terrain fertile pour l'expert 95-40
ET COURTEAUD JL. Le cloud computing ou l'expertise informatique dans les nuages 100-73
ET COURTEAUD JL. - Mots de passe et techniques de contournement en expertise informatique 104-40
ET ENTAT M. - La signature électronique et sa vérification. 107-37
ET COURTEAUD JL. - Fraude à la carte bancaire : le skimming défie l'expert informatique 115-35

U

URVOY C.-L. - L'étang, source de conflits 38-27

V

VACHER J. P. - De la licéité des « barèmes indicatifs » 45-16
ET PECKELS B. ET ROUSSEAU G. - Obligations sociales de l'expert judiciaire. Une importante mise au point 48-24
VAGUE M. - Environnement : concertation, expertise privée, expertise transversale 103-22
- Quand la cuve est pleine. Récit d'un sinistre porteur de leçons managériales en hygiène, sécurité, environnement et qualité 117-37
- Concertation environnementale : complexité, freins et leviers 118-38
VALADE S. - L'indispensable ADN dans la recherche de la trace. Le processus d'expertise au laboratoire de police scientifique 105-38
VALAT J. P. - Approche de quelques spécificités de l'expertise en matière pénale 110-09
VALANTIN J. - Santé et environnement : Les difficultés pour le juge 126-107
VAMUR Y. - La déontologie chez les journalistes 156-27
VANDENDRIESSCHE X. - Aperçu du droit de la responsabilité administrative 25-11
VANDANGEON P. - Vous avez dit : catastrophes naturelles ? 119-36
VALDES A. - Introduction à la responsabilité de l'expert judiciaire (Poitiers 1995) 29-09
VATELOT E. - L'expertise en lutherie 06-32
VASSOR B. - Le bon usage des régressions linéaires en contexte d'expertise judiciaire 169-17
ET DARDARE O. - Expertise judiciaire et statistiques 139-35
VAUTHIER N. - Les dallages , conception et exécution 72-47
VAYRE P. - Le risque aléatoire ou aléa thérapeutique en chirurgie et l'indemnisation de son préjudice en procédure civile 39-22
ET VAYRE F.- Compétences, expérience et précaution, incidence sémantique en expertise judiciaire pour la responsabilité médicale 49-21
ET VAYRE F. ET VAYRE L. - Détermination des frontières entre aléa et faute en responsabilité médicale 46-24
VEDRINNE J. ET GONIN D. ET WEBER D.
- Le procès de Klaus Barbie : Y avait-il une place pour le psychiatre ? 136-17
VÉLOT C. - L'épigénétique : expression des gènes et environnement 126-38
- Alerte et déontologie de l'expertise 126-74
VENDRELY E. - Aspects médico-légaux de l'assistance médicale à la procréation 45-23
VENET M. - ET GUIBERT C. - Coexistence des enquêtes administrative et judiciaire en cas d'accident aérien 44-40
VERGÈS E. - Le réseau Droit, sciences et techniques 86-43
VERGNERIE M.-L. ET LE ROY-GLEIZES C. - Règles d'évaluation et d'expertise : Le point de vue de l'avocat (Santé et environnement) 126-92
VERGRACHT J.F. - L'évaluation d'un préjudice patrimonial à la suite d'un dommage corporel : réflexion sur la conversion de la perte de revenus futurs en capital indemnitaire 154-29
VÉRON P. ET FINAS-TRONEL B. - Expertise, principe du contradictoire et secret des affaires 87-04
VERHAEGHE P. - Voir: MANAOUIL C.
VERNAY R. - Les traces numériques et leur utilisation par l'expert informatique 122-28
VERSINI E. - ET DUMÉNY D. - Expertise judiciaire : l'indispensable co-naissance 111-43
ET DUMÉNY D. - Contradictoire : l'indispensable — 119-08
ET DUMÉNY D. - Lexique de l'expertise (1/8) 134-39
ET DUMÉNY D. - Lexique de l'expertise (2/8) 135-43
ET DUMÉNY D. - Lexique de l'expertise (3/8) 136-43
ET DUMÉNY D. - Lexique de l'expertise (4/8) 137-45
ET DUMÉNY D. - Lexique de l'expertise (5/8) 138-24
ET DUMÉNY D. - Lexique de l'expertise (6/8) 139-50
ET DUMÉNY D. - Lexique de l'expertise (7/8) 140-50
ET DUMÉNY D. - Lexique de l'expertise (8/8) 141-22
VIANO C. - Le titre d'expert : un titre protégé par la loi 150-53
VIARS I. - ET FREJABUE M.-Emphyteusis, maladie mutante ou en voie d'éradication ? 72-43
VIBART R. - Réglementation automobile : une vocation internationale 11-32
VIDONNE P. - Acteurs et enjeux de l'Internet 45-33
- Analyse de la liste 2018 des experts agréés par la Cour de cassation 139-17
VIDAL ESCRIG J. - Les expertises d'assurance en Espagne 121-42
VIDELAINE R. - Les trois temps de la valse 150-41
- Le théâtre des assises et le psychiatre 157-13
VIDONNE P. - Quel avenir pour l'informatique légale ? 131-26
VIGNEAU V. - la dualité procédurale des mesures d'instruction avant tout procès 110-4
- L'indépendance de l'expert vis-à-vis du juge 120-24
- L'impartialité de l'expert 125-09
- La preuve en matière civile 128-10
- Un avocat peut être désigné en qualité d'expert 132-08
- Changement de style à la Cour de cassation 144-07
- L'expertise civile par temps de coronavirus 149-15
VIGOUROUX M. - La Police Nationale et la criminalité informatique 31-08
VILLETTE Y. - Expertise d'assurance 78-35
VINCENT M. - La pollution des eaux quel constat ? quels outils pour la caractériser 48-38
VIRUEGA J.L. - La traçabilité, au-delà d'un outil de l'expert 133-19
- La traçabilité : entre mémoire et oubli 150-36
ET BERNIER A.Y. - Qu'est-ce que le modèle productiviste en agriculture et agroalimentaire ? 155-19
VOLCY G. C. - Avaries des installations propulsives et de la coque des navires dues aux vibrations 06-35
VUCUROVIC K. -Différentes approches en matière d'expertise mentale 160-04
VUILLAUME Y. P. - La prévention des inondations 27-33
ET V. KARLESKIND A.- Les applications de la chimie analytique à l'expertise judiciaire (2/2) 52-27

W

WALLON F. - LICRA, UEJF et MRAP c. YAHOO France et YAHOO inc. Suite et fin ? 51-31
WEBER H. - Le traducteur-interprète, expert près les cours d'appel. 58-43
- La précarisation des interprètes/traducteurs experts ? 70-57
- Les interprètes traducteurs. Leurs qualifications et conditions de travail. Le groupe de travail mis en place par le ministère de la justice 75-44
WIADEREK W., DABROWSKI S., EMORINE C., DESHAYES B. ET KLICH A. - L'expertise judiciaire civile en Pologne 131-47
WITKOWSKI F. - Écritures « anormales » 21-15
WOLFF J.-P. -
ET V. KARLESKIND A.- Produits toxiques et expertises. 58-23
ET V. KARLESKIND A.- Chimie analytique et expertise judiciaire (1/2) 51-17
WUISMAN G. ET KEIJSER N. - L'expertise judiciaire civile aux Pays-Bas 130-45

Z

ZNATY D. - Les nouvelles technologies de la communication 78-98
ET TARDY J.L. - L'intelligence artificielle dans le paradigme du digital et son impact sur l'expertise judiciaire 156-44
ZORN C. ET PÉTON P. - Le contradictoire de l'expertise à l'épreuve de l'examen clinique 113-12
ZUGNO D. - Véhicule comme arme à distance et sources d'informations avec les véhicules connectés 130-43
ZUKAUSKAITÈH M, HIRSON A, & LEPEZ M. - L'expertise judiciaire civile en Lituanie (français/anglais) 132-43

Sommaire

JJ, A DROIT, MATIÈRES DU DROIT ..... p. 22

-, -, 01 Administratif
-, -, 02 Affaires (V. Commercial - JJ, A, 05, 08)
-, -, 03 Assurances
-, -, - Auteurs, Droits d'auteurs (V. Propriété intellectuelle, JJ, A, 16)
-, -, - Bioéthique - Biologie (V. JJ, A, 13)
-, -, 04 Civil
-, -, 05 Commercial
-, -, 06 Construction
-, -, 07 Douanes
-, -, 08 Environnement
-, -, 09 Européen (V. juridictions JJ, G, 02, 02)
-, -, 10 Fiscal
-, -, 11 Homme
-, -, 12 Informatique et nouvelles technologies
-, -, 13 Médical (V. ST, J, 01 ou 06 ou 07)
-, -, 14 Pénal (Crimes et Délits contre : CDc/)
-, -, 15 Processuel (V. JJ, D)
-, -, 16 Propriété intellectuelle (ou Droits d'auteurs)
-, -, 17 Rural (V. Mutualité agricole, JJ, A, 18, 01)
-, -, 18 Social
-, -, 19 Sports
-, -, 20 Transports
-, -, 21 Urbanisme
-, -, 22 Histoire et philosophie du droit

JJ, B EXPERTS (V. ÉGALEMENT ST, G) ..... p. 24

-, -, 00 Généralités
-, -, 02 Judiciaires
-, -, 03 Administratif
-, -, 04 Privés
-, -, 05 D'assurance (V. JJ, A, 03, 01)
-, -, 06 Professions réglementées (comprenant mot «expert»)
-, -, 07 Autres (V. JJ, C, 02, 02 - ST par domaine d'activité)

JJ, C EXPERTISE, PROCÉDURES DE L'EXPERTISE (V. EXPERTS JJ, B ET PROCÈS / PROCÉDURES JJ, D ET ST, G) ..... p. 27

-, -, 01 Généralités
-, -, 02 Judiciaire
-, -, 03 Administratives
-, -, 04 Non judiciaires (ADR) (V. également JJ, C, 02,02)
-, -, 05 Étranger
-, -, 06 Publique

JJ, D PROCES, PROCÉDURES + ADR (V. JJ, C) ..... p. 31

-, -, 01 France
-, -, 02 Europe et international

JJ, E PROFESSIONS JURIDIQUES ET JUDICIAIRES ..... p. 32

-, -, 01 Administrateurs judiciaires
-, -, 02 Avocats
-, -, 03 Avocats aux conseils
-, -, 04 Avoués
-, -, 05 Commissaires priseurs (V. JJ, B, 02, 04)
-, -, 06 Greffiers et fonctionnaires
-, -, 07 Huissiers
-, -, 08 Magistrats
-, -, 09 Mandataires liquidateurs
-, -, 10 Notaires

JJ, F LOIS, DECRETS, RÈGLEMENTS, ARRÊTÉS, JURISPRUDENCE ..... p. 33

-, -, 01 Expertise (généralités et procédure)
-, -, 02 Organisation judiciaire
-, -, 03 Sciences et techniques
-, -, 04 Personnes - Famille

JJ, G ORGANISATION JUDICIAIRE ..... p. 33

-, -, 01 France
-, -, 02 Europe
-, -, 03 International

JJ, H AUTRES ..... p. 34

-, -, 01 Divers
-, -, 02 Décisions particulières

JJ, I PROBLÈMES CONTEMPORAINS ..... p. 34

-, -, 01 Économique
-, -, 02 Politique
-, -, 03 De société

JJ, A DROIT, MATIERES DU DROIT

-, -, 00 Généralité
Alsace Moselle - - : un droit pas comme les autres 97-10

-, -, 01 Administratif
-, -, -, 01 Généralités
Administration — de la compagnie 16-34
Evolution. La juridiction administrative en 2000, — ou révolution ? 53-02
Ordres. Deux — sans désordre. 60-08
Domaine public. Les — 82-16
-, -, -, 02 Experts-expertises (V. JJ, B, 3 / JJ, C, 2, 1 / JJ,C,03,02)
-, -, -, 03 Juridictions (V. JJ, G, 1, 2, 1)
-, -, -, 04 Procès, procédures (V. JJ, D, 3)
-, -, -, 05 Responsabilité
Droit. Aperçu du — de la responsabilité administrative 25-11

-, -, 02 Affaires (V. Commercial - JJ, A, 05, 08)

-, -, -, 03 Expertise. La protection du secret des — en — 174-18
-, -, -, 05 Mise au point. La - - - d'un juriste d'entreprise 57-19
Expertise. L'— et le secret des affaires 177-10

-, -, 03 Assurances
-, -, -, 01 Généralités
Assurance. L'expertise d' — appartient-elle à l'assuré ? 70-13
. L'expertise d'— 78-35
. Evolution de l'— ces trente dernières années : Conséquences potentielles sur l'activité des experts judiciaires (1ere partie) 54-14
. Evolution de l'— ces trente dernières années : Conséquences potentielles sur l'activité des experts judiciaires (2e partie) 56-42
. L'— et ses expertises 102-04
. Statut, responsabilité et — dans le domaine de la construction 101-40
. L'— de responsabilité des experts : bilan 115-12
. Mieux comprendre l'— de responsabilité des experts de justice 117-32
. Les expertises d'— en France 121-41
. Les expertises d'— en Espagne 121-42
. Les expertises d'— en Angleterre 121-44
. Les expertises d'— en Allemagne 121-46
. Insurance Europe, un acteur important de l' — en Europe 121-50
. Les experts d'— dans l'Union européenne 121-55
Assurance construction. L'— : Genève, organisation et fonctionnement du "système à la française" 89-13
. La réfome de l'–– ––. 72-14
. L'absence d'ouvrage et l'–– ––. 120-14
Convention. Les — mises en place par les assureurs pour améliorer l'indemnisation des sinistres 74-08
Experts. Les — de compagnies d'assurances, quand, qui, comment ? 12-09
Intervenants. Les principaux — de l'assurance 120-41
Obligatoires. Assurances — en France, bientôt au Guiness des records ? 25-15
Mise au point
. Le point de vue des assureurs :
. Les compagnies d'assurance et le monde de l'expertise 57-21
-, -, -, 02 Automobile
Accidents de la circulation. Le point de vue du magistrat en matières d' — 11-05
. Loi du 5 juillet 1985 dite Loi Badinter sur les — 10-03
Assurance. L' — automobile en 1989 10-08
Fonds. Le — de garantie automobile 11-10
Mise au point. Le - - - d'un juriste d'entreprise 57-19
-, -, -, 03 Dommage-Ouvrage (V. ST, C, 00, 01)
Dommages intermédiaires. Les — 82-13
-, -, -, 04 Multirisques habitation
-, -, -, 05 Outils (locaux, instruments utilisés)
-, -, -, 06 Responsabilité civile (RC)
RC. Professionnelle
RC. Exploitation
RC. Produits. L'assurance du risque — 28-18
-, -, -, 07 Risques spéciaux
Catastrophes naturelles. (V: ST,F,05,00)
Environnement. L'assurance des atteintes à l'— (V. Environnement JJ, F, 03, 02, 06) 48-13
-, -, -, 08 Protection juridique
(V. Environnement JJ, F, 03, 02,06)
Assurance. L'— de protection juridique. Une contribution importante à l'accès au droit et à la justice 55-04
. La réforme de l'— de protection juridique 78-66
-, -, -, 09 Vie
-, -, -, 10 Décennale (V. ST, C, 00, 03)
Impropriété à destination. — Le poids des mots 79-20
Responsabilité. — de l'expert construction
(v. JJ, A, 03, 10) 77-48

-, -, - Auteurs, Droits d'auteurs
(V. Propriété intellectuelle, JJ, A, 16)

-, -, - Bioéthique - Biologie (V. JJ, A, 13)

-, -, 04 Civil
-, -, -, 01 Association
Dirigeants. La légitimité des — d'association, Loi 1901 39-16
-, -, -, 02 Donation-Succession
Donation. Droits sociaux en cas de — 17-08
Succession. Droits sociaux en cas de — (V. ST, H, 02, 01) 17-08
. La réforme des — et des libéralités 76-10
. Quelques problèmes d'évaluation lors des — 69-44
-, -, -, 03 Famille (V. JJ, E, 11)
Droit. Quelques aspects récents du — de la famille (V. ST, J, 05, 02) 22-07
Protection des majeurs. La — vulnérables 77-15
Protection. — juridique des majeurs 77-34
-, -, -, 04 Responsabilité
Accidents de la circulation (V. JJ, A, 03, 02)
Causalité. Recherche du lien de — et expertise en matière de responsabilité civile (V. JJ, C, 1) 17-03
Construction. Les dommages intermédiaires 82-13
Devoir. — d'information, — de participation et éthique. 58-11
Obligations. Faute, risque et multiplication des — 25-07
. — sociales de l'expert judiciaire 48-24
RC. Produits. L'assurance du risque — 28-18
Risque. Le — et sa prise en compte par le droit 25-04
Prescription. La réduction à cinq ans de la durée de la — de l'action en responsabilité civile contre l'expert judiciaire 79-10
-, -, -, 05 Contrefaçons (V. JJ, A, 05, 08) (V. ST, J, 03, 01)
-, -, -, 06 Brevets (V. JJ, A, 16, 02)
-, -, -, 07 Preuve (V. aussi JJ, A, 14, 01)
Preuve. La — en matière civile 128-10
-, -, -, -, 01 Admissibles (écrit, aveu, serment, présomption, témoignage,…)
. Du « fait de droit au droit de fait » : réflexions sur le fait de droit et le « fatalisme » 50-02
-, -, -, -, 02 Scientifique (V. Toxicologie clinique, V. ST,D,01,08 ou 02,10
Administration. L'— scientifique de la preuve (V. ST,I,14,02) 50-04
Signature électronique. La nouvelle définition de l'écrit en matière de preuve 47-31
-, -, -, 08 Transsexualisme
-, -, -, -, 02 Expertise judiciaire. L'avenir de l'- - en matière de Transsexualisme 89-18

-, -, 05 Commercial
-, -, -, 01 Généralités
Normalisation. La —, fondements, mise en œuvre, recours au juge. 71-07
-, -, -, 02 Expertises
Article.
. L'— 1843-4 du Code civil : pain béni pour le commentateur 143-28
Experts.
. Les — et leurs rapports (TC Paris) vus par les avocats 39-15
Expertise.
. L' — juridique 63-03
Technicien.
. Le — désigné par le juge-commisaire n'a pas les qualités d'un expert judiciaire 120-14
Procédures collectives.
. L'expert face aux — . 63-14
. La conduite des missions d'assistance et d'investigation dans les — 148-23
-, -, -, 03 Juridictions
Juridictions.
. Les — commerciales 22-17
Tribunal
. Interview de Sonia Arrouas présidente du— de commerce d'Évry 146-04
-, -, -, 04 Contrats
-, -, -, -, 01 Obligations conventionnelles
Audit. Présentation générale, l'— comptable et financier, l'— juridique 56-06
Consentement. Erreurs, vice du — ; erreurs sur les qualités substantielles d'une chose vendue ; le problème de l'intégralité matérielle de l'œuvre d'or 36-13
-, -, -, -, 02 Dépôt
-, -, -, -, 03 Echange
-, -, -, -, 04 Gage
-, -, -, -, 05 Louage

Cessation des paiements. La — : notion et expertise (1ere partie) 46-13
. La —: notion et expertise (2e partie) 55-09
Emphyteusis. (V. ST, H, 02, 01)
Soutien L'expert et le — abusif 68-48
-, -, -, -, 06 Mandat
-, -, -, -, 07 Prêt
-, -, -, -, 08 Vente
Les clauses exonératoires. Les — ou limitatives de garantie dans le contrat de vente 28-12
Vices cachés. La fausse disparition des — 28-16
. Les — dans la vente 28-08
. —, notions voisines et oeuvres d'art 28-04
-, -, -, -, 09 Divers
Courtier de marchandise assermenté. — 79-22
-, -, -, -, 10 Valeur
. Droit au bail et — locative 90-17
. — locative commerciale 79-24
-, -, -, -, 11 Bail
. Droit au — et valeur locative 90-17
-, -, -, 05 Entreprises (V. JJ, D, 1, 6 et JJ, E)
Cessation de paiement. (V. ST, E, 03, 00)
. La — : notion et expertise (3e et 4e parties suite et fin). 61-12
Cession. L'intervention d'un expert dans le cadre de la — des droits socieux (art. 1592 C.C.) 76-20
Comité d'entreprise. L'expert-comptable des — (V. JJ, B, 6, 1) 12-15
Fraudes. (V. JJ, A, 14, 03, 01)
Mandat ad hoc. Le — dans la prévention des difficultés des entreprises 26-11
Sauvegarde. La procédure de conciliation dans la loi de — du 26 juillet 2005 75-12
Expert (V. ST, E, 00)
-, -, -, 06 Banques et Finances
Mise en garde
Le devoir de - - - du banquier dispensateur de crédit 96-18
-, -, -, 07 Sociétés civiles et commerciales
Contrefaçons. — concurrence déloyale et protection 47-40
. La —. 1re partie 63-26
Fraudes. L'expertise pénale, dite en « répression des — » 63-23
Titres de sociétés ou droits sociaux.
. L'évaluation à dire d'expert de — prévue à l'article 1843-4 du code civil : évolutions récentes de la jurisprudence 90-09
. L'article 1843-4 du code civil : bombe à retardement lors de l'évaluation à dire d'expert de — ? 82-08
Société.
. Date de l'évaluation des titres de — 135--9
-, -, -, 08 Marques et dénominations commerciales (V. JJ, A, 16, 02)
Vices cachés. L'expert et la garantie des — en droit maritime 65-15
-, -, -, 09 Tiers évaluateur
Mission. Une nouvelle — de tiers évaluateur.
Loi n° 2015-990 du 6 août 2015, art. 238. Création de l'article L.631-19-2 du Code de commerce 124-10

-, -, 06 Construction
-, -, -, 01 Code
Réforme. — du Code de la construction 15-08
Revirement.
— de jurisprudence du 14 décembre 2022 sur les recours entre constructeurs :
Qui aurait pu prédire cela ? 168-04
Mitoyenneté. (V. ST,C,00,03) Les tribulations d'un mur séparatif suivant la constructibilité moderne ou l'évolution de la –– 88-29
Contentieux.
. Le bilan mitigé de l'ordonnance dite Duflot relative au — de l'urbanisme 137-17
-, -, -, 02 Expertise
Expertise. L' — de la construction, mission dangereuse 13-09
Construction.
.Modifications du Code de la — et de l'habitation: conséquences pour les experts et pour les procédures de péril 160-15
Expert.
.Dessine-moi une frontière : l'— de justice n'est pas un maître d'oeuvre 163-04
-, -, -, 03 Divers
Dommages inermédiaires. Les — 82-13
Assurance construction. L' — 88-19
. La réfome de l'— 72-14
La réception 162-21
-, -, -, 04 Responsabilité
. Le trouble anormal de voisinage : une — transgenre 175-11
Force majeure exonératoire.
. La — de la responsabilité du constructeur 92-07

-, -, 07 Douanes
-, -, -, 01 Procédures
Assesseur. — en commission de conciliation douanière 12-21
-, -, -, 02 Contrefaçons

-, -, 08 Environnement
Zones. Les — à produire. 48-18
Développement durable. Environnement et communication, les clés du — (V. JJ, I, 03) 54-05
Charte de l'environnement. La — : un nouveau champ pour l'expertise 65-04
Installations classées. Droit des — pour la protection de l'environnement. Précisions sur l'incompétence de principe des maires pour adopter des mesures de police affectant le fonctionnement d'une installation classée 69-33
. — : l'obligation trentenaire de remise en état 85-11
Préjudice écologique. Le — saisi par le droit 112-04

-, -, 09 Européen (V. juridictions JJ, G, 02, 02)
-, -, -, 01 Généralités
Procédures collectives. La conduite des missions d'assistance et d'investigation dans les — . 94-05
-, -, -, 02 Convention européenne des droits de l'homme (V. JJ, A, 11, 01)
-, -, -, 03 Directives européennes

-, -, 10 Fiscal
-, -, -, 01 Fiscalité personnelle
-, -, -, 02 Enregistrement
-, -, -, 03 T. V. A.
Avocats. Note sur la T. V. A. et les — 39-11

-, -, 11 Homme
-, -, -, 01 Droits de l'homme. V. Européen (Cour européenne)
Convention européenne. La — européenne des droits de l'homme ; vecteur d'une révolution par le droit 45-02
Racisme. Du droit à la différence au néo- — culturel 22-05

-, -, 12 Informatique et nouvelles technologies
-, -, -, 01 Criminalité informatique (V. JJ, A, 14, 03, 02)
Cybercriminalité. Introduction à la — (V. ST, I, 01) 53-13
Police nationale. La — et la criminalité informatique 31-08
-, -, -, 02 Fichiers-CNIL (V. ST, H, 14)
-, -, -, 03 Imagerie numérique
Droit. Esquisse d'un — de l'imagerie numérique (V. JJ, A, 16) 43-23
Droit. La manipulation — numérique des images 27-26
-, -, -, 04 Dématérialisation
Foncier. La sphère foncière fait peau neuve 83-13
Carte d'expert. La nouvelle — 106-15
Prédictive
. Justice — : entre fantasme et réalité 135-4
Réalité virtuelle.
. Le BIM d'aujourd'hui et que peut-il attendre de la réalité virtuelle ? 135-11

-, -, 13 Médical (V. ST, J, 01 ou 06 ou 07)
-, -, -, 00 Généralités
Accidents médicaux. L'indemnisation des — . Essai de droit comparé européen. 59-08
. Infections nosocomiales dites associées aux soins, problèmes terminologiques et juridiques, évolution des responsabilités 79-12
Avocat. Le rôle de l' — de victimes lors d'une expertise médicale 159-13
Conférence de consensus. Les — dans le domaine de la santé (voir également : JJ, C, 02, 01) 75-08
Hospitalisation psychiatrique
Hospitalisation psychiatrique. Rôle de l'expert et — 65-12
-, -, -, 01 Bioéthique (V. JJ, A, 11)
Bioéthique. — , une légalité sans droit 27-24
. Quand la — fait la une de l'actualité. 58-05
. Les états généraux de la — : Au confluent de l'expertise, de la société et de la loi 137-06
-, -, -, 02 Biologie
Biologie.
. Utilisation de la — en matière d'expertise 38-15
Homme.
. L' — biologique et le droit 38-13
SIDA.
. Le juriste face au — 18-05
-, -, -, 03 Déontologie
. Pratiques expertales et pratique de soins : un dialogue entre éthique et — 156-18

Expert.
. Le médecin — confronté à une maltraitance : signalement ou information ? 160-19
-, -, -, 04 Responsabilité
Aléa. Indemnisation de l'— médical et expertise en responsabilité. Titre III du projet de loi relatif à la modernisatio du système de santé. Comment réformer ? 53-18
. L'indemnisation de l'— médical. Titre IV de la loi du 4 mars 2002. Confusions, imperfections, non-dits 56-11
Évolution. L' — prévisible de la responsabilité contractuelle du médecin 41-18
. Référentiels en médecine et — médicale 43-07
Information. Le devoir d'— des médecins 42-07
(V. ST,J,01,01)
Imputabilité. — médicale et causalité juridique. La théorie de la perte de chance 99-17
Misson. Responsabilité médicale : les — des experts modifiées, et de nouveaux moyens à disposition 103-04
Révolution. Responsabilité médicale, dérive ou — ? 23-03
Sécurité des résultats.Responsabilité des médecins, aléa thérapeutique et obligation de — 49-25
Responsabilité. La — du médecin face à l'urgence 68-35

-, -, 14 Pénal (Crimes et Délits contre : CDc/)
-, -, -, 01 Généralités. La loi pénale
Code pénal.
. Le nouveau — ; deux ans d'application 31-14
Innocence. L'— judiciaire. 106-21
Plaider coupable. — , composition pénale, mode d'emploi 63-11
Prescription. La — : une double agression 125-35
Preuve (V. JJ, A, 04, 07) 25-06
Preuve. Recherche de la – et le lien de causalité dans le procès verbale 98-17
Mensonge Un droit de – en justice ? 95-10
Les conséquences procédurales du mensonge en expertise 172-09
Procès L'expert-cible, une entrave au cours du — 47-29
Responsabilité pénale. Les — (V. JJ, B, 02, 06)
Turbulences. À propos des — pénales au sein de l'institution judiciaire 72-12
-, -, -, 02 CDc/les personnes (vie, intégralité physique et psychique, mise en danger, atteinte à la liberté, dignité, personnalité des personnes, mineurs et famille)
Abus sexuel. (V. ST, J, 06, 05)
Dénonciation calomnieuse. Rapport d'expertise et — 73-14
Enfant. L'— face à la justice 72-20
Harcèlement. (V. ST, J, 06, 05)
Mise en danger. — délibérée d'autrui et pratique de la plongée subaquatique (V. JJ, K, 01) 27-20
Victimes. Indemnisation des — d'infraction pénale 15-03
Escroquerie. La naissance de l' — moderne 71-04
Délinquant. Le — sexuel ; entre répression et soins 71-23
-, -, -, 03 CDc/les biens (financiers, informatiques, propriété)
-, -, -, -, 01 Financiers
Blanchiment. Le — et l'aspect financier du crime organisé 36-20
Écritures. La vérification des — 21-02
Faux. L'avocat face aux — 21-04
Fraude. La délinquance d'entreprise ; la — des dirigeants 43-20
. La — financière dans l'entreprise 75-26
-, -, -, -, 02 Informatiques (V. ST, H, 14)
Police nationale. La — et la criminalité informatique 31-08

-, -, 15 Processuel (V. JJ, D)

-, -, 16 Propriété intellectuelle (ou Droits d'auteurs)
V. Contrefaçons (JJ, A, 05, 08)
-, -, -, 00 Généralités
Conflits. — et propriété intellectuelle. 61-08
Droits d'auteur. Effectivité de la protection en matière des — sur dessins textiles 65-19
Textile. La copie dans le — 65-23
Loi Dadvsi. Les mesures techniques et la — 80-22
-, -, -, 01 Propriété littéraire et artistique
Droit d'auteur. Le — , l'œuvre originale dans la propriété littéraire et artistique 18-16
Imagerie numérique. Esquisse d'un droit de l' — (V. JJ, A, 12, 03) 43-23
-, -, -, 02 Brevets
Contrefaçons. — ; concurrence déloyale et protection 47-40
. Vers une meilleure indemnisation de la victime de — ? 83-08

-, -, 17 Rural (V. Mutualité agricole, JJ, A, 18, 01)
Baux ruraux. Réflexions sur l'activité du Tribunal paritaire des — 08-09
Fonds rural. L'expert en agriculture et les contentieux du — . 60-13

-, -, 18 Social
-, -, -, 01 Sécurité sociale et mutualité agricole (généralités, Ass. Mie, AT, AF, Retraite) (V. JJ, G, 02)
Expertise. L' — médicale en matière de Sécurité sociale 12-24
Experts judiciaires. La reconnaissance du statut social des — 42-16
Retraites.

. La réglementation du cumul emploi/ — 18-22
-, -, -, 02 Travail

-, -, 19 Sports

-, -, 20 Transports
-, -, -, 01 Aériens
-, -, -, 02 Ferroviaires
-, -, -, 03 Maritimes et fluviaux
-, -, -, 04 Terrestres
Expert. L'indépendance de l'— en automobile enfin concrétisée 71-21
. L' — en automobile 70-49

-, -, 21 Urbanisme

-, -, 22 Histoire et philosophie du droit
. Du fait de droit au droit de fait : réflexion sur le fait de droit et le « faitalisme » 50-02
. Esprit du droit et droit de l'esprit 68-25

-, -, 23 Medias et communications
-, -, -, 01 Cinéma / télévision
Justice. (V. ST, A, 06, 07, 01)
-, -, -, 02 Publicité
-, -, -, 03 Presse / édition
-, -, -, 04 Spectacles divers

JJ, B EXPERTS (V. ÉGALEMENT ST, G)

-, -, 01 Généralités
Abusés. Du camp des –- au banc des accusés 88-05
Agression (de l'expert, de ses biens)
. L'expert condamné pour avoir été agressé 76-12
. — contre l'expert : suite mais pas fin 76-16
. — de l'expert : demande de récusation de la part du défendeur / agresseur continuation de l'expertise / sort de l'expert en cas de confirmation de la récusation 70-15
Avant 1988. Expertises et experts, généralités — 78-12
Avocat. L'— et l'expert 78-57
Classification - Définitions. Expert ; expertise et — en France - mars 2006 70-05
. Experlitis (V. ST,A,06,05) 35-38
. L'expert ; essai de —; le point de vue français 47-38
Collèges. Les - d'experts ; - homogènes et - hétérogènes 26-15
Colloque
. Allocution d'ouverture 62-03
. Propos introductif 62-04
. Présentation du colloque 62-05
. Le point de vue d'un élu national 62-12
. Le point de vue d'un magistrat 62-14
. Le point de vue d'un avocat 62-16
. Le point de vue d'un expert 62-18
. Le point de vue d'un universitaire 62-20
. Le point de vue d'un chercheur 62-25
. Le point de vue de deux assureurs 62-28
. Le point de vue d'un juriste d'entreprise 62-32
. Le point de vue d'un philosophe 62-35
. Le point de vue d'un institutionnel européen 62-37
. Synthèse 62-40
Compétent. « Plus l'expert est —, moins il est objectif » méfiez-vous des phrases chocs ! 74-06
Compétence. La reconnaissance des — des experts 103-08/104-15
Comportement. (v. ci-dessous Personnalité)
Conflit. L'expert de justice face aux – de droit 97-04
. Indépendance, impartialité et — d'intérêts chez l'expert 98-20
. Des droits et des devoirs des experts de partie (2e partie) 132-15
Corporatisme. Suffisance, insuffisance et — ; trois écueils à éviter au cours de l'élaboration et de l'analyse d'une expertise 74-04
Date limite. La — de récusation de l'expert ; de graves conséquences devant la juridiction administrative 73-07
Définition. Essai de — de l'expertise et des experts 78-79
Déontologie. Le code de — des experts européens est-il compatible avec la norme NF EN 16 775 ? 128-26

Droit. Le — des experts. 59-06
Enquête d'activité. (V. ST,G,01,00)
Expert.
. Le juge et l'— 01-06
. Médiateur et — : besoins, rôles, propositions de réforme de l'expertise 78-17
. L' – judiciaire ou collaborateur biodégradable 90-04
. 35 ans d'expertises et d'experts judiciaires : l'— judiciaire, l'insaisissable collaborateur 91-04
. Quel - pour l'Europe, quelle europe pour l'— ? 93-04
. Ne crachez plus sur l'— ? 94-12
. Denis Diderot, l'— et l'encyclopédie 107-13
. Témoignage d'un — devenu juge 141-04
. Voyage depuis la nuit des temps en direction d'un futur inconnu 142-11
. Témoignage d'un juge devenu — 143-11
. Quand l'inexplicable devient expliqué 145-08
. L' — face au conflit d'intérêts 149-08
. Un — peut-il créer une société pour son activité d'expert de justice ? 152-11
. L'obligation de moyens de l' — judiciaire 153-04
. La sélection du «primo accédant au titre d'—». Les trois paradoxes ! 153-07
. L'— de justice et le RGPD 153-11
. Les déboires d'un — de justice : du sens des responsabilités à l'ardente obligation de formation 153-46
. Un – ne devrait pas dire ça 156-33
. L' — de justice sur tous les fronts... 163-34
. La responsabilité de l'expert de justice... encore et toujours 165-24
Expertise.
. L' – judiciaire et les modes amiables de règlements des différends, un dispositif légal et réglementaire dispersé 148-04
. — de justice e modes alternatifs de résolution des conflits : quelques réflexions pratiques 148-09
. Interview d'Anne Verrier, présidente du CNCEJ : «L' — à la française a encore de beauxjours devant elle ; je fais tout, avec les administrateurs du CNCEJ, pour y veiller.» 152-04
Formation. La — 78-69
. Les nécessaires évolutions de la — 100-12
. La — de l'expert : regard d'un habitué de l'expertise 116-07
Impartialité. L'— contrepartie de l'indépendance pour le juge comme pour l'expert 43-04
. — de l'expert. Pour une déclaration d'intérêts obligatoire 118-04
. L'— de l'expert 125-09
Indépendance. L' — des experts vis-à-vis du juge. 120-24
Insuffisance. (V. JJ, B, 00 – Corporatisme) 74-04
Journaliste. (V. ST, A, 06, 05) L' expert devant le –-.
. Autopsie d'une émission télévision 88-25
Jurisprudence.
. Chronique de jurisprudence 155-42
. Chronique de jurisprudence 157-43
. Flash jurisprudence 172-06
Liberté. La — des experts problème ou solution ? 78-118
. — d'expression et dénonciation calomnieuse à l'égard d'experts judiciaires 178-08
Limites. (V. ST,G,00)
Liste.
. Inscription sur la — des experts : Conditions d'inscription ou de réinscription et recours (1ère partie) 128-17
. Inscription sur la — des experts : Conditions d'inscription ou de réinscription et recours (2e partie) 129-17
Média(tique).
. L'expert face au risque — : en marge de l'affaire Outreau. 73-16
Mise au point. Éditorial.
. Les « experts » en France fin 2002 57-01
. Une nécessaire — : Inventaire, qualités et prestations, légitimité, incompatibilité 57-02
. Le point de vue d'un élu : Jean-Yves CHAMARD 57-09
. Le point de vue d'un universitaire : Jean PRADEL 57-10
. Le point de vue d'un magistrat : La certification 57-11
. Le point de vue d'un magistrat 57-13
. Le point de vue du philosophe 57-16
. Le point de vue d'un avocat : Jean-Marie LELOUP 57-17
. Le point de vue d'une avocate : Avocats, experts et médiation 57-18
. Le point de vue d'un expert-construction : expert judiciaire / expert d'assurance 57-24
. Le point de vue de l'agence française de normalisation : Une avancée majeure… N.F.X.-110. Une norme française pour élaborer une expertise 57-30
. Synthèse et propositions 57-34
Nomenclature
. — des rubriques et spécialités expertales - arrêté du 22 août 2022 du garde des Sceaux, ministre de la Justice 164-08
. — des rubriques et spécialités expertales : arrêté du 5 décembre 2022 du garde des Sceaux, ministre de la Justice 166-06
Norme.
. L'expert et la — (V. JJ, B, 2, 1) 45-20
. Certification des pratiques de l'expert : une première —, la NFX 50-110 78-54
Objectif.
. «Plus l'expert est compétent, moins il est —» 74-06
Partie.
. Expert ou conseil de — en matière civile 78-58
. Dossier « Des droits et des devoirs des experts de — » (1ère partie) 129-41
Personnalité.
. La — de l'expert 73-04
Police technique.
. La — substituée aux experts (V. ST, J, 02) 42-19
Pressions.
. L'expert judiciaire fusible du conflit ou les — sur l'expert 78-09
Prestataire de services.
. L'expert — ? 45-13
. Quel - pour l'Europe, quelle europe pour l'— ? 93-04
Procès équitable. (V : JJ,D,02,01)
. L'expert et le —, une relation qui s'harmonise 111-04
Prudence.
. La — de l'expert 49-41
. Tribunal de grande instance de Saintes. 61-16
. — de l'expert face au juge taxateur et à la contestation de l'ordonnance de taxe 123-12
Qualification.
. Quel - pour l'Europe, quelle euro pour l'— ? 93-04
Qualité.
. Auditeur — et expert judiciaire. Deux proches cousins 101-27
Questions.
. À propos de questions ébauchées, jamais résolues 78-26
Reconnaissance.
. La — des experts judiciaires 100-27
Réponses ministérielles.
. Analyse et commentaires de lois, décrets, décisions jurisprudentielles ou — 16-31
Risques.
. Les — de l'expert 38-09
Suffisance. (V. JJ, B, 00 – Corporatisme) 74-04
Sapiteur.
. Assistance à l'expert collaborateur ou —. Nullité de l'expertise ? 59-21
Secret.
. Le — de l'expert 30-03
. L'expert face au — professionnel 16-03
Serment.
. Le — 24-16
Amont du procès.
. Le rôle de l'Expert près une Cour d'Appel en — 53-16
Statut (V. ST, G).
. Le — social des experts judiciaires 46-11
. Le — du sapiteur en matière civile et admnistrative 142-04
Vérité. La — de l'expert face à la — universelle 93-13
. Non, l'expert de justice ne peut mentir ! 100-25
. Pôle santé du défenseur des droits : les vertus de la — 111-14

-, -, 02 Judiciaires
-, -, -, 00 Titres
Appelations.
. Les titres et — des experts de justice 92-04
. Expert : un concept, un titre, une - 98-40
Collaborateur.
. L'expert judiciaire est-il un — occasionnel du service public de la justice ? 99-10
-, -, -, 01 Déontologie
Assistant technique.
. Expert judiciaire et — 65-03
Conflit d'intérêts.
. Le — en expertise 122-21
Déontologie.
. À propos de la — que l'expert judiciaire se doit à lui-même (V. JJ, B, 1) 36-03
. La — et la discipline des professionnels au service de la justice 156-04
. L'héthique, la morale et la — de l'expert de justice 156-08
. Les règles de — des experts de justice 156-11
. Quelles règles de — pour les experts de partie 156-15
. Expert-comptable, commissaire aux comptes, experts-comptable de justice : des statuts professionnels et des — qui se juxtaposent 156-23
. Morale, éthique et — de l'avocat au cours de l'expertise judiciaire 156-24
. La — chez les journalistes 156-27

. Éthique, morale et — : réflexion philosophique 156-30
Expert judiciaire.
. Mais qui est donc l'— 72-17
. Quel — pour quelle audience ? 90-20
. Les 12 travaux de l'— 165-12
Expertise.
. À propos de la déontologie de l' — 38-04
. L'expert en automobile et la conduite des opérations d'— à deux vitesses... 175-15
Fonctionnaire.
. L'inscription d'un fonctionnaire en qualité d'expert de justice 167-04
Mise au point.
. Le point de vue d'un médecin expert :
. La singularité du médecin 57-26
. À propos de l'affaire d'Outreau 70-11
Penarroja.
. « Marché » de l'expertise et procès équitable : l'arrêt —, entre malentendu et sous-entendus 96-04
. Quelles suites pour l'affaire — ? 100-82
Premier président.
. Des rapports entre — de cour d'appel et experts judiciaires. Deux illustrations. 60-19
. À propos de la loi du 29 juin 1971, modifiée par la loi du 11.02.04 et du décret du 23.12.04 66-02
. La formation de l'expert judiciaire. Impact des dispositions de la loi du 11 février 2004 et du décret du 23 décembre 2004 66-26
. L'expertise dans le domaine de la construction 66-27
. Sélection des experts médecins. Libres remarques d'un honoraire 66-28
Serment.
. Le serment, un engagement d'éthique, de probité et d'impartialité 155-04
Titre.
. Les contours du respect par l'expert, du contradictoire et des exigences de conscience, d'objectivité et d'impartialité 68-07
Parties.
. Entre devoir d'impartialité et influence possibe des — 137-09
-, -, -, 02 Missions
Expertise et violation du droit à la vie :
. L'expert judiciaire national, éclaireur du juge européen 69-10
. L'expert collaborateur du service public de la justice et prestataire de services. L'analyse d'un tribunal de grande instance 69-13
Bornage.
. Le — judiciaire par le géomètre-expert ? 118-15
Expert.
. L'insécurité de l'—. Risques et préventions 141-32
. Le péril immobilier : rue d'Aubagne quatre ans après, quels enseignements, quel rôle pour l'— 165-04
. L'— en automobile et la conduite des opérations d'expertise à deux vitesses 175-15
-, -, -, 03 Organisation
Avenir. Les experts dans la justice : quel — ? 103-20
. L'expertise de demain 100-05
Union Européenne. Justice et gastronomie françaises face à l' — 15-05
Cour de cassation
. Analyse de la liste 2018 des experts agréés par la — 139-17
Déclaration.
. COSP : — de début d'activité 150-13
Droit.
. L'expert judiciaire et le — 15-05
Expert.
. L'— entrepreneur individuel et la protection de son patrimoine 161-12
. L'—, entrepreneur individuel et la protection de son patrimoine 169-08
Expertise(s).
. L'extension du regime social des COSP aux — civiles 144-19
Justice.
. J21, — du XXIe : plus proche, plus efficace, plus protectrice 116-12
. Un statut juridique pour l'expert de — ? 132-04
. Colloque 2018 de la compagnie des experts de justice de Bourges 141-52
Liste. La — nationale des experts 49-07
. L'affaire Panarroja, et ses éventuelles conséquences sur les - judiciaires et le statut de l'expert 93-04
. Le décret de Noël 2012. —, désignation, rémunération, consignation, dépôt du rapport : ce qui concerne les experts 106-05
Loi. À propos d'un projet de — apportant des réformes aux fonctions d'expert judiciaire. 59-02
. La nouvelle — sur l'expert et l'expertise 78-17
Place. La — de l'expert dans le système judiciaire 03-07
. Pourquoi souhaiter devenir expert judiciaire ?
Pourquoi ne plus vouloir l'être ? 112-12
Rôle. — des experts dans la procédure française 04-03
Statut. Titre : la loi du 22 decembre 2010, une évolution inachevée du — des experts judiciaires. 98-06
Régime social. Le — et le — de l'expert judiciaire 60-04
. Les experts sortent du — des COSP. Seuls les traducteurs et interprètes y demeurent, uniquement pour leurs missions pénales (décret n° 2015-1869 du 30 décembre 2015) 125-06
. Les médecins, psychiatres et psychologues hospitaliers à nouveau soumis au — des COSP pour leurs seules missions pénales. Décret n° 2016-744 du 2 juin 2016 127-06
. Le — des COSP, une hérésie 139-12
Titre.
. Appellation et — de l'expert judiciaire 30-06
. Les contours du respect par l'expert, du contradictoire et des exigences de conscience, d'objectivité et d'impartialité 68-07
. Le statut de l'expert judiciaire, garantie d'une expertise de qualité 69-03
. Un — qui distingue moins qu'il n'oblige 137-04
Salariés.
. Les COSP sont-ils des — ? 153-13
Statut
. Le — de l'expert de justice 139-07
-, -, -, 04 Pratique « expertale » - Procédure (V. JJ, C, 02, 03)
Assises.
. L'avocat général en cour d'— et l'expertise 64-05
. Le remplacement de l'expert judiciaire 65-08
. Le théâtre des — et la psychiatre 157-13
Avocat(s). Rapports — et experts (V. JJ, E, 2, 3) 2-02
. Les experts et leurs rapports vus par les — (V. JJ, E, 2, 3) 39-15
. L'inimitié entre l'— et l'expert judiciaire : le point sur la question 130-04
. — expert ou expert — ? 139-04
Commissaire priseur.
. L'expertise auprès du — 12-21
Connaissances juridiques. Les - - de l'expert intervenant dans une procédure judiciaire civile, utilité ou futilité ? 96-10
Expert
. De l'utilisation du rapport de l'— par les juridictions 141-19
. La justice pénale et ses attentes face à l'— et l'expertise 145-04
. Expertise judiciaire et dénigrement de l'— 146-08
. Le comporement attendu de l'— devant la cour d'assises 157-04
. L'— psychologue devant la cour d'assises 157-10
. L'— balistique devant une cor d'assises 157-16
. L'audition de l'— devant les juridictions répressives : aspects juridiques et pratiques 158-18
Juge.
. Le — et l'expert (V. JJ, E, 08) 01-05
. Pour une collaboration plus étroite du — avec l'expert 14-03
-, -, -, 05 Rémunération V. ST, G, 01, 02
Audience. Le coût de l'expert à l'— et l'ordre public économique 76-30
CPC. Demande de rémunération de l'expert. Mise en application de l'article 282 du — modifié par le décret du 24/12/2012 109-04
Barèmes. De la licéité des — indicatifs 45-16
Evaluation. — des honoraires de l'expert judiciaire 23-05
. Le décret du 28 septembre 1998 et le problème de l'évaluation de la — des experts judiciaires 51-05
Exécution.
. L'expert et le juge de l' — (V. JJ, E, 8, 1) 32-04
Experts.
. Les honoraires des — sont-ils confinés ? 149-21
. Les honoraires de l'— : provisions, taxation, contentieux 151-11
Expertise.
. — pénales psychiatriques et psychologiques : revalorisation tarifaire ou simple rééquilibrage ? Que disent les annonces gouvernementales ? 158-15
Prix.
. La fable du chauffeur de taxi et du — de sa course 141-12
Rémunéré. L'expert honoré ou — ? 51-10
Revenu.
. 2019, la première année du prélèvement à la source de l'impôt sur le — 140-04
Salaire. Experts de justice : tout travail mérite — 127-09
Taxe (diligences accomplies, qualité du travail).
. Un cadeau de nouvel an ou l'expert sous curatelle renforcée (V. JJ, C, 01, 02 et E, 08, 01) 42-15
. La TVA et les collaborateurs du service public de la justice 112-09
. Informations pratiques sur le changement de taux de TVA 113-07
Tribulations. Les — d'un expert judiciaire. 58-13/ 46-08 / 55-07

-, -, -, 06 Responsabilité
Experts.
. La responsabilité civile des — 09-50
. «L'— de justice» : un acteur du procès en quête perpetuelle d'un statut juridique univoque 144-21
Expert-juge. Exit l'— ? 117-07
Justiciable ordinaire. Quand l'expert judiciaire devient un — 120-10
Point de vue. Responsabilité de l'expert judiciaire ; le — de l'avocat 29-14
. Responsabilité de l'expert judiciaire ; le — de l'expert (V. nullité JJ,C,02,03) 29-11
Pénale. La responsabilité — de l'expert judiciaire (V. JJ, A, 14, 1) 29-20
Responsabilité. De la — de l'expert judiciaire 06-10
. La — de l'expert judiciaire, à l'ombre du droit commun de la — civile 42-02
. La prescription de l'action en responsabilité contre l'expert judiciaire après la loi du 11 février 2004 modifiant la loi du 29 juin 1971 69-17
. La — de l'expert judiciaire 87-11
-, -, -, 07 Sanctions
Qualité d'expert judiciaire. Perte de la — 17-06
Remplacement. Le — de l'expert consécutif à une méconnaissance de ses obligations 50-11
Prescription. Les experts de justice et la — civle 81-20
. Le point de départ glissant de la — pour les experts ébranle l'égalité devant la loi 117-10
-, -, -, 08 Média
Responsabilité. Outreau, la véritée abusée 91-20

-, -, 03 Administratifs
-, -, -, 01 Déontologie
-, -, -, 02 Missions
Procès administratif
. L'homme de l'art dans le — 144-13
-, -, -, 03 Organisation
Liste.
. Une — des experts près le Cnnseil d'État 73-15

-, -, 04 Privés
Amont du procès. Le rôle de l'Expert près une Cour d'Appel en — (V. JJ, B, 01) 53-16
Entreprise. Les expertises d' — en Europe 121-47
Expert. Mission non judiciaire des — 12-02
. Les mission privées des — judiciaires 86-10
. — et/ou conseil de partie ? 101-14
. — du juge et — des parties. Pour une alternance sans confusion 101-17
. Assumer le rôle d'— conseil 101-19
. Le contrat d'expertise entre — et partie 102-22
. — de partie ? Conseil de partie ? La grande illusion 102-23
. Égalité des armes entre —. Expert de justice et « expert de parties » contre expert privé 104-11
Traducteurs-interprètes.
. Les experts — dans l'Union européenne 121-56

-, -, 05 D'assurance (V. JJ, A, 03, 01)
-, -, -, 01 Compagnie d'assurances
Experts.
. Les — de compagnie d'assurances 12-09
Mise au point (V. JJ, A, 03, 01)
Indépendance.
. — de l'expert d'assurance 78-35

-, -, 06 Professions réglementées (comprenant le mot «expert»)
-, -, -, 01 Expert
Agricole, foncier ou forestier (V. ST, A, 07, 01) 12-11
Automobile (V. ST, H, 03, 01) 12-13
. Les experts — dans l'Union européenne 121-54
Commissaire aux comptes. Un — , pour quoi faire ? (V. ST, E, 3, 0) 36-27
Expert-comptable. L' — du comité d'entreprise (V. JJ, A, 5, 5 et ST, E) 12-15
Géomètre-expert
(V. ST, C, 02/ST, H, 01/H, 04/H, 05/ST, M, 07)
Médecins. Les — experts conseil dans l'Union europénne 121-52
Expert traducteur.
. ETI : Les pendules à l'heure ... de l'expertise 135-7

-, -, 07 Autres (V. JJ, C, 02, 02 - ST par domaine d'activité)
-, -, -, 01 Diagnostic
Experts en diagnostic d'entreprise. Le ministère public et les — inscrits sur la liste de la Cour d'appel 02-04
JJ, C EXPERTISE, PROCÉDURES DE L'EXPERTISE
(V. EXPERTS JJ, B ET PROCÈS / PROCÉDURES JJ, D ET ST, G)

-, -, 01 Généralités
Accords toltèques.
. Les cinq — appliqués à l'expertise 125-15
Avant 1988.
. Expertises et experts, généralités — 78-12
Avocat.
. La place de l'— dans l'expertise judiciaire ou privée de demain 78-129
Causalité.
. Recherche du lien de — et expertise en matière de responsabilité civile 17-03
Classification (V. ST, G, 04, 00)
Comparaison.
. Les opérations d'expertise : — des procédures civiles et administratives 99-23
Compréhension.
. L'expertise, espace de — 111-09
Confidentialité.
. La — de l'expert 54-11
Conflits d'intérêts.
. L'expert face aux — 82-04
Connaissance.
. Expertise judiciaire : l'indispensable — (co-naissance) 111-07
Contradictoire.
. La notion de — dynamique. 124-33
Coût.
. Délais et — de l'expertise 22-02
. Note au sujet des — et de la lenteur de l'expertise 35-35
. Vers une augmentation constante du — de l'expertise 100-21
. Expertises médicales et paramédicales : application de la TVA en 2014. 109-12
. Belgique : la coûteuse mise en cause du — de l'expertise 119-21
Colloque (V. JJ, B, 00)
Conflits d'intérêts. L'expert face aux — 81-12
Contradiction.
. — et secrets protégés par la loi au cours de l'expertise devant le juge administratif 63-05
. Le rapport de l'expertise judiciaire et le principe de — 77-05
Définition (V. ST, G, 04, 00)
. Pour une — juridique de l'expertise 77-07
. Essai de — de l'expertise et des experts 78-79
Délais. (V. ci-dessus coûts et —)
Déontologie (V. JJ, B, 2, 1)
Difficultés. (V. ST, B, 01)
Dommages.
. Le règlement des — corporels et matériels ; l'avocat et l'expert 11-08
. L'indemnisation des victimes d'un — corporel (où il est encore question du lien de causalité) 35-04
Droit de l'expertise.
. Provoquer le — pour le faire advenir 100-78
Droit (et science) (V. Interface, JJ, C, 01, 01)
Droit comparé.
. L'expertise en — 26-04
Équité (V. JJ, D, 01)
Ethique.
. L' — en expertise 30-41
Expertise.
. L' — d'assurance appartient-elle à l'assuré ? — d'assurance et/ou — judiciaire ? 70-13 84-11
. Réflexion sur le dispositif de progrès et de confiance pour l'— en France : l'existant, les projets, les perspectives 71-16
. L'—, terrain de tous les dangers 123-38
. — et experts de justice en France 121-09
. Lexique de l' — (1/8) 134-39
. Lexique de l' — (2/8) 135-43
. Lexique de l' — (3/8) 136-43
. Lexique de l' — (4/8) 137-45
. Lexique de l' — (5/8) 138-24
. Lexique de l' — (6/8) 139-50
. Lexique de l' — (7/8) 140-50
. Lexique de l' — (8/8) 141-23
. Les délais en — 140-06
Force probante (V. JJ, C, 02, 01)
Frontières. Les — entre les différentes formes d'expertises s'effondrent mais nos cloisons mentales résistent. 78-77
Incontestable. Pour une expertise —. Quid de l'évaluation des pratiques professionnelles des experts judiciaires et des médecins en particulier 73-09
Infaillibilité. L' — expertale 73-12
Information. L' — des parties 100-7
Institut. — européen de l'expertise et de l'expert 78-32
Interface. L'expertise, une — entre la science, la norme et la loi 34-34
. De quelques petites choses que le droit peut apporter à la science 31-06
Jurisprudence.
. 20 ans de — de l'expertise 78-76
. Actualité de la — 144-64
Journaliste.
. L'expert dans l'arène judiciaire : la vérité du — 78-119
Maîtrise d'œuvre.

. De l'expertise à la — : une tentation dangereuse 65-06
Méthode.
. La — de raisonnement, le rapport d'expertise et la métaphysique couverte de coquelicots 20-09
Méthodologie.
. Pour une véritable — expertale 100-56
. L'exégèse expertale et ses problèmes en santé 116-09
Mise au point. (V. JJ, B, 00)
Non dit.
.— Le « dit » et le — au cours et au décours de l'expertise 102-11
Observatoires.
. L' — de l'expertise, un nouvel outil de travail 78-60
Opinions.
. — de divers acteurs de l'expertise 78-81
. L'EEEI admis comme observateur à la CEPEJ 112-21
Philosophie.
. — de l'expertise 78-116
Politique.
. Une vision — de l'expertise 78-14
Pré-rapport.
. Le — dans l'expertise 04-04
. Propos sur le — 19-05
. Le — un débat à clore 30-04
. Contradictoire : l'indispensable — 119-08
Pression citoyenne.
. Un exemple de — : la médecine 78-106
Preuve scientifique.
. La — appliquée à l'expertise le 78-52
Principe.
. Variations européennes sur le statut de l'expert 64-12
Procès équitable. (V : JJ,D,02,01)
Questions.
. À propos de questions déjà ébauchées, jamais résolues 78-126
Référé.
. La désignation d'un expert en référé ou sur requête, entraîne-t-elle des particularités et lesquelles ? 40-40
. Le — préventif environnemental 113-04
Règlement autonome.
. L'expertise, source de — des conflits 26-13
Réforme.
. Médiateur et expert : besoins, rôles, propositions de — de l'expertise 78-13
Requête (V. Référé ci-dessus)
Sachant (V. L'industriel et l'expertise judiciaire, ST, E, 07, 01)
Secret.
. Le — professionnel 152-07
Science (et droit). (V. Interface, JJ, C, 1)
. De quelques petites choses que le droit peut apporter à la — 31-0
Scientifique. À propos de l'expertise — 69-36
Secret-défense.
. Les informations classifiées de — ; conséquences sur la saisie et l'expertise 73-19
Technique.
. Pour une défense commune de la culture - française 18-21
. « Les dérives de l'expertise ». Impressions de la biennale de Poitiers 69-29
Tutelle.
.Les institutions de — de l'expert 121-32
Vision.
.La — de l'homme politique sur l'expertise 78-114

-, -, 02 **Judiciaire**
-, -, -, 01 **Généralités**
. Un avocat peut être désigné en qualité d'expert 132-10
Autorité.
. L'— de la chose expertisée 109-16
Civil.
. L'expertise — 09-08
Charte.
. Une — nationale Experts / Avocats 69-07
Code de déontologie.
. Le guide des bonnes pratiques et l'esquisse d'un — de l'expert européen 123-04
Collégialité. Complexité des litiges, diversité et profusion des connaissances. L'expertise de justice vers une inévitable — ? 100-57
Communautaire (V. JJ, G, 22)
Conférence de consensus
. La —, sur les bonnes pratiques judiciaires de l'expertise civile (voir également : JJ, A, 13, 00) 75-10
Consignée.
. Provision — 54-07
Coûts (V. JJ, C, 1)
Décès.
. Le — de l'expert judiciaire. 59-17
Délai. (V. JJ, D, 1)
. Du — et de son application à l'expertise judiciaire 84-04
. La maitrise du — de l'expertise par l'expert : un voeu pieux ? 113-22
. De quelques causes de la durée des expertises 115-05
Droit comparé (V. JJ, D, 1)
Europe (V. JJ, G, 2, 2)
Difficultés.
. Réagir aux — en expertise 119-15
Expert.
. L'— judiciaire fusible du conflit 78-109
. L' — judiciaire ou collaborateur biodégradable 90-04
. La protection de l' — de justice, un impératif d'ordre public européen 121-77
. L' — de justice : La technique, l'art et la science 136-09
. L'—, ses finances face au COVID-19 149-22
Expertise.
. L'- judiciaire confrontée au droit de l'Union Européenne 95-04
. L' — , une autre approche (V. JJ, D, 1, 4) 16-05
. Rappel de quelques évidences à propos de l' — judiciaire 06-06
. L' — judiciaire : la forme, le fond, l'image ? 72-10
. L'— de singuliers pluriels (dualité d'expertise, pluralité experts/parties) 30-07 / 32-05
. Loi du 15.6.2000 et l'— pénale 50-07
. Brèves réflexions sur l'— 78-14
. Les coopérants à l'— judiciaire 86-13
. — préventive : attention danger ! 131-04
. Quelques aspects de la philosophie et de la pratique de l'— 131-08
. Conformité de l'— judiciaire au RGPD ? Point de vue d'avocat ! 157-22
. L'expertise judiciaire pénale accède à la dématérialisation 162-04
. La sororie des expertises de gestion 168-08
Epidémie.
. Ordonnances du 25 ars 2020 pour faire face à l'épideémie du COVID-19 149-24
Évolution.
. Lettre à ma fille sur l'— de la justice et de l'expertise 119-04
Frais.
. — de justice 110-19
Histoire.
. Comment l'expert a-t-il laissé place à l'expertise ? 117-20
Force probante.
. La — des mentions du rapport d'expertise 21-08
Incompatiblité.
. Retour sur les — éventuelles entre missions d'expertise judiciaires et d'assurance 90-22
Index thématique 18-07 / 19-09
(N°s 1 et 2 // 3 et 7 // 5// 8,10,10bis //9)
22-13 / 23-09 / 27-11
Instruction. (V. JJ, B, 02, 04)
. Le juge d'— et l'expertise 64-07
. Affaires criminelles : le juge d'—, son pouvoir et ses moyens 103-18
. Le juge chargé de contrôler l'exécution des mesures d' — 110-13
Jurisprudence.
. Revirement ou adaptation de — ? 85-08
. Chronique de jurisprudence 154-46
(voir JJ,C,02,01 Incompatibilité et JJ,C,01 expertise
Lecture.
. — du rapport d'expertise par le juge 76-05
Lien de causalité.
. Recherche de la preuve et — dans le procès pénal 98-17
Loi.
. La nouvelle — sur l'expert et l'expertise 78-17
Manoeuvres dilatoires.
. — et exceptions — 154-07
. L'expert de justice face aux — dans la procédure civile 154-11
. L'expert face aux comportements — dans le contentieux administratif 154-15
. La vision d'un pénaliste sur les — et exceptions — 154-17
Méthode
Mise au point. (V. JJ, B, 00)
Moyen(s)
. Un juste equilibre entre exigences et — 142-07
Nullité.
. — de l'expertise et droit de l'expert à la rémunération 77-25
Pénal.
. L'expertise — 03-02 / 04-08
. Approche de quelques spécificités de l'expertise au — 110-09
. Utilisation de l'expertise — par le magistrat 118-10/ 119-10
Perspectives.
. Les — de l'expertise (1ère partie) 125-04

. Les — de l'expertise (2e partie) 127-04
Point de vue.
. Le — du magistrat sur l'expertise 13-08
Preuve.
. Recherche de la – et le lien de causalité dans le procès verbale 98-17
. La déjudiciarisation de la — 78-127
. La déjudiciarisation de la —, source de méthodologie 100-53
-, -, -, -, 07 **Procédure.** La — de l'expertise (civile, pénale, administrative) 24-08
. Réflexions et propositions sur la — civile en matière d'expertise 34-03
. Quelques aspects du bon usage de la — civile par le technicien 26-07
. Réforme de la — civile et l'expert 43-02
-, -, -, -, 08 . La dualité procédurale des mesures d'instruction avant tout procès 110-04
-, -, -, -, 09 . Interview d'Haffide Boulakras, magistrat et directeur du programme « Procédure pénale numérique ». 162-06
-, -, -, -, 10 **Profils.**
. Du bon usage des — et des intervenants de parties dans Opalexe 158-20
Raisonnement de juge. L'expertise médicale dans le — 98-10
Rapport.
. Structure du — d'expertise. Le plan type de la cour d'appel de Versailles. 109-07
Recherche.
. À la — du « sachant » 157-19
Référé / Requête.
. La désignation d'un experten — ou sur — entraîne-t-elle des particularités et lesquelles ? 40-40
-, -, -, 03 . La — conjointe 165-14
Réformes.
. Les — du droit de l'expertise : avancées partielles et occasions manquées 71-12
Régime social et fiscal
. Le — de l'expertise judiciaire et le logiciel des mémoires de jusitce 95-18
. Point sur le — de l'expertise de justice. Rapport du 18 juillet 2014 - loi n° 2014-1554 du 22 décembre 2014 123-9
Rétention.
. Le droit de — et l'expert judiciaire 45-08
Serment (V. JJ, C, 2, 3)
Social
. Plafond du micro- — et du micro-fiscal BNC à 70 000 euros, un leurre ! 138-16
Vademecum. Réflexions sur l'utilité d'un — de l'expertise civile 18-06
. Réflexions sur les forces, faiblesses, opportunités et menaces de l'expertise judiciaire 67-10
. Le droit saisi par la technique : origine et rôle de l'expertise judiciaire dans le fonctionnement de la justice 67-12
. Un « expert juge » : celui institué par l'article 1843-4 du Code civil 68-13
Vision. La — de l'homme politique sur l'expertise 70-19
Charte nationale (V. JJ, B, 02, 01)
-, -, -, 02 **Domaines d'activité** (V. JJ, B, 07)
-, -, -, -, 01 **Art**
-, -, -, -, 02 **Agriculture**
-, -, -, -, 03 **Bâtiment, construction, travaux publics.**
Expert.
. L'— de justice en BTP est-il aussi maître d'oeuvre ? 86-19
Expertise.
. L'— de construction, mission dangereuse 13-09
. — préventive : attention danger ! 131-04
Magistrat.
. L'expertise de construction ; le point de vue du — 13-08
-, -, -, -, 04 **Circulation** (V. JJ, A, 03, 02) (V. ST, I, 03, 01)
Automobile.
. Utilisation du rapport de l'expertise — par le juge et l'avocat 77-23
-, -, -, -, 05 **Entreprises**
Prévention des difficultés.
. La — des entreprises 26-11
Délinquance.
. La — d'entreprise 43-20
. L'expertise fiscale et le juge administratif 68-18
. Le contrôle de l'opération d'expertise par le juge administratif 69-21
-, -, -, -, 06 **Environnement**
Compensation.
. Quelques réflexions sur la — environnementale 101-35
Médiation.
. La — professionnelle, outil juridique d'expertise judiciaire : l'exemple de la gestion des contentieux judiciaires et extra-judiciaires de l'environnement, de la construction et de l'urbanisme (1ère partie) 128-04
. La — professionnelle, outil juridique d'expertise judiciaire : l'exemple de la gestion des contentieux judiciaires et extra-judiciaires de l'environnement, de la construction et de l'urbanisme (2e partie) 129-10
Nomenclature.
. L'impérieuse nécessité d'une rubrique « Environnement » dans la nomenclature expertale 115-09
Immobilier
Vérité.
. –– expertale et judiciaire : quelles spécificités pour l'expertise immobilière ? 88-08
Valeur vénale.
. –– immoblière et abattement pour faits criminels "horribles" 88-15
Industriel
Informatique
Rapport.
. Propositions pour un plan des —d'experts en informatique 26-38
Santé
Devoir d'information.
. Le — : une responsabilité extensive... et étendue 97-12
Référentiel.
. — en médecine et responsabilité judiciaire 43-07
Scellés. (V. JJ, D, 01, 03, 07)
Imagerie cérébrale.
. Les techniques d'— dans le cadre d'expertises judiciaires 113-08
Contradictoire.
. Le — de l'expertise à l'épreuve de l'examen clinique 113-12
-, -, -, 03 **Procédures (mise en œuvre)**
Assistance (ou représentation) des parties (V. JJ, E, 02, 03)
Assistance à mission.
. Le décret du 28 décembre 2005 70-08
Code civil.
. L'article 1843-4 du — et ses évolutions récentes 120-04
Consensus.
. De l'accomplissement de la conférence de — sur les "bonnes pratiques judiciaires de l'expertise civile" 78-29
Consignation.
. L'expertise et la — 34-09
Contrôle des expertises (V. JJ, E, 8, 01)
Contradiction.
.La — , gage d'un procès équitable 44-05
Contradictoire.
. Le — et l'expert en matière civile 36-04
. Le — et l'expertise 24-17
. De la déontologie du — en matière d'expertise 44-09
. Grandeur et servitude de la communication des pièces ; un aspect fondamental du — 44-19
. Le — en regard de la Convention européenne des droits de l'homme et du droit constitutionnel 44-07
. Le — dans l'expertise judic., la possible perversion 44-14
. Le — et les procédures rapides 44-12
. Conséquences et sanctions du non-respect du principe du — en matière d'expertise civile 44-21
. Le principe du — s'oppose à certaines missions d'expertise méd. ordonnées par le juge d'instruction 39-07
. Jalons pour l'historique de la procédure — 44-02
. Le — vu par les experts 44-33
. À propos du respect du — et de l'accomplissement de la mission de l'expert judiciaire 56-16
. L'évolution du caractère — dans l'expertise pénale 77-10
. Du — au bla-bla-toire 80-19
. Expertise pénale et — 84-16
. Expertise, principe du — et secret des affaires 87-04
. Le —, source d'autorité légitime pour l'expert 104-08
Convocation.
. Le décret du 28 décembre 2005 70-08
Déclarations (V. Dires, JJ, C, 02, 03)
Déconsignation.
. Le décret du 28 décembre 2005 70-08
Délai.
. Le décret du 28 décembre 2005 70-08
. Les déroutantes subtilités de l'article 276 du CPC 85-04
. Ces guérillas procédurières qui allongent l'expertise 118-13
Dessaisissement. Les effets du — de l'expert 31-04
Dire récapitulatif. Le décret du 28 décembre 2005 70-08
Dires. Les — des parties et l'expert 31-12
. Les énonciations du rapport d'expertise, déclarations et — des parties et des tiers 27-07
Exécution.
. L'expert et le juge de l'— (V. JJ, E, 8, 1) 42-15
Expert.
. L'— de justice en mode confinement 149-17
Expertise.
. L'— civile par temps de coronavirus 149-15
. Tenir une réunion d'— en visioconférence,

pourquoi pas ? 149-25
. L'— psychologique ne peut pas se tenir en téléconsultation 159-15
Juge(s) commissaire(s). Expertises ordonnées par les — : associer les personnes mises en cause par l'expertise 130-07
Mission. Étendue de la — de l'expert (médical), notamment en matière pénale 35-13
Nullité.
. De la — de l'expertise et de la responsabilité du technicien 51-08
Outreau.
. L'expertise en matière pénale après l'affaire d'— 78-27
Loi.
. Les modifications de la — pénale en matière d'expertise durant les 20 dernières années 78-21
. La nouvelle — sur l'expert et l'expertise ; trois ans après 78-17
Observations (V. Dires, JJ, C, 02, 03)
. Les — des parties 42-12
Prescriptions.
. Experts judiciaires et — : comment computer les délais de prescription prévus par la loi n° 2008-651 du 17 juin 2008 ? 122-08
Questionner
. — sans manipuler 176-07
Reconstitution.
. La — en procédure pénale 86-04
Récusation.
. Les motifs de — d'un expert 35-20
. La — de l'expert judiciaire dans le procès civil 55-02
. La — de l'expert judiciaire ; légitimité - perversion 63-15
. Remplacement de l'expert et — déguisée 83-04
Référé.
. Le — expertise 40-11
Rémunération.
. La — du technicien de l'expertise 27-11
. Taxation : un cadeau de nouvel an ou l'expert sous curatelle renforcée (V. JJ, E, 8, 1)
. Taxation des frais de justice au pénal. Modalités pratiques 104-20
. Demande de — de l'expert. Mise en application de l'article 282 du CPC 109-04
Réunion.
.Comment conduire une — d'expertise ? 100-10
. Conduire une — d'expertise 107-21
Sapiteur.
. Recherche sur le rôle du — en expertise 37-19
. Recherche sur le — (suite) 45-10
Secret.
. Le — des affaires - à propos de la loi du 30 juillet 2018 et son décret d'application du 11 décembre 2018 148-12
Scellés. (V. JJ, D, 01, 03, 07)
Serment. Le — et la justice 24-16
. Retour sur le sapiteur : à propos de « l'éthique judiciaire » 66-34
. À propos des désordres évolutifs en matière de construction 67-04
Titre exécutoire.
. Le décret du 28 décembre 2005 70-08
Devis préalable.
. Le — en expertise judiciaire pénale 68-27

-, -, 03 Administratives
-, -, -, 01 Généralités
. Assurance et actuariat : l'existence de certaines techniques rend l'expertise judiciaire incontournable 67-16
. Tableaux d'experts près les CAA 110-16
-, -, -, 02 Procédure
Communication.
. Le juge administratif et la — de documents à l'expert. L'article R 621-7-7 du CJA. 102-16
Controverse.
. L'expertise de justice administrative. La — réductrice d'incertitudes 99-21
Contradictoire.
. Une expertise plus efficace, un — accru, un expert plus responsable. Les avancées du décret n° 2010-164 du 22 février 2010 105-06
Coronavirus.
. Les IMR à l'épreuve du — 149-20
Expert.
. L'— médiateur en justice administrative : un oxymore ? 143-13
Expert débutant.
. Conseils pour l'— face à l'avocat 92-11
Expertise. L' — devant le juge administratif 20-07
. Le juge administratif et l' — 78-19
Frais.
. Taxation des honoraires, — et débours de l'expert dans la procédure administrative
contentieuse 79-04/80-10
Honoraires.
. Honneur et — d'expert en juridiction administrative 81-39
Irrégularités.
. Contentieux administratif : les — de l'expertise de justice. Panorama de la jurisprudence récente 105-08
Réforme.
. La — de l'expertise devant les juridictions administratives 89-04
Récusation.
. Action en — d'expert devant le Conseil d'État. Retour sur l'avis Centre hospitalier d'Alès-Cévennes 106-11
Sanitaire, Environnemental.
. Le juge administratif et les experts dans le contentieux — 96-15

-, -, 04 Non judiciaires (ADR) (V. également JJ, C, 02,02)
-, -, -, 01 Généralités (V. JJ, C, 1: expertise, méthode, réglementation)
. Nouveaux modes de règlement des conflits, nouveaux modes de preuve et d'expertise ? 132-12
Convention. Les — mises en place par les assureurs pour améliorer l'indemnisation des sinistres 74-08
Droits de l'homme. L'expertise non judiciaire et les valeurs de la convention européenne des — 51-03
Privée. L'expertise — 12-04
Marcs (modes alternatifs de résolution des conflits).
. Le développement des — commerciaux 78-64
MARD (mode amiable de règlements des différends).
. L'expert et les —, tout ce que vous avez toujours voulu savoir... 178-10
Marcat (Modes alternatifs de résolution des conflits par assistance de technicien). Expert-arbitre, expert-médiateur, expert-conciliateur : des rôles émergents à instituer. Pour un déploiement encadré des — 115-06
. Que faire arpès l'expertise ? 116-04
Procédure. La — conventionnelle 102-09
. La — participative et l'expertise de justice 105-04
. La — participative : vers une extension des règles du procès équitable 107-05
CHSCT. L'expertise — : une montée en puissance (1&2) 117-27/ 118-08
-, -, -, 02 Arbitrage (contractuel)
-, -, -, 03 Expertise amiable (V. JJ, C, 04, 01)
Asurance. Indépendance de l'expert d'— 78-35
Rapport. Le — amiable comme élément de preuve lors du procès 103-14
Expert. L'expertise et l'— dans les procédures amiables de règlement des litiges 159-04
.Création de la Compagnie des — de justice - Médiateurs 159-05
Procédure. Et si la convention de — participative était notre avenir ? 159-11
-, -, -, 04 Commissaires priseurs
L'expertise. L'— auprès des — (V. JJ, E, 05) 12-21
-, -, -, 05 Conciliation
. La — conduite par le conciliateur de justice : quelques aspects pratiques et déontologiques, et ses limites 134-04
. L'expertise — : une nouvelle procédure de règlement des litiges à l'amiable conçue par la CNEJITA 155-14
Rappels. La conciliation en matière civile. — et précisions (V. JJ, J, 01, 02, 01) 53-09
Compromis.
. La recherche d'un — équitable en matière de conciliation. 106-23
Expertise simplifiée.
. L'— en Belgique. Un remède aux maux de l'expertise judiciaire ? 106-07
-, -, -, 06 Médiation.
. La fusion entre conciliation et — conventionnelles pour sortir de la confusion 122-04
Conjointe
Expertise conjointe.
. L'estimation pour l'— au niveau admissible d'un règlement durable 37-13
-, -, -, 07 Expertise officieuse (V. JJ, C, 04, 01)
Expertise.
. L'— unilatérale en matière civile : état des lieux et questionnements 153-04
-, -, -, 08 Médiation
Avocat.
. Le point de vue d'une avocate : —, experts et médiation 57-18
. Procédure participative, acte de procédure contresigné par — et expertise 174-21
Conciliation.
. La médiation ne rime pas avec — et arbitrage 33-38
Expert judiciaire.
. La — et l'expert judiciaire 41-05
Experts.
. Médiation et les — 18-03

. L' — de justice : acteur direct ou indirect d'une solution amiable du litige ? 174-25
Expertise.
. Médiation et — 77-29
. — et médiation 136-06
. — et médiation : et en même temps 159-07
Judiciaire.
. La médiation —, étude générale 41-08
. À propos de la médiation —, « un thème qui m'est cher » 41-02
Médiateur.
. — et expert : besoins, rôles, propositions de réforme de l'expertise 78-37
. L'expert, un — idéal ? Parente de l'expertise, la médiation doit se développer 117-04
. Vous avez dit médiateur ? Comme c'est expert... 123-40
Responsabilité.
. — et conciliation, analyse sémantique. application au contentieux en responsabilité médicale 81-24
-, -, -, 10 Tierce consignation. La — 84-17
-, -, -, 21 Assurance
Expertise.
. L'— d'assurances : expertise unique, expertise contradictoire, tierce expertise ; typologie conventionnelle bien rôdée 74-10

-, -, 05 Étranger
-, -, -, 01 Communauté européenne (V. ST, G, 04, 02)
Citoyenne. L'IEEE, une institution — et européenne 121-35
Conciliation.
. De la —, en Belgique 131-51
Dommage corporel.
. La réparation du — dans les pays de la CEE 10-05
Expert(s). Les — et la construction de l'Europe 09-03
. Le rôle des — dans le système judiciaire allemand 121-11
. Expertises et prestation de l'— en Italie 121-15
. Expertises et prestation de l'— en Espagne 121-19
. Faut-il une fédération des — de justice en Europe 121-71
. Le Code de déontologie de l'expert judiciaire européen (français/anglais) 124-36
. Les conséquences du Brexit sur le rapprochement entre — européens. Itw de J.-R. Lemaire 127-11
. Courrier des lecteurs : Lettre de l'UCECAAP sur le Code de déontologie de l'— européen. 127-46
Expertise(s). L'— dans la communauté européenne 18-12 / 20-11
. L'— européenne : son histoire et ses histoires 78-73
. L'— judiciaire en Belgique. 58-03
. Quelles — de justice en Europe 121-06
. 2015, année de publication de la future norme pour les services d'— . Son champ d'application, ses objectifs, ses perspectives 121-73
. Le rapport d'— judiciaire en Belgique. 124-06
. L'— judiciaire civile en Belgique (français/anglais). 125-39
. L'— judiciaire en Allemagne (fr./ang.). 125-43
. L'— judiciaire civile en Angleterre et au Pays de Galles (fr./ang.) 127-49
. L'— judiciaire civile en Irlande (fr./ang.). 127-53
. L'— judiciaire civile en Espagne (fr./ang.). 128-55
. L'— judiciaire civile en Italie (fr./ang.). 129-49
. L'— judiciaire civile au Luxembourg (fr./ang.). 129-53
. La taxation des frais d'— en Belgique : une procédure équitable et équilibrée ? 129-57
. L'— judiciaire civile aux Pays-Bas (fr./ang.). 130-45
. L'— judiciaire civile au Danemark (fr./ang.). 130-49
. L'— judiciaire civile au Portugal (fr./ang.). 131-43
. L'— judiciaire civile en Pologne (fr./ang.). 131-47
. L'— judiciaire civile en Lituanie (fr./ang.). 132-43
. L'— judiciaire civile en Roumanie (fr.ang.). 133-31
. L' — judiciaire civile en Suède (fr./ang.). 134-31
. L' — judiciaire civile en Finlande (fr./ang.). 134-35
. L'— judiciaire en civile en Autriche (fr./ang.). 135-35
. L'— judiciaire en civile en Slovaquie (fr./ang.). 135-39
. L'— judiciaire en civile en Hongire (fr./ang.). 136-39
. L'— judiciaire en civile en Estonie (fr./ang.). 137-37
. L'— judiciaire en civile en Malte (fr./ang.). 137-37
. L'— judiciaire en civile en Lettonie (fr./ang.). 138-13
. L'— judiciaire en civile en Grêce (fr./ang.). 139-59
. L'— judiciaire en civile en Chypre (fr./ang.). 140-21
. L'— judiciaire en civile en République Tchèque (fr./ang.). 141-24
. L'— judiciaire en civile en Slovénie (fr./ang.). 142-26
. Assemblée générale de l'Institut Européen de l'— et de l'Expert 138-21
. Le parcours d'un expert judiciaire inscrit dans plusieurs pays de l'Union européenne 139-24
Intérêts.
. « Les — nationaux qui priment en Europe deviennent des égoïsmes ». Interview de Jean-Paul Delevoye, président du Conseil économique, social et environnemental 121-66
MARC.
. Les — en France et dans l'Union européenne 121-79
Observateur.
. Le conseil de l'Europe : l'IEEE, — au CEPEJ 121-28
Procédure.
. Des travaux entrepris pour aboutir à une — européenne de l'expertise 121-67
. Les embûches de la procédure belge 144-60
Scientifique.
. La confidentialité des observations de l'expert — : garantie d'une expertise — européenne indépendante ? 130-09
Supranationales.
. Groupes ou comités d'experts au sein des instances — 121-62
Système(s)
. La Charte éthique européenne d'utilisation de l'intelligence artificielle dans les — judiciaires 141-30
Transnationales.
. Les expertises — 121-38
-, -, -, 02 Droit comparé.
L'expertise.
. L'— en droit comparé 26-04
. Les commissions rogatoires internationales 174-09
. Retour pratique sur la mise en œuvre du règlement (UE) 2020/1783 174-14
-, -, -, 03 Angleterre.
L'expertise. L'— en angleterre et au pays de Galles 34-06
. Les spécificités du système anglo-saxon 68-04
. Les — phonétiques dans la procédure judiciaire anglaise 121-22
Espagne. Préjudice économique. (V. ST, E, 03, 06) 74-18
-, -, -, 04 États-Unis
Expertise. L'— comparée en France et aux USA 43-13
-, -, -, 05 Russie.
Expertise. L' — dans la procédure civile en russie 39-13
-, -, -, 06 République tchèque
Expertise. L' — en république tchèque 46-06
-, -, -, 07 Autres
Maroc. - L'expertise judiciaire au — 92-13
Suisse L'expertise judiciaire en — . La procédure à respecter par l'expert 93-10
Turquie L'expertise judiciaire en — 94-14
-, -, -, 08 Québec L'expertise judiciaire au — 97-07

-, -, 06 Expertise publique
-, -, -, -, 01 Généralités
Politique. L'expertise est aussi un choix — 78-48
Aperçu. — de l'expertise publique 78-43
-, -, -, -, 02 Collective. L'expertise — d'aide à la décision publique le le témoignage de l'Afssa 78-46
. Recherche sur l'expertise : le point de vue du sociologue. L'exemple de l'évaluation — des risques pour l'aide à la décision publique 78-62
-, -, -, -, 03 Veille. L'expertise publique : le renforcement de la — sanitaire et du contrôle de la sécurité sanitaire des produits destinés à l'homme 78-44
Alimentation. Les expertises en évaluation des risques sanitaires liés à l'— 121-59

JJ, D PROCÈS, PROCÉDURES + ADR (V. JJ, C)

-, -, 01 France
-, -, -, 01 Généralités
-, -, -, -, 01 Audience
Audience.
. Quel expert pour quelle — ? 90-20
-, -, -, -, 02 Conflits
Devenir.
. Le — du règlement des conflits 33-19
Évolution.
. L'— du règlement des conflits 33-04
Fin de congrès.
. Allocution de — 33-31
Modes.
. Les divers — de règlement des conflits 33-13
Présentation.
. La — des conflits 33-07
Rapport de synthèse. (xvᵉ Congrès FNCEJ) 33-25
Règlement.
. — des conflits, thème du xvᵉ congrès des experts judiciaires 33-04
Dire.
. «—», mode d'emploi. 94-09
Preuve
Témoins
-, -, -, -, 03 Equité
Equité.
. Justice et — 39-05

. L'— l'expertise et l'expert 63-02
-, -, -, -, -, 04 Impartialité
Juge.
. L'impartialité, contrepartie de l'indépendance pour le — comme pour l'expert 43-04
Liberté.
. Quand la — affronte l'impartiélité 115-48
Médias.
. Echec et ... «mate» les — 140-11
-, -, -, -, -, 05 Justice
Justice.
. À la recherche d'une — plus humaine 38-07
. La — ne peut pas tout, tout de suite 39-08
. Les systèmes d'intelligence artificielle, nouveaux experts au service de la justice ? 162-15
-, -, -, -, -, 06 Justiciable
Justiciable.
. La participation du — au procès 34-11
Serment.
. Le — 56-03
-, -, -, -, -, 07 Autre.
. TechLawClinics 161-22
-, -, -, 02 Civile, sociale, commerciale
Erreur judiciaire.
. L' — 96-24
-, -, -, -, -, 01 Aide juridictionnelle
Aide juridictionnelle.
. L' — 27-04
Procès équitable.
. Expert et mesure d'expertise face aux exigences du - - 89-09
-, -, -, -, -, 02 Contradictoire (V. JJ, C, 2, 3)
-, -, -, -, -, 03 Exécution.
Exécution.
. L' — provisoire, un mal nécessaire ? 36-10
. La réforme des voies d'— ; loi du 9 juillet 1991 19-06
-, -, -, -, -, 06 Parties
Prétention.
. L'expertise, une autre approche 16-05
-, -, -, -, -, 07 Saisies (V. JJ, D, 1, 2, 3)
-, -, -, -, -, 04 Procédure
Procédure.
. La — de l'expertise (V. JJ, D, 2, 1 et D, 3) 24-08
. Les principes directeurs du procès et l'expertise de justice. — civile et administrative : cherchez les différences 101-22
-, -, -, -, -, 08 Procédures collectives
Procédures collectives.
. Les — en agriculture 46-44
-, -, -, -, -, 10 Référé (V. JJ, C, 01, 01)
Référé.
. Le — 40-01
Cour d'appel.
. Le référé devant la — 40-33
Droit commun.
. Le référé de — 40-06
Expertise.
. Le référé — 40-11
Point de vue.
. Le référé dans le quotidien d'une juridiction provinciale ; Le — du magistrat 40-36
. Les pièges de la procédure de référé ; Le — de l'avocat 40-38
Préventif.
. Le référé — 13-04
. Le référé — ou probatoire 40-01
Probatoire.
. Le référé préventif ou — 40-16
Provision.
. Le référé — 40-14
Sources.
. Aux — du référé 40-03
. Les — en agriculture 46-46
-, -, -, -, 03 Pénal
-, -, -, -, -, 00 Généralités
Frais de justice.
. La loi organique de finances et l'expertise. L'expertise est-elle soluble dans la LOLF ? 64-02
Réforme.
. — de la procédure pénale : les lourdes propositions du comité Léger 87-07
Procédure pénale.
. Visioconférence et — : gros plan sur une efficience encore en réglage ? 143-06
-, -, -, -, -, 01 Correctionnel
Garde à vue. Contrôle médical pendant la — 19-03
. L'enquête préliminaire. 1ere partie : la garde à vue 80-04
. L'enquête préliminaire. 2ere partie : le recours au technicien 81-09
-, -, -, -, -, 02 Criminel
Assises. La déposition de l'expert devant la cour d'— 64-03
Justice faillible et justice défaillante 64-09
Jury. L'institution du — criminel 26-09
Profilage. Le — psycho-criminologique 51-14
-, -, -, -, -, 03 Expert, Expertise
Expert. L' — et la procédure pénale 41-14
. Le devenir de l' — dans la procédure pénale 45-05
. L' — du juge pénal, un ignorant devant la juridiction de jugement 138-04
Expertise. La procédure de l' — (V. JJ, D, 1, 2, 4, et D, 1, 3, 3) 24-08
. L' — et la réforme de la procédure pénale 24-19
. L'encadrement juridique de l'— pénale : «La difficulté de réussir ne fait qu'ajouter à la nécessité d'entreprendre» 148-15
-, -, -, -, -, 04 Médiation
Médiation. La —- pénale 41-07
-, -, -, -, -, 05 Référé
Liberté. Le référé — 40-20
-, -, -, -, -, 06 Preuve (V. JJ, A, 14, 01)
-, -, -, -, -, 07 Scellés
Médicaux. Les scellés judiciaires, définition et procédure 61-02
Stockage. Organisation du lieu de — des scellés. 61-25
Notaire. Le— et les scellés. 61-06
-, -, -, -, -, 08 Contradictoire
Contradictoire. Le principe du — en procédure pénale 51-02
-, -, -, 04 Administratif (V. JJ, A, 01)
-, -, -, -, -, 01 Procédure
Expertise. La procédure de l' — (V. JJ, D, 1, 2, 4 et D, 1, 3, 2) 24-08
Référé. Le — administratif 40-21
-, -, -, 05 Arbitrage (V. Nos 12-7/33-38)
-, -, -, -, -, 01 Généralités
Arbitrage. L' — 33-35
Experts. Le rôle de l' — dans l'arbitrage 12-07
Les – intervenant dans les procédures d'arbitrages interne ou international, rôle et situation 97-15
-, -, -, 06 ADR (V. Nos 12-7/33-38)
-, -, -, -, -, 01 Conciliation (V. N° 33-33)
-, -, -, -, -, 02 Expertise conjointe
Règlement amiable. L'estimation par l'expertise conjointe du niveau admissible d'un — 37-13
-, -, -, -, -, 03 Expertise privée (amiable/officieuse)
Difficultés d'entreprise. Le règlement amiable dans la prévention des — 26-11
-, -, -, -, -, 04 Médiation (V. JJ, D, 1, 2, 5)
Citoyenne. La médiation — 41-11

-, -, 02 Europe et international
-, -, -, 01 Europe (v. JJ, B, 02, 03)
Marché unique. —, justices multiples. Quelle expertise européenne pour les litiges transfrontaliers ? 100-85
Preuves. Règlement européen « obtention des — » et expertise judiciaire civile 75-20
Pénale. L'harmonisation des politiques — en matière d'expertise dans l'UE 100-83
Règles. Synthèse de l'étude des règles d'expertise judiciaire en Europe 101-5
-, -, -, 02 International
Experts.Quels — pour quelle expertise internationale ?100-19
Juridictions. Le recours à l'expertise par les — internationales 91-11
. Science, droit et expertise : les — internationales au milieu du gué 100-88
Arbitrage (v. 11, D, 01, 05) 97-12

JJ, E PROFESSIONS JURIDIQUES ET JUDICIAIRES

-, -, 01 Administrateurs judiciaires
-, -, -, 03 Mise au point. (V. JJ, B, 00)

-, -, 02 Avocats
-, -, -, 01 Déontologie
-, -, -, 02 Organisations professionnelles
Homo-juridicus.
. — l'homme de droit, qui est-il ? 23-15 / 27-15
Nouvelle profession.
. La — d'avocat 14-04
Conseils juridiques.
. La fusion des avocats et des — 08-07
-, -, -, 03 Pratiques professionnelles
Charte
. Une — nationale Experts / Avocats 69-07
Assistance.
. — et représentation des parties au cours des opérations d'expertise 22-03
Exemplarité
. La foi du Palais : un usage à valeur d' — sociétale? 164-04

Expert. Rapports avocats et — (V. JJ, B, 02, 03) 02-02
. Les — et leurs rapports vus par les avocats (V. JJ, B, 2, 4) 39-15
. Avocats et — dans le règlement des dommages corporels et matériels (V. ST, J, 1, 2) 11-08
. L'avocat et l'— 78-57
. Un avocat peut être désigné en qualité d'expert 132-08
Expertise. La place de l'avocat dans l'expertise judiciaire ou privée de demain 78-29
Faux. L'avocat face aux — 21-04
Interview.
. Interview de Maître Bruno Blanquer, président de la Conférence des bâtonniers 162-10
Postulation. Expertise et — 09-14
. La — 46-04
. Représentation (V. Assistance et JJ, E, 2, 3)
Charte nationale (V. JJ, B, 02, 01)
-, -, -, 04 Rémunération et charges
T. V. A.. Note sur l'avocat et la — 39-11
-, -, -, 05 Responsabilité

-, -, 03 Avocats aux conseils
Ordre. L'— des avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation (V. JJ, G, 01, 02, 02) 49-10

-, -, 04 Avoués
Avoués. Les — aussi 33-43

-, -, 05 Commissaires priseurs (V. JJ, B, 02, 04)
Expertise. L' — auprès des commissaires priseurs (V. JJ, A, 07, 01) 12-21
Prisées. Inventaire et — 12-19
Commissaire. Benoît Santoire : « Le — de justice a deux vocations cardinales : prouver et protéger » 177-15

-, -, 06 Greffiers et fonctionnaires

-, -, 07 Huissiers
Voies d'exécution (V. JJ, D, 01, 02, 03)

-, -, 08 Magistrats
-, -, -, 00 Généralités
Impartialité (V. JJ,B,01,00)
Vérité judiciaire. Réflexions sur la — 75-04
Justice.
. L'independace de la — 136-04
Magistrats.
. L'École nationale de la magistrature : état des lieux et défis stratégiques de la formation des — (1ere partie) 148-30
. L'École nationale de la magistrature : état des lieux et défis stratégiques de la formation des — (2e partie) 149-38
Constitutionnalité.
. Le contrôle de — et la question prioritaire de — 165-09
-, -, -, 01 Fonctions
Droit. Dire le — 13-03
Juge administratif. Le — et la protection de l'environnement (V. JJ, E, 08, 02) 48-11
Juge du contrôle des expertises (V. JJ, B, 01, 05)
. Le — judiciaires civiles 84-07
Juge de l'exécution. L'expert et le — 32-04
Juge d'instruction. Le principe du contradictoire s'oppose à certaines missions d'expertise médicale ordonnée par le — 39-07
Juge judiciaire. Le — et l'environnement (V. JJ, F, 03, 02, 06) 48-11
Juge des libertés. Propos sur le — et la détention 54-02
. Le — et de la détention : huit ans après 81-04
Instance. Le juge d' — 23-19
-, -, -, 02 Pratiques professionnelles
Experts (V. JJ, B, 02, 04)
. Les attentes du juge face à un expert de justice 141-07
Construction (V. JJ, B, 02, 04)
Environnement. Le juge administratif et l'— 48-09
. Le juge judiciaire et l'— 48-11
-, -, -, 03 Responsabilité
-, -, -, 04 Statut du magistrats
Conflit.
. Le — d'intérêts : nouveau cas de récusation 149-04

-, -, 09 Mandataires liquidateurs
. La loi n°85-99 du 25 janvier 1995 pose le statut des administrateurs judiciaires et mandataires judiciaires à la liquidation des entreprises 50-09

-, -, 10 Notaires
Acte. La preuve par l' — 21-07
. L' — authentique, une force probante 111-16
Donation. Succession (V. JJ, A, 04, 02)

-, -, 11 Juriste d'entreprise
Expertise. À propos des relations entre juriste d'entreprise et — 78-13

JJ, F LOIS, DÉCRETS, RÈGLEMENTS, ARRÊTÉS, JURISPRUDENCE

-, -, 01 Expertise (généralités et procédure)
Article. Du nouveau du côté de l'— 1843-4 du Code civil 173-13
L'évaluation à dire d'expert de l'— 1843-4 du Code civil : difficulté et jurisprudence récente 173-15
Une initiative bienvenue - Fiche méthodologique sur la mise en oeuvre de l' — 1843-4 du Code civil 177-08
Arrêt. Commentaire de l'— rendu le 3 juin 2015 sur l'interruption de la prescription en cours d'expertise 124-04
Décret. — du 30 décembre 1998 (juge du contrôle, rémunération) ; Un cadeau de nouvel an ! ou l'expert sous curatelle renforcée 42-15
. La dématérialisation des experts judiciaires civiles 133-37
Dispositif d'alerte. Pour un — éthique et efficace 117-14
Expert. Commentaire du décret du 16 juin 2023 169-04
. Tout ce que vous direz pourra être retenu contre vous ! Le juge et l'expert face à la preuve déloyale 173-05
. L'expertise devant les juridictions administratives (décret n° 2023-468 du 16 juin 2023) 169-05
Loi. — du 15 juin 2000 et l'expertise pénale 50-07
. À propos de la — du 29 juin 1971, modifiée par la — du 11.02.04 et du décret du 23.12.04 66-02
. L'expert d'assurance est-il indépendant ? 66-32
. À propos d'un projet de — apportant des réformes aux fonctions d'expert judiciaire. 59-02

-, -, 02 Organisation judiciaire

Cour de cassation.
. Changeent de style à la — 144-07

-, -, 03 Sciences et techniques
-, -, -, 01 Françaises
-, - , -, -, 01 Art
-, -, - , -, 02 Agriculture
-, -, - , -, 03 Bâtiment, construction, travaux publics, Code de la construction.
. Réforme du — régissant le contrat de construction d'une maison individuelle 15-08
-, -, - , -, 04 Circulation, transports
Sécurité routière. Essai dans le Val d'Oise d'une politique pénale en matière de — 07-11
Contrôle technique. Centres de — des voitures de plus de cinq ans ; aspects juridiques et judiciaires 10-30 / 16-09
Loi. N° 85-677 du 5 juillet 1985 sur les accidents de la circulation 10-03

-, -, - , -, 05 Économie
-, -, - , -, 06 Environnement
Droit. Du — de l'environnement au droit à l'environnement, l'expertise au cœur du débat 48-04
-, -, -, -, 07 Immobilier
-, -, -, -, 08 Industrie
Environnement.
L' — industriel et ses grands textes 48-15
-, -, -, -, 09 Informatique
-, -, -, -, 10 Santé
Devoir des médecins. Le — dans la jurisprudence de la Cour de cassation 42-07
-, -, -, 02 Communautaires (V. JJ, G, 02, 02)
-, -, -, -, 01 Art
-, -, -, -, 02 Agriculture
-, -, -, -, 06 Environnement
Droit.
. Les grands traits du — communautaire 48-02
-, -, -, 03 Internationales

-, -, 04 Personnes - Famille

JJ, G ORGANISATION JUDICIAIRE

-, -, 01 France
-, -, - , 01 Généralités
Audiences.
. Le cérémonial des — et le langage judiciaire 37-07
Experts de justice.
. L'accès des — aux échanges sécurisés pour la procédure pénale 155-13
Justice relationnelle.
. La promesse d'une — ? 109-19
Institution judiciaire.
. L' — en mouvement 31-03
Immobilier.
. Le patrimoine — de la Cour d'appel de Versailles 19-14
Jumelages.
. — des Cours de Versailles et de St-Pétersbourg 20-03
Organisation.
. L' — de la justice en France 05-09/06-13/37-09/72-05
Procédure pénale.
. Les travaux de transition numérique de la — engagés depuis janvier 2018 par les ministères de l'Intérieur et de la Justice 155-07
-, -, -, 02 Juridictions
-, -, -, -, 01 Administratives
Juridictions.
. Les — administratives 14-06
Expert
. Projet Find an — (JUST-AG-20166 n° GA 766374) Motivations, enjeux et suite. 146-47
. Le Projet Find an — bientôt en ligne 151-31
. Projet Find an — (JUST-AG-2016-05-766374) - Finalisation du projet : pubication des fiches d'informations 146-47
Tribunaux.
. Les — administratifs, acteurs locaux 35-14
-, -, -, -, 02 Judiciaires (civiles, sociales, commerciale, Cours et Tribunaux)
Accusation. La chambre d' — 32-14
Contre-interrogatoire. Le — de l'avocat 103-16
Cour d'appel.
. La nouvelle chambre commerciale internationale de la — de Paris 149-35
Cour de cassation. Brève présentation de la — (V. JJ, B, 01, 02,03) 49-02
. Le Palais de la — 49-18
. La bibliothèque de la — 49-27
. Conseil pour une lecture raisonnée des arrêts de la — 146-04
Degré.
. Le second — de juridiction en matière civile 33-40
Interview.
. — de Madame la Première présidente de la Cour de cassation Chantal Arens 158-04
. — de Monsieur le Vice-président du Conseil d'État Bruno Lasserre 158-10
Tribunal de commerce.
. Les chambres internationales du — et de la cour d'appel de Paris 149-33
. Inauguration de la salle d'audience de la chambre commerciale internationale du tribunal de commerce de Paris 167-09
Tribunal de Grande Instance.
. Le — de Nanterre 05-07
. Le — de Pontoise 07-09
Juridiction.
. Métamorphose de la — administrative 150-04
Jurisprudence.
. La — et l'expertise judiciaire 49-13
Tribunal Paritaire des Baux Ruraux (V. JJ, A, 17)
Maisons de justice.
. Les — en France 34-05
-, -, -, 03 Informatique
Numérique
. Vendôme tech : la transformation — de la justice portée par le gouvernement 136-11

-, -, 02 Europe
-, -, -, 01 Généralités
Espace pénal.
. L' — commun en Europe : quelles perspectives ? 60-02
Jumelages (V. JJ, G, 1, 2)
L'expertise.
. L' — devant les juridictions communautaires 24-04
. L'— judiciaire confrontée au droit de l'Union Européenne 95-04
Expert.
. La connaissance technique et scientifique de l'— n'a pas de frontières 157-42
. FINDEX II : un nouveau projet européen, vers la convergence des listes d'experts 160-32
. Projet Find an Expert II : la convergence des nomenclatures d'experts judiciaires 164-19
. Find an Expert II : vers une expertise judiciaire européenne 172-36
Litiges.
. Le règlement européen des petits — 80-07
Egle.
. Projet — : une expérience de démocratie transfrontière 117-18
Justice.
. La — au niveau de l'Union européenne 121-25
. « Dans de nombreux cas, les véritables causes des délais intolérables de la justice ne doivent pas être recherchées dans l'oeuvre des experts. » 157-37
-, -, -, 02 Juridictions
-, -, -, -, 01 Cour de Justice du Luxembourg. Tribunal de première instance. La justice communautaire 46-02
-, -, -, -, 02 Cour européenne des droits de l'homme (Strasbourg)

-, -, 03 International
-, -, -, 01 Juridictions (V. JJ.D.02.02) 91-44

JJ, H AUTRES

-, -, 01 Divers
Corrida.
Le juge et la — 41-25
Judiciaire.
. La vérité — sort-elle du puits ? 151-04
Locataire de bureaux
. Bientôt le paiement d'une indemnité par le — évincé à son bailleur 85-17
Vade mecum de l'expert.
.Divagations sur le — 87-17
Garde juridique.
. La — d'un animal 103-11
Perpétuité.
. — : quelle réalité ? 119-41

-, -, 02 Décisions particulières
Voisinage.
. À propos d'un procès de — 47-35
Zouave. Histoire de — 41-02

Bruit.
. Le fait de — suivant l'article 145 du Code de procédure civile 168-12

JJ, I PROBLÈMES CONTEMPORAINS

-, -, 01 Économique
Mondialisation. Expertise et — 67-07
Préjudice. Évaluation du — économique 99-04

-, -, 02 Politique

-, -, 03 De société
Confinement.
. Confit , dit-il. Penser l'espace en temps de — 149-27
Développement durable.
. Environnement et communication,
. les clés du — (V. JJ, A, 08) 54-05
Disciplines émergentes.
. — : expertise ou contrôle obligatoire ? 78-40
Droit.
. De l'intelligibilité de la loi et de l'accessibilité du —. 107-09
Euro.
. Flash — pour l'activité spécifique d'exp. jud. 52-35
Information.
. Devoir et droit d'— 78-68
Justice.
. La — à l'épreuve. 58-02
. — et Éducation nationale : Les nouveaux enjeux. 58-08
Médias.
. Les — et la parole judiciaire. 129-04
Précaution.
. Le principe de — 52-02
. Principe de — et développement durable 52-06
. Pour une vraie politique de — 52-08
. Le maire à l'épreuve de la — 52-10
. La portée du principe de — selon la jurisprudence 52-12
. L'expert judiciaire face au principe de — 52-14
. Santé, thérapeutique et principe de — 52-19
Presse. Réflexions sur la — 63-09
Prions.
. Les maladies à — : 1re partie :
. Historique, définitions et énigme biologique 52-16
Risque.
. L'approche du — : une redécouverte des valeurs. 61-03

Sommaire

ST, 00 GÉNÉRALITÉS ..... p. 36

-, -, 01 Usages
-, -, 02 Statut
-, -, 03 Rémunération
-, -, 04 Assurance
-, -, 05 Classification
-, -, 06 Contrat
-, -, 07 Formation
-, -, 08 Méthode

ST, A AGRICULTURE - AGRO ALIMENTAIRE - ANIMAUX - FORÊTS..... p.36

-, -, 01 Agriculture.
-, -, 02 Agro-alimentaire. (Bâtiments : voir C.2.)
-, -, 03 Aménagements et équipements de l'espace rural.
-, -, 04 Animaux autres que d'élevage.
-, -, 05 Aquaculture.
-, -, 06 Biotechnologies.
-, -, 07 Elevage.
-, -, 08 Horticulture.
-, -, 09 Risques climatiques et météorologiques.
-, -, 10 Nuisances - Pollutions agricoles et dépollutions. (voir I.1. et I.7.)
-, -, 11 Pêche - Chasse - Faune sauvage vertebrée et invertebrée.
-, -, 12 Sylviculture.
-, -, 13 Viticulture et eonologie.
-, -, 14 Santé vétérinaire.

ST, B ART - CULTURE - COMMUNICATION - MEDIA.... p.36

-, -, 01 Écriture.
-, -, 02 Généalogie successorale.
-, -, 03 Objets d'art et de collection.
-, -, 04 Productions culturelles et de communication.
-, -, 05 Propriété litéraire et artistique.
-, -, 06 Sport.

ST, C BÂTIMENT - TRAVAUX PUBLICS - GESTION IMMOBILIERE..... p.38

-, -, 00 Généralités
-, -, 01 Acoustique, Bruits, Vibrations
-, -, 02 Constructions générales tous corps d'état.
-, -, 03 Structures.
-, -, 04 Génie-civil - Travaux publics.
-, -, 05 Sols.
-, -, 06 Couverture - Etanchéité y compris accessoires, . équipements rapportés, isolation. (Etanchéité des parois enterrées : voir C.3.6.)
-, -, 07 Menuiseries, verre dans le bâtiment.
-, -, 08 Revêtements et finitions extérieurs.
-, -, 09 Revêtements et finitions intérieurs.
-, -, 10 Plomberie - Sanitaire.
-, -, 11 Polluants du bâtiment.
-, -, 12 Electricité.
-, -, 13 Thermique - Chauffage - Climatisation - Froid - Isolation.
-, -, 14 Ascenseurs et matériels mécaniques et de chantier.
-, -, 15 Réseaux publics et privés.
-, -, 16 Topométrie.
-, -, 17 Incendie, explosion.
-, -, 18 Estimations immobilières. (Estimations immobilières agricoles : voir A.1.4. et A.1.5.)
-, -, 19 Gestion d'immeuble et de copropriété.

ST, D ECONOMIE - FINANCES - CALCULS PRÉJUDICIELS..... p.40

-, -, 01 Comptabilité.
-, -, 02 Evaluation d'entreprise et des droits sociaux.
-, -, 03 Finances.
-, -, 04 Gestion d'entreprise.
-, -, 05 Gestion sociale et conflits sociaux : éléments de rémunération, politique salariale, plan de sauvegarde (PSE), comité d'entreprise.
-, -, 06 Fiscalité.
-, -, 07 Diagnostic d'entreprise.

ST, E INDUSTRIES p.40

-, -, 01 Electronique et informatique.
-, -, 02 Energies et utilités.
-, -, 03 Démantèlement de sites industriels, déconstruction d'immeubles et de bâtiments, démolition.
-, -, 04 Mécanique. (Phénomènes vibratoires : voir C.1.)
-, -, 05 Métallurgie.
-, -, 06 Produits industriels.
-, -, 07 Transport : équipements de transport, de levage et de manutention.
-, -, 08 Transport : exploitation commerciale, atteinte aux marchandises et aux usagers (hors matériel ci-dessus).
-, -, 09 Propriété industrielle.
-, -, 10 Corrosion.
-, -, 11 Gestion de projets industriels.

ST, F SANTÉ..... p.40

-, -, 00 Généralités.
-, -, 01 Médecine.
-, -, 02 Psychiatrie
-, -, 03 Chirurgie.
-, -, 04 Imagerie médicale et biophysique.
-, -, 05 Biologie médicale et pharmacie.
-, -, 06 Odontologie.
-, -, 07 Psychologie.
-, -, 08 Sages-femmes et auxiliaires réglementés.
-, -, 09 Experts en matière de sécurité sociale.
-, -, 10 Experts en matière d'interprétation des actes et prestations.
-, -, 11 Sciences de la santé.
-, -, 12 Non professionnels de santé - Bien-être - Confort.
-, -, 13 Santé publique.

ST, G CRIMINALISTIQUE - SCIENCES CRIMINELLES - MEDICO-LEGALES..... p.43

-, -, 00 Généralités
-, -, 01 Anthropologie médico-légale.
-, -, 02 Médecine légale.
-, -, 03 Anatomie et cytologie pathologiques médico-légales.
-, -, 04 Odontologie médico-légale.
-, -, 05 Psychiatrie médico-légale.
-, -, 06 Psychologie légale.
-, -, 07 Toxicologie médico-légale.
-, -, 08 Technique d'identification médico-légale - Biologie moléculaire.
-, -, 09 Identification par empreintes génétiques.
-, -, 10 Pharmacogénétique et toxico-génétique.
-, -, 11 Criminalistique - Scènes de crime.
-, -, 12 Investigations scientifiques et techniques.
-, -, 13 Supports numériques.
-, -, 14 Explosion. (Affaires civiles : voir C.17.2. à C.17.3.)
-, -, 15 Incendie.
-, -, 16 Faux artistiques. (voir B.1., B.3. et B.4.)
-, -, 17 Traces et empreintes.
-, -, 18 Armes - Munitions - Balistique.

ST, H INTERPRETARIAT - TRADUCTION p.44

-, -, 01 Interprétariat (oral) par zones linguistiques.
-, -, 02 Traduction (écrit).

ST, I ENVIRONNEMENT.....p.44

-, -, 00 Divers.
-, -, 01 Air.
-, -, 02 Eau.
-, -, 03 Déchets - Economie circulaire.
-, -, 04 Protection de la nature, biodiversité, paysage.
-, -, 05 Radioactivité.
-, -, 06 Risques technologiques.
-, -, 07 Sites et sols pollués.
-, -, 08 Développement durable, responsabilité sociétale des entreprises.
-, -, 09 Ecotechnologies et écoconception, analyse du cycle de vie, écolabel.
-, -, 10 Management de l'environnement, audits, qualification.
-, -, 11 Territoire, cadre de vie, mobilité, transports.
-, -, 12 Gouvernance environnementale, concertation,

ST, 00 GÉNÉRALITÉS

-, -, 01 Usages
Expertises technologiques.
. Expertises électroniques et informatiques 73-37
Responsabilité.
. L'expert judiciaire entre incohérence et indifférence 80-48

-, -, 02 Statut
Prudence. La — de l'expert 49-41
Expert. L'— dévoyé 81-36
. L - : un concept, un titre, une appellation 98-40

-, -, 03 Rémunération
Identification. — lors d'un procès : le problème des témoins 110-42

-, -, 04 Assurance

-, -, 05 Classification

-, -, 06 Contrat

-, -, 07 Formation
Nostalgie. — et espérance 116-20
Déontologie. « Notre société CNECJ Formation est un outil au service des membres, des sections et des partenaires ou correspondants intéressés par les sujets techniques pour lesquels nous sommes compétents. » 169-16

-, -, 08 Méthode
Identification.
.La – de l'expert et le prix de l'expertise 97-17
Raison
.La – , un outil pour l'expert Exemple des expertises « construction » 177-21

ST, A AGRICULTURE - AGRO ALIMENTAIRE - ANIMAUX -FORÊTS

-, -, 01 Agriculture.
-, -, -, 01 Applications de produits phytopharmaceutiques, matières fertilisantes et supports de culture.
. Utilisation de — en zones non agricoles et chez les amateurs : risques environnementaux et obligations 48-53
-, -, -, 02 Foncier rural.
-, -, -, 03 Constructions et aménagements ruraux. (Bâtiments : voir C.2.1.)
-, -, -, 04 Economie et gestion agricoles - Fonds agricoles.
-, -, -, 05 Estimations foncières agricoles.
-, -, -, 06 Hydraulique agricole et rurale.
-, -, -, 07 Matériel et technique agricole. (Matériel à motorisation thermique : voir E.7.9.)
-, -, -, 08 Productions de grandes cultures et de cultures spécialisées.

-, -, 02 Agro-alimentaire. (Bâtiments : voir C.2.)
Généralités
Agriculture.
. Qu'est-ce que le modèle productiviste en — et agroalimentaire 155-19
Vache folle.
. La crise de la —, de la contamination à la recherche des responsabilités (2e partie) 55-37
Expertise.
. L'— en agro-alimentaire. 94-33
Emballages
Embouteillage. — des liquides 19-20
Inspection des denrées, hygiène
Analyse.
.— des produits agro-alimentaires 35-49
Mortalités.
.— des huîtres en France : une originie trop longtemp sous-estimée 160-22

-, -, 03 Aménagements et équipements de l'espace rural.
Canaux.
.Les canaux d'irrigation problématiques et expertises 172-19

-, -, 04 Animaux autres que d'élevage.

-, -, 05 Aquaculture.
Étangs.
L'— , source de conflits 38-27

-, -, 06 Biotechnologies.

-, -, 07 Elevage.

-, -, 08 Horticulture.
-, -, -, 02 Arboriculture fruitière et pépinières
Container. Les cultures horticoles en — 01-08
In vitro. La multiplication — en horticulture 06-41

-, -, 09 Risques climatiques et météorologiques.

-, -, 10 Nuisances - Pollutions agricoles et dépollutions. (voir I.1. et I.7.)

-, -, 11 Pêche - Chasse - Faune sauvage vertebrée et invertebrée.
-, -, -, 01 Armement - Accastillage - Matériels et équipements . pour la pêche et pour la chasse.
-, -, -, 02 Dégâts de gibier.
-, -, -, 03 Estimations.
-, -, -, 04 Peuplements et équilibres cynégétiques - Estimations.

-, -, 12 Sylviculture.
Expert.
.L' — forestier 45-26
. — et médecin des arbres 167-13

-, -, 13 Viticulture et eonologie.
-, -, -, 01 Distillation, élaboration des liqueurs et des alcools.
Analyse.
. L'— de conformité des vins et spiritueux, enjeux règlementaires et judiciaires 168-21
-, -, -, 02 Emballage et conditionnement des vins, des liqueurs et des alcools
-, -, -, 03 Estimation et gestion - Exploitation viticole
-, -, -, 04 Oenologie.
Bouchon. Du goût de — et des expertises judiciaires 23-37
Expertise. Observations sur les problèmes d'— en œnologie 23-36
. — en œnologie ; examen de recherche sur l'origine des goûts de « moisi » dans les vins 23-32

-, -, 14 Santé vétérinaire.
-, -, -, 01 Biologie, pharmacologie et toxicologie vétérinaires.
-, -, -, 02 Médecine, chirurgie, élevage, bien-être et transport des animaux de compagnie
-, -, -, 03 Médecine, chirurgie, élevage, bien-être et transport des ruminants
-, -, -, 04 Médecine, chirurgie, élevage, bien-être et transport des volailles, lapins et gibiers d'élevage.
-, -, -, 05 Médecine, chirurgie, élevage, bien-être et transport de la faune sauvage.
-, -, -, 06 Santé publique, qualité et sécurité des aliments.
-, -, -, 00 Généralités
Animal témoin.
. L'— en justice 119-33
Vétérinaire.
. — ; l'illustre inconnu 74-51
Évaluation.
. L'— et la réparation en expertise vétérinaire (parties 1 & 2). 111-15/112-25
-, -, -, 01 Expertises
Cheval.
. Procédures sous le sabot d'un — 08-26
. Évaluation des préjudices dans le domaine équin 81-46
. Le consentement éclairé en pratique vétérinaire équine 152-24
Chien.
. Les chiens susceptibles d'être dangereux: ce que l'expert doit savoir 159-33
Preuve.
. La — en expertise vétérinaire 76-36
Vente.
. Le vrai et le faux : le cas des «cornes de rhinocéros asiatiques» vendues aux enchères en France 157-30
-, -, -, 04 Animaux domestiques
Vices cachés (V. ST, E, 09)
-, -, -, 10 Biologie
Hormone. L'épinandrolone ; une — probablement à l'origine d'erreurs judiciaires 73-40
Prions. Les maladies à — : 1re partie : Historique, définitions et énigme biologique 52-16

ST, B ART - CULTURE - COMMUNICATION - MEDIA

-, -, 00 Métiers d'art.
Expert.
. L'— en objets d'art 161-33
Expertise.
. L'— pénale en art. 74-46
. L'art, les médias et l' — 134-20

Perruque.
. La — artisanale : entre légalité et illégalité. 123-16
Signature.
. La — dans l'oeuvre d'art, une preuve ? 143-22
Droit d'auteur.

. Musique en ligne et —, la nouvelle donne 147-16
Archéologie
Faux.
. Les — en archéologie 15-17
Numismatique et médailles
Numismatique 36-22
Philatélie
Expertise. L' — en philatélie 17-22
. L' — des premières émissions de timbres-poste français de 1848 à 1851 50-20
. L' — en écriture et documents : partie prenante de la science forensique 172-24

Techniques scientifiques et détection des faux
Analyses scientifiques.
. Méthodes d' — au service de l'expertise des objets d'art 19-22
Authentification.
. L'expertise des écritures et des signatures manuscrites dans le processus d'— des oeuvres d'art 145-25
Contrefaçon(s) (V. Analyses scientifiques).
. De la copie à la — 130-14
Dendrochronologie.
. — le bois qui parle 05-34
Faux.
. Les — virus chroniques des objets d'art 11-18
. Détection des — dans la peinture de chevalet 13-19
Rayonnements électromagnétiques.
. L'examen des objets d'art par — 31-18
Secret.
. L'expertise des objets d'art, secret ou divulgation : l'expert entre tiraillement et impuissance 112-27
Vitraux et vitrerie d'art
Expertise. L' — des vitraux 08-18
Divers (commissaires priseurs, experts, estimations, ventes, législations, etc.)
Art moderne et contemporain.
. L'expertise de l'— et —. 60-35
Certificats d'authenticité.
. La valeur des — des objets d'art. 58-32
Doute.
. Le — et l'art ou l'art du — 81-43
Expertise.
. L'évolution de l'— des oeuvres et objets d'art depuis 20 ans. 78-86
Galeries. Artiste et galeriste, de l'enthousiasme au conflit. 59-45
ISF. L'estimation des objets et œuvres d'art au regard de — 45-39
Qualité exceptionnelle. La valeur des oeuvres et objets d'art de — 91-25
Liste. Inscription sur la — des experts judiciaires en objets d'art près les CA 46-26
Obligations de moyens. Les nouvelles — de l'expert d'art 41-30
Prévention. L'objet d'art et la — des risques (d'ordre physique) 25-23
Vices cachés. — Notions voisines et œuvres d'art 28-04
Vol. L'Office culturel français pour la répression du — des œuvres d'art (V. JJ, A, 5, 1, Intégrité matérielle des œuvres d'art) 30-22
Bâtiments
Cour de cassation.
. La Grand'chambre de la — 38-19
Douai.
. Restauration des « boiseries » de la Salle Blanche du Palais de justice de — 26-32
. Restauration de la façade sur la Scarpe du refuge de Marchiennes à — 26-23
. Travaux de restauration du Palais de justice de — 26-30

-, -, 01 Écriture.
-, -, -, 01 Documents et écritures
Documents. La restitution des — altérés 21-25
L'expertise en écritures et — ... Pour en savoir un peu plus 173-31

Écritures. — anormales 21-15
. L'expertise en — 21-10 / 77-62
. L'expertise en — et l'affaire Dreyfus 21-21
. Applications informatiques dans l'expertise en — et — 42-48
. Les modifications involontaires de l'— sans cause pathologique 21-18
. La méthodologie en comparaison d'— 87-34
. L'expertise en comparaison d'—. : méthodologie et formation 115-31
Testaments.
. L'expertise des — olographes 99-36

-, -, 02 Généalogie successorale.

-, -, 03 Objets d'art et de collection.
Scultpure
Découverte d'une œuvre
. La — de Auguste Rodin, la force de l'intime conviction 98-30
Reproduction. Histoire d'expert : le droit de
. reproduction des oeuvres domaniales appartenant aux musées de France 80-31
Sculpture. L'oeuvre originale et la — d'édition 85-24
. — en plâtre : lesquelles valent leur pesant d'or ? 118-27
Tableaux
Chevalet. Peinture de — (V. Faux-Détection des faux, ST, A, 01,21)
Daumier. Les gens de justice par — 33-44
Faussaire espagnol. Un panneau du « — » 20-17
Rouen. L'école de — 23-26
Signatures. Les spécificités de l'étude des — sur les tableaux. 58-35
Van Gogh. Découverte de nouvelles œuvres attribuées à —, la halte auversoise 07-21
Tapis et tapisseries
Nettoyage - Restauration.
. Influence du — et de la — des tapis et tapisseries sur l'élaboration des expertises 02-15
Bijouterie-Joaillerie-Orfèvrerie
. L'expert en bijoux 161-33
Etain.
. Potiers d'— et poinçons de maître 53-23
Orfèvrerie.
. L' — 34-18
Pierres.
. Vraies imitations, fausses — 18-28
Céramiques anciennes et d'art
Faïence(s).
. Comment acheter une — française du XVIIIe siècle ? 14-16
. Les — patriotiques d'époque révolutionnaire 122-26
Hannong.
. Les décors des — à Strasbourg au XVIIIe siècle 70-41
Sèvres. Les faux — 05-19
Cristallerie
Splendeurs.
. 1900-1950, — et sublimation créatrice de la cristallerie et de la verrerie de parfum 06-21
Parfum.
. Le — , histoire et expertise 42-26
. Le parfum : vers une reconnaissance d'un droit d'auteur dans le domaine du sensoriel… 67-19
Contrefaçon.
. Expertise et — en parfumerie 79-42
Dorure
Techniques.
. Les — de la dorure 01-11 / 02-19
Ebénisterie-Meubles anciens
Administration.
. De l'— de la preuve l'intime conviction 153-21
Armoire.
. — protestante ou de Montbéliard,
. un meuble typique de son pays 40-23
Colles.
. Vertu des — anciennes 09-24
Commodes.
. Expertise des — de la fin du XVIIe siècle français 04-26
Estampillé.
. La cote d'un meuble — 55-18
Ébénisterie
. La naissance de l'ébénisterie 142-24
Mobilier.
. Conservation, retauration et modifications abusives du — 56-19
Minbar.
. L'expertise du — de la Koutoubia à Marrakech par un homonyme de l'ennemi du roi 116-18
Placage.
. Histoire du décor en — 143-24
Renaissance.
. Expertise des meubles gothiques et de la — française 07-29
. Meubles de la — , authentification, identification, estimation 32-22
Etoffes anciennes et tissages
Inde.
. Histoire de l'impression textile en — 37-28
. Le collectionneur et l'expert 66-39
Ferronnerie d'art et bronzes
Expertise. L' — des bronzes d'art 39-24
Giacometti. Les contrefaçons de l'œuvre de Diego — 71-37
. L'expertise des œuvres de Diego — 125-22
Réglementation. La — des bronzes d'art 16-18
Livres anciens et modernes, reliures
Livre. Le — ancien, valeur de placement 24-28
Reliure. Cent ans de — 24-21
Lutherie et instruments de musique
Expertise. — en lutherie 06-32
.Les instruments de musique au tribunal : une — comme

une autre ! 159-18
Piano. Facteurs de — 09-43

-, -, 04 Productions culturelles et de communication.
-, -, -, 01 Spectacle
. Expert de justice en — vivant 175-20

-, -, 05 Propriété litéraire et artistique.

-, -, 06 Sport.
-, -, -, 01 Sports
Accidents.
. Particularités de l'expertise médicale judiciaire dans les — du sport 16-11
Golf. Le contentieux des — 56-37
Plongée subaquatique.
. Mise en danger délibérée d'autrui et pratique de la — (V. JJ, A, 14, 2) 27-20
Plongée.
. L'expertise en - sous-marine. A propos de L'origine des accidents et de la responsabilité 93-17

-, -, -, 02 Jeux
Corrida.
. Le juge et la — 41-25
Jouet.
. Le — , contrôles de qualité 39-33

-, -, -, 03 Loisirs
Piscines. — individuelles et expertises. 59-31

ST, C BÂTIMENT - TRAVAUX PUBLICS - GESTION IMMOBILIERE

-, -, 00 Généralités
Mise au point (V. JJ, B, 01, 01)
Expertise. L' — dans le domaine de la construction 66-27
Demandes abusives. Construction : — d'expertises de justice 117-29
Délai raisonnable. Expertise construction et « — » 96-26
Règles de l'art. Les — dans le bâtiment 106-34
Litige. — en construction. Quelle mission pour l'expert ? 111-21
Méthodologie. Expertise bâtiment : quelle — ? 113-34
Assurances - Contrôles - Normes - Règlements
Action de bâtir.
. L'— et obligation de résultat ; normes et règlements; les contradictions entre technique et politiquedes prix 50-33
Aide-mémoire.
. — de la construction 06-33
Bâti.
. Le — existant face aux nouvelles exigences 94-20
Bâtiment.
. Les normes dans les travaux du — 177-17
Assurances.
. Construction ou rénovation, pensez aux — 04-17
. L'–– construction 88-19
Assurance construction
. La réfome de l'–– ––. 72-14
Contrôle technique.
. — des constructions 13-12
Documents techniques unifiés (DTU).
. De l'utilisation des — — 13-14
Dommages-ouvrages.
. L'expertise — a-t-elle un caractère judiciaire ? 80-42
. L'expertise — : Indépendance et objectivité 107-25
. — : l'expert construction face à la sanction de la garantie automatique 107-45
Garantie décennale.
. L'impropriété à destination, critère d'engagement de la — 105-37
Imputabilités.
. L'avis de l'expert sur les — dans le domaine du BTP 95-32
Limites. (V. Tolérances à ST, C, 00, 01)
Litige.
. Immobilier : le — autour de la finition des travaux 105-43
Maîtrise d'œuvre.
. Mission d'expertise judiciaire et prestations de — : les mots sont piégés et le diable se cache dans les détails 110-37
. Expertise bâtiment et maîtrise d'oeuvre : histoire d'une confusion des genres 112-30
Maîtrise d'ouvrage.
. — et maîtrise d'oeuvre : responsabilités et ambitions réciproques 32-42
Réception de travaux
. A quoi sert la reception de travaux en matiere de construction ? 95-29
Référé préventif.
. — ; le point de vue technique de l'expert 23-23
. L'assistant maître d'ouvrage : Un nouvel intervenant à l'acte de bâtir ? 68-44
Seuils. (V. Tolérances à ST, C, 00, 01)
Tolérances.
. —, limites et effets de seuil, en matière de construction 75-51
Prévention-Protection
Acte de construire.
. Prévention de l' — 25-49
CSP (Coordinateur sécurité protection santé).
. Le —,pourquoi ? 83-28
Déformation(s).
. Suivi des déplacements et — de bâtiments 124-21
Écologie.
. Architecture « BIO », — et construction, problèmes réels. 59-42
. Architecture écologique, de haute qualité environnementale ou biologique : de quoi créer la confusion ! 61-27
Parasismique.
. Protection — des constructions 27-31
Perte d'industrie.
. Cas pratique en expertise : la — 119-27
Responsabilité et garantie.
. L'effondrement avant réception, — 97-23
Risque.
. Fatalité et métamorphose du — en matière de construction. 60-24
. Les constructeurs face à la sécheresse : une lacune réglementaire à combler 67-38
. Désordres et pathologies dans le bâtiment 132-33
Sécheresse.
. L'expertise « — » 156-36
. Sinistre — : l'avis del'architecte-expert judiciaire 156-41
Divers
. Constructeur (V. JJ.A.06.04)
Marchés publics.
. Les conflits dans les — 87-37
Mitoyenneté.
. Les tribulations d'un mur séparatif suivant la constructibilité moderne ou l'évolution de la — 88-30
Responsabilité.
. — de l'expert construction (v. JJ, A, 03, 10) 77-48
. La — du maître de l'ouvrage peut-elle se substituer à celle du constructeur ? 86-33
Reprises en sous-oeuvre.
. Les — 1 & 2 81-33, 84-41
. Des colonnes de mortier pour la — 118-24
Sinistralité.
. Les facteurs d'inflation du coût de la — en matière de construction 74-30
Sinistres.
. L'expert et les — sériels 135-27
Spécificités.
. Les — dans le bâtiment 28-20
(V. JJ, C, 1, 2. Construction, mission dangereuse)
(V. JJ, C, 1, 1. Coût et lenteur des expertises)
Dommages intermédiaires.
. Les — 82-13
Acier. L' — et le bâtiment. Ascension et déclin d'un matériau en quête de nouveaux marchés 35-36
. L' — inoxydable est-il oxydable ? 115-38
Corrosion. — dans le gros œuvre et le second œuvre
Constat 51-27
. La — du gros oeuvre, la protection 51-29
. La complexité des expertises en matière de — 110-27
. La — életrcochimique : une expertise à hauts risques 118-34
. La — électrochimique des canalisations enterrées ou immergées 123-28

-, -, 01 Acoustique, Bruits, Vibrations
Acoustique.
. La division volumétrique et l' — 177-26
Bâtiment.
. Réflexions sur l'acoustique dans le — 02-07
Bruits.
. Expertise dans le domaine des — d'équipements 17-12
. Le trouble de — bruit de voisinage à la campagne 151-18
Construction.
. La pose du revêtement de sol par l'acquéreur en V.E.F.A. : un enjeu de qualité acoustique dans la — 155-24
Diagnostic de conformité.
. Tout n'est pas dit avec un — 26-35
Troubles.
. Proposition de grille d'appréciation pécuniaire des — anormaux du voisinage 153-25
Handicap
Dialogue. Pour un — égalitaire dans l'expertise du grand hanidcap 90-24

-, -, 02 Constructions générales tous corps d'état.
Clochers

Clochers. Importance architecturale des — de France 22-29
. — de France 22-20
Combles
Combles. Des usages plus ou moins curieux des — non aménagés 03-16
Habitat
Cavernus-Modernus 16-24
Eure et Loir. Expertise des bâtiments des résidences secondaires en — 08-15
Maisons individuelles
Maison du bonheur. La — (1re partie) ou comment acheter une maison ancienne 17-34
. — (2e option), ou comment acheter une maison récente 18-38
. — (3e option), ou comment acheter une maison neuve 20-25
. — (4e option), ou comment acheter une maison à construire dans un village, hameau, lotissement 22-32
. — (5e option), c'est une maison à construire individuelle aujourd'hui-demain ; le point de vue de l'expert 15-10
. — (6e option), maison à construire, totalement indépendante, sans fourniture de plan par le constructeur 26-41
. — (7e et dernière option), c'est une maison à construire, totalement indépendante avec un contrat d'entreprise 31-24
. —, elle penche ! Vice caché ou vice apparent 32-44
. —, petites fissures et grosses légendes 34-13
. —, les moisissures attaquent 37-35
. Le coup de foudre inévitable pour une — 39-40
Marchés publics
Clauses techniques. Cahier des — générales aux marchés publics 09-16

-, -, 03 Structures.
Service public
. La spécificité des expertises judiciaires en fin de contrat de délégation de — 178-14

-, -, 04 Génie-civil - Travaux publics.

-, -, 05 Sols.
-, -, -, 01 Géologie
Parasismiques. Application des règles — 65-40
-, -, -, 02 Géotechnique
Colonnes ballastées sèches. L'implication du géotechnicien avec le nouveau DTU 13.3. Le risque de sinistres en considérant un sol amélioré par des — — 71-26
Désordre. Recherche de l'origine des — affectant des revêtements de sol 90-39
Expertise. La spécificité de l'— géotechnique et ses pièges 56-31
. La cartographie des risques naturels - Recours et expertises 163-15
Imputabilités
. L'avis de l'expert sur les – dans le domaine du BTP 95-32
Normes. L' expertise geotechnique et
. la — NF P94-500: sinistres sur construction 92-36
-, -, -, 03 Hydrologie
Eau. L'— dans le sol : amie ou ennemie ? (1ère partie) 125-28
. L'— dans le sol : amie ou ennemie ? (2e partie) 127-13
. L'— dans le sol : amie ou ennemie ? (3e partie) 128-37
-, -, -, 04 Acoustique
Revêtement.
. Changement de— de sol : trouble de bruit du voisinage ou désordre acoustique immobilier ? 144-30

-, -, 06 Couverture - Etanchéité y compris accessoires, . équipements rapportés, isolation.
(Etanchéité des parois enterrées : voir C.3.6.)
-, -, -, 01 Couverture
Tuiles. Couvertures en — de terre cuite ; ventilation et isolation des couvertures 02-09
-, -, -, 02 Etanchéité (V. ST, C, 11, 02)
Zinc. Le — dans le bâtiment 18-47
Fuite. — sous toiture-terrasse : l'étanchéité hors de cause ? 127-34
Toitures-terrasses.
.Un piège pour l'étanchéité des — 131-21
Traitement des détails d'étanchéité des — selon le premier DTU de 1960 172-16

-, -, 07 Menuiseries, verre dans le bâtiment.
Métalliques
Crazing. Le phénomène de — dans les panneaux de remplissage de garde-corps 39-54

-, -, 08 Revêtements et finitions extérieurs.
Ravallement
Murs extérieurs
Pierres. Décollement et chutes des pierres de parement d'une — 91-40
Façades.
. Désordres affectant les —, un problème récurrent et complexe
Les apportsen ce domaine du laboratoie : du diagnostic à la préconisation 137-24
Fissures. Vous avez dit — ? ou du rôle important joué par l'expert dans l'évolution des comportements en matière de désordres mineurs affectant la construction 30-19
Ravalement. Note concernant le traitement de la pierre à l'issue d'un ravalement 85-39
. Travaux de — : quelles garanties ? 115-14

-, -, 09 Revêtements et finitions intérieurs.
Dallage. Les —, conception et exécution 72-47
Linoléum. Revêtement de sol : le —. 61-34
. Carrelage céramique 66-49
Désordre. Recherche de l'origine des — affectant des revêtements de sol
Bâtiment.
. La fissuration dans le — vue par l'expert et l'avocat 166-24

-, -, 10 Plomberie - Sanitaire.
Eau
Traitement.
. Le — de l'eau dans les installations individuelles 14-24
. L'effet de l' — sur le comportement mécanique des sols 129-26
Sinistre.
. La loi ÉLAN – Étude de sols obligatoire pour la prévention des — « CAT NAT sécheresse » 161-27

-, -, 11 Polluants du bâtiment.
Habitation(s).
. Les champignons des — 140-14
Matériaux. Pathologie des — dans un ancien bâtiment 13-26
. Le vieillissement des — 43-37
Mérule. La — , un champignon dévastateur ; recrudescence en Basse-Normandie 35-27
Moisissures.
. Les — attaquent (Maison du bonheur) 81-33
. Pathologies humaines induites par les — dans le bâti 143-18

-, -, 12 Electricité.
-, -, -, 01 Courants forts
Installation éléctrique.
. Impact des fortes chaleurs sur les conducteurs et câbles dans le dimmensionnement des — 145-16
-, -, -, 02 Electronique - Automatismes - Domotique
Handicapés. Le retour à domicile des grands — 19-40
-, -, -, 03 Sécurité (alarmes, protection incendie)
Foudre.
. La — 20-31
. Moyens de protection contre la — 22-31
Consommation.
. Choix energetiques et — du bois energie : Une approche économétrique du cas tunisien 136-33

-, -, 13 Thermique - Chauffage - Climatisation - Froid - Isolation.
Chauffage
Chauffage.
. Les contrats d'exploitation de — 09-16
Cheminées.
. Aménagement des — 27-38
Climatisation.
. COVID-19 et — 150-23
Hottes.
. Expertises sur les hottes des cuisines professionnelles 162-30
Phonique (V. ST, C, 01, 01, Acoustique)
Thermique
. Le solaire — : du rêve à la réalité... 159-24
. Entrée en vigueur de la Réglementation Environnement 2020 : quelles conséquences pour les experts en — ? 160-27
Polyuréthane. Les revêtements d'isolation thermique; étanchéité des mousses en — projetées 07-15
Amiante. L' — 37-49
Performance énergétique.
. Loi Grenelle de l'environnement 90-28
. RT 2012 et —. De nouveaux objectifs, de nouvelles pratiques … de nouveaux litiges ?** 102-19
. RT 2012. Contrôle, mise en oeuvre, contractualisation et enjeux pour les professionnels 107-41
. Le «diagnostique de —» devient opposable : quelles consquences pour les experts thermiciens ? 154-37
Toitures-terrasses.
. Un piège pour l'étanchéité des — 131-21
. Les bandauts saillants préabriqués, pièges en — ! 134-14
. Origines de l'étanchéité moderne des toitures-terrasses à travers son premier DTU 166-19
Aération

Air intérieur. La qualité de l'— (1ère partie) 130-24
. La qualité de l'— (2e partie) 131-3
. La qualité de l'— (3e partie) 132-37

-, -, 14 Ascenseurs et matériels mécaniques et de chantier.
Ascenseurs
Ascenseurs. Faites connaissance avec l'— 19-37
. Réflexion sur les accidents d'— en France 56-27
. Décret concernant la mise en sécurité des — existants 65-43
Loi.
. Analyse de la — du 2 juillet 2003 relative aux ascenseurs 60-45

-, -, 15 Réseaux publics et privés.

-, -, 16 Topométrie.

-, -, 17 Incendie, explosion.
Amiante. L' — 37-49
Chien détecteurs. Utilisation des — d'hydrocarbures dans les incendies 38-31
Incendie.
. Les expertises judiciaire et extra-judiciaire dans le domaine de l' —. Enjeux. 131-14
. Comprendre l'expert de justice — ? (1ere partie) 146-23
. Comprendre l'expert de justice — ? (2e partie) 147-33
. Recherche des causes et des circonstances de l' — : faire parler les traces 146-29
Milieu domestique. Quelques causes fréquentes d'incendies en —. 128-32
. L'expertise des explosions survenant en — 130-32
Origine électrique. Généralités sur les incendies d' — 41-54
Simulations numériques. Apport des — dans les expertises d'incendies 109-25
Spécialiste. Incendies : l'expert judiciaire, — ou généraliste ? 30-27

-, -, 18 Estimations immobilières. (Estimations immobilières agricoles : voir A.1.4. et A.1.5.)

-, -, 19 Gestion d'immeuble et de copropriété.
Expert.
. La pratique de l'— de justice en matière de calcul des charges 171-14

ST, D ECONOMIE - FINANCES - CALCULS PREJUDICIELS

-, -, 00 Généralités
Mise au point (V. JJ, A, 03, 02)
. L'expert et le soutien abusif 68-48

-, -, 01 Comptabilité.
Divers
Contrôle
. Le — de l'opération d'expertise par le juge administratif 69-21
Banque de France.
. L'activité des succursales de la — 07-51
Caisse des dépôts et consignations.
. Un groupe financier original 02-33
Cessation de paiement.
. La — ; notion et expertise (1/2) 46-13
. La — ; notion et expertise (2/2) 55-09
Commissaires aux comptes. Un —, pour quoi faire ? (V. JJ, B, 05) 36-27
Commissaire aux apports. Rôle et mission du — 102-31
Crédit foncier. Le — 07-53
Impôt de solidarité sur la fortune (ISF). L' — — 05-25
Secret professionnel. Le — des experts-comptables 04-39
Unité économique et sociale (UES). L' — — des contentieux fréquents entre dirigeants et partenaires sociaux, mais également un potentiel d'économies et de sécurité 30-38
Expertise fiscale. L' — et le juge administratif 68-18
Audit (V. JJ, A, 05, 04, 01)
. Présentation générale, l'— comptable et financier, l'— juridique 56-06
Etablissement - Analyse - Contrôle - Appréciation des comptes et de l'organisation comptable
Expertise. L' — d'une entreprise 42-52
. Géode, une démarche d' — et de sapiteur 42-52
Cession. L'intervention d'un expert dans le cadre de la — des droits sociaux (art.1592 C.C.) 76-20
Entreprise. La garantie du passif et de l'actif dans la transmission d'— 14-27
. Le prix de vente de l'— 19-32
. Les fusions d'— 18-30
Expert juge. Un « — » : celui institué par l'article 1843-4 du Code civil 68-13
Évaluation de préjudices - Pertes d'exploitation - Comptes prévisionnels
Pertes d'exploitation. L'estimation des — des entreprises 26-22
Préjudice d'exploitation. L'évaluation du —. 59-25
Préjudice de déstruction. — d'un actif amortissable. 165-16
Préjudice économique. L'indemnisation du —.
. Étude comparée en France et en Espagne 74-18
Préjudice patrimonial.
.L'incidence des structures juridiques sur l'évaluation du — à la suite d'un dommage corporel. 161-16
Dépôt de bilan. Le —, risque financier du chef d'entreprise 25-40

-, -, 02 Evaluation d'entreprise et des droits sociaux.
Majeurs.
. La protection juridique des — - le contrôle de la gestion 151-16
Tutelle.
— et curatelle : la loi du 5 mars 2007 77-34

-, -, 03 Finances.

-, -, 04 Gestion d'entreprise.
Entreprise
. Comités d'entreprise (V. JJ, A, 05, 05)
Difficultés. La prévention des — d'entreprise 26-11
Expertise. L' — des préjudices faisant intervenir la connaissance de la gestion de l'entreprise 20-13
. L'industriel et l' — judiciaire 5-32
Fraudes (V. JJ, A, 14, 03, 01)
Gestion. L'expertise de — des entreprises 03-24
. Les litiges de la — d'entreprise 17-20
. — d'entreprise et délégation de pouvoir 23-51
Gouvernement de l'entreprise. Contrôle interne au service du — 27-36
Pouvoir collégial. Grandeur et servitude du — en entreprise 31-28
Judiciaire. Prescripteurs de mesures d'investigation : les administrateurs et les mandataires — 161-8
Patrimoine
Gestion. L'approche qualitative de la — du patrimoine 07-54
Ressources humaines
Direction. — des ressources humaines dans la prévention des risques 25-42
Prévention
Cindyniques. Sciences du danger ou — 24-43
Risques. La gestion des — industriels et commerciaux 25-30
. La prévention des — 25-03
. Les malfaçons industrielles et les — de l'entrepreneur 28-28
Risk management (V. ST, E, 07, 04) 09-41

-, -, 05 Gestion sociale et conflits sociaux : éléments de rémunération, politique salariale, plan de sauvegarde (PSE), comité d'entreprise.
Sécurité sociale (V. JJ, A, 18)
Expertise. — médicale en matière de sécurité sociale 12-24
Droit du travail (V. JJ, A, 18)
Qualité - Certification
Accréditation, certification. L' — 45-32
Qualification. —, accréditation, essai de synthèse 46-32
Qualité. L'assurance- — , une arme des PME pour l'expert (V. le jouet, K, 02) 30-42

-, -, 06 Fiscalité. Le bon usage des régressions linéaires en contexte d'—. 169-17

-, -, 07 Diagnostic d'entreprise.
Expertise Judiciaire

ST, E INDUSTRIES

-, -, 01 Electronique et informatique
Intelligence artificielle. ChatGPT : — générative et code informatique 171-25
Numérique. La saisie et la conservation de la preuve numérique 178-26

-, -, 02 Energies et utilités.

-, -, 03 Démantèlement de sites industriels, déconstruction d'immeubles et de bâtiments, démolition.

-, -, 04 Mécanique. (Phénomènes vibratoires : voir C.1.)

-, -, 05 Métallurgie.

-, -, 06 Produits industriels.

-, -, 07 Transport : équipements de transport, de levage et de manutention.

-, -, 08 Transport : exploitation commerciale, atteinte aux

marchandises et aux usagers (hors matériel ci-dessus).
-, -, 09 Propriété industrielle.

-, -, 10 Corrosion.

-, -, 11 Gestion de projets industriels.

ST, F SANTÉ

-, -, 00 Généralités.
Audition.
. Une remise en cause de l'expertise de l'— par l'audiométrie. 126-45
Experts médecins.
. Libres remarques d'un honoraire 66-28
. Forfait de 100 euros brut pour un certificat de décès établi à domicile 132-51
Neurosciences. La déformation professionnelle en images 116-31
Médecine.
. Médias, —, formation et expertise 134-23
. Les dérives dans les publications scientifiques en — 166-29
Otorhinolaryngologie.
. L'expertise en —. (1 & 2) 111-29/ 112-29
Ouïe.
. L'—, un sens précieux à préserver de son ennemi, le bruit. 126-43
Déontologie - Éthique médicale
Accidents médicaux.
. L'indemnisation des —. Essai de droit comparé européen. 59-08
. Indemnisation des — : propositions. 127-22
Aléa thérapeutique. Le risque aléatoire ou — en chirurgie et l'indemnisation de son préjudice en procédure civile 39-22
. Détermination des frontières entre — et faute en responsabilité médicale 46-24
Aléa L'indemnisation de l'— médical. Titre IV de la loi du 4 mars 2002. Confusions, imperfections, non-dits 56-11
. Indemnisation de l'— médical et expertise en responsabilité. Titre III du projet de loi relatif à la modernisation du système de santé. Comment réformer ? 53-18
. L'— médical dans tous ses états 104-23
Bioéthique. Quand la — fait la une de l'actualité. 58-05
Consentement éclairé. Le — est-il un fantasme ? 124-29
Garde à vue (V. JJ, D, 1, 3, 1)
Information. Devoir médical d' — , base du consentement ou du refus éclairé 37-22
. Le devoir d'— des médecins dans la jurisprudence de la CC 42-07
. Comment l'expert accède-t-il à l'— médicale ? 102-27
Prescription.
. Prescription hors AMM : cadres légaux et responsabilité du praticien 162-26
Qualité de salariés. Les experts judiciaires doivent-ils dans certaines conditions spécifiques, avoir la — 31-33
Qualité de travailleurs indépendants. Les médecins experts judiciaires habituellement désignés ont la — — 36-29
Références de base. Remise en question des — en médecine 24-32
Secret. Le — médical au cours de l'expertise en matière civile 35-43
. (V. JJ, A, 13, 04)
. Expertises médicales pour les compagnies d'assurances 68-50
Secret professionnel médical : notion d'intérêt légitime. Arrêt du 7 décembre 2004 de la Cour de cassation 69-38
Handicap. Expertise Grand –– 88-32
. La responsabilité du médecin face à l'urgence 68-35
. Expertise architecturale et grand — 113-29
Expertise - Dommage corporel - Responsabilité - Aggravation
. L'expertise médico-légale en — 93-21
Sécurité sociale
Communauté européenne (V. JJ, C, 05, 01)
Compétences.
. —, expérience et précaution
C.R.C.I.
. L'expertise médicale devant les Commissions régionales de conciliation et d'indemnisation (—) ; un nouveau mode d'expertise ? 74-26
Dommage corporel.
. L'Arédoc et sa réflexion sur la compétence des experts du — 104-38
. Médecin expert ? Médecin conseil ? 132-29
. L'évaluation d'un préjudice patrimonial à la suite d'un — : réflexion sur la conversion de la perte de revenus futurs en capital indemnitaire 154-29
Médicale.
. Le mensonge des parties en expertise — 152-14
Rôle déterminant du médecin expert
. Imputabilité médicale et causalité juridique, le — 98-24
Préjudice.
. Le — sexuel dans la sphère céphalique 163-08
Incapacité
Permanente. Pour une approche fonctionnelle de l'incapacité — 43-40
Temporaire. Les incapacités — 27-35
Infraction pénale (V. JJ, A, 14, 02)
Mission. (V. JJ, E, 08, 01 et JJ, C, 02, 03)
Référentiels.
. — en médecine et responsabilité médicale 43-07
Réflexion. — sur l'expertise judiciaire du dommage corporel en droit commun français 10-25
Sexuel. Evaluation du préjudice — chez l'homme 30-15
Atteinte à l'intégrité physique. — et ses corollaires : certificat médical de constatation, qualification des infractions, ITT 103-33
Responsabilité médicale
Responsabilité médicale. L'expertise en — 20-15
. Les procès en — ; pourquoi ? 23-44
. Détermination des frontières entre aléa et faute en — 46-24
. L'expertise médicale en — et les médecins 125-17
Expertise. Incidence sémantique en — judiciaire 49-21
Responsabilité (V. ST, J, 04, 15)
Scellés. (V. JJ, D, 01, 03, 07)
Autres
Accident. L' — et le médecin 11-15
Accidents domestiques. — et société 25-47
Alcool. Faits et méfaits de l' — 05-15
Harcèlement. santé au travail : comment expertise-t-on le — ? 115-25
Drogues. Trafic de stupéfiants et — de synthèse 54-18
Environnementale(s). Santé — : l'état de bonne santé 126-11
. Les pathologies — : présentation 126-13
Expertise automobile. Complémentarité de l'— et de l'expertise médicale 76-29
Erreur. Exploiter l'— pour améliorer la sécurité des soins 78-132
Handicapés (V. ST, C, 05, 02)
. Expertise du grand handicap I 86-40
HAS (Haute autorité de santé). Rôles de la — 78-50
Immortalité. L'—, la médecine et le droit face au vieux rêve humain 32-32
Prévention. — et santé 25-18
Recours. Frais médico-pharmaceutiques et — des organismes sociaux 53-27
Risques biologiques. Téléphonie modible : — 76-51
Systémique.
. La médecine — et la culture qualité-sécurité 73-30
Transsexualisme (V: JJ,A,04,08)
Traumatismes crâniens. — : intrication d'un triple ..... traumatisme. 84-27

-, -, 01 Médecine.
infectieuses. Les maladies — émergentes ou réémergentes 126-16
Cancérologie - Radiothérapie
Cancer.
. COVID-19, — et «perte de chance» 150-31
Sein.
. À propos de l'affaire Fisher-Poisson sur le cancer du — 24-32
infectieuses. Les causes — des cancers en 2016 126-19
Nouveaux outils
Détermination. Un nouvel outil de — de l'AIPP en cardiologie de droit commun. Partie 1 94-24/ 101-44
Endocrinologie
Traumatisme. Endocrinopathies après — 26-19
Epidémio, Eco.santé, Prévention, Vaccination
Prévention. (V: RP,00, principe de précaution, AH1N1)
Hépatite C Le risque — avant 1994. Etat des lieux et enjeux actuels. 89-45
Hémobiologie - Transfusion
Transfusion sanguine. Expertise médicale des infections transmissibles par la — 18-32
Immunologie clinique
SIDA. Le juriste face au — (V. JJ, A, 13, 02)
Médecine de reproduction et gynécologie médicale
Procréation médicale assistée. La — — 06-16
. Aspects médico-légaux de l'assistance médicale à la — — 45-23
. La responsabilité médicale en assistance médicale à la procréation (AMP) 66-43
Médecine d'urgence
Responsabilité. La — du médecin face à l'urgence 68-35
Médecine du travail et risques professionnels
Amiante. L' — 37-49
Environnement. — professionnel et santé : de la connaissance à la reconnaissance des risques et de leurs effets 126-69
Pédiatrie (V. ST, J, 06, 05)
Expertise. Particularités de l' — chez l'enfant 70-31
Ostéogenèse. — imparfaite ou maltraitance ?

Un diagnostic différentiel difficile rencontré en expertise 65-25
Violence(s). La prise en charge immédiate des enfants victimes de —. 124-25
Médecine de catastrophe
Enfants victimes. — de catastrophes collectives : particularités de l'expertise médicale 75-30
Évaluation du dommage corporel.
. Syndrome du nez vide, une entité à ne pas méconnaître 167-19
Psychologie.
. — du menteur en expertise médicale 173-18

-, -, 02 Psychiatrie.
Addiction.
. Consommation d'images pédopornograhiques — ou pédophilie ? Une expertise plus complexe que ce que l'on pense 171-26
Anxiété.
. Angoisse et — : nouveaux préjudices, nouveaux enjeux expertaux 110-24
Clinique
. — de crise du patient psychotique confiné 150-29
Confiné.
. — : s'en sortir sans sortir 149-30
Hospitalisation psychiatrique.
. Rôle de l'expert et — 65-12
Assises. Le psychiatre aux — 64-22
Pénal. L'expertise psychiatrique — : les paradoxes d'une illusion ou les désillusions d'un paradoxe ? 82-25
.La responsabilité pénale de personnes atteintes de troubles mentaux Y a-t-il une méthodologie de l'expertise psychiatrique ? 166-14
Psychologie de l'expert. L'expertise psychiatrique pénale, la nécessaire — 96-29
Temps.
. Les trois — de la valse 150-41
Traumatismes crâniens.
. L'expertise de la personne victime d'un —. Quelques remarques, principes et difficultées 95-23
Procès.
. Le —. de Klaus Barbie : Y avait-il une place pour le psychiatre ? 136-17
Liberté.
. Singularité du contrôle général des lieux de privation de — dans l'approche des normes 137-31
Expertise.
. Différentes approches en matière d'— mentale 160-04
. Les — psychiatrique et psychologique 160-07
Adultes
Justice. Psychiatrie et — 50-16
Dangerosité. La — criminologique à l'épreuve de la science du danger 122-32
Dépression. — et traumatisme ; problèmes d'imputabilité 22-25
. — traumatiques et post-traumatiques 76-40
Sociaux. Les déterminants — des maladies mentales 126-71
Syndrome traumatique de stress. Bruits de voisinage et — 106-31/ 107-31
Prédire. — les actes dangereux : mission impossible pour le médecin expert ? 109-22
Enfants
Aliénation parentale. Syndrome d'—, diagnostic et prise en charge 67-24
Divorce. L'expertise en matière de — 02-11 / 03-13
(V. ST, J, 06, 05)
Justice. L'enfant face à la — 72-20
Parole (V.JJ.B.02.08) 91-21
AEMO
.Être psychiatre en AEMO (action éducative en milieu ouvert) 162-24

-, -, 03 Chirurgie.
Chirurgie artérielle
Risques. Chirurgie artérielle : responsabilités, risques et expertise. Partie 1 & 2 109-30/110-38
. Chirurgie ambulatoire : risque médico-légal majoré pour les chirurgiens et les etablissements de soins ? 138-10
Chirurgie orthopédique et traumatologique
Prothèses. Les — articulaires 17-10
Implants. Défaillance d'— chirurgicaux. Aspects médico-légaux. 60-32
. Produits défectueux en chirurgie orthopédique 83-20
Chirurgie plastique et reconstitutive, esthétique
Esthétique. Complications de la chirurgie — 15-25
Faute
Qualification
. À propos de la — et de la quantification d'une faute médicale 77-40
Compresse oubliée. Syndrome de la — : entre pratique quotidienne et réalité judiciaire 80-26
Chirurgie viscérale
Rate. Evolution de la prise en charge des traumatismes de la — 19-34
Gynécologie et obstétrique
Anténatale.
. Échographie — 56-23
Expertise incontestable. (V. JJ, C, 01)
Préjudices annexes.
.À propos de la nomenclature des postes de préjudice en réparation du commage corporel 75-59
Responsable.
. Qui est — de la paralysie périnatale par traumatsime du plexus brachial ? 154-25
Neurochirurgie
Traumatismes crâniens. L'évaluation des séquelles mentales des — graves ; une difficulté de l'expertise médico-légale 03-08
. L'expertise de la personne victime d'un —. Quelques remarques, principes et difficultées 95-23
Ophtalmologie
Droit administratif. Les avancées du — français face aux progrès des sciences et des techniques et leurs conséquences médico-légales 34-37
État antérieur. L'évaluation de l'— en ophtalmologie ; divergences et responsabilités médicales 75-01
. Dissonance en ophtalmologie : de l' — la perte de chance 99-25
Expertise. Apport de l'OCT en — ophtalmologique Ou comment réduire l'incertitude sur les qualités de la rétines 129-22
. L'accident de Boulogne, une « — » historique 178-22
Cécité légale. De la locution — 79- 05
Stomatologie
Cranio-faciaux. Traitement d'urgence des traumatismes 02-26
Urologie
Préjudice sexuel (V. ST, J, 00, 02) 30-15
Téléchirurgie
Nouvelles technologies.
. —, télécommunications et robotique en chirurgie 55-22
Information
Pré-opératoire. Analyse comparative des niveaux de preuve de l'information — des patients selon différentes méthodologies et supports 79-50

-, -, 04 Imagerie médicale et biophysique.
Radiologie et imagerie médicale
Imagerie cérébrale. — et expertise 130-19
Echographie. — anténatale 56-23
Electroradiologiste.
. L' — et l'expertise 04-25
Imagerie médicale. — et expertise 04-21
Syndrome des enfants battus. Le — — ;
. Apport de la radiologie (V. J, 4, 02) 41-48
(V. ST, J, 02, 08)
Virtopsie (V. ST.J.06.02) 91-30

-, -, 05 Biologie médicale et pharmacie.

Résistance. La — aux antibiotiques 126-20
Biologie médicale - Analyses
Biologie. Utilisation de la — en matière d'expertise 38-15
Épigénétique. L' — : expression des gènes et environnement 126-38
Hygiène hospitalière
Nosocomiale. Les infections — , la catastrophe sérielle médicale du XXIe siècle ; risque, prévention, responsabilité 42-20
. L'expert judiciaire face à la problématique des infections —. 58-18
. Vingt ans de lutte contre les infections — 78-100
. L'avenir des infections — 81-31
. L'infection — n'est pas un facteur automatique de responsabilité 111-37
Infections. Les — associées aux soins 126-23
Précaution. Santé, thérapeutique et principe de — 52-19
Toxicologie
Alimentaire. Intoxication — 27-42
Expertise.- toxicologique en 2010 92-16
Environnementale.- La santé — : vers un nouveau paradigme en toxicologie ? 126-64

-, -, 06 Odontologie.

-, -, 07 Psychologie.
Psychologie légale
Analyse comportementale.
. Sur l'— en matière criminelle (deux parties) 103-25/104-33
. La mise en état du sujétion psychologique dans les sectes 133-15
Crise.
. Crise : oublieuse mémoire 150-38
Profilage (V. JJ, D, 01, 03, 02)
Victime. La — , sa psychologie et ses attentes 24-29
. Existe-t-il un profil de — d'homicide ? 102-29
. Le service d'aide aux — d'infractions pénales. Expérience en tant qu'administrateur ad hoc

des victimes mineures 105-31
Profilage.
. — —, une approche situationnelle 97-26
Psychocriminologique.
. Quand l'enfant devient objet criinogène : une lecture — de l'affaire Grégory Villemin 146-44
Travail.
. Le — à l'épreuve du confinement 150-35
Féminin. Le crime au — 123-20
Femmes criminelles. Le portrait des — 99-33
Expertise.
. L'— neuropsychologique en France 136-20
. Les — neuropsychologique 160-11

-, -, 08 Sages-femmes et auxiliaires réglementés.
-, -, -, 04 Kinésithérapie, rééducation fonctionnelle
Information. L'— au patient en kinésithérapie 77- 15
-, -, -, 13 Équipements à domicile
Handicapés. — et domotique ; des nouvelles données 24-39
. Retour à domicile des grands — 19-40

-, -, 09 Experts en matière de sécurité sociale.

-, -, 10 Experts en matière d'interprétation des actes et prestations.

-, -, 11 Sciences de la santé.
Expert.
. L'— ergologue 168-15

-, -, 12 Non professionnels de santé - Bien-être - Confort.

-, -, 13 Santé publique.

ST, G CRIMINALISTIQUE - SCIENCES CRIMINELLES - MÉDICO-LÉGALES

-, -, 00 Général
ADN.
. L'indispensable — dans la recherche de la trace. Le processus d'expertise au laboratoire de police scientifique. 105-40
. Les analyses — d'identification en 2015 120-40
. Innover fait partie de l'— des experts scientifiques de la Gendarmerie 147-39
Cambriolages
. Le traitement des traces d'outils dans la problématique des cambriolages 162-42
Chiens policiers.
. La fiabilité du flair des —. 127-39
Conflits.
. Interview de Christophe Caupenne, ancien commandant du RAID : «Nous sommes arrivés à un taux de 80% de résolution des — par la négociation grâce au recours à différentes sciences humaines» 151-26
Criminalistique.
. Historique de la — en France. 127-37
. — et médecine légale thanatologique : une collaboration indispensable 129-29
. L'investigation d'une scène de crime en dégradé : un protocole particulier pour la réussite de la mission 155-36
Cyberattaque(s).
. Les — : un phénomène inquiétant qui exige des réponses (1ère partie). 127-42
. Les — : un phénomène inquiétant qui exige des réponses (2e partie). 128-47
Évolution. — de l'expertise en police scientifique 78-25
Enquêteur.
. L'expert et l'— spécialisé 80-45
. La palynologie comme outil au service des — et magistrats 154-42
Expertise.
. L'— des traces d'oreile 145-30
. Faire parler les serrures : l'— en intrusion furtive ou la serrurerie forensique 149-48
. L'— génetique en danger ? 150-50
. Le service national de police scientifique : excellence, expertise et innovation au service de la justice 156-49
Gendarmerie nationale.
. L'organisation de la criminalistique au sein de la — 107-29
Informaticiens.
. Quand psy et — dessinent votre profil 117-24
LCPP (Laboratoire central de la préfecture depolice).
. Le — au centre du progrès scientifique et technique 100-65
Modélisation 3D
. Phidias, la — pour tous les gendarmes 146-40
Mobile.
. Le bornage d'un — en déplacement 150-47
Photographie.
. Révélation de traces de sang sur des textiles sombres ou colorés avec un Nikon D5600 converti pour la — infrarouge 157-27
Produits.
. La falsification des — médicaux, un crime émergent 158-22
Profilage.
. — ou analyse criminelle comportementale : Entre fantasme et réalité ? 129-31
Véhicule(s).
. Les technologies embarquées dans les — : Nouvelles opportunités en criminalistique versus nouvelles opportunités criminelles comme arme à distance et sources d'informations avec les véhicules connectés 130-43
-, -, -, 04 Documents - Écritures (V. JJ, A, 14, 03, 01 et ST, A, 03, 01)
Numériques.
. Les technologies — : un appui ou une menace pour le contrôle des documents d'identité ? 135-31

-, -, 01 Anthropologie médico-légale.

-, -, 02 Médecine légale.
Autopsie.
L'— judiciaire 54-29
Anthropologie.
. L'essor de l'— médicolégale 119-23
Homicides.
. La détection des homicides ignorés, un impératif pour la Justice 159-39
Sang
. La morphoanalyse de traces de — 164-15
Sciences criminelles.
. Présentation d'une nouvelle chronique de — 125-37
Toxicologie
Preuve.
. A propos de quelques données médicales récentes en matière de droit de la — ; toxicologie médico-légale 50-13
Substances psychoactives.
. Les cathinones de synthèse : une nouvelle classe de —. 128-51

-, -, 03 Anatomie et cytologie pathologiques médico-légales

-, -, 04 Odontologie médico-légale.
. La morpho-analyse des traces de morsures 167-24

-, -, 05 Psychiatrie médico-légale.

-, -, 06 Psychologie légale.

-, -, 07 Toxicologie médico-légale.

-, -, 08 Technique d'identification médico-légale - Biologie moléculaire.
. Les empreintes génétiques face au défi des traces d'ADN «degradé» 171-31
. L'expert et les scellés 174-29

-, -, 09 Identification par empreintes génétiques.

-, -, 10 Pharmacogénétique et toxico-génétique.

-, -, 11 Criminalistique - Scènes de crime.

-, -, 12 Investigations scientifiques et techniques
Criminalistique
. Quand la — donne un couip de pouce à la culture : l'ouverture du coffret secret d'Antoine Bourdelle 170-16
. En quête du raisonnement bayésien 172-31

-, -, 13 Supports numériques.
. Expertise vocale en criminalistique, des séries policières à la réalité 167-29
Stéganographie
. La stéganographie quand des secrets se glissent incognito 169-24

-, -, 14 Explosion. (Affaires civiles : voir C.17.2. à C.17.3.)

-, -, 15 Incendie.

-, -, 16 Faux artistiques. (voir B.1., B.3. et B.4.)

-, -, 17 Traces et empreintes.
Documents. L'expertise en écritures et — ... Pour en savoir un peu plus 173-31
. L' expertise en écriture et — : partie prenante

de la science forensique 172-24

-, -, 18 **Armes - Munitions - Balistique.**
Expertise. L' — des balistique : mythes et réalités 173-37
-, -, -, 04 **Identification.** L' — des munitions 17-27
Armes. Amateurs d'—, attention 64-30
-, -, -, 06 **Divers**
Kennedy. L'affaire — 15-28

ST, H **INTERPRETARIAT - TRADUCTION**

-, -, 00 **Traducteur/interprète**
Difficultés.
. — pratiques d'exercice de la mission de traducteur/interprète. Pour le compte de l'Institution judiciaire 73-26
ETI (expert traducteur interprète).
. Portrait de l'— face à lui-même 83-37
. La mission d'— est-elle la petite mission du droit ? Portrait de l'expert traducteur interprète 131-12
. La déontologie des experts traducteurs, une déontologie judiciaire ? 133-04
. L'—, entre transparence et sensibilité 138-07
. Être — interprète en salle d'audience 139-28
. — : responsabilité pénaleen cas d'entrave à l'exercice de la justice 142-14
. Justice pour tous les — sans exception ni réserve ? 150-07
Expertise.
. L'— en traduction et interprétariat 46-36
Formation.
. La — supérieure à visée professionnelle en traduction et interprétation ; un critère fondamental de recrutement 71-32
. Quelle — pour les experts-traducteurs interprètes ? L'expérience niçoise : un diplôme universitaire « formation juridique des traducteurs experts » 72-54
. La – des experts traducteurs interpretes à la cour d'appel de rennes
Qualification.
. Les interprètes/traducteurs. Leurs — et conditions de travail. Le groupe de travail mis en place par le ministère de la justice 75-44
Précarisation.
La — des interprètes/traducteurs-expert 70-57
Rémunération. Évolution de la — des experts traducteurs interprètes 82-38
Responsabilités.
. Le traducteur-interprète assermenté débutant face à ses — 76-33
Traducteurs - Interprètes.
. Les — et experts jurés près les tribunaux 18-26
. Le —, expert près les cours d'appel. 58-43
. Ne tirez pas sur l'oiseau moqueur ! Comment les experts — et les autres experts peuvent collaborer 137-20
. Ne tirez pas sur l'ambulance ! 142-16
Traduction.
. — - Interprétation ; acte technique ou opération d'expertise ? 86-36
. Réflexions sur l'application effective de la directive du Parlement européen relative au droit à l'interprétation et à la traduction dans le cadre des procédures pénales 144-57
Vocabulaire.
. Difficultés terminologiques dans le cadre de la traduction juridique et de l'interprétation devant les tribunaux 77-59

-, -, 01 **Interprétariat (oral) par zones linguistiques.**
Médical.
.L'interprétation des langues. De quoi parle-t-on ? La pratique de l'interprétariat dans le milieu médical 161-20
Rôle.
. Le – de l'interprète au prétoire, quand la linguistique ne suffit pas 97-30
Signe.
. Langue des —. Être interprète français/langue des signes française et expert près d'une cour d'appel 74-40

-, -, 02 **Traduction (écrit).**
. La — vertueuse est toujours gratifiante 151-07
Méthologie.
. — et mise en forme des traductions 79-47
Qualification.
. Vers une mort lente ou une nouvelle — des traducteurs ? 106-27

ST, I **ENVIRONNEMENT**

-, -, 00 **Divers.**
Alerte. — et déontologie de l'expertise 126-74
. Les lanceurs d'— en matière sanitaire et environnementale 126-95
Bactériologie. —, chimie, physique : quelle preuve pour quelle causalité ? 126-84
Bruit. Le — facteur de conflits complexes 48-47
. Le trouble anormal de — de voisinage et la spécificité de son instruction technique 115-22
Cancers. Polluants environnementaux et — 126-34
Climatique. Le changement — et ses impacts sur la santé 126-60
Concertation. Environnement : —, expertise privée, expertise transversale 103-22
Dématérialisation. — = pollution ? 128-44
Diagnostics. « Bilan » sur les diagnostics techniques immobiliers 116-37
Diodes. La lumière sur le risque environnemental lié aux— électroluminescentes 126-47
Écologie
. Écologie et environnement : un témoignage de terrain 162-37
Économie. L'— des impacts sanitaires des dommages environnementaux : intérêts et limites ? 126-67
Enchaînements écologiques. Les — dans l'expertise amiable en environnement 48-28
Endocriniens. Les perturbateurs — environnementaux pendant la vie foetale : quelles conséquences pour l'enfant ? 126-26
. Réflexion prospective sur la santé environnementale à partir de l'exemple des perturbateurs — 126-102
Énergies renouvelables. Les évolutions du mécanisme de soutien applicable aux —. Quel régime pour le contrat offrant un complément de rémunération 122-10
Environnementale. Propositions d'un gestionnaire de territoire pour faciliter l'expertise judiciaire — 123-24
Évaluation. Les difficultés spécifiques de l'— et de la preuve : introduction 126-82
. Règles d'— et d'expertise : les missions (Santé et environnement) 126-87
. Règles d'— et d'expertise : le point de vue de l'expert public (Santé et environnement) 126-88
. Règles d'— et d'expertise : le point de vue de l'expert judiciaire en environnement (Santé et environnement) 126-90
. Règles d'— et d'expertise : le point de vue de l'avocat (Santé et environnement) 126-92
Expertise.
. L'— dans le domaine de l'environnement 78-84
. La place de la science et des — dans le contentieux climatique 163-23
. «Climat, biodiversité et —» Quels liens ? Interactions ? Dans le fond et dans la forme ? 163-27
. RSE, ESG, taxonomie : quelles conséquences pour le monde de l'expertise ? 165-21
Devoir d'information.
. Le — en matière environnementale 116-28
Ionisants. Les rayonnements — et la santé 126-50
Juge. Santé et environnement : Les difficultés pour le — 126-107
Litiges. Il y a de beaux jours en perspective pour les affaires d'environnement, les — et expertises afférentes 41-45
Métaboliques. Les perturbateurs — : des polluants à l'épreuve du pèse-personne et de la glycémie ! 126-32
Méthode d'évaluation contingente.
. La — (MEC), un outil à appliquer à l'expertise en matière environnementale 74-53
Mission.
. La future — de l'expert de justice en environnement 113-38
Nanoparticules. L'impact des — métalliques et organiques sur la santé 126-52
Neuroendocriniens. Les perturbateurs — 126-30
Particules. Les — atmosphériques fines et ultrafines anthropiques : facteur de risque cardiovasculaire et broncho-pulmonaire 126-41
Photovoltaïque. Orientations et enjeux pour le secteur — : programmation pluriannuelle de l'énergie, développement de l'autoconsommation et de l'autoproduction, et recyclage 123-34
. Désordres et litiges sur les installations de production —. 127-25
Reconnaissance. Pour une — officielle de l'expertise dans le domaine de l'environnement 43-44
Réflexion. — sur quelques nuisances 04-19
Règlementation.

. La — environnementale RE 2020 en France : un pas en avant pour un avenir durable 168-29
. Faire face aux défis de la conformité en construction gros plan sur la RE 2020 et la RT 2012 170-11
Sanitaire(s). Les difficultés de l'évaluation et de la preuve : le rôle des agences — (Santé et environnement) 126-93
. Les institutions de sécurité — au niveau national et européen 126-98
Santé. Nouveaux outils pour la prise en compte globale du lien environnement/— au service de l'expertise 48-60
. La santé — : prologue (numéro spécial) 126-06
. La santé — : l'expert, un funambule ou une pythie ? 126-08
. La santé — : épilogue (numéro spécial) 126-109
Scientifique
. Pourquoi l'inculture — des Français est un problème ? 139-32
Toxicologie. — : une évaluation multifactorielle au cas par cas 126-85
Toxicologique. L'absence de prévention ou l'incurie — 126-77
Zones à produire. Les — (V. JJ, 03, 01, 06) 48-18
COP
. La COP 23 : un bilan décevant 136-29

-, -, 01 **Air.**
Directive.
. Présentation de la — Seveso 147-27
Nuisances urbaines.
. Pollutions de l'air thermiques et chimiques, — 48-31

-, -, 02 **Eau.**
Eaux propres : ressources, captage, adduction, traitement, comptage
Eaux usées : traitement
Pollution.
. La — des eaux : quels constats ? Quels outils pour la caractériser ? 48-38
Boues.
. Questions autour du recyclage agricole des — des stations d'épuration urbaine 48-56
Garanties financières.
. Rapport de base et — : régime juridique et é laboration technique 116-43

-, -, 03 **Déchets - Economie circulaire.**
Industriels
Développement durable. Les outils du — ; la gestion des déchets toxiques 48-50
Urbains
Verre. recyclage du — ménager 27-33
Fioul. Récit d'un sinistre porteur de leçons hygiène, sécurité, environnement et qualité 117-37
Méthanisation
Focus sur l'expertise judiciaire en — 176-10

-, -, 04 **Protection de la nature, biodiversité, paysage.**
Généralités.
Problématiques expertales. Catastrophes naturelles. Quelles — ? 89-20
. Vous avez dit « catastrophes naturelles ? » 119-36
Montagne
Avalanches. L'appréciation du risque d' — en montagne et la responsabilité 43-32
Inondations
Prévention. La — des innondations 27-33
Nîmes. Les enseignements d'une catastrophe naturelle, — le 3 octobre 1988 38-29
Sismiques (V. ST, C, 00, 02)
. Risques cyconique et — dans la construction des bâtiments 145-19
. Les risques naturels majeurs dans les Antilles françaises 145-22
Parasismiques.
. Application des règles — 65-40
Cyclonique.
. Les dégâts post- — sur le bâtiment : le cas d'Erica en Nouvelle-Calédonie 146-33
Ouragans - Typhons
Guadeloupe, Martinique.
. Les catastrophes majeures dans les départements de — et — d'Amérique ; du mythe et du rêve à la réalité 45-43
. Mieux appréhender le fonctionnement des — 135-18
. La reconstruction des îles de Saint-Barthélemy et Sain-Martin après Irma 144-55
. La Quelques constats et enseignements sur les normes et la construction aux Antilles suie au passage de l'ouragan Irma à Saint-Martin en septembre 2017 149-43
Sécheresse (V. ST, C, 00, 02)
Sécheresse
Habitat. L'état de sécheresse exceptionnelle et ses conséquences sur l'— 75-54

-, -, 05 **Radioactivité.**

-, -, 06 **Risques technologiques.**
Failles. La recherche des — actives en France : Un exemple d'étude 173-27

-, -, 07 **Sites et sols pollués.**
Expertise. Les sites potentiellement pollués et l'— 25-38
Pollutions. — des sols et des nappes phréatiques — organique des sols et des eaux souterraines, 48-42
. Une nouvelle approche des investigations de terrain 53-38
La forensie environnementale ou la réponse aux questions QUI et QUAND en matière de — des sols et des eaux 89-37

-, -, 08 **Développement durable, responsabilité sociétale des entreprises.**

-, -, 09 **Ecotechnologies et écoconception, analyse du cycle de vie, écolabel.**

-, -, 10 **Management de l'environnement, audits, qualification.**

-, -, 11 **Territoire, cadre de vie, mobilité, transports.**

-, -, 12 **Gouvernance environnementale, concertation, médiation.**

-, -, 13 **Pollution bactériologique.**

ST, N **DIVERS**
Caraïbes.
. Expertise et coopération régionale en — 39-18
Marie Besnard.
. L'affaire — ou la mort de « l'expert mandarin » 38-17
Kennedy.
. L'affaire — (V. ST, D, 03, 06)
Chinoiseries.
. — expertales 27-39
Maison d'arrêt.
. L'examen des conditions de détention dans une — par un expert 85-34
Référé - Requête.
. La désignation d'un expert en — ou sur — entraine t-elle des particularités et lesquelles 40-40
. L'expert traducteur-interprète 68-41
Suisse. L'expert judiciaire en — 81-49
Parole. La parole en — 84-36

RP, 00 GÉNÉRALITÉS p. 40
Frontières
Lanceurs d'alerte
Norme NF X 50-110
Nouvelle chronique
Pesticides
Pratiques expertales
Principe de précaution
Sciences et technique
-, -, 01 Thèmes 2010

RP, A EXPERTISES p. 40
-, -, 00 Généralités
-, -, 01 Chartes
-, -, 02 Santé, environnement

RP, B PROTOCOLES / RÈGLEMENTATION / LEGISLATION p. 40
-, -, 01 Protocoles
-, -, 02 Législation
-, -, 03 Règlementation, normes

RP, C JURIDICTIONS p. 40
-, -, 01 France
-, -, 02 Europe
-, -, 03 International

RP, D AGENCES / INSTITUTS / OBSERVATOIRE p. 40
-, -, 01 Agence
-, -, 02 Institut
-, -, 03 Observatoire

RP, 00 GÉNÉRALITÉS .....
Action publique. À propos de l'–– 78-111
Conviction de l'expert. De la — à celle du décideur 98-43
Habilitation. — et management des experts reconnus 100-31
Lanceurs d'alerte. Les — et la loi 83-42
Nouvelle chronique. Les raisons d'une — 82-40
Nouvelles technologies. Les risques des — 100-75
Opinion publique. Le poids de l'–– 78-103
Pesticides. Emploi abusif de — 85-41
Principe de précaution. Ce que la grippe AH1N1 fait au — 89-47
. Le juge administratif et l'expertise publique : le défi du — 113-41
Sciences et techniques. Le réseau Droit, — 86-43
Thèmes 2010. Les –– choisis pour 2010 88-40

RP, A EXPERTISES .....
-, -, 00 Généralités
Autosaisine. Diligenter sa propre expertise ? L'— à l'anses : une marque d'indépendance 117-40
Controverse. Une approche informatisée de l'expertise en situation de — 100-42
Dérogation. Justesse, — et valeur d'une expertise 110-44
Entreprise. Expertise rime-t-elle avec — ? L'expertise managériale au coeur du processus décisionnel 100-61
Désindustrialisation et « droit souple » à la française. Quid des produits de construction sur le marché du BTP ? 133-25
Erreur d'expertise. — et erreur d'experts 95-44
Expertise publique. — : pourquoi développer la thèmatique ? 102-46
. Quelle — pour le XXIe siècle ? 100-59
Formation. La — aux controverses et à l'expertise scientifique 100-14
Fragilités. Les forces et — de l'expertise 100-102
Frontières. Les — de l'expertise 82-40
HDR (Habilitation à diriger des expertises). Prospective : l'— 106-41
Langue. Le traitement automatique de la - au service de l'expertise 93-35
Modèles. Les — de l'expertise 100-100
Pratiques expertales. Amélioration des — en expertise 83-39
Réflexion. Quelques impensés de la — sur l'expertise scientifique 100-96
Responsabilité. Droit, sciences et techniques, quelles — ? 96-37
Sémantique. Traitements — des documents de l'— : quelles possibilités ? 100-50
Société civile. La place de la — dans le processus d'expertise 100-91
Sociologie. La — politique de l'expertise 99-43
Traçabilité. La traçabilité : au-delà d'un outil de l'expert 133-19
Valorisation. — actuelle et future des expertises 100-46
Urgence. L'expertise en situation d'–– : le cas de l'expertise des risques sanitaires liés à l'influenza aviaire à l'Afssa 88-43
. L'expertis en — 100-93
Web 2.0. Expertise et — : vers de nouveaux modes d'expertise ? 100-39

-, -, 01 Chartes
Académie des sciences. Une charte, et un observatoire de l'expertise interacadémique. Les innovations expertes de l'—. 107-49
Nationale. La charte — de l'expertise scientifique et technique, une nouvelle action gouvernementale en faveur de la qualité de l'expertise publique 90-46
Bilan. La charte nationale de l'expertise scientifique : quel — ? 97-33
CNRS. La charte de l'expertise au —. Compétence, objectivité, transparence devoir d'alerte 102-33

-, -, 02 Santé, environnement
Alertes. Une commission nationale de la déontologie des alertes en matière de santé et d'environnement remplace le projet HAEA 105-50
Autorisations. La confiance dans les — nécessaires à l'expertise. 94-35
Laboratoires. L'expertise environnementale dans le contentieux administratif des — 92-34
Concertation. — environnementale : complexité, freins et leviers 118-38

RP, B PROTOCOLES / RÈGLEMENTS / LEGISLATIONS .....
-, -, 01 Protocoles
Kyoto. Observatoire du protocole de — , nouvelle figure de l'expertise 91-46
-, -, 02 Législation
Charte de l'expertise sanitaire. Une — voit le jour, approuvée par décret. Une nouvelle ère pour l'expertise publique 109-40
-, -, 03 Règlementation, normes
NF X 50-110. Vers une certification — des processus d'expertise ? 84-44
. La norme — « qualité en expertise » : situation actuelles et perspectives 92-36
. La future — « Exigences générales pour les services d'expertise ». 96-41
. Certification sur mesure pour l'Anses. Une première certification ISO 9001 inégrant la norme — 112-36
REACH. Le règlement — 105-46
Services d'expertise. La future norme européenne pour les —. Point sur les travaux en cours du Comité européen de normalisation 106-44

RP, C JURIDICTIONS .....
-, -, 01 France
-, -, 02 Europe
CEDH. La — et l'expertise dans les contentieux sanitaires et environnementaux, la protection d'un droit à l'environnement sain à l'oeuvre 93-39
-, -, 03 International
-, -, -, 01 Généralités
Experts/ Expertise. Les — et l'— devant les juridictions internationales 92-31
-, -, -, 02 TIDM
Experts/ Expertises. L'expertise devant le — 91-44

RP, D AGENCES / INSTITUTS / OBSERVATOIRE ....
-, -, 01 Agence
AFSSA. L'expertise officielle réalisée par les — : quelques réflexions prospectives à partir du cas de l'Afssa 87-41
. L'Anses met synergie l'— et l'AFSSET 94-40
Anses. Recrutement et évaluation des experts dans le cadre de l'— 100-35
BRGM. L'expertise scientifique et technique au — 103-36
EFSA. — : deux niveaux d'évaluation scientifique des risques alimentaires dans l'Union européenne 104-45
Inra. L'expertise collective scientifique institutionnelle à l'— 102-42
Inserm. L'expertise collective —. Une aide à la décision en santé publique. 101-51
-, -, 02 Institut
IRD. Les expertises collégiales —. Un instrument d'appui à la décision pour le développement des pays du Sud 103-39
-, -, 03 Observatoire

N°108 : le secret et son partage

ÉDITORIAL 3

GÉNÉRALITÉS 5

1. LE SECRET ET SON PARTAGE EN DROIT POSITIF 7

Dispositions communes
- Qualité du dépositaire 7
- Obligations et dérogations 8

Dispositions spécifiques 9

Affrontement de deux droits également protégés 24

2. LES CADRES JURIDIQUES DU PARTAGE 25

3. LE PARTAGE AUX FRONTIÈRES ET HORS DU CADRE LÉGAL 31

Évolution et Transgression 31

Témoignages d'acteurs du secret 33

SYNTHÈSE, RÉFLEXIONS, CONCLUSIONS 60

***

INFORMATIONS • Manifestations. Bilblio 64
NOTRE QUESTIONNAIRE D'ENQUÊTE • 51

- Santé (p.9)
- Médico-social (p.12)
- L'enfant (p.12)
- Lois bioéthiques (p.13)
- Tuteurs et curateurs (p.13)
- Ministre des cultes (p.13)
- Avocat (p.14)
- Notaire (p.24)
- Huissier de justice (p.15)
- Justice (p.15)
- Experts (p.16)
- Policiers (p.16)
- Gendarmes (p.16)
- Enseignants (p.17)
- Fonctionnaires (p.18)
- Assurance (p.18)
- Banques (p.19)
- Affaires (p.20)
- Expert-comptable (p.20)
- Com. aux comptes (p.20)
- Impôts (p.21)
- Secret-défense (p.22)
- Journalistes (p.22)

- Santé (p.29)
- Médico-social (p.29)
- Juges (p.29)
- Fonction publique (p.29)

- Médecin (p.33)
- Psychiatre (p.33)
- Pédopsychiatre (p.35)
- Psychologue (p.36)
- Éducateur spécialisé (p.37)
- Assistant social (p.38)
- Tuteurs et curateurs (p.39)
- Unafam (p.39)
- Ass. malades mentaux (p.40)
- Religieux (p.41)
- Avocat (p.42)
- Policiers (p.44)
- Gendarmes (p.44)
- Juge (p.45)
- Expert (p.45)
- Juré (p.45)
- Notaire (p.46)
- Huissier de justice (p.46)
- Enseignant (p.47)
- Journaliste (p.48)
- Commissaire aux comptes, expert-comptable (p.54)
- DRH (p.54)
- Médiateur (p.55)
- Regards extérieurs : sociologue, philosophe (p.56)

N°114 : le devoir d'information, de conseil et de mise en garde

© Zarja

ÉDITORIAL 3

REGARDS DE JURISTES 4

- Fondements textuels des obligations d'information. O. Leclerc & B. Peckels 4
- Jurisprudence : prémisses et évolutions. Me. Martin 8
- Les professionnels et la doctrine. C. Jamin 10
- La preuve du DI. Vigneau 12
- Le devoir d'information dans l'UE. S. Clavel 15

ASPECTS DU DI SELON SES DOMAINES 19

- Devoirs d'information et de conseil en art. G. Perrault 20
- L'assurance : plusieurs professionnels pour un DI. 24
- Les multiples facettes du devoir de conseiller de l'avocat. 25
- Les banques et l'octroi de crédit : du conseil à la mise en garde. 27
- Acte de bâtir et devoir de conseil : une arme pour les maîtres d'ouvrage ? J-M. Heisser-Vernet 28
- Le commerce et la distribution 31
- L'information environnementale 33
- Les DI des experts. 35
- Le DI de l'expert automobile et ses entraves. 36
- Experts-comptables et commissaires aux comptes. 37
- L'huissier de justice : un DI imposé par les juges 39
- Le DI de la chaîne des métiers de l'immobilier 40
- Le DI du prestataire informatique : les raisons de sa fin à venir. J-R. Lemaire & J. Heslaut 44
- Le notaire. 47
- Santé : un DI renforcé. 47
- DI des pouvoirs publics et organismes parapublics. 50
- Les associations de consommateurs et usagers à l'avant-garde du manquement au DI. 50

AUTRES REGARDS 52

- L'information sur le droit applicable : obligation ou précaution d'informer ? H. Colombet 52
- Le devoir d'information des travailleurs à l'égard des salariés. B. Dabosville . . . 56
- Le devoir d'information du travailleur en matière de santé publique et d'environnement. M. Dupisson-Guihéneuf 60

N°121 : L'expertise d'aujourd'hui et de demain, en Europe

EXPERTS

ÉDITION NATIONALE

SOMMAIRE

PROLOGUE. 4

1. AUJOURD'HUI. ETAT DES LIEUX 5

1.1. EXPERTISES ET EXPERTS DE JUSTICE EN EUROPE

1.1.1. *LES PROCEDURES EN COURS DANS L'UNION EUROPEENE*

- EXISTE-T-IL UN DROIT DE L'EXPERTISE ET DES RÈGLES COMMUNES DANS L'UE ?
  Quelles expertises de justice en Europe ? T. Cozzuto 6

- COMPARATIF DES PRATIQUES EN VIGUEUR SELON LES DROITS NATIONAUX
  Expertises et experts de justice en France. M. Tauvern 9
  Le rôle des experts dans le système judiciaire allemand. J. Kindel 11
  Expertises et prestation de l'expert en Italie. C. Bianchetti 15
  Expertises et prestation de l'expert en Espagne. M. Cirellana 19
  Les expertises phonétiques dans la procédure judiciaire en Angleterre. A. Hirsun . . 22

1.1.2. *LES INSTITUTIONS DE TUTELLE*

- SUPRA-ÉTATIQUES
  La justice au niveau de l'Union européenne. L. Salazar 25
  Le CEPEJ et ses conseils aux experts judiciaires. A. Nuée 28

- ÉTATIQUES
  Les institutions de "tutelle" de l'expert. P. Jacquemin 32

1.1.3. *LES INSTITUTIONS "CITOYENNES"*
  L'EEEI, une institution citoyenne et européenne. J.-R. Lemaire 35

1.1.4. *LES EXPERTISES TRANSNATIONALES, GÉNÉRATRICES DE PROCÉDURES COMMUNES*
  Les expertises transnationales B. Dechayes. 38

1.2. LES EXPERTISES ET LES EXPERTS PRIVES EN EUROPE

1.2.1. *AU SEIN DES ETATS DE L'UNION*

1.2.1.1. LES PROCÉDURES

- LES EXPERTISES D'ASSURANCE
  Les expertises d'assurance en France. X. Loulouz. 41

N°121 : L'expertise d'aujourd'hui et de demain, en Europe

ÉDITION NATIONALE

SOMMAIRE

Les expertises d'assurance en Espagne. J. Vidal Escrig. 42
Les expertises d'assurance en Angleterre. R. Kastner 44
Les expertises d'assurance en Allemagne. I. Uradl. 46

- LES EXPERTISES PRIVEES 47
- LES EXPERTISES D'ENTREPRISE
Les expertises d'entreprise en Europe. C. Jeanpierre 47

1.2.1.1. LES EXPERTS 49

1.2.2. *EXPERTISES ET EXPERTS PRIVÉS AU SEIN DE L'UNION EUROPÉENNE*
- DES REGROUPEMENTS DE SOCIÉTÉS D'ASSUREURS OU DE MUTUALISTES
Insurance Europe, un acteur important de l'assurance en Europe 50

- DES REGROUPEMENTS D'EXPERTS
Les médecins experts conseil dans l'Union européenne. P.-H. Martre & J.-P. Tricot . 52
Les experts automobile dans l'Union européenne. J. C. Gillot 54
Les experts d'assurance dans l'Union européenne. Christophe Fournial & Y. Legaux 55
Les experts traducteurs-interprètes dans l'Union européenne. C. Metzler Kremer . . 56

1.3. EXPERTISES PUBLIQUES EN EUROPE
Les expertises en évaluation des risques sanitaires liés à l'alimentation. S. Loizel & P. Sauvier 59

1.4. GROUPES OU COMITÉS D'EXPERTS AU SEIN DES INSTANCES SUPRANATIONALES
L'Union européenne et le Conseil de l'Europe. 62

2. DEMAIN. *RÉFLEXIONS ET PROSPECTIVES* 64

2.1. INTERVIEW DE JEAN-PAUL DE LEVOYE
"Les intérêts nationaux qui priment en Europe deviennent des égoïsmes" 66

2.2. QUEL AVENIR POUR L'EXPERTISE JUDICIAIRE EN EUROPE ?
Des travaux entrepris pour aboutir à une procédure européenne de l'expertise. P. Grandjean 67

2.3. L'ORGANISATION DES EXPERTS JUDICIAIRES EN EUROPE
Faut-il une fédération des experts de justice en Europe ? D. Faury 71

2.4. LES NORMES EUROPÉENNES
2015, année de publication de la future norme européenne pour les services d'expertise ? P. Huver. 73

2.5. UNE NOUVELLE FIGURE DE L'EXPERT EUROPÉEN ?
La protection de l'expert de justice, un impératif d'ordre public européen. P. de Fontbressin. 77

2.6. L'AVENIR DES MODES ALTERNATIFS DE RÈGLEMENT DES CONFLITS DANS L'UNION EUROPÉENNE
Les MARC en France et dans l'Union européenne. M. El Kaim 79

ÉPILOGUE. 83

INFORMATIONS 84

- Manifestations futures 84

N°126 : Santé et environnement

EXPERTS

SOMMAIRE

1. ÉDITORIAL. B. Peckels. 5

2. PROLOGUE. C. Lepage 6

3. MISE EN PERSPECTIVE ET CONCEPTUALISATION : L'EXPERT, UN FUNAMBULE OU UNE PYTHIE ? Y. Dupont 8

4. LA SANTÉ 10

4.1. L'état de bonne santé. B. Peckels. 11

4.2. Les pathologies environnementales. 13

4.2.1. Présentation. J. Spiroux de Vendômois 13

4.2.2. Les pathologies d'origine biologique 16
- Les maladies infectieuses émergentes ou réémergentes. J.-P. Lavigne & A. Sotto. . . 16
- Les causes infectieuses des cancers en 2016. L. Bestit 19
- La résistance aux antibiotiques. J.-P. Lavigne & A. Sotto 20
- Les infections nosocomiales aux soins. Ph. Berthelot 23

4.2.3. Les pathologies d'origine chimique 26
- Les perturbateurs endocriniens environnementaux pendant la vie fœtale : quelles conséquences pour l'enfant ? C. Sultan, L. Gaspari, N. Kalfa & F. Paris . . . 26
- Les perturbateurs neuroendocriniens. J. B. Fini et B. Demeneix 30
- Les perturbateurs métaboliques : des polluants à l'épreuve du pèse-personne et de la glycémie ? G. Nalbone 37
- Polluants environnementaux et cancers. J.-P. Bourdineaud 34
- L'épigénétique : expression des gènes et environnement. C. Vélot 38

4.2.4. Les pathologies d'origine physique 41
- Les particules atmosphériques fines et ultrafines anthropiques : facteur de risque cardiovasculaire et bronchopulmonaire. G. Nalbone. 41
- L'ouïe, un sens précieux à préserver de son ennemi, le bruit. P. Hoellet 43
- Une remise en cause de l'expertise de l'audition par l'audiométrie. G. Andéol 45
- La lumière sur le risque environnemental lié aux diodes électroluminescentes. S. Buffat & J. Plantier 47
- Les rayonnements ionisants et la santé. M. Bourguignon 50
- L'impact des nanoparticules métalliques et organiques sur la santé. J.-P. Bourdineaud. 52
- Le changement climatique et ses impacts sur la santé. M. Cucchi. 60

N°126 : Santé et environnement

SOMMAIRE

◆ 4.2.5. Les pathologies d'origine socio-anthropologique. 64
- La santé environnementale :
vers un nouveau paradigme en toxicologie ? F. Lemarchand 64
- L'économie des impacts sanitaires des dommages environnementaux :
intérêts et limites. J. Gadrey 67
- Environnement professionnel et santé :
de la connaissance à la reconnaissance des risques et de leurs effets. J.-F. Caillard . 69
- Les déterminants sociaux des maladies mentales. A. Tortelli & N. Skurnik 71
- Alerte et déontologie de l'expertise. C. Vélut 74

◆ 4.2.6. Soins et Prévention. 77
- Le soin ! J. Spiroux de Vendômois 77
- L'absence de prévention ou l'incurie toxicologique. J. Spiroux de Vendômois 77

5. LES DIFFICULTÉS SPÉCIFIQUES DE L'ÉVALUATION ET DE LA PREUVE 81

5.0. Introduction. J.-L. Sévêque 82

5.1. Bases scientifiques de l'expertise de santé environnementale. 84

◆ 5.1.1. Bactériologie, chimie, physique : quelle preuve pour quelle causalité ? É. Bronquet 84

◆ 5.1.2. Toxicologie : une évaluation multifactorielle au cas par cas. S. Pinay 85

5.2. Règles d'évaluation et d'expertise. 87

◆ 5.2.1. Les missions. F. Gallion. 87

◆ 5.2.2. Le point de vue de l'expert public. G. Arnold 88

◆ 5.2.3. Le point de vue de l'expert judiciaire en environnement. P. Eberentz 90

◆ 5.2.4. Le point de vue de l'avocat. C. Le Roy-Gleizes & M.-L. Vergnerie. 92

5.3. Les difficultés de l'évaluation et de la preuve. 93

◆ 5.3.1. Le rôle des agences sanitaires. D. Gurriveri 93

◆ 5.3.2. Les lanceurs d'alerte en matière sanitaire et environnementale. L. Romanet . . . 95

6. UN DROIT À CONSTRUIRE 97

6.1. Les institutions de sécurité sanitaire au niveau national et européen. C. Huglo 98

6.2. Réflexion prospective sur la santé environnementale à partir de l'exemple
des perturbateurs endocriniens. D. Pavarini 102

6.3. Les difficultés pour le juge. J. Valentin 107

7. ÉPILOGUE. C. Lepage 109

GLOSSAIRE. 110

❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖

INFORMATIONS

- Manifestations futures. Erratum. 112

Sommaire

JP[1] JP. DE L'EXPERTISE ..... p. 54

- JP[1]-1 PROCÉDURE
  - JP[1]-1.1. CIVILE, SOCIALE, COMMERCIALE
  - JP[1]-1.2. ADMINISTRATIVE
  - JP[1]-1.3. PÉNALE
  - JP[1]-1.4.EUROPÉENNE
- JP[1]-2 RESPONSABILITÉ DE L'EXPERT (HORS PROCÉDURE)
  - JP[1]-2.1. CIVILE, SOCIALE, COMMERCIALE
  - JP[1]-2.2. ADMINISTRATIVE
  - JP[1]-2.3. PÉNALE
  - JP[1]-2.4. EUROPÉENNE

Mots clés utlisés dans la rubrique JP [1]

Arbitrage	Plainte	Liste	Procédure
Audience	Déontologie	Médiation	Protection de l'expert
Audition	Dépens	Mesure d'instruction	Provision
Assur*	Désignation	Mesures inopinées	Radiation / Réinscription
Avis technique	Dire	Mission	Rapport
Caducité	Egalité des armes	Motif légitime/ non légitime	Recours
Collège d'experts	Expertise «In futurum»	Nomenclature	Récusation
Co-expert	Expertise amiable	Notification	Remplacement
Compétence	Expertise étrangère	Notification postale	Rémunération/ taxation
Conciliation	Expertise privée	Nullité	Responsabilité
Consignation	Examen technique	Opération d'expertise	Sachant
Contradictoire	Expertise médicale	Opposabilité/ inopposabilité	Sapiteur
Cour d'Assise	Extension	Pénal	Scéllés
Délai	Honoraires	Pièces, éléments de preuve	Secret
Débats (au procés)	Illégalité	Pouvoir du juge	Serment
Demmande d'expertise	Impartialité	Pré-rapport	Tarification
Demande de révision	In futurum	Prescription	
Déposition	Indépendance		
Droit interne	Internet		
Dénonciation /	Investigation		
	Législation		

JP[2] JP. DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES (HORS EXPERTISE) ..... p. 65

- JP[2]-1 GÉNÉRALITÉS, DISPOSITIONS COMMUNES
- JP[2]-2 PAR DOMAINE D'ACTIVITÉ
  - JP[2]-2.A. ACTIVITÉS ARTISTIQUES ET CULTURELLES COMMUNICATIONS, MÉDIAS
  - JP[2]-2.B. AGRICULTURE, AGRO-ALIMENTAIRE ANIMAUX, EAUX ET FORÊTS
  - JP[2]-2.C. BÂTIMENT
  - JP[2]-2.D. CRIMINALISTIQUE
  - JP[2]-2.E. ÉCONOMIE
  - JP[2]-2.F. ENVIRONNEMENT
  - JP[2]-2.H. IMMOBILIER
  - JP[2]-2.I. INDUSTRIE, PRODUITS INDUSTRIELS
  - JP[2]-2.J. SANTÉ
  - JP[2]-2.K. SPORTS, LOISIRS
  - JP[2]-2.L. TRADUCTEURS, INTERPRÈTES
  - JP[2]-2.M. TRAVAUX PUBLICS
  - JP[2]-2.N. DIVERS
  - JP[2]-2.O. PROFESSIONS DU DROIT
    - JP[2]-2.(A—O).1 CIVILE, SOCIALE, COMMERCIALE
      - JP[2]-2.(A—O).1.1. RESPONSABILITÉ :
        - R.C. PROFESSIONNELLE
        - R.C. EXPLOITATION
        - R.C. PRODUIT
      - JP[2]-2.(A—O).1.2. CONTRATS
      - JP[2]-2.(A—O).1.3. STATUTS - DÉONTOLOGIE
    - JP[2]-2.(A—O).2 ADMINISTRATIVE
    - JP[2]-2.(A—O).3 PÉNALE
    - JP[2]-2.(A—O).4 EUROPÉENNE

JP[3] JP. DU DROIT ET MATIÈRES DU DROIT ..... p. 75

-, 01 Administratif
-, 02 Affaires (V. Commercial - JJ, A, 05, 08)
-, 03 Assurances
-, 04 Civil
-, 05 Commercial
-, 06 Construction
-, 07 Douanes
-, 08 Environnement
-, 09 Européen (V. juridictions JJ, G, 02, 02)
-, 10 Fiscal
-, 10' Histoire et philosophie du droit
-, 11 Homme
-, 12 Informatique et nouvelles technologies
-, 13 Médical (V. ST, J, 01 ou 06 ou 07)
-, 14 Pénal (Crimes et Délits contre : CDc/)
-, 15 Processuel (V. JJ, D)
-, 16 Propriété intellectuelle (ou Droits d'auteurs)
-, 17 Rural (V. Mutualité agricole, JJ, A, 18, 01)
-, 18 Social
-, 19 Sports
-, 20 Transports
-, 20' Travail
-, 21 Urbanisme

JP[4] JP. DES PROBLÈMES CONTEMPORAINS

JP[1] JP. DE L'EXPERTISE

■ JP[1]-1 PROCÉDURE

❐ JP[1]-1.1. CIVILE, SOCIALE, COMMERCIALE

Acte interruptif

Prescription
Demande d'extension de mission (non)
97-35

Arbitrage

Annulation
. Annulation de la sentence arbitrale, effet.La cour d'appel en l'absence de demande des parties statue sur le fond. Nullité (oui)
65-45

Clause compromissoire
. Pour l'examen au fond (oui),
Référé pour mesures provisoires ou conservatoires (oui)
56-46
Mission.
. Interprétation de la mission. Possibilité pour les arbitres (oui)
Annulation (non). Pourvoi rejeté
65-45

Audition

Mineur

97-35

Assurance

Acte interruptif
. Article L.114-1 du Code des assurances (oui) / Changement d'expert (oui) / Provision complémentaire (non).
98-53
. Article L.114-1 du Code des assurances (oui) / Changement d'expert (oui) / Provision complémentaire (non).
98-53Assistance
. Assistance à expertise
54-37Délai pour agir
. 2 ans (C. des Ass. art. 114-2)
. Caractère limitatif des actes interruptifs
44-52
Garantie décennale
. Délai, Expertise judiciaire (oui)
58-46
Garantie dommage ouvrage
. Respect de la forme prévue par la loi
83-49
Opposabilité
. L'assistance d'un exp. de la Cie aux opérations, sous réserves, n'engage pas la garantie
45-52Participation à l'expertise avant acquiescement du jugement avant dire droit
45-52Prescription
. Action engagée assureur-assuré
103-45
Primauté
. Droit conventionnel
49-51

Caducité

Non consignation
. Relevé passible par le juge de la mise en état.
45-50
Réglementation du travail
. Comité d'hygiène et de sécurité du travail, Désignation d'expert, Délai, Caducité (oui)
58-46

CHSCT
(Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail)

Demande d'expertise
. Rapport intégral / Non présentation / Nouveau recours à l'expertise
104-51
Industrie Pharmaceutique
. Droit de recourir à une expertise
106-46
Notion de risque
. Recours à l'expertise / Droit pour le CHSCT / Notion de risque
104-52
RATP
. Toxicomanie / Campagne de lutte Tests salivaires pratiqués / Contre-expertise
103-44
Risque grave caractérisé
. Demande fondée sur risque grave, actuel et objectivable
97-35
. Incidence de précédentes expertises (non)
101-40
SNCF
. 1re affaire : Recours à l'expertise / Délai de contestation / Opposition
103-44
. 2e affaire : Recours à l'expertise / Opposition / Délai de saisine / Non-respect / Juge des référés
103-44
. 3e affaire : Recours à l'expertise / Annulation
103-44
. 4e affaire : Délibération désignant une expertise / Employeur / Délai de recours / Délai raisonnable
103-44
Valeur juridique d'une circulaire
. Interprétation de la législation
105-54

Compétence

Nécessité
. Nécessité de choisir un expert compétent / litige sécurité sociale
70-68

Consignation

Absence
. Absence de consignation dans délai fixé / prorogation du délai du contrôle / caducité (non) / incompétence (non) / motif légitime
73-50
Défaut de consignation de provision d'expertise, conséquence
82-48

Constitution

Question prioritaire de constitutionnalité
. Parties sans avocat / Questions posées à l'expert / Modifications / Impossibilité
106-46

Contradictoire

Accident de travail
. Non-respect du contradictoire / Caisse primaire d'assurance-maladie / Rapport d'expertise / Non communication
103-44

Acte matériel préparatoire
. Saisie de document / Non violation du contradictoire
90-51

Arbitrage
. Communication de pièces dans un arbitrage / Obligation (oui)
62-42

Caducité
. Caducité / relevé / nécessité pour le juge de respecter le principe du contradictoire
76-58

Communication
. Communication du rapport d'expertise / tutelle / droit au procès équitable / CEDH
75-62Contentieux Sécurité sociale
.Convocation des parties / Nécessité / Nullité du rapport (oui)
71-46Contradictoire
. Contradictoire / convocation irrégulière / nullité du rapport / cassation (oui)
76-58
Convocation
.Convocations incomplètes, respect (non)
53-44.Absence de convocation de l'avocat d'une partie et d'envoi du rapport d'expertise, annulation d'expertise (oui)
46-49.Absence de convocation des parties, report aléatoire non Respect du contractoire. Annulation du rapport (oui)
46-49
.Absence de convocation des parties, Nullité du rapport (oui)
55-45
. Convocation / Formalisme / Preuve / Nullité du rapport (oui)
60-47
Délai
.Demande par l'expert de documents / Délai pour faire parvenir des observations / Respect du contradictoire (oui)
64-44

.Délai convocation trop bref / atteinte au contradictoire / nullité de l'expertise
73-50

Dire
. Dire non annexé au rapport / absence de contestation de sa communication régulière et de sa discussion contradictoire / rejet du rapport (non)
96-44
. Date limite de dépôt / Envoi par télécopie et par courrier / Preuve de réception (non) / Prise en compte (non)
102-47
Expertise comptable
. Procédure collective, Nécessité du contradictoire (oui)
59-47
Expertise SS
.Transmission rapport (oui)
51-38
Inobservation
.Sanction / Nullité du rapport (oui) / Absence de rémunération (oui)
102-48Inopossabilité
.Sachant non dans la cause, rapport inopposable, cassation
90-51
.Sachant non dans la cause, rapport inopposable, cassation
90-51

Investigation
. Soumission des résultats aux parties ? / vérification par le juge de la communication de résultats (non)/ respect contradictoire (oui)
96-44
Juridictions
Le respect du contradictoire passe aussi par les juridictions elles-mêmes
82-48
Mesure hors présence des parties
. Non-communication aux parties avant le dépôt du rapport / Non-respect du contradictoire / Nullité du rapport (oui)
71-46Méthode d'évaluation réfutée
. Demandeurs non informés/ Violation (oui)
95-48Nécessité de communiquer un rapport
. Inopposabilité
60-47Non respect
.Entreprise appelée en garantie non représentée aux opérations d'expertise/ expertise inopposable
92-45
.Annulation du rapport (oui), Suppression de La rémunération (oui)
47-23.Nullité du rapport (oui)
48-64
.Annulation du rapport (oui)
56-46.Annulation du rapport (oui)
55-45
.par l'assuré de la procédure d'indemnisation / Rejet du pourvoi
72-66
. Rapport d'expertise non contradictoire établissant un préjudice professionnel, rejet par la Cour d'appel – cassation
87-47
. Rapport opposable (non)
95-48
. Conclusions du technicien consulté, parties non informées, nullité du rapport (oui)
91-48Opposable
. L'assureur du sous-traitant partie à expertise
44-53
. Absence de discussion avec les parties des Résultats de laboratoire
48-64
.Opposabilité / Opérations d'expertise / Personne morale / Convocation aux opérations d'expert (non)
62-42

.Opposabilité du rapport aux seules parties présentes à l'instance
70-68

Partie représentée
.Absence de violation (oui)
71-46

Principe
.Principe général contradictoire / Dans un arrêt de principe, la 2e chambre de la Cour de cassation réaffirme le principe du contradictoire et même des conclusions et pièces de dernière minute.
63-51

.Principe général contradictoire / communication de pièces
63-51

Procédure
. Non-respect / Annulation du rapport (oui)
60-47
Procédure collective
. Expertise comptable, Contradictoire (oui)
58-47
.58-47
Rapport
.Rapport préliminaire / absence de communication aux parties
63-51

.Rapport du sapiteur non communiqué aux parties avant le dépôt du rapport / Nullité de l'expertise (oui)
Jurisdata 2004-239987
64-44
.Nécessité d'un débat sur les investigations techniques de l'expert – nullité du rapport (oui)
65-45

Rapport non communiqué, Nullité (oui)
. 88-47Récusation d'expert
.Connaissance préalable du dossier en tant que sapiteur / motif de récusation (non)
76-58
Redressement ou liquidation judiciaire
.Opposabilité de l'expertise requise par Juge Commissaire même non contradictoire
45-51
Rémunération
.Rémunération du médiateur / travail d'expert mais confidentiel / juste rémunération sans rapport avec l'issue de la médiation
76-58
Respect (oui)
.52-37
Respect du contradictoire
.Opposabilité du rapport d'expertise (non)
67-42Sachants
.Opposabilité aux sachants intervenus aux opérations d'expertise comme sachants et non comme parties (non)
65-46

Sapiteur
. Contradictoire / Expertise amiable / Application art 16 et 160 du NCPC
61-38
Violation
.Non-annexion au rapport d'expertise des observations d'une partie / Irrégularité du rapport (non)
72-66
.Absence de communication aux parties de résultat d'investigations techniques / Nullité du rapport (oui)
72-66
.Rapport privé - communication aux parties (non), nullité
90-51

Contentieux administratif

Tempête « Xynthia »
. Excès de pouvoir/ Expertise
CE/ sous sec. 10 et 9/ n°367101/ 2015-06-01
123-43

Contre expertise

Analyses et investigations insuffisantes
. contre-expertise (oui)
96-44

Convocation

Contestation (oui)
. Vérification (oui) / Sursis à statuer dans cette attente
98-53

Demande d'expertise

Motivation (non)
.Désordres/ Invocation d'un effet interruptif / Prescription décennale / Rejet
95-48
Succession
. Opposition (non), Renonciation à l'appel (non)
97-36

Dépens

Charge des frais de l'expertise
.Jugement rendu avant dépôt du rapport de l'expert / Obligation pour le juge de déterminer la partie devant supporter les frais de l'expertise
69-56

Désignation

Acte authentique
. Contestation / Inscription de faux / Référé préventif (non)
61-39
Appel
.Désignation en référé sans objet
44-52
Art 145 du NCPC
.Limite de son utilisation / Espionnage d'un concurrent (non)
68-52
Avant dire droit
.Recours irrecevable
44-51
Comité d'établissement
. Droit du travail : possibilité pour le comité d'établissement de demander une expertise comptable : caractère excessif (oui) / Annulation de la délibération
72-67
Compétence du juge
. Art. 145 NCPC / Évaluer les biens de la succession / Validité (oui)
72-67
Contentieux SS
. Appréciation de la cour d'appel / Éléments nouveaux
60-47
D'un autre expert
.Nouvelle demande en référé impossible si expertise en cours
45-51
.Nouvel expert / Cour d'appel / Possibilité (non)
62-42

Evaluation parts sociales
. Actualisation rapport par le même (oui) / TGI : défaut des parties
95-48
Expert
. Un seul expert et non d'un collège / pouvoir discrétionnaire (oui)
70-69
. Désignation d'un expert par le CHSCT / Question qui ne figurait pas à l'ordre du jour
79-60
Expertise amiable
. Transaction / Expertise médicale judiciaire / Refus
61-38
Hors liste
. Choix motivé (oui) / Validation (oui)
95-48
Interruption
. Interruption de prescription décennale /

Assureurs non mis en cause (non)
62-42
Juge des référés
. Avant procédure au fond, validité (oui)
49-50
Mediator
. Responsabilité/ Expertise
CCass/civ 2/ n°14-13.406,895/ 2015-06-04
123-43
Nouvelle expertise
. Demande / Droit (oui)
61-39
Référé expertise
.Bref délai, interruption (oui)
52-37Remise en cause
.Seulement par le premier Président. Appel irrecevable
45-51
Renonciation
.À se prévaloir de la prescription (oui)
55-45

Egalité des armes

Rapport d'expertise amiable
.Fondement exclusif de la décision, égalité des armes (non), cassation
90-51

Expert

Remplacement
. Apprécié au regard d'un comortement d'une partie (oui) /
ou de son conseil (non)94-42

Expertise

Délai
.Délai de garantie / Interruption du délai de garantie /
Nouveaux désordres / Nouvelle expertise
62-44
Examen d'expertise
. Rapport d'expertise ignoré par la cour d'appel, violation des
articles 455 et 563 CPC, nullité de l'arrêt
87-46
Contrôle de l'expertise
.Contrôle de l'expertise. La Cour d'appel qui a ordonné la mission
reste seule compétente
77-74
Demande d'expertise
.Immobilier, Parasites, vendeur condamné,
Demande d'expertise (vendeur), Rejet
90-52
. Immobilier, Art 145, Surélévation, Motif légitime (non), rejet
90-51
.Demande d'une nouvelle expertise par le comité d'entreprise /
Appréciation souveraine de la Cour d'appel / Rejet du pourvoi
81-52
. Demande d'expertise / Refus de la Cour d'appel
81-52
Expertise génétique / Possession d'état et décision judiciaire
antérieure justifiant le rejet de la demande d'expertise génétique
81-52
.Rejet de demande d'expertise, conséquence
82-48
Succession, partage, application article 145 du Code de procédure
civile, droit à l'expertise
82-48Élément d'appréciation
. 94-42
Évaluation forfaitaire du préjudice
. Valeur probante du rapport d'expertise
83-48
Impartialité
. Appartenance à même association professionnelle que partie
concernée (oui)
96-45
Intêret légitime
. Intervention volontaire puis demande d'interruption / Viole articles 31 et
122 du Code de procédure civile.
94-42
Rapport
. Importance du rapport d'expertise et des précisions données par
l'expert / Testament olographe / Assistance d'un tiers / Nullité
79-60.Importance de l'expertise / Pension d'invalidité / Assistance d'une
tierce personne 79-60Filiation
. Expertise sanguine / Recherche de paternité / Compétence du juge
de la mise en état
79-61
. Recherche de paternité, expertise génétique,
refus de se soumettre, dommages et intérêts à la partie adverse
86-49
Expertise génétique de droit
. Possession d'état et décision judiciaire antérieure justifiant le rejet de la
demande d'expertise génétique (non)
81-52

Expertise amiable

Contradictoire
. Contradictoire : recevabilité aux débats (oui)
70-69
. Non contradictoire / Valeur juridique
105-53
Incendie
. Incendie / application du contrat / valeur à neuf (oui)
75-62Juge du fond
.Apprécie souverainement les caractères contradictoire
et objectif d'un rapport d'expertise.
69-57
Participation, Acte interruptif (non)
. 88-47
Possibilité
.Possibilité pour le juge de retenir les termes
d'une expertise amiable
68-52
Rapport
.Versé valablement aux débats, Rejet par la CA, Cassation (oui)
90-52
.Rapport d'expertise judiciaire déposé / rapport technique
d'un tiers / rapport soumis à la libre discussion des parties /
rapport contradictoire (oui).
69-56
Valeur probante
. Assurance / Indemnité / Assemblée plénière
105-53
rapport versé aux débats (oui)
. Opposabilité (oui)
PARIS/CC/CIV 1/N°10-14232/2011-03-17/JD 2011-00388497-36

Expertise étrangère

Transmission à une justice étrangère
.Motif légitime (non) / Rejet 95-48

Expertise In Futurum

Clause de conciliation préalable
. Application à l'action en référé (non) / recevabilité de la demande
d'exper tise in futurum (oui) application à l'action en référé (non) /
recevabilité de la demande d'expertise in futurum (oui)
96-44
Consécration
. Opposition art. 146 CPC (Non)
97-36
Demande
.Transmission à une justice étrangère de prélèvements opérés en France
en vue d'expertise d'empreintes génétiques (ADN), ordonnance
sur requête, rejet de la demande de rétractation, (oui)
77-74
Motif légitime (non)
. Expertise vouée à l'échec (oui).
97-36

Expertise médicale

CPAM
. Refus de prise en charge/ Article L. 141-1 du Code de la sécurité sociale/
pourvoi immédiat (oui)/ Opposabilité (non)
96-44
Contestation
. Curatrice d'un majeur / Curateur ad hoc désigné
104-51
Erreur de droit de la CA d'appel (oui)
.Aggravation handicap du patient, faute, responsabilité centre hospitalier
(oui), rejet demande d'expertise (oui)
95-49

Charte de l'expertise
. Conflit d'intérêts de l'expert
CE/ss sec. 1 et 6/ 2015-02-24/ n° 370432
120-43

Expertise privée

Arbitrage, Compromis
.Compromis, validité (oui)
46-49
Assurance
.Dommages ouvrage / Communication préalable
du rapport de l'expert
71-47
.Appel en garantie de l'assureur / Recevable avant forclusion décennale
97-36
.Activités libérales (oui)
94-42
Caractère contradictoire
.Rejet des débats par la cour d'appel / Cassation
68-52
Collaborateur
.Constatations recevables. Aucune procédure imposée
44-51
Contradictoire
. (oui)
59-47
Mission mal exécutée.Responsabilité contractuelle (oui)
51-38

Opposabilité
. Opposabilité dans le cadre d'une expertise judiciaire, (non)
54-37
Pièce à verser aux débats
. (oui) - 4 arrêts :
59-47
Prévue contractuellement
. Domaine de référé (refus)
56-46Prise en compte
. Nouvelle expertise judiciaire
56-46
Rapport
. Élément de preuve (oui) / Non contradictoire / Sérieux / Versé aux débats
95-49
Valeur probatoire
.Communication aux parties
58-47

Honoraires

Assurances
. Assurances de dommages / Catastrophe naturelle /
Loi du 13-7-1982 / Exclusion des dommages immatériels
63-52
Expertise CHSCT
Contestation / Appréciation par le juge (oui)
97-36
Frais
. Complément de provision d'expertise / Frais d'expertise /
Diligences exceptionnelles
63-51
Procédure
. Paiement par le Trésor public / procédure collective (non)
63-52

Illégalité

Juridiction administrative
.Illégalité d'une clause type règlementaire / opposabilité
au juge civil / droits acquis / garantie de l'assureur.
69-57

Impartialité

Comportement d'une partie ignorée de la cour (oui)
. Sujet non soumis aux débats de l'expertise/ expertise sérieuse (oui)
96-45
Juge de l'exequatur
.Appréciation de l'impartialité de l'expert (non)
71-47
Médecin expert ayant précédemment donné des soins au patient
.Validité de l'expertise (oui)
71-47
Nullité
. Nullité du rapport (oui) / Absence de rémunération (oui)
102-48
Récusation
. Impartialité objective / Convention européenne des Droits
de l'Homme (Art.§1)
106-48

Indépendance

Expert
.Contrefaçon logiciel, saisie, assistance par expert
indépendant des parties (oui)
50-39
. Saisie en matière de
brevet / Huissier assisté d'un expert préposé
de la requérante, nullité (oui)
64-44
Médecin
.Procès équitable / Convention européenne des droits
de l'homme / Partialité / Nullité (oui) / Deux décisions :
60-48
Saisie contrefaçon
.Assistance de l'huissier par un expert /
Nécessité d'un expert indépendant
67-42
Tribunal arbitral
.Tiers expert ayant eu des liens de subordination
vis-à-vis d'une des parties / Cassation (oui)
67-43

Inscription

Liste nationale et par cour d'appel
. Cessation d'activité professionnelle
CC / Civ. 2 / 2015-06-25 / n°15-60.088, 1088
122-39
Garanties d'indépendance
.Inscription / Liste nationale et par cour d'appel
CC / Civ. 2 / 2015-06-04 / n° 15-60.080
122-39

Internet

Mission
.Difficulté filtrage et prévention
49-50

InstructionTémoin assisté

.Demandes / Recevabilité (non)
102-47

InvestigationComplémentaires

.Par l'expert (oui)
51-38Filiation
.Primauté de l'examen génétique (oui)
50-38Expertise biologique
.Nécessité (oui)
48-64
Vérification questionnaire Méd. d'Ass. :
.Secret médical non opposable
42-55

Liste

Absence
.Absence de dépôt de dossier / refus de réinscription/ validité (oui)
74-58
Annulation
.Demande d'annulation sur la forme (oui)
74-58
Cour d'appel
.Refus inscription/ Traducteur / Sursis à statuer (CJCE)
89-50
Décision
.Nécessité pour l'assemblée générale de la cour d'appel
de motiver sa décision d'inscription (non)
65-46
Émission
.Émission d'un avis incomplet (validité oui)
74-59
Expert
.Non inscription, nullité (oui)
50-39
Indication d'ordre légal
.Indication d'ordre légal donnée par notification du PG de la CC/
motif de recours (non)
74-59
Inscription
.Enquêteur social/ incompatibilité avec mandataire judiciaire (non)
93-41
.Assemblée générale de la Cour d'appel / Pouvoir souverain
d'appréciation / Pas de nécessité de motiver la décision
68-53
.La mise en œuvre de la loi du 11-2-2004 donne lieu à un contentieux
important en suite de décisions de rejet d'inscription ou de refus
de réinscription pris par les assemblées plénières de cour d'appel.
70-69
.Rejet / Communication de la décision au postulant (oui)
71-47
.Inscrit sur liste nationale/ inscription sur liste Cour d'appel/
réinscription (non)/ pas de nécessité de motivation
74-58
. Demande de réinscription dans une autre spécialité / Demande
irrecevable (oui)
81-53
. Inscription / Refus / Absence de motivation / Recours rejeté
89-50
. Refus de réinscription / Observations de l'expert / Sollicitation
106-48
Limite d'âge
.94-43
Liste
.Liste particulière d'experts en matière de nomenclature
des actes médicaux / Désignation d'un expert en dehors
de la liste / Nullité du rapport (oui)
67-43
Nationale
. Inscription / Equivalence de titres / Question préjudicielle/
Demande avis CJCE
88-46
. Demande inscription/ Irrecevabilité/ Recours (droit communautaire) /
Sursis à statuer
Paris/ CC/Civ 2/ A. n°09-10.445 (inédit) / 2009-09-10/
MX c CA Paris 89-50
Non-inscription/réinscription
.Non-inscription / décision non juridictionnelle /
absence de motivation / validité (oui)
73-50
. Non réinscription, pouvoir souverain, formalisme,
nécessité de connaître la composition de la commission
de réinscription – absence – nullité
87-46
. Absence de formation / Recours (non) / Sancton (non)
94-43
Magistrat rapporteur
.Magistrat rapporteur siégeant à la commission,
puis à l'assemblée/circonstance particulière/ validité (oui)
Conclusions des rapports contestées par les parties (motif non valable)
Retard dans les dépôts des rapports (motif valable)
74-59
Penarroja
. Revirement jurisprudentiel / Refus d'inscription / Expert

traducteur en anglais / Droit européen
104-52
Problème de forme
.Problème de forme (absence d'audition, liste des membres de la commission non indiqué, PV de la commission non joint à la délibération de l'AG)/ nullité de la décision (oui)
74-58
.Problème de forme (insuffisance du PV, absence de la liste des membres, impossibilité de contrôle)/ refus d'inscription (annulation)
74-59
.Problèmes de forme : Premier Président rapporteur (validité oui), membres de l'assemblée avec voix consultative non présents, irrégularité (oui)
74-59
Réinscription
.Abscence de formation / rejet (oui)
93-41
Faute contre la probité et la morale (oui) / réinscription (non)
93-41
.Refus/ Demandeur non auditionné / Annulation
89-50
.Refus CA/ recours CC/ annulation (oui)
93-41
.Commission incomplète, décision annulée
92-45
.Rejet (oui), méconnaissance des règles applicables aux missions d'expertise
92-45
Refus d'inscription
.Contrôle CC impossible, composition commission indiqué, décision CA annulée
92-46
.Appréciation souveraine de la CA, Abscence de contrôle de la CC sur les motivations
92-46
.Refus d'inscription / Avis non motivé de la commission / Absence d'indication des noms de membres de la commission
75-62
.Refus d'inscription / 2 arrêts
75-63
.Refus de réinscriptions d'experts sur la liste au motif qu'ils accomplissent des expertises pour des compagnies d'assurance / Annulation
81-52
. Absence d'inscription sur une liste de cour d'appel / Impossibilité de réinscription sur la liste nationale
81-53
.Refus de réinscription d'expert, vice de forme, annulation
82-49 Rejet
.Rejet /absence de motivation/ validité (oui)
74-58
.Rejet d'inscription / recours hors contrôle CC (oui)
93-41
.Rejet, recours formé personnellement (oui) contestation (non)
74-58

Mesures inopinées

Expertise
.Expertise en matière de nuisance de bruit, mesures inopinées, validité (oui)
68-53

Mesures d'instruction

Contradiction
.Contradiction dans le dispositif d'une décsion (non) / Renvoi à une requête en interprétation.
75-63

Mission

Accomplissement personnel
.Délégation à un huissier pour constat, nullité de l'expertise (oui)
47-23.Intervention d'un tiers, nullité (oui)
49-50
.Délégation par l'expert à ses collaborateurs (non) Nullité de l'expertise (oui)
65-46
. Recours technique à un tiers/ Validité (oui) / Arrêt CA infondé / Annulation (oui) 89-50
Administrateur judiciaire
.Désignation expert, responsabilité personnelle (oui)
50-38
Âge de l'expert
.Avis utile à solution du litige / Validité du rapport (oui)
71-47
Appréciation
.D'une faute professionnelle ou contractuelle (confirmation oui)
55-45
.Appréciation de la légalité éventuelle de placements financiers / Nullité du rapport (non)
64-45
.Possibilité d'appréciation de l'expert dans le cadre de sa mission (oui)
66-57
Caractère personnel
.45-51
Complémentaire
.Mission complémentaire – validité (oui)
65-46
Conditions de dépassement
.60-48
Constatation de l'expert
.Nullité de la vente (oui)
52-37Définition conventionnelle
.Extension par le juge des référés
49-50
Délégation de pouvoir juridictionnel (non)
.Appel de décision (oui)
98-54
Désignation d'expert
.Interruption de délai (oui)
48-64
Détermination
.De la réalité ou fictivité d'une personne morale
62-44
Diagnostic d'entreprise :
.Formalisme (non)
43-52
Excès de mission
.Demande d'appréciation de l'ordre de la légalité (non)
63-52Exécution, demande d'avis
.Exécution personnelle face par l'expert désigné (art. 233)
Possibilité d'avis spécialisé sur un point précis (art. 278)
45-51
Exécution en personne
.Défaut
57-39
Exécution par un tiers
.Annulation
45-50
Expertise judiciaire
.Expertise judiciaire sur travaux d'un expert-comptable Bien fondé de la demande (oui)
65-46
Expertise et maîtrise d'œuvre
.55-45Expertise médico-psychologique
.Limite de la mission - Résidence de l'enfant - Abus d'expert
46-50Extension
.Acceptation par les parties, appropriation par le juge des conclusions de l'expert, nullité (non)
49-50
. Extension de mission d'évaluation d'une indemnité d'éviction (baux commerciaux) à une mesure d'évaluation du coût de la pollution qui est d'ordre technique
82-49Filiation
.Identification par tous moyens (oui), irrécevabilité du rapport (non)
92-46
Gestion
.43-52Impartialité
.Impartialité
52-37
Imputabilité maladie professionnelle
.Non soumise à délai d'apposition
45-52
Limites
.71-47
. Limites/ l'expert ne doit ni établir ni déclarer
96-45
. Questions de droit (non)
96-45
. Commentaires juridiques (oui) / Nullité expertise (non)
ROUEN/CA/Ch. COM et CIV /N°09-00653/2011-03-17/ JD 2011-009408 97-36
Pièces
.Pièces demandées par l'expert / Ordonnance du juge du contrôle / Confirmation par la cour d'appel. Mandat apparent. Bien-fondé des demandes. Rejet du pourvoi (oui)
66-57
Prescription
.Effet interruptif / Référé
63-52
Présomption d'imputabilité
.Preuve contraire par expertise / Salarié / Accident de trajet
63-53
Rapport
.Insuffisance, référés mission à un autre technicien (non)
41-60
Recherche
.Rechercher les conditions du montage juridique et financier d'une opération de rachat de société, question de droit (non)
41-60
Réalisation des opérations d'expertise
.Intervention d'un sapiteur / Mission personnelle
62-44
Responsabilité bancaire,
. Information partielle
59-48
Secret des affaires

.Expertises avant procès
43-52Sécurité
.Comité National d'hygiène et de sécurité des conditions de travail (CHSCT) - excès de mission
46-50.Comité National d'hygiène et de sécurité des conditions de travail (CHSCT) - Frais, prise en charge par l'employeur (oui)
46-51
Somme
.58-47
Testament olographe
.Rapport graphologique / Contrainte à main forcée
63-52
Vérification écritures
.Original obligatoire sauf pour éléments de comparaison
42-55

Motif

Avis tiers expert
. Absence de litige / Désaccord sur un contrat / Demande arbitrage juridictionnel / Rejet
95-49

Notification

Absence des mentions nécessaires,
.Nullité
56-46

Notification postale (rapport)

Voie postale simple (non)
.Nullité de la procédure (oui)
93-41

Nullité

Insanité d'esprit.Nullité émission de chèques
42-55
Rapport
. Rapport après cassation
54-37
. Nullité (oui) / Prise en compte des observations des parties (non)
95-49
Nullité
.Quand peut être demandée la nullité ? / Nullité / Remplacement d'expert, respect du contradictoire / Pouvoir souverain d'appréciation du juge chargé du contrôle des expertises / Nullité
67-43
Terminologie imprécise
.Véhicule de location - absence de vice - nullité du contrat (non)
46-49
Absence de communication aux parties
. Rapport d'expertise, absence de communication aux parties d'une pièce annexée au rapport, non respect du contradictoire
86-49

Opérations d'expertise

Acquiescement au jugement
. Acquiescement au jugement (non)
75-63
Art 145 NCPC
.Droit à expertise judiciaire / Consécration du droit à la désignation d'un expert
67-43
Appel du jugement
. Ordonnant une expertise (non)
59-48
Portée
.Acquiescement au jugement (non)
57-39

Opposabilité

Absence d'une partie
.Absence d'une partie à l'expertise sans raison valable / Opposabilité (oui)
70-70
. Convocation par LRAR non reclamée
AGEN/CA/Chambre Civile/N°09-01282/2011-03-07/JD 2011-009373 97-37
Expertise psychiatrique
.Opposable aux droits de la mère
45-52
Inopposabilité du rapport
.Nécessité de se prévaloir d'un préjudice causé pour irrégularités de la procédure (oui)
71-47
.Un rapport d'expertise judiciaire en matière de construction n'est pas opposable à l'architecte de l'opération même utilisé à titre de simple renseignement
71-48
Opérations d'expertise
.La compagnie d'assurances qui a participé par technicien interposé aux opérations d'expertise peut se voir valablement opposer le rapport d'expertise
68-53
Opposabilité
.Opposabilité à une partie des opérations d'expertise qui ne lui ont pas été déclarées communes.
69-57
. Opposabilité du rapport à un assureur / Rapport versé aux débats / Contestation / Nouvelle mesure d'expertise
102-47

Pièces / Eléments de preuve

Destruction (oui)
. Responsabilité (oui)
95-49

Pré-rapport

Appréciation souveraine du juge de fond, de la valeur et de la portée des éléments contenus dans un rapport d'expertise.
71-48
Débats
.Versement aux débats (oui)
57-39

Procédure

Contentieux SS
.Procédure d'expertise régulière / Respect de l'art. 6 de la Convention européenne des droits de l'homme (oui)
64-45
Rapport
.Non dépôt du rapport de l'expert / Délai / Péremption de l'action (non)
64-45

Procès équitable

Article 6 de la Convention européenne des Droits de l'Homme
. Non respect / Expert judiciaire / Sanction disciplinaire / Profession ou mission de l'expert
64-45

Provision

Consignation
.Absence de consignation, non retrait du role
53-44
.Défaut de consignation, aide juridictionnelle, nullité du jugement (oui)
66-58

Prud'hommes

Sites pornographiques
. Consultation sur le temps-lieu de travail / Recours à une expertise
106-47

Radiation

Appréciation
.Par la cour d'appel de faits contraires à la probité
56-46
Condamnation
.Pour conduite en état d'ébriété / Radiation (non)
64-45Liste C.A.
.Conformément art. 6-1 - Conv. Europ. Droits Homme, l'expert peut être entendu par AG de la Cour
44-51Liste Nationale
. Entraîne de plein droit» la radiation à la CA
44-51
Manque à l'honneur
.Médecin, certificat de complaisance
92-45
Non respect contradictoire
.De liste nationale
45-52

Rapport

Absence de pré-rapport
.Annexe ajoutée ultérieurement en réponse aux dires des parties / Régularité du rapport (oui)
72-67Amiable
. Rapport unilatéral / Expropriation / Rejet des débats (non) / Cassation (oui)
64-45
Accident du travail
.Accident de trajet / Origine professionnelle
61-39
Accord des parties
.Conditions de validité
60-48
Acte authentique ? Non
.44-52Annulation
.Seul le juge doit se prononcer sur les questions d'ordre juridique
47-23
.Annulation du jugement ordonnant l'expertise, utilisation judiciaire à titre de renseignement (oui)
92-46
Art. 276 CPC (Dires)
.Obligation (oui) / Preuve de leur transmission (non) / Irrégularité de forme (non) / Nullité (non)
98-46Appréciations d'ordre juridique
.Nullité (non)

56-54
Autorité parentale
.Divorce, conclusion déterminante de l'expert
52-38
Bail commercial (oui)
.Importance des conclusions de l'expert
48-64
Commission de réinscription
.Audition du ministère public
CC / Civ. 2 / 2015-06-04 / n° 15-60.012
122-40
Conclusions
.Evaluation subjective (non)
51-38
Conclusions divergentes
.Annulation de vente objets arts
47-23
Conséquences médicales psychologiques
.Imputation de conséquences médicales psychologiques à une altercation survenue sur les lieux du travail / Accident du travail (oui)
62-45
Construction
.Vice cachés, garantie décennale (oui)
50-38
Contenu
.Acte sous seing privé sans date certaine, Nullité (oui)
59-48
.Appréciation d'ordre juridique, Sanction, Nullité (non)
59-48
Décalage entre ses conclusions et dispositif de la décision.
.43-53
Dénaturation
. Dénaturation du rapport d'expertise
82-49
Dépérissement des preuves
.Rejet des conclusions
43-52
Dépôt
.Délai d'assignation
43-53Droit maritime
.Calcul de la rémunération 43-53
Énonciation
.Crédit du rapport (oui)
55-46
Élément contractuel
.En raison de la convention des parties) (oui)
56-47
Éléments externes à l'expertise
. Prise en compte (oui)
56-47
Expertise en écriture
.Expertise psychiatrique post mortem
50-38
Expertise médicale technique
.Obligation conclusions motivées
95-49
Hypothèses de l'expert
. Deux hypothèses envisagées par l'expert, conséquence : inexistence du lien de causalité.
87-46
Imputabilité (absence)
.Réformation par la CA, libre appréciation du juge (oui)
50-38
Investigation (nécessaire)
.Absence, prise en charge (non)
50-38
Juge de fond (oui)
.Prééminence de l'appréciation
48-65
Médecin expert
.Mission d'examiner la victime, conclusion écartant tout lien entre les lésions invoquées et l'accident, rejet de la demande d'indemnisation
41-59
Nécessité
.Nécessité pour la cour d'appel de s'incliner devant les valeurs définies par l'expert
68-53
Négligence
.Assuré social / Présentation aux rendez-vous fixés par l'expert désigné par le TASS / Rejet de la demande en raison de cette carence (non)
62-45
Objet
.Vice de construction, Capricorne, Dénaturation, Cassation...
88-46
Objet
.Dénaturation, Cassation...
88-46
Opinions juridiques exprimées
.Écartées par la cour, aucune nullité
42-55
Pouvoir souverain d'appréciation de la cour d'appel (oui)
.Conclusion de l'expert
72-67
Précision du rapport
.Relecture par la Cour de cassation
61-39
.Relecture et appréciation par la Cour de Cassation
61-39
Prescription (oui)
.Vices cachés, bref délai
46-50
Procédure
.Baux commerciaux, expertise ordonnée par la Cour d'Appel Respect échange mémoire (oui)
46-50
Rapport critique
.Doit respecter la mission judiciaire, est un élément d'information
42-55
Rapport de carence
. Refus de la caisse primaire de concourir à l'expertise, conséquence
83-49
Réévaluation
.Des conclusions
43-53
Respect du contradictoire
.Expert en écriture
52-37
Responsabilité des médecins
.Dommage ou perte d'une chance / CA tenue par les termes du rapport
62-44
Sécurité Sociale
.Éléments de principe
43-52
.Contentieux / Expertise technique sur notion de rechute / Mission ambiguë / Conclusion ambiguë
62-45
Vices cachés
.Interruption du bref délai (oui)
48-64

Recours

art. 713, 714 NCPC
.Respect art. 713, 714 NCPC / Rejet du pourvoi
70-70

Récusation

Agression
.Agression physique de l'expert par une partie / procédure / motif de récusation (oui)
70-70
Convention européenne des Droits de l'Homme (non)
.Double mission de l'expert pénale puis civile / Récusation /
72-67Défaut d'impartialité (oui)
.59-48Délai trop long
.Irrecevabilité (oui)
59-48
.Délai (oui) / Inimité (oui)
94-43
Demande de récusation
.La demande de récusation de l'expert est une instance indépendante de l'instance principale (oui)
69-57
Demandeur unique (oui)
.Demande de l'expert ou autres parties (non), procédure d'intervention (non)
90-52
Récusation
.Propos malveillants de l'expert / inimitié notoire (non) / doute sur l'impartialité justifiant la récusation
73-51
.Expert précédemment conseil de partie dans litige similaire / doute sur l'impartialité (non) / récusation (non)
73-51
.Récusation possible (oui), après clôture des débats (non)
45-53
Expert
. Après dépôt du rapport/ Demande irrecevable
95-48
. Conv. eur. droits de l'homme art. 6-1 (oui)
57-39
. Récusation de l'expert fondée sur un litige avec l'une des parties dans le cadre de l'expertise (non)
79-61
. Après dépôt du rapport / Demande irrecevable
Paris/CC/Civ2/nº9-13265/2010-11-18/JD2010-021318 95-49
Impartialité
.Lien ancien de collaboration avec une partie, Récusation (oui)
59-48
.Mission identique à une affaire précédente / Impartialité (non) / Récusation (oui)
68-53
Non récusation de l'expert
.Impartialité (non). Interprétation discutable de la décision
54-37
.Non récusation de l'expert
55-46
Récusation

. lien de subordination (oui)
96-45Suspicion de partialité
.(non)
64-45

Référé

Appel
.Art 145 / Appel immédiat (oui)
94-43
Art/ 145 CPC
.Contestation sérieuse opposable (non)
98-54

Réinscription

Garantie au bénéfice de l'expert
. Magistrat rapporteur
CC / Civ. 2 / 2015-06-04 / n° 15-60.096
122-40
Non-communication du dossier d'instruction de la demande de réinscription
. Garantie au bénéfice de l'expert
CC / Civ. 2 / 2015-05-13 / n° 15-60.009
122-40

Remplacement

Dépôt du rapport
.Après dépôt du rapport (!) / Investigations défavorables au plaignant / Remplacement (non)
68-54

Rémunération/ Taxation

Appréciation souveraine du Premier Président CA
.90-52
Consignation (non)
.Ordonnance, caducité, dommages et intérêts
50-39
Contestation
.Réformation, Prise en compte des frais professionnels (oui)
59-49
Contestation
.Non-respect du contradictoire, Annulation (oui)
59-49
Demandes de provision
.Demandes de provision non conformes à l'ordonnance rendue (cassation)
68-54
Dépens
.58-47
Déplacement (2e fois)
.Contestation, rémunération de l'expert (oui)
50-39
Expert
.Date de la créance (oui)
48-65
Expert en tableau assistant un comissaire
.Renonciation de celui-ci à ses propres honoraires, influence sur la rémunération due à l'expert, exercice dans le cadre de la profession habituelle
41-60
Expertise psychiatrique pénale
.Tarif conventionnel / Dépassement du tarif (non)
102-48
Honoraires
.Fixation des honoraires, application d'un barème défini par assemblée générale d'une cour d'appel (non)
55-46Non recouvrement
.Responsabilité de l'Etat (oui)
54-38
Notification
.Notification / Censure (non) / Délai respecté / Recours
94-43
Mission
.D'un comité d'entreprise
43-52
Paiement (volonté de poursuivre)
.Interruption du délai de péremption d'instance (oui)
58-47
. Paiement / Suspension de l'exécution provisoire
66-5
Procédure collective . Frais d'expertise-Conditions de mise à la charge du Trésor (non) / Rejet de la demande
66-58
Rémunération.Réformation d'ordonnance de taxe par le Premier président / insuffisance d'information des parties / référence aux usages / pouvoir souverain d'appréciation / rejet du recours
75-63
Recours.délai non respecté/ ordonnance 1er président cassée
92-45
. Recevabilité si conforme aux Art 724/725 CPC\ Article 724 CPC/ Absence notification ordonnance taxe (oui)
97-37
. Ordonnance d'un premier président
CC / Civ. 2 / 2015-05-21 / n° 14-18.767, 825
122-40
Taxation
. Appréciation souveraine du juge taxateur (oui)
52-38
.Taxation par le juge, (oui)
53-44

Responsabilité

Contestation du rapport
. Accident de circulation / Contestation par la victime
106-47Contestation du rapport
. Abus / Délai / Droit d'agir du justiciable (oui)
60-48
Rapport
.Responsabilité de l'expert
59-49
Contenu - Mission d'information
.Détermination de remèdes propres à mettre fin aux désordres affectant une maison, défaut de prise en compte d'éléments prévisibles (sécheresse), travaux de reprise consécutifs insuffisants, responsabilité engagée (oui)
41-59

Sachant

Audition par l'expert
.Parties non informées,
Non-respect du contradictoire, Nullité du rapport (oui)
59-49

Sapiteur

Assistance d'un sapiteur
.Conclusions de l'expert, validité (oui)
47-23

Secret

Correspondance
.Expertise, carte téléphonique (non)
53-44
Investigation et secret médical
.Identité des patients doit être préservée
42-56
Médical
. opposabilité (non)
51-38
. Communication spontanée des pièces (non) / Demande annulation expertise / Rejet (Oui)
95-50
. Conditions attributions prestations / Demande d'expertise / Non communication des pièces / Opposabilité du secret (non)
95-50
Secret professionnel
.Testament olographe / Respect du secret professionnel par le médecin traitant / Obligation (non)
63-53
Violation
.(oui)
56-47

Serment

Défaut de gestion.
Irrégularité au fond (oui) / Nullité
97-37

Tarification

indu ?
.Caisse sécurité sociale incompétente, expertise art L141.-1 (oui)
92-45

❐ JP[1]-1.2. ADMINISTRATIVE

Conciliation

Missions
.Missions confiées à l'expert / Conciliation / (oui)
69-58

Compétence

Filiation
.Expertise génétique (non)
91-48

Contradictoire

Expertise
.Inégalité de moyens / Expertise contradictoire (oui)
68-54
.Nécessité du caractère contradictoire à une expertise (non)
68-54

Déontologie

Experts vétérinaires
.Règles déontologiques / compatibilité avec les règles générales de procédure (oui)
69-58

Demande d'expertise

Motif légitime
. Nécessité
105-54

Dépens

Frais d'expertise
.Frais d'expertise à la charge de la partie gagnante / possibilité (oui) / contrôle du juge de cassation (non)
69-58

Désignation

Accident médical
.Cause d'un dommage / Frais irrépétibles
71-48
Garantie décennale expirée
.Refus du juge des référés, Validité (oui)
59-49
Internement d'office
.Psychiatres habilités
58-47
Refus
.Refus de désignation d'expert (non)
68-55

Droit interne

Expert automobile
. Application des directives européennes à la demande de la Fédération internationale des experts automobiles. Annulation de dispositions de droit interne.
81-53

Expert

Décharge de service d'enseignement (non)
.61-40
Désignation
. Collectivités locales, Commissions paritaires, experts permanents (non)
90-52
Obligation des experts
. Rapport d'expertise diffamatoire 79-61

Expertise

Demande
.Rejet par haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l' égalité93-41

Extension

Extension de mission
. Extension de mission par le juge des référés administratif, erreur de plume, lapsus calami
82-49

Indépendance

Critiques
.Critiques d'un expert dans son rapport sur les pratiques d'un confrère médecin. Pas un manquement à l'honneur professionnel. Annulation de la sanction prononcée par le conseil départemental de l'ordre des médecins d'Ille-et-Vilaine (oui)
66-58
Impartialité
Expert devant la Commission de transparence des médicaments
79-61

Impartialité

Travaux scientifiques communs à l'expert et à la partie en cause
. Doute légitime s/ impartialité / Censure du CE
97-35

Liste

Annulation
.Liste nationale des experts en automobile (oui)/ inscription (oui)/ radiation/ incompatibilité (non)
91-48
Experts automobile
.Refus d'inscription après radiation / législation particulière (Code de la route) / inscription de droit
73-51
Experts-comptables
. Inscription au tableau / Expert comptable ayant fait l'objet de multiples redressements fiscaux
79-61
Experts forestiers
.Inscription liste des experts forestiers
47-24

Mission

Accomplissement des actes de la mission
.Concours matériel d'un technicien et d'un ingénieur / Validité de l'expertise (oui)
71-48Appréciation d'ordre juridique
.Impossibilité
44-55Conseil d'état, 13-9-2000
.Annulation de décret, nécessité d'expertise (oui)
52-38
Inertie de l'expert
.Réparation de la victime (oui)
46-50Interprétation
.Interprétation / Saisine juge des référés / Nouvelle mission (oui)
70-70Limites
.Non respectées / Nullité du rapport et des actes d'instruction
71-48Moyen
.Accomplissement (non), indemnisation victime (oui)
91-48
Questions juridiques
.Impossibilité
43-54

Opérations d'expertise

Contrôle anti-dopage
.Validité (oui)
54-38

Prescription

Responsabilité hospitalière
. Responsabilité hospitalière / Plainte pénale / Action ultérieure en responsabilité devant le juge administratif / Prescription
70-70

Provision

Recours
. Impossible, conformément à l'article 619 C
42-56

Qualification

Expert traducteur
. Agent non titulaire de l'État / Refus de qualification / Service public de la justice
105-54

Radiation

Expert-comptable
. Cotisation
60-48
Expert automobile
. Sanction disproportionnée
79-61
Demande réinscription
79-61

Récusation

Experts
.Oui pour les mêmes causes que les juges Cf. Art. R163 ; ces causes sont limitatives et applicables également au sapiteur
.Moment.Remplacement
42-56
Lien de connaissance
. Lien de connaissance et de subordination / récusation (non)
73-51
Motivation de décision juridictionnelle
. Article 6 de la Convention européenne des droits de l'Homme
105-54

Réinscription

Aide juridictionnelle
.(oui)
57-40

Secret

Secret protégé par la loi
.Expertise, communication à l'expert désigné (non)
53-44

❐ JP[1]-1.3. PÉNALE

Audience/Audition

Présence expert auprès Traducteur Validité (oui)
. 88-47
Visioconférence
. PV de constatation (oui) / Absence donnée acte / présomption respect droit défense (oui).
94-43

Co-expert

Décès
.Nullité rapport (non)
58-47

Contradictoire

Audition
.Audition par l'expert du vérificateur de l'administration fiscale hors la présence des prévenus, validité du rapport (oui ?)
92-46
Droit de la défense
.Droit de la défense, « mis en examen » sous tutelle
77-74
Expertise sur réquisition d'OPJ
.Nécessité du contradictoire
50-39

Expertise psychiatrique
.Expertise psychiatrique / respect du contradictoire / nécessité d'un interprète / article 6-3-c de la CEDH
76-59
Procédure pénale
. Opération d'expertise devant présenter un caractère contradictoire (non) 63-53

Non-respect
. Expertise médicale/ réunion de synthèse non contradictoire/ nullité du rapport (oui) 91-49
. Audition des experts en présence du seul procureur, violation du principe d'égalité des armes (oui), annulation de l'arrêt de la chambre de l'instruction 92-47
Rétrécissement judiciaire
. Contradictoire (non)
50-39

Cour d'Assises

Absence
. Absence de l'expert devant la cour d'assises / Lecture du rapport / Validité (oui)
67-43
. Absence de l'expert / Lecture du rapport / Validité (oui)
70-70

Débats

Participation de l'expert (oui)
. 51-39
Conformément au pouvoir discrétionnaire du président
. Oui
42-58
Constatations de l'expert
. Constatations d'un technicien en balistique, enquête préliminaire valablement versée aux débats (oui)
87-47Interruption prescriptive (oui)
. 51-39
OPJ
. Seulement si constatation et examens ne peuvent être différés
43-53

Délai

Espace judiciaire européen
. Espace judiciaire européen / remise à l'Autriche d'un de ses ressortissants75-63

Déposition

Visioconférence,
. Déposition de l'expert devant la Cour d'assise (oui)
90-52

Demande de révision

Demande de révision
. Expertise, Investigations
59-49

Désignation

Expert honoraire
. Pénale / Absence de motivation / Nullité (oui)
66-58
Hors liste
. Vérification par le juge (oui)
56-47
S.M.C.
. Mission pénale, Expert hors liste, Condition de validité
59-49

Excès de pouvoir

Défaut d'impartialité
. Commission d'expert / Demande d'annulation
104-51

Examen technique

Confrontation de points de vue
. Validité (oui) / Confrontation de points de vue sur l'avenir
70-70

Expertise privée

Juridiction pénale
. Expert. Privée produite devant une juridic. Pén.,valeur probante
46-52

Honoraires

Aide juridictionnelle
. Application du barême pénal (non) pour une expertise civile
81-53

Impartialité

Défaut
. Défaut de l'expert, annulation, articles 341 NCPC et 6-1 de la CEDH (non)
70-71

Intérêts civils

Intérêts civils
. Art 97 et 163 CPP INAPPLICABLES / Sur Intérêts civils
94-43Notification au MP
. Délai de réponse 10 jours (oui) / si urgence (non)
94-44

Investigation

Caractère contradictoire (non)
. Pourvoi rejeté
54-38Refus de paternité
. Nullité (non)
54-38
Sous hypnose (non)
. 51-39

Mission

Accomplissement personnel
. Sinon nullité
43-54Designation
. De 2 experts, un seul établit le rapport - nullité (non)
47-23
Expertise
. Expertise psychiatrique/ Mission art. 158 du CPP / Examen des faits / Éventualité de la culpabilité de la personne mise en examen / Nullité (non)
62-45
Médicale
. Détermination faute contre une sage femme
47-24
Mesures d'instruction
. Art. 156 du CPP / Nullité des opérations d'expertise (oui) / Délégation de pouvoir
60-48

Notification

Du rapport d'expert
. Après la notification de fin d'instruction, nullité (oui)
52-38Médecine
. Application de la nouvelle loi pénale (oui)
52-38

Nullité

Assises
. Expert absent, Non-respect du principe du procès équitable, Annulation de l'arrêt (oui)
59-50
Audition
. Audition par les experts des personnes ultérieurement mises en examen pour homicide involontaire sans être assisté d'un avocat / Nullité du rapport (non)
69-58
Demande
. Pour connaissance de l'affaire et liens privilégiés avec la partie - rejet
44-53. Conclusions fondées sur les déclarations de l'intéressé ; rejet
42-58

Opération d'expertise

Demande d'un condamné
. Demande d'un condamné / application des peines / surveillance électronique
75-63

Pénal

Expert
. Présence et assistance de l'expert lors de la perquisition / Utilisation par l'expert d'un rapport de l'IGAS (Inspection générale des Affaires sociales) / Nullité (non)
64-45

Pièces

Informatique. Mention erronée
. Relaxe (oui)
51-39

Pré-rapport

Obligation (non)
. 59-50

Protection

Diffamation
. Mission de service public
53-45

Rapport

Conclusions
. Rejet par le juge ?
51-39
Conflits
. Procédure et d'instruction.Validité des constatations (oui)
49-51
Définition de l'expertise
. Opération technique ordonnée par le Président de la C. d'Ass. Opération ordonnée en l'absence de tout incident contentieux
46-51
Délai pour conservation
. Délai pour présenter des observations - Expiration - Effet

46-52
Notification aux parties
. Ouvre délai pour informations, ou pour une contre expertise
44-53

Récusation

Expert
. Expert ayant déjà examiné antérieurement
la demanderesse / Récusation (oui)
68-55

Rémunération

Expertise médicale
. Visite de nuit - médecine légale
46-51
Frais d'expertise
. Frais de secrétariat
56-47
Honoraires méd. légale
. Appel du parquet pour majoration 125 F ! - rejet
45-51
Mission
. Définition de la mission / Tarification réglementaire
ou hors du règlement / Deux arrêts en apparence contradictoires
67-43
Taxation d'honoraire
. 79-62
Traduction
. Application des art. R 122 et R 92 - 9e CPP
44-54

Responsabilité

Expertise
. Expertise de crédibilité (pédopsychiatre), mai 2004, procès en cours
63-53

Scellés

Ouverture par l'expert
. Absence du prévenu – nullité (non)
57-40
Nullité
. Manipulation des objets saisis avant placement sous scellés /
Nullité du rapport d'expertise (non)
67-44

Secret

Débats
. Diffamation / Sang contaminé / Journaliste / Possibilité (oui)
60-49
Secret professionnel
. Lecture devant la Cour d'assises
46-51
. Exhibitionnisme, violation (non)
49-51Secret professionnel médical
. Lecture à l'audience (non)
47-24

Serment

Nullité de la procédure
. Absence de serment
48-65Réquisition par OPJ
. (art. 60-771-74 du CPP) implique serments des «experts»

44-53

❒ JP¹-1.4. EUROPÉENNE

Compétence

Règlement Bruxelles
. Non respect / Cassation (oui)
98-54

Expertise Médicale

Fiscalité
. TVA applicable aux actes - (oui)
50-40

Législation

Roumaine
. Incohérence en matière d'expertises médico-légales, Violation du Traité
par la Roumanie
91-49F

Mission

Collège des experts
. Pour apprécier le préjudice (non)
46-52
Grève de la faim
. 71-48Investigations
. Demandées aux experts
47-24Préjudices
. Importance, évaluation
48-65
Protection des majeurs
. 72-67
Rapport
. Retard dans le dépôt (oui)/ condamnation de la France
29 octobre 200991-49. Appréciation (oui)
46-52

Opération d'expertise

Sur territoires national
. Validité (oui)
54-38
Hors territoire national
. Hospitalisation, validité (oui)
54-38

Pouvoir du juge

Manquement d'état
. République Fédérale, d'Allemagne
Commission des Communautés Européennes
47-24

■ JP¹-2 RESPONSABILITÉ DE L'EXPERT
(HORS PROCÉDURE)

❒ JP¹-2.1. CIVILE, SOCIALE, COMMERCIALE

Criminel
. Fraude, deux experts. Fraude et falsification, art L215-12 du Code
de la consommation, nécessité de deux experts
77-75
Discipline
. Expert en automobile – commission de discipline – radiation –
sanction trop lourde -, annulation
77-76
Economie, finance
. responsabilité du banquier

Expert immobilier
. réparation du préjudice (oui)
42-56
Expertises (s)
. Convention collective (non) Redressement Urssaf (non)
58-48
Infection nosocomiale
. 1er arrêt. Sang contaminé, infection nosocomiale, application
de la présomption établie par la loi du 4-3-2002, appréciation
du rapport d'expertise
77-75
. 2e arrêt
77-75. 3e arrêt
Contamination, hépatite C
77-75
Investigations
. Préconisations inadaptées. Responsabilité expert (oui)
51-39
. Insuffisance (oui)
55-46Observations des parties
. Tout contenu annexé au rapport n'engage pas la responsabilité de l'expert
44-52
Recherche de paternité
. Responsabilité, article 1382, faute (non)
53-45
Responsabilité commisaires priseurs
. Experts et commissaires priseurs / condamnation in solidum /
authentification d'une œuvre, absence de réserve, (oui) /
action en garantie du commissaire priseur contre des experts (oui)
76-59

● JP¹-2.1.1. R.C. PROFESSIONNELLE

Architecte
. Construction / Communication du rapport /
Inopposabilité / Défaut de convocation
60-49
. Erreur de conception / Insuffisance d'information
60-49
. Étendue de la mission
60-49
. Non-conformité / Situation du sous-traitant
60-49
. Non-respect des documents contractuels
60-49
Criminel
. Faute, deux experts / fraude et falsification, art L215-12 du Code de la
consommation, nécessité de deux experts
77-75
Dénonciation
. Calomnieuse d'un expert/ condamnation de l'accusatrice/
pourvoi (rejet)
89-51
Expert en matière d'art
. Reponsabilité / Faute dans l'attribution
63-54
Expert privé

. Erreur d'appréciation / Responsabilité de l'expert (oui)
61-40
Expertise privée
. Erreur inexcusable (non)
67-44
Huissier de justice
. Société civile professionnelle /
Responsabilité personnelle / Conditions
61-40
Liste des Experts
. Expert judiciaire / Inscription /
Contrôle de la Cour de cassation / Rejet
61-40
. Inscription / Limite d'âge / Appréciation par la cour d'appel
61-42
. Refus de la demande de réinscription, décision motivée,
rejet du pourvoi
77-75. Liste nationale, réinscription avec modification des rubriques
de spécialité, (non)
77-75. Avis de la Commission. L'avis de la Commission ne lie pas
l'Assemblée générale de la cour d'appel
77-75. Refus de réinscription, expertise en « bornage, délimitation
servitude » réservée aux géomètres experts (non, Cassation)
77-75
Professionnel
. Commissaire-priseur / Attribution d'une œuvre / Responsabilité (non)
64-46
Radiation
. Confirmation par la Cour
60-49
Responsabilité
. Compétence de la juridiction judiciaire (oui)
56-47

❒ JP¹-2.3. ADMINISTRATIVE

Commissaires-priseurs
. « Appréciateurs » auprès des caisses de crédit municipal
69-58

❒ JP¹-2.3. PÉNALE

Expert auto-proclamé
. En matière d'art.Responsabilité « d'expert » retenue
45-53
Preuves (altération)
. Expert d'assurance, Délai prescription59-50
Expert conseil privé - indication fausse
. Expert judiciare intervenant comme conseil d'une partie /
Indication alléguée comme fausse dans le rapport / Absence
d'infraction
81-50

JP² JP. DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES
(HORS EXPERTISE)

■ JP²-1 GÉNÉRALITÉS, DISPOSITIONS COMMUNES

Harcèlement
. Harcèlement moral sur les lieux de travail / responsabilité
personnelle du salarié auteur (oui) / responsabilité de l'employeur
personne morale (oui)
73-51
Maître d'œuvre
. Copie par le MO d'un plan de construction remis au maître
de l'ouvrage par une société de construction concurrente /
atteinte à la propriété intellectuelle (oui)
73-51Saisie contrefaçon
. Logiciel, mission d'expertise non contradictoire
ordonnée par le juge (non)
53-45

■ JP²-2 PAR DOMAINE D'ACTIVITÉ

❍ JP²-2.A. ACTIVITÉS ARTISTIQUES ET CULTURELLES
COMMUNICATION, MÉDIAS

❒ JP²-2.A.1. CIVILE, SOCIALE, COMMERCIALE

Expertise en écriture
. Preuve du contrat de prêt (oui)
55-46

● JP²-2.A.1.1. R.C. PROFESSIONNELLE

Commissaire priseur

. Nullité de la vente
Andy Warhol / Attribution œuvre contestée / Absence de contrôle /
Res ponsabilités conjointes / Com. Pr / Expert
96-45
. Non si objet bien décrit
44-53
. Attribution erronée (oui)
51-40
Responsabilité
. Pénalités pour pratiques contraires à la concurrence,
Prescription (oui), Suspension (non)
56-48
Responsabilité délictuelle du directeur de la publication
. Périodiques, clichés représentant une compétition sportive
en territoire étranger avec marque de cigarette
Interdiction en France, responsabilité délictuelle (oui)
77-76

● JP²-2.A.1.1. R.C. EXPLOITATION

Responsabilité
. Dépôt d'une œuvre d'art, Dégradation du tableau (non)
55-46

● JP²-2.A.1.2. CONTRAT

Expertise en écriture
. Révélation de faux, recel successoral
70-71

❍ JP²-2.B. AGRICULTURE, AGRO-ALIMENTAIRE, ANIMAUX,
EAUX ET FORÊTS

❒ JP²-2.B.1. CIVILE, SOCIALE, COMMERCIALE

● JP²-2.B.1.1. R.C. PROFESSIONNELLE

Inscription
. Refus Ministère agriculture inscrire experts forestiers.
47-24
La réincription quinquennale
160-34

❒ JP²-2.B.2. ADMINISTRATIVE

Responsabilité de l'état
. Nouvelles dispositions d'indemnisation consécutives à arrachage
pour cause de virus, non rétroactivité
82-50

❒ JP²-2.B.3. PÉNALE

Agriculteur
. Responsabilité pénale
Culture biologique / Délit de fraude : Code de la consommation
67-44

❍ JP²-2.C. BÂTIMENT

❒ JP²-2.C.1. CIVILE, SOCIALE, COMMERCIALE

● JP²-2.C.1.1. R.C. PROFESSIONNELLE

Architecte

Contrat
. Clause de conciliation préalable / Respect (oui) / Irrecevabilité de l'action
judiciaire.
98-54
Etude préliminaire insuffisante
. Affaissement canalisations / Étude de sol / Responsabilité maître
d'oeuvre (oui)
96-46
Mission
. Modifications/Permis modificatif (non)/ persistance de garantie dans
limites du programme initial (oui)
91-49
. Réalisation judiciaire, Contrat (oui)
58-48
. Responsabilité produits (oui)
51-40
. Durée excessive des travaux, liquidation judiciaire de l'entreprise,
responsabilité de l'architecte (oui).
85-50
. Affaissement d'une charpente de grande portée
86-50
. Mission complète (oui) / Cause étrangère exonératoire (non) /
Responsabilité de plein droit (oui).
94-44
. Non respect / Faute professionnelle /Non-respect du plan des
risques / Permis de construire annulé / restitution honoraires (oui).
94-44Construction
. Risque, Prévenance du maître d'oeuvre (oui) , Acceptation par le
maître de l'ouvrage (oui), rejet (oui), cassation
90-53
Responsabilité
. Permis construire / Normes parasismiques non intégrées /
Obligation (non)/Responsabilité (non)
95-50
. Dommages-intérêts

95-50
. Salle de classe / Température excessive / Immeuble impropre à sa destination
102-48
. Rejet de responsabilité / Qualité supérieur aux préconisations de l'institut / Cassation / non-conformité au DTU
CC / civ 3 / 2017-11-30 / n° 16-24.298 / 2017-024406
137-47
Résiliation de contrat
.Renonciation à honoraire
CASS / civ / 2015-01-20 / n°13-12.127,52 - 2015-000732
120-44
. Fonctionnement défectueux depuis l'origine / Absence de réception définitive / Possibilité d'action contractuelle contre le maître d'oeuvre et de l'entreprise 132-47
. Fausse attestation d'achèvement de travaux
CA St Denis (Réunion) / civ / 2017-09-08 / n° 15/01429 / 2017-021021
136-45
. Maîtrise d'oeuvre complète / Obligation pour l'archtecte de vérifier que les entreprises sont en règle sur le plan des assurances RC et garantie décennale
CA Aix-en-provence / 1er civ A / 2017-09-19 / n°15/22167 / 2017-018385
136-45
.Dommages et intérêts pour retard / Mise en demeure préalable nécessaire (article 1146 ancien du Code civil)
CC / civ 3 / 2017-09-14 / n°16-19.426 / 2017-017914
136-45

Architecte et entrepreneur
. Faute dolosive, délai de droit commun
52-38
. Archi : Mission surveillance et conseil (oui) / Entrepreneur : Abandon chantier (Resp.oui) / Obligations de résultats (oui)
66-59

Constructeur
Action
. Action du maître d'ouvrage fondée uniquement sur la reconnaissance de responsabilité du constructeur, caractère restrictif du fondement de l'action, dénaturation par la Cour d'appel
84-49
Conventions
. Clause de non recherche de responsabilité / Responsabilité (oui)
98-54
Responsabilité
. Rapport d'expertise mettant en cause la pérennité de l'ouvrage, rejet
84-49

Divers
Accident du travail mortel
. Délégation de sécurité au conducteur de travaux / Responsabilité pénale de la personne morale et du conducteur de travaux
CASS / crim / 2015-06-09/ n°14-86.469,2342 - 2015-013827
122-41
Désordres
. Fondations / Réparation selon directive d'expert / Prescription
CA SS / ch 3 / 2015-07-07 / n°14-19.998,849 - 2015-017040
123-44
Diagnostic
. Investigations insuffisantes
CA SS/ ch 3 / 2015-07-08 / n°13-26.686,282 - 2015-016734
123-44
Fonctionnement défectueux
. Usage prématuré des tubulures de 3 chaudières d'incinération de déchets ménagers / article 1792 non conformité à destination.
CA DOUAI / 2015-01-20 / n°13DA01246 - 2015-003426
120-44
Garantie décennale
. Désordre résultant de la garantie décennale / Début insuffisant pour appliquer cette garantie
CE/ ch 5 / 2017-05-31/ n° 395598 / JD 2017- 011122
134-41
Garant
.Vérification du contrat de construction par le gaant (non) /
CA Versaille / ch 4 / 2017-06-12 / n°15 / 02311 / JD 2017-012628
Responsabilité civile
. Trouble de voisinage
CA NANCY / civ 1 / 2015-06-29 / n°1519/2015 - 2015-018007
122-41
Responsabilité de plein droit de l'entrepreneur
. Rupture de canalisation / Cause indéterminée
CASS / ch 3 / 2015-01-27 / n°13-21.945,138 - 2015-001235
120-44
. Reception tacite / Preuve
CC / civ 3 / 2017-07-13 / n°16-19.438 / 2017-013967
135-45

Entrepreneur
Incompétence
. Maître d'ouvrage techniquement incompétent, Responsabilité de l'entreprise
84-49
. Construction non-conforme aux règles de l'art, immixtion et instructions du maître d'ouvrage.
85-50
. Utilisation de matériaux inflammables, absence d'information par l'entrepreneur, responsabilité (oui)
77-76
. Accident du travail / Insuffisance de formation / Responsabilité de l'employeur / Absence de recours contre l'assureur RC accident du travail
79-62
. Devoir de conseil sur une intervention
87-47
. Contrat multirisque professionnel / Entrepreneur / Exclusion de malfaçons / validité ? / Cassation
CC / civ 3 / 2017-12-21 / n° 16-26.530 / 2017-026651
137-47

Expertise
Défaut de communication de pièces par l'expert
. Nullité partielle du rapport
CA VERSAILLES / ch 4/ 2015-01-19 /
120-44

Géomètres experts
. Droit de la concurrence
59-50

Maître d'oeuvre
Dépôt de bilan
. d'une entreprise, maitre de l'ouvrage obligé de payer deux fois le même travail, responsabilité (oui)
82-49
Absence de délai
. fixé au contrat de maîtrise d'oeuvre, pénalité de retard, importance du rapport d'expertise
86-50
Groupement solidaire
. Défaut constaté en cours de chantier / Maître ouvrage non prévenu / Responsabilité (oui)
96-45
Responsabilité contractuelle
. Salissures / Tissus et moquettes / Responsabilité du maitre d'oeuvre et de l'entreprise
101-55
Sous traitant non agréé,
. information au maitre de l'ouvrage (non), responsabilité (oui)
90-53
. Défaut de conseil des services de l'Etat auprès d'une commune / CAA Nantes / 2017-03-15 / n°15NT00366 / JD 2017-008007
133-35
.Station d'épuration / Non-conformité du paramètre des effluents / Responsabilité décénaledu maitre d'oeuvre
CA Nantes / ch 4 / 2017-06-07 / n° 15NT02484 / JD 2017-014623

Maître d'ouvrage
. Travaux supplémentaires hors marché, responsabilité (oui)
88-47

Technicien
Amiante (recherche)
. Rapport incomplet, faute délictuelle(oui)
92-47

● JP²-2.C.1.1. R.C. PRODUIT

Entrepreneur
. Construction / Contrat d'entreprise / Couverture maison individuelle / Expertise / Responsabilité du fabricant de tuiles
66-59
● JP²-2.A.1.2. CONTRAT

Construction
. Garantie d'achèvement / Banque
70-71

❐ JP²-2.C.2. ADMINISTRATIVE

Arrêté de péril
. Cause extérieure à l'immeuble
72-68

Contrôle technique
Activité expertale (non)
. Incompatibilité législative
92-47

❍ JP²-2.D. CRIMINALISTIQUE

❐ JP²-2.D.1. CIVILE, SOCIALE, COMMERCIALE

● JP2-2.D.1.1. RESPONSABILITÉ

Procédure

. Expertise/ Enquête préliminaire / Désignation / Application des dispositions de l'art. 77-1 du CPP / Non-application des dispositions de l'art. 802 NCPC.
62-45

❍ JP²-2.E. ÉCONOMIE

❐ JP²-2.E.1. CIVILE, SOCIALE, COMMERCIALE

● JP2-2.E.1.1. R.C. PROFESSIONNELLE

Assureur
Assurance « garantie accidents de la vie »
. Assuré victime d'un homicide
CA BASTIA / ch civ B / 2015-07-08 / 14/00213 / 2015-019647
123-44
Conduite confiée à un tiers non titulaire du permis de conduire
. Propriétaire passager victime / Faute inexcusable ?
CASS / ch civ 2 / 2015-07-02 / n° 14-22.155, 1120 / 2015-016366
123-44
Devoir de conseil
. Obligation de vérifier la situation juridique du bien assuré / responsabilité (oui)
91-49
Devoir d'information
. Condition de validité de la notification de sa décision sur le principe de sa garantie
96-46
Durée garantie
. Déclaration sinistres dans délais légaux (oui)/ responsabilité (oui)91-49
. Incendie. Indemnisation intégrale (oui)
51-40
Équitation
. Accident / Non maîtrise de l'animal / Responsabilité du propriétaire
CASS / civ2. / 2015-05-21 / n° 14-17.582,805 - 2015-011920
122-41
Principe de la réparation intégrale du préjudice subi par la victime
. CASS / civ 2 / n° 14-18.199,799 - 2015 - 011919
122-41
Responsabilité de la compagnie
. Responsabilité de la compagnie commettant (oui) / Mandataire indélicat / Police falsifiée / Chèque détourné
101-56
. Délai de prescription / Mise en cause du manquement de l'assureur CC / Civ 2 / 2017-04-27 / n°1616517 / JD 2017-008020
133-35
Obligation de conseil du courtier / Solvabilité de la compagnie d'assurance
CA Nancy / civ 1 / 2017-07-03 / n°16/01300 / 2017-015206
135-45

Banque
Assurance vie
. Prélèvement fiscal postérieur 1998 / Client non informé / Responsabilité banque (oui)
97-37
. Insuffisance de conseil / Devoir d'information / Perte de chance / Responsabilité (oui)
102-48
Assurance groupe jointe à un contrat d'emprunt
. Insuffisance d'information de la banque / Cassation de l'arrêt de renvoi rendu après cassation
CASS / civ 1 / 2015--06-17 / n° 14-20.257 - 2015-015329
122-42
Prêts
. Utilisation, Responsabilité (non)
91-49
. Crédit disproportionné / Risque grave d'endettement / Emprunteur non-averti (non) / Responsabilité (non)
97-37
Caution
. Associé de la société cautionnée, caution avertie (non)
91-49
. Caution non avertie / Obligation d'information et mise en garde / Responsabilité (oui)
94-45
. Associé / Caution avertie (non)
CC / com / 2017-11-29 / n° 16-13.448 / 2017-024459
137-47
. Liquidation judiciaire/ Rupture de crédit / Action contre la banque
CC / com / 2017-07-12 / n°16-10.471 / 2017.01522
135-45
Conflits titres boursiers.91-49
Crédits (in fine et amortissables)
Défaut de conseil et erreur gestion invoqués / Emprunteurs avertis (oui) / Responsabilité banque (non)
97-37
Crédit à collectivité locale
. Emprunteur profane / Perte de chance / Affaire DEXIA
TGI NANTERRE / 2015--06-26/ n° 11/07236 - 2015-018271
122-41
Chèque
.Fausse signature / Responsabilité du banquier
CC / com / 201707-12 / n°16-13.576 / 2017-015023
136-45
.Un chèque falsifié n'a pas la qualié légale d'un chèque
2 arrêts de CC / com / 2017-10-24 / n° 1321 et 1322 / n° 16-10.168 et n° 16-10.169 / 2017-021364 et 2017-021372
136-45
Devoir de conseil
. Responsabilité du prêteur de deniers / Évaluation de la perte de chance
96-46
. Mise en garde investissement immobilier
CASS / com / 2015-06-30 / n° 14-17.907,641 - 2015-016281
122-41
Devoir d'information
. Suivi contrat emprunteurs / Responsabilité (non)
96-46
. Addiction au jeu (oui) / Respect vie privée (oui) / Obligation conseil (non) / Responsabilité (non)
96-46
.Placement spéculatif, information sur le site de la banque insuffisante, responsabilité (oui)93-4291-49
. 91-49
. 93-42
. Information incomplète / Responsabilité (oui)95-50
. Assurances groupe / Exclusions non précisées / Responsabilité (oui)95-50
. Manqueent (oui) / Perte de chance (oui) / Réparation préjudice (oui)98-55
. Conseil (oui) / Responsabilité (non)98-55
Banque
. Prêt, Responsabilités de la banque, Emprunteur non informé (oui)
88-47
. Prêt, Responsabilités de la banque, Emprunteur non informé (oui)
88-47
. Prêt, responsabilité de la banque, emprunteur non informé (oui)
Paris/ Com / A. N° 08-20.274/ 2009-10-20/ CM Laval c MX / JD 2009-049987 89-50
Banquier
. Information caution (non)/ Responsabilité (oui)
66-59
. Surcharge du nom du bénéficiaire / nomalie manifeste et apparente / Responsabilité (oui)
66-59
. Insuffisance dans l'obligation de conseil / Responsablité (oui)
79-62
. Banque prêteuse de deniers, absence d'assurance vie, responsabilité (oui)
77-76
. Effet de la saisie d'un compte banquaire bloqué.
Paris / 80-50
. Devoir d'information du banquier
83-49
. Devoir d'information du banquier, responsabilité
84-49
. Obligation d'information du banquier, mandat de gestion, opération spéculative
84-49
. Crédit abusif, insuffisance de la banque, responsabilité du banquier
85-51
. Crédit abusif, insuffisance de la banque, responsabilité du banquier
85-51
. Obligation pour le banquier de remettre à ses clients la notice des produits financiers concernés
85-51
. Obligation pour le banquier d'informer ses clients de l'évolution de valeur d'un compte PEA
85-51
. Effet de commerce impayé, absence de responsabilité du banquier
86-50
. Devoir d'information
86-50
. Devoir d'information et de conseil approfondi
86-50
. Signature de bons de souscription, manquement de la banque à son obligation d'information et de conseil
86-50
. Devoir d'information, nécessité pour le banquier de s'assurer que ses clients ont bien compris les indications données et la gravité des éventuels risques courus
86-50
. 93-42
Liquidation judiciaire
. Responsabilité du banquier / Banquier non consulté
CASS / soc / 2015-01-13 / N°13-25.856, 33 - 2015-000230
120-45
Déclaration fiscale
.Négligence dans les déclarations fiscales / Responsabilité personnelle du P-DG / Renvoi pour question préjudicielle devant le juge de l'impôt sur le montant dû
72-68
Chèque
. Opposition / obligation de contrôle de la banque sur le caractère légal de l'opposition
CASS / com / 2015-02-17 / n°13-22.520,182 - 2015-000355
120-45
Placement bancaire
. Client insuffisamment averti / Responsabilité (oui)

97-37
. Obligation d'information adaptée au client
102-47
Prêts
. Refus prêt professionnel / Puis prêt personnel sans vérification crédibilité/ Cassation (oui)
98-55
. Maison individuelle / Construction / Contrat / Obligation personnelle du prêteur de deniers / Non-respect / Responsabilité
103-45
Responsabilité
. Défaut d'information
99-49
. Responsabilité (non) / Prêteur de deniers / Dirigeant fondateur de société / Prêt de trésorerie / Emprunteur averti
101-55
. Caution / Engagement disproportionné
101-55
. Caution-débiteur principal / Obligations / Absence de confusion / Rejet du pourvoi
103-45
Soutien abusif
. Responsabilité / Comblement de passif
103-45
Sûreté réelle (hypothèque)
. Devoir de conseil du prêteur de denier
CASS/ com / 2015-01-13 / n° 13-16727,35 - 2015-000233
120-45
Traitement des chèques
. Vérification automatisée / Falsifications non décelées / Responsabilité banque (oui)
97-37
Vérification de chèque/ Virement
Falsification non décelable/ responsabilité (non)
93-42
. Opération inusuelle / Vérification insuffisante avant virement / Responsabilité (oui).
98-55
. Placements non spéculatifs / Obligation de mise en garde (non) / Suivi régulier / Absence de faute /
CC / com / 2017-01-18 / n°15-19913 / 2017-000571
132-47
. Prêt relais / Défaut de mise en garde (non)
CC / Civ 1 / 2017-03-01 / n° 15-29.009 / JD 2017-003562
133-35
. Falsification de chèque par un employé / Absence d'anomalie apparente / non-responsabilité des banques tirée et présentatrice
CC / Com / 2017-03-22 / n°15-24.129 / JD 2017-005116
133-35
. Aval sur billet à ordre / Droit cambiaire / Règles propres
CC / Com / 2017-04-20 / n°15-14.812 / JD 2017-007206
133-35
Garant
.Emprunt souscrit par plusieurs emprunteurs / Engagement excessif à considérer sur l'ensemble des emprunteurs et non d'un seul garants
CC / com. / 2017-05-04 / n° 16-12.316 / JD 2017-008383
134-42
Emprunteur
. Emprunteur non averti / Engagement excessif / Nécessité de prise en compte de patrimoine immobilier de l'emprunteur
CC / civ 1. / 2017-05-24 / n°16-14.962 / JD 2017-010013
134-42
Prescription modifiée en matière commerciale/ Point de départ / Nouvelle jurisprudence
CC / com / 2017-07-12 / n° 15-26.155 / 2017-015024
135-45
Insuffisance d'information (non) / Recevabilité de l'intervention de «UFC-Que Choisir»
CC / com / 2017-10-18 / 16-10.271 / 2017-020499
136-45
. Renseignements bancaires erronés / Responsabilité art. 1382 ancien
CC / com / 2017-09-27 / n° 16-13.235 / 2017-018991
136-46
.Absence d'information par la banque prêteuse de l'état de santé déficient de l'emprunteur auprès de la compagnie d'assurances
CC / com / 2017-12-13 / n° 13-24.0579 / 2017-025660
137-47
.Opposition illégale / Non-paiement par la banque et absence de blocage de la somme contestée / Responsabilité de la banque (oui)
CA Montpellier / civ 2 / 2017-11-07 / 2017-024633
137-47
. Coffre bancaire / Humidité / Suintement / Responsabilité de la banque
CA Rennes / civ 2 / 2017-12-22 / n° 144/09972 / 2017-026689
137-47
Emprunteur
. Revenus insuffisant / Défaut de mis en garde / Charge de la preuve à l'emprunteur
CC / com / 2017-11-29 / n° 16-17.802 / 2017-024468
137-48
. Opération de l'emprunteur vouée à l'échec / Possiblitié pour la caution «non avertie» d'invoquer cette faute de la banque
CC / com / 2017-11-15 / n° 16-16.790 / 2017-022852
137-48

Commissaire aux comptes

Responsabilité personnelle
. Responsabilité personnelle du commissaire aux compte exerçant dans le cadre d'une société professionnelle91-50
. Responsabilité / Défaut d'information99-50

Commerçant

Vendeur professionnel
. Devoir d'information / Obligation de conseil en fonction du besoin / Responsabilité (oui)94-45

Expert-Comptable

Responsabilité de la société
. Responsabilité de la société d'expertise comptable91-50
Expert comptable
. Indélicatesse salarié d'entreprise / Responsabilité (non)
89-50
. Expertise, Demande du comité central d'entreprise, Extension des opérations (oui)
88-47
. Article 1144 du Code Civil, manquement à l'obligation de conseil et de diligences
53-46
. Conflit avocat, honoraires dus à expert comptable
53-46
. Erreur d'attribution, Conséquence fiscale, Réparation (oui)
58-48
. Rédaction statuts, Devoir d'information
58-48
. Responsabilité professionnelle, insuffisance du contrôle
53-46
. Rédaction d'acte / Insuffisance d'information de la part de l'expert-comptable / Responsabilité professionnelle (oui)
67-44
. Présentation des comptes annuels / Constatation d'abus de biens sociaux / Responsabilité de l'expert-comptable (non)
67-44
. Secret professionnel absolu (oui)
68-55
. Responsabilité au titre des conseils donnés (oui)
70-71
. Tenue des comptes, responsabilité IS et TVA (oui)
87-47
Mission / établissement des déclarations fiscales / responsabilité (oui)
76-59
Expertise comptable
. Redressement judiciaire, comblement de passif, nécessité du contradictoire (non)
50-40
Mission complète
. Gestion de la comptabilité / Incompétence / Fautes lourdes
102-47
Prêteur de deniers
. Contrat égaré, incidence sur le contrat d'assurance, responsabilité du prêteur (oui)
87-47
Procédure collective
. Expertise comptable pour comblement de passif, principe du contradictoire
56-48
Responsabilité
. Responsabilité plurielle / Associé / Salarié / Société
99-49
. Comptes annuels / Mission de présentation / Détournement d'une employée / Prescription
102-49
Radiation (ch. Nationale des Experts-comptable)
. CE/ réformation sur l'appréciation de la faute/ annulation de la 1ère décision
93-42
Société d'investissement
. Client, opérateur averti, insuffisance d'information
87-47
Société de bourse
. Client, opérateur averti, insuffisance d'information de la société de bourse
87-47

Liquidateur judiciaire

Assignation indue
. Légèreté blamable
96-46

Préteur de deniers

Devoir d'information
. Perte de chance (oui)/ Responsabilité (oui)
96-46
● JP²-2.E.1.1. R.C. Exploitation

Assurance
. Prescription biennale / Renonciation tacite de l'assureur /

Participation aux opérations d'expertise / Recherche nécessaire (oui)
71-49
Commerce
. Expertise in futurum / Suppression des éléments litigieux / Établissement de leur existence antérieure / Motif légitime (oui) / Mesures légalement admissibles (oui)
71-49
Expert comptable
. Vérifications d'employé insuffisantes (oui)
51-40
Supermarché
. Absence d'infraction , détritus emportés par le vent, responsabilité du gérant (non)
69-59

● JP²-2.E.1.2. CONTRATS

Assurances
. Sous évaluation du dommage par l'assuré Responsabilité de la Cie (non)
54-39
. Franchise contractuelle / Origine dans le contrat / Redressement judiciaire / Déclaration à la procédure (oui)
71-49
. Demande du client / Non-respect / responsabilité (oui) 91-49
. Opposabilité / (rapport d'expertise)
93-42Expert comptable
. Audit, supplément d'honoraire(rapport d'expertise)
54-39
. Honoraires
53-46
Compromis d'expertise
. Médical, aspect juridictionnel (oui)
53-46

●JP²-2.E.1.3. DÉONTOLOGIE, STATUTS

Baux commerciaux
. Mémoires après expertise nécessaires (oui)
53-46
CHSCT
. Frais exposés
53-46

JP²-2.E.2. Administrative

Commissaire aux comptes
. Code de déontologie des commissaires aux comptes / Réseaux
70-71
Experts comptables
. Ordre des experts comptables. Disciplinaire. Contradictoire (oui)
51-40
. Faute déontologique - Captation de clientèle - Amnistie
70-71
Liste experts comptables
. Inscription d'une société fiduciaire d'expertise comptable pour l'ouverture d'un bureau secondaire sur la liste des experts comptables
53-47
Marchés publics
. Entreprise évincée d'un marché public / Appréciation du préjudice
72-68

❒ JP²-2.E.3. PÉNALE

Expert-comptable
. Travaux d'écriture comptable, Exercice illégal de la profession (non)
55-47
. Tenue des écritures comptables / Visa d'un expert-comptable pour les documents fiscaux / Exercice illégal (non)
71-49

❍ JP²-2.F. ENVIRONNEMENT

❒ JP²-2.F.1. CIVILE, SOCIALE, COMMERCIALE
● JP²-2.F.1.1. R.C. EXPLOITATION

Antenne téléphonique

Principe de précaution (non)
. Problème de santé (non), condamnation (non)
90-53Établissement classé
. Inspection des établissements classés / Constatations techniques effectuées / Remises en cause que par preuve du contraire.
71-50

Responsabilité communale

Dommages et intérêts
. Modification disgracieuse / Environnement privé
99-49

Expertise environnementale

.Absence de signalement d'un transformateur dans le rapport/ Expertise evironnementale / faute de l'expert / Responsabilité totale
CA Versailles / 12e ch 2e section / 2017-12-12 / 2017-027498
137-48

● JP²-2.F.1.2. CONTRATS

Rapports d'expertise
. Pollution / vice caché / annulation de la vente
73-52
Amiante / Tavailleur justifiant de l'ACAATA / réparation du préjudice d'angoisse (oui)
CC / soc / 2017-10-18 / n° 16-21.707 / 2017-020415
136-46

Entreprise

. Infraction / Rejet d'effluents nocifs / Poursuites cumulables contre la personne morale ou la personne physique / Choix du procureur
CC / Crim / 2017-04-19 / n°16-80.149 / JD 2017-0007237 133-36

❍ JP²-2.H. IMMOBILIER

❒ JP²-2.H.1. CIVILE, SOCIALE, COMMERCIALE
● JP²-2.H.1.1. R.C. PROFESSIONNELLE

Agent immobilier

Devoir d'information
. Insuffisance d'information (oui), responsabilité partielle (oui)
95-50

Architecte

. Manquement à la mission, responsabilité civile de l'architecte
83-50
. Monuments historiques
Réponse à appels d'offres / Non information sur entreprises candidates /
Responsabilité (non)
Paris/CA/Ch 6/JD 2011-004381 97-37

Géomètre expert

. Travaux de topologie / Percement réseau de fibres optiques / Responsabilité partielle (oui)
66-59

Syndic de copropriété

. Mandat / Action d'un copropriétaire / Validité (oui)
60-50

Mandataire de gestion immobilière

. Évaluation de dommages résultants de la perte de chance, faute professionnelle du mandataire, assurance responsabilité civile.
83-49
. Discordance dans les attestations d'architecte / Responsabilité du conseiller en investissement, du notaire et de l'architecte / CC / civ 1 / 2017-01-25 / n°15-21186 / 2017-°°1158 132-48

Géomètre expert

.Site de barre rocheuse / Flaine / Le propriétaire n'est pas obligé de signaler la présence de falaises
CC / civ 2. / 2017-06-08 / n°16-17.155 / JD 2017-011885

● JP²-2.H.1.1. R.C. EXPLOITATION

Syndicat de copropriétaires
. À l'égard d'un copropriétaire (oui)
66-59

● JP²-2.H.1.2. CONTRATS

Agent immobilier
. Pratique non conforme à l'art. L121-21 du Code de la consommation / Démarchage à domicile / Absence de délai de rétractation / Annulation du contrat (oui)
64-46

❍ JP²-2.I. INDUSTRIE, PRODUITS INDUSTRIELS

❒ JP²-2.I.1. CIVILE, SOCIALE, COMMERCIALE
● JP²-2.I.1.1. R.C. PROFESSIONNELLE

Contrôle technique

. Véhicule / Opérations simples / Responsabilité (non)
67-44

Capitaine de navire

. Pollution maritime / déballastage, preuve / amende / société exploitante 2 espèces, CA Aix-en-Provence, CA Rennes 2 arrêts Cass
76-59

---

laboratoire pharmaceutique

. Produits pharmaceutiques ayant entraîné une affection chez le patient, responsabilité du laboratoire (oui)
77-76
. Vaccin Engerix B / Sclérose en plaque / Lien de causalité
81-54

Transport terrestre
. Responsabilité du déménageur
53-47
Véhicule d'occasion
. Vice caché, Expertise
58-48

● JP²-2.I.1.1. R.C. EXPLOITATION

Téléphonie
. Obligation de renseignement préalable du fournisseur d'accès filaire
85-51
Transport
. Livraison de fuel / Responsabilité du transporteur (non) / Responsabilité contracturelle du destinataire (oui)
69-59

● JP²-2.I.1.3. R.C. STATUTS

Expert en automobile
. Dissolution du BCA / Incompatibilité entre professions d'assureurs et experts automobiles / Directives européennes / Transcription
71-50

❒ JP²-2.I.2. ADMINISTRATIVE

Expert en automobile
. Procédure disciplinaire / Contradictoire (oui)
70-72. Inscription sur la liste des experts / Assurance obligatoire
70-72
. Procédure disciplinaire / Non-communication du dossier / Annulation de la sanction
71-50
Transports
. Entretien / Répartition des responsabilités entre SNCF et Réseau Ferré de France ?
70-72
❒ JP²-2.I.3. PÉNALE

Responsabilité médecin, SMUR
. Homicide involontaire (non), Perte de chance (oui)
55-47

❍ JP²-2.J. SANTÉ

❒ JP²-2.J.1. CIVILE, SOCIALE, COMMERCIALE

● JP²-2.J.1.1. R.C. PROFESSIONNELLE

Allergie
. Allergie gants en latex / Obligation de moyen / Responsabilité du médecin (non)
79-63

Clinique
. Malade agité / Chute / Sécurité
99-49
. Opérations de chirurgie esthétique effectuées par un médecin généraliste, soins inadéquats, responsabilité de la clinique (oui)
87-49
. Absence de suivi opératoire / Négligence manifeste / Homicide involontaire
CC / Crim / 2017-04-19 / n° 16-83.640 / JD 2017-007234
133-36

Coups et blessures
. Violences policières / Turquie / Persistance d'un doute raisonnable / Lenteur excessive / violation de l'article 3 de la CEDH
CEDH / n°36812/07 - 2015-002986
120-45

Devoir d'information
. Référé, mission de l'expert
53-47. Ses limites - 2 arrêts :
59-51

Diagnostic
. Faute prudence et diligence
44-53

Gynécologue
. Perte chance, Responsabilité (oui)
58-49
. Enfant née atteinte d'une agénésie, non détection lors des échographies préalables, responsabilité du gynécologue (non)
87-49
. Perte de chance / Disparition d'une éventualité favorable
CC / civ. 1. / 2017-06-22 / n°16-21.296 / JD 2017-012937
134-42

Infection nosocomiale
. Obligation résultat (oui)
51-40
. Renversement charge preuve (oui)
51-41
. Responsabilité, responsabilité partagée / responsabilité partagée (non), responsabilité du chirurgien (non)
91-50
. 2 hopitaux mis en cause/ demande de réparation rejettée par CA,/cassation
92-47

Information
. Non information, manque de diligence
45-53
. Non, manque de, Infsuffisance rapport d'expertise 50-39
. Non inform. , responsabilité d'un médecin psychiatre (non)
49-50

Chirurgien
Devoir d'information
. Cal vicieu après intervention / Absence d'information / Responsabilité (oui)
96-47
. Manquement (oui) / Responsabilité (oui)
94-45
. Défaut d'information / Risque inhabituel / Responsabilité du praticien, (non)
CA Paris / pôle 2 civ 2 / 2017-09-14 / n°15/24344 / 2017-018873
136-47

Chirurgien-dentiste
. Obligation de moyen (soins), Obligation résultat (prothèses) 58-49
. Obligation d'information et de résultat / Dysfonctionnement de la prothèse : condamnation du praticien au paiement d'un nouvel appareillage
66-60
. Obligation d'information et de résultat
103-45

Dentiste
Faute
. Faute du patient / Partage de responsabilité avec le praticien (non)
79-62
. Geste inadapté, prothèse non-conforme
93-42

Médecin
Devoir d'information
. Infection nosocomiale, non-respect (oui) , responsabilité (oui)91-50
. 60-50
Devoir conseil
. 58-49
Devoir d'information / manquement / responsabilité (oui)
. 66-60
Devoir d'information Consentement éclairé / Circonstances / Limites
. 67-45
. 67-45
Defaut d'information du personnel soignant
. 92-47
Délai de prescription
. Victime par ricochet
101-56
Diagnostic prénatal
. Trisomie / Résultat non révélé aux parents / Enfant né infirme
102-49
Échographie, Manquement obligation moyen,
. Préjudice moral parents (non)
58-49
Esthétique / Résultat insatisfaisant /
. Insuffisance d'information / Perte de chance (oui)
60-50
Obligation d'information
. Risque exceptionnel réalisé/ demande de réparation fondée (oui)/ Risque exceptionnel réalisé
93-43
. Insuffisance du diagnostic / examen echographie non prescrit / enfant trisomique/ insuffisance du diagnostic/ responsabilité gynécologique (oui)
93-43
Radiologue
. Échographie / Mammographie / Mauvaise interprétation / Perte de chance / Retard diagnostic
95-50
Demande de remboursement de l'indu par la CPAM à l'encontre d'un praticien
. Irrecevabilité
CASS / civ 2 / 2015-05-20 / n°14-15.546,835 - 2015-012500
122-42
Obstérique
.Manquement aux obligations de prévention et de diagnostique / Enfant / Retard psychomoter / Responsabilité totale (oui)
CC / civ 1 / 2017-10-04 / n° 16-12.147 / 2017-019591
136-46

Hopital
Anesthésiste
. Accouchement sous péridurale / Phlébite cérébrale / Responsabilité obstétricien + anesthésiste (oui)
98-55
Devoir d'information
. Cronarographie / Risques d'ischémie non rappelé / Responsabilité (oui)
Lyon/CA/Ch.6/2010-12-23/nº 09LY01051/JD2010-02615595-50
. Risques encourus / Absence de consentement éclairé / Perte de chance
95-50
Hospitalisation libre
. Absence de mesure de coercition / Responsabilité du centre hospitalier (non)
103-45
Indemnisation victime et parents
. Frais futurs non évalués / responsabilité (oui)
101-56
Infection nosocomiale
. Faute en lien direct non établi / responsabilité (non)
97-38. ESBH pré-op stérile / Infection post-op. Immédiate / Responsabilité hospitalière (oui)
96-47
. Suspicion de germe endogène / Responsabilité de l'établissement hospitalier (oui)
96-47. Responsabilités partagées (praticien clinique) (oui) / 1ere intervention
erronée / infection après réintervention
93-43
. Application loi du 4-3-2002 (non)
60-50
. Perforation colon, Maladresse (non) Condamnation (non)
58-49
. Perforation colon, Aléa thérapeutique, Responsabilité (non)
58-49
. Prélèvement / aiguille non aseptisée / responsabilité contractuelle du médecin (oui)
68-56
. Absence d'infection à la sorite / Responsabilité (non) / Indemnisation (non)
98-55
Médecin urgentiste
. Faute professionnelle / Examen superficiel / Retard dans le diagnostic / Décès de la victime / Homicide involontaire
101-56
Risques exceptionnels
. Obligation d'information
93-43
. Refus d'examen par la patiente/Enfant né trisomique / Responsabilité du gynécologue (non)
68-55 . Transmission d'un dossier par fax à une personne morale / Violation du secret médical (non)
68-56
. Choc anaphylactique / responsabilité médecin clinique / perte de chance (non)
70-72
. Recours des caisses
79-62
. Transfusions sanguines
79-62
. Devoir d'information du médecin, obligation d'information sur les risques encourrus, actes d'investigation médicale
83-50
. Libéralité / Application de l'art. 909 du Code civil
61-42
. Sanction disciplinaire / Annulation
Conseil d'État 4e et 6e ss / C /
61-42
. Médecin traitant, Imprudence et négligence (oui)
55-47. Manquement inexcusable du gynécologue hospitalier / faute détachable du service (non, cassation)
76-60
. Samu et médecin libéral réquisitionnés / alerte par enfant / impossibilité de joindre / intervention tardive / décès / responsabilité conjointe du Samu et du médecin
76-60
. Médecin hospitalier / Tardiveté de diagnostic / Faute pénale du chirurgien hospitalier / Mais sur le plan civil responsabilité du service public hospitalier
81-54
. Trouble de l'érection, traitement adapté, responsabilité du médecin (non), priapisme, absence d'information, responsabilité du médecin (oui)
82-50
. Lésion du nerf tibial, aléa thérapeutique
82-50
. Coloscopie exploraoire, perforation intestinale, responsabilté du médecin
82-50
. Défaut de diligences (oui) / homicide involontaire (non) / responsabilité pénale (oui)
75-64
. Enfant né handicapé, insuffisance diagnostic prénatal responsabilité (oui)
54-39
. Médecin obstétricien - Choix par le praticien du mode d'intervention – responsabilité (non)
65-46
. Normes de décompression / non respect / caisson hyperbare / décès / homicide involontaire (oui)
75-64
. Perte d'une chance / Absence de lien de causalité prouvé et d'erreur de diagnostic / Responsabilité de l'obstétricien (non)
64-46
. Sang contaminé / transfusion sanguine / hépatite C, prescription inutile /
responsabilité du médecin (non)
75-64
Faute médicale
.Incapacité du centre hospitalier d'effectuer une intervention dans le prescrit
CE / ch .5 / 2017-07-19 / n° 395083 / 2017-015316
135-46
Secret
. Violation (non)
59-51
Secret médical
. Refus de communication dossier médical
56-48
. Obligation pour un établissement de santé de communiquer le dossier médical (non)
67-45
Sang contaminé
. Responsabilité de l'EFS (Responsabilité de l'établissement français du sang),
transfusion sanguine, responsabilité du véhicule implique (non)
84-50
Transfusion sanguine
. Présomption de responsabilité / Loi 4 / 03 / 2002 (oui)
70-72
. Accident de la circulation / transfusion sang contaminé / responsabilité partagée EFS et responsable de l'accident (co auteur).
73-52
Obligation de moyens/Sécurité
. Responsabilié sans faute
44-52
Responsabilité conjointe
. Infection nosocomiale / Chirurgien/clinique / Responsabilité conjointe (oui)
69-59
. Responsabilité *in solidum*, concours de fautes médicales / infirmité cérarale, responsabilité *in solidum* (oui)
91-51
Vaccination
. Sclérose en plaque / Art L3111-9 du Code de la santé publique / Lien de causalité (non) / Responsabilité de l'État (non)
Conseil d'État/SS 5/09-02-2011/JD2011-00150996-46
. Soins adaptés à l'état du patient / Non-assistance à personne en danger (non)
CC / Crim / 2017-03-07 / n° 16-80.754 / JD 2017-003911
133-36
Tardiveté de communication de résultats d'analyse / Décès de la patiente, perte de chance, responsabilité du laboratoire
CC / civ 1 / 2017-07-05 / n° 16-21.510 / 2017-014380
136-46

Laboratoire pharmaceutique
Médiator.
.Laboratoires SERVIER / responsabilité civile du producteur
CC / civ 1 / 2017-09-20 / n° 16-19.643 / 2017-018147
136-47
.Etat préexistant révélé par la prise de Mediator / Action de devant la juridiction civile / Médiator / Responsabilité intégrale due à l'absorption du médiatore / Cassation
CC / civ 1 / 2017-11-21 / n° 16-24.719, 16-23.804 / 2017-023998
137-49

Oniam
Oniam
. Défaut d'information / Dommages - intérêts indépendants de la

Prothésiste
Prothésiste
. Intervention en bouche / Exercice illégal
CASS / crim / 2015-05-19 / n°14-85.032,1495 - 2015-011734
122-42

Responsabilité médicale
Intervention chirurgicale excessive
. Préjudice certain / Perte de chance (non)
98-55

Réparation d'un dommage

Parturinte.
.Hémorragie / Décés / Préjudice personnel / Transmission aux héritiers
CAA Marseille / civ. 2 / 2017-10-12 / n° 15MA02769 / 2017-020360
136-46

Sage femme

Négligences déterminantes
. Débranchement monitoring / Atteinte cérébrales enfant / Condamnation pénale / Responsabilité (oui)
Paris/CC/Civ.1/N°10-10.449, 10-10.670, 167/2011-02-17/ JD2011-001747 96-47
. Cronarographie / Risques d'ischémie non rappelé / Responsabilité (oui)
Lyon/CA/Ch.6/2010-12-23/nº 09LY01051/JD2010-026155 95-50

Santé

Refus de soin du patient après infection nosocomial
. Imputation de l'aggravation à l'infection nosocomiales
Cass / civ 1 / 2015-01-15 / n°13-21.180,26 - 2015-000234
120-45
Obligation d'information du praticien même si l'intervention s'adresse à un autre praticien
. Aix-en-Provence / CA / ch 10 / n°2015/95 - 2015-004914
120-45
. Dommages-intérêts CA Paris / pole 2 ch 2 / 2017-01-26 / n°15/18674 / 2017-001224
132-48

Vétérinaire

Instance disciplinaire
. Art 6 CEDH / Annulation / Chambre de discipline / Composition irrégulière
Strasbourg/CE/SS 4 et 5/2010-12-03/nº326718/JD2010-022658
95-50
.Devoir de conseil. Insuffisances. Responsabilité (oui)
51-41
.Complication post opératoire, responsabilité du vétérinaire (non)
52-39
Elevage de taurilons.
Diarrhée virale bovine / insuffisance de soins consciencieux / Responsabilité (oui)
CA Nancy / civ 1 / 2017-10-03 / n°16/00590 / 2017-021866
136-47

Divers

. Diverses réparation d'accident médical / Partage entre perte de chance réparé par la faute du service hospitalier et l'ONIAM pour le reste de l'indemnisation
CC / civ 1 / 2017-11-22 / 2017-023901
137-48

● JP²-2.J.1.1. R.C. EXPLOITATION

Pharmacie
. Dédomagement inventeur (oui)
51-41
. Droit pénal, Exercice illégal de l'activité de pharmacien
86-51
Fabricant de produits
. Produits nocifs, certificat de libre vente délivré par l'AFSSAPS
87-49

● JP²-2.J.1.1. R.C. PRODUITS

Labo pharmaceutique
. Affaire du Distilbène / Responsabilité du laboratoire (oui) / Rejet du pourvoi
72-68
. Vaccins, Hépathite B, Sclérose en plaque, Liens de causalité (non)
88-47
. Cancer induit, même traitement chez la mère, Inversion de la charge de la preuve (oui)
88-47
. Cancer induit, même traitement présumé chez la mère, Preuve à charge demanderesse (oui)
88-47

● JP²-2.J.1.2. CONTRATS

Infirmiers
. Rapports entre associés / Brusque rupture / Dommages et intérêts (oui)
64-46
Professions médicales
. Cession de clientèle
59-51

● JP²-2.J.1.3. STATUTS - DÉONTOLOGIE

Médecin
. Autorité ordinale/ Désignation d'expert, (oui)
62-46Secret médical
. Limites (oui)
57-40
Secret professionnel
. Médecin du travail (oui)
65-46

❒ JP²-2.J.2. ADMINISTRATIVE

Clinique et Médecin
. Accouchement, Infection nosocomiale
58-49
Dépistage prénatal
. 1. Application de la loi du 4 mars 2002 aux instances en cours (non)
2. Examen prénatal réalisé par un médecin non qualifié / Responsabilité de l'hôpital (non)
72-68
Hôpital
. Hospitalisation d'office sur arrêté préfectoral / Annulation de l'arrêté / Responsabilié du centre hospitalier / Compétence du juge des référés pour allocation de provision (oui).
66-60
Médecin
. Ordre. Refus d'inscription. Respect réglementation (oui)
51-41
Nomenclature
. Possibilité pour la commission de la nomenclature des actes de consulter un expert (oui)
70-72
Obstétrique
. Accouchement dystocique / présence d'un médecin obligatoire
69-59
Préjudice corporel
. Absence ou insuffisance d'information du patient sur les risques encourus
48-65
Responsabilité de l'assistance publique
. Erreur de diagnostic, tumeur bénigne et non maligne, lésion définitve causée au patient par le traitement mis en place, responsabilité de l'AP (oui), indemnisation (oui)
82-50
Secret
. Non respect, sanction disciplinaire (oui)
54-39
Sida
. Aptitude à l'exercice d'une profession / Personne séropositive / Circonstance ne permettant pas à elle seule de conclure à l'inaptitude
72-68
Vétérinaire
. Tout vétérinaire est susceptible d'être désigné comme expert ou intervenir en cette qualité
68-56

● JP²-2.J.2.1. R.C. EXPLOITATION

Ecole d'infirmière
. Refus de redoublement / Motivation illégale / responsabilité (oui)
93-42

❒ JP²-2.J.3. PÉNALE

Chrirurgie esthétique
. Absence de diligence normale / ITT de plus de 3 mois / Responsabilité professionnelle et pénale (oui)
67-45
Chrirurgie viscérale
. Responsabilité, Faute / Sortie prématurée, application de l'article L121-3 al. 4 du code pénal, responsabilité (oui).
91-51
Médecin
. Prêt consenti par les patients à un médecin neurologue / Abus frauduleux / Responsabilité professionnelle pénale.
67-45
. Erreurs manifestes / Décès de la victime / Homicide involontaire
68-56
Obstétricien
. Erreur de jugement / Responsabilité (oui) / Condamnation
72-69
Qualification
. Constatations de l'expert / Altération irréversible de la fonction de phonation / Crime (oui)
72-69
Responsabilité
. Diligences non accomplies, Homicide involontaire (oui)
55-47
Secret professionnel
. Violation, responsabilité pénale de l'expert (oui)
48-65

❍ JP²-2.K. SPORTS, LOISIRS

❒ JP²-2.K.1. CIVILE, SOCIALE, COMMERCIALE

● JP²-2.K.1.1. R.C. PROFESSIONNELLE

Associations sportives
. Sport / Responsabilité d'associations sportives (non)
64-47
Loueur de bateaux
.Vérifications de la capacité des candidats locataires / Responsabilité en cas d'accident (oui)
67-45
Responsabilité
. Association sportive / Joueur blessé par un spectateur / Responsabilité (non)
72-69
Sportif
. Responsabilité - Le juge civil garde sa liberté pour apprécier la faute (oui)
65-48

❍ JP²-2.N. DIVERS

❒ JP²-2.N.1. CIVILE, SOCIALE, COMMERCIALE

● JP²-2.N.1.1. R.C. PROFESSIONNELLE

Expert-comptable
. Erreur déclaration TVA, Faute (oui)
56-49

Responsabilité

.Conseiller phytosanitaire / Échalotes ramollies / Perte de 108 tonnes d'échalotes
CA RENNES / civ 5 / 2015-05-13 / n°178,13/04694 - 2015-016634
122-42
. Maire Officier d'état civil / refus de célébrer un mariage / agent de service public (oui)
76-60
. Responsabilité du transporteur maritime
Mise à disposition de la marchandise, absence de preuve, responsabilité du transporteur
77-77. Responsabilité du transporteur aérien, embolie plusieurs jours après le déplacement, application de la convention de Varsovie
77-77. Fournisseur d'accès à internet, absence de responsabilité en cas de carence de la prestation (non), clause abusive (oui)
77-77

Agent de voyage

. Obligation d'information, Renseignement sur les conditions d'admission et vaccinations requises
85-52
. Enfant handicapé ensuite d'une suffocation dans une piscine d'hôtel.
85-52
. Responsabilité de l'agent de voyage / article L211-17 du code de tourisme
CASS / civ 1 / 2015-01-15 / n°13-24.701-2015 - 000376
120-46

Instituteur

. Chute d'une élève / Piscine / Séquelles sérieuses / Prise en charge par l'État
102-47
Organisateur
. Accident mortel, Homicide involontaire, Responsabilité (oui),
90-53
Transports
. Responsabilité du pilote fl uvial / Heurt de pont / Nécessité d'un pilote agréé / Société responsable
99-50
. Responsabilité du transporteur maritime / Échouement / Retard de livraison
99-50
Transports aériens
. Indemnisation / Retard de plus de 3 heures / application de la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne
CASS / civ 1 / 2015-01-15 / n°13-25.351,42 - 2015-000272
120-46

Vétérinaire

. Vétérinaire dépositaire d'un cheval en réveil d'anesthésie opératoire / Prévention
CA BORDEAUX / civ 5 / 2015-05-13 - n° 13/05728 - 2015-012694
122-42

● JP²-2.N.1.1. R.C. EXPLOITATION

Honoraires
. Absence de périodicité, Prescription quinquennale article 2977 du Code civil inapplicable
56-49
Informaticien
. Informaticien externe / Prestation de service/ Insuffisance /Dédommagement partiel (oui)
62-46
Obligation de publicité sincère
. Produits d'appel, publicité de nature à induire en erreur. Faute pénale.
85-52

❒ JP²-2.N.2. ADMINISTRATIVE
Mineurs placés par décision de justice
. Responsabilité de l'État engagée sans faute
72-69
Préjudice d'anxiété / Amiante / Application de la loi du 23-12-98 / CA Grenoble / ch soc section B / 2017-01-05 / n°15/00352 / 2017-001866
32-50
Transports / Chute de machine en cours de route / Responsabilité du transpoteur / Absence de contrôle du poids / Confirmation de l'arrêt de la cour d'appel
CC / com / 2017-11-29 / n° 16-23.105 / 2017-024617
137-49
Vol de marchandise / Evaluation du préjudice / Nécessité de réparation / Transport / Cassation
CC / com / 2017-11-29 / n° 16-19.118 / 2017-024548
137-49

❒ JP²-2.N.3. PÉNALE
S.G Syndicat
. Propos insultants sur site internet / Responsabilité (oui)
69-59

❍ JP²-2.O. PROFESSIONS DU DROIT

❒ JP²-2.O.1. CIVILE, SOCIALE, COMMERCIALE

● JP²-2.O.1.1. R.C. PROFESSIONNELLE

Avocat

Avocat
. Obligation information/ Surveillance de l'aptitude professionnelle (non)/ Responsabilité (oui)
89-51
. Devoir de conseil / Responsabilité / Procédure
3 arrêts :
61-42
. Art 1147/ CC/ Faute contractuelle (oui) / Moyens et fondements juridiques erronés / Responsabilités (oui).
94-44
Contestation d'honoraires
. Procédure particulière dans laquelle la responsabilité de l'avocat ne peut pas être mise en cause
CASS / civ 2 / 2015-06-11 / n°13-27.987,961 - 2015-014214
122-42
Devoir d'information
. Absence de conséquence / Information incomplète / Réparation (non)
95-51
. Acte élisant domicile/ instruction de la cliente / responsabilité (non)
91-50
. Rédaction, Conseil et Information (non), responsabilité (oui)
90-54
. Non assignation durant garantie décennale / Faute (oui) / Condamnation (oui)
98-55
. Insuffisance de l'action engagée / Défaut d'avertissement sur le délai d'appel
CASS / civ 1 / 2015-02-04 / n°14-10.841,120 - 2015-001869
120-45
Défaut de diligences
. Péremption du commandement de saisie immobilière, Responsabilité (oui)
97-38
Dépôt de mémoire ampliatif (non)
. Responsabilité (oui), Absence à l'audience du Tribunal administratif, perte de chance (oui)
97-38
Fixation d'honoraires
. Contestation / Appel de l'ordonnance du Bâtonnier
97-38
Liberté d'expression
. Distinction entre la sanction disciplinaire et l'immunité pénale de l'article 41 de la loi du 29-07-1881
CASS / civ 1 / 2015-09-10 / n°14-24.208 - 2015-020054
122-42
Mandat Ad litem
. Renouvellement inscription, hypothécaire non demandée appréciation de l'étendue du mandat par la cour d'appel (oui), rejet de la demande de dommages et intérêts, responsabilité (non)
92-47
Membre d'un « partnerchip »
. Inscrit au barreau français / Juridiction française compétente / Responsabilité personnelle (oui)
97-38
Membre SCP
. Art 16 al 1 et 2 loi du 29-11-1966 / Responsabilité personnelle / Responsabilité SCP possible / Responsabilité partagée possible (oui)

94-44
Secret professionnel
. Secret de la correspondance entre Avocats,
Communication de ces courriers à l'expert, Nullité (oui)
59-51
Responsabilité du délai (oui)
63-54
Responsabilité
Absence de réponse du client / Procédure mal conduite / KBIS /
Responsabilité (oui)
Paris / CC / civ1 / nº K09-68.493 / 2010-11-25 / JD 2010-022100
95-51
Retard d'engagement de la procédure
Responsabilité (oui), Préjudice économique (oui)
97-38Rédaction d'un acte inefficace / Perte de chance /
. Évaluation de la perte de chance / Responsabilité de l'avocat (oui)
72-69
. Absence de diligences / Pourvoi caduc (oui)
79-63
. Obligation pour l'avocat de se tenir informé des revirements
de la jurisprudence et d'en informer ses clients
85-51
. Obligation de renseignement de l'avocat, Divorce, appel,
désistement d'appel, transcription. Limite légale,
application de la loi.
85-51
. Perte de chance, délai non expiré, changement d'avocat,
responsabilité du premier Avocat (non)
86-51
. Rédaction d'une lettre de résiliation non conforme aux
clauses du contrat, responsabilité (oui)
86-51
. Conseils erronés, conséquences, pénalités fiscales, responsabilité
pour la totalité des pénalités mises en recouvrement
87-47
. Absence de mise en cause de la personne civilement reponsable
CA Dijon / civ 1 / 2017-02-21 / n°14
. Défaut d'information et de conseil / Faute professionnelle /
Perte de chance / Evaluation
CA Dijon / Civ 1 / 2017-03-15 / n°15-24.061 / JD 2017-004773 133-36

Administrateur judiciaire

. Recouvrement créances
53-47

Expert-comptable

. Droit de rétention / Entreprise en redressement judiciaire /
Défaut de paiement des honoraires
Jurisdata 2003-224154
62-46
Expertise privée
. Expertise privée / rejet des débats faute de contradictoire /
Violation par le Juge de l'art 16 du NCPC
75-64

Huissier

Assignation en revendication
. Objets saisis / Responsabilité d'huissier (oui)99-51
Charges de copropriété
. Décompte non conforme à la loi, faute, réparation (oui)92-47
Constat non-conforme
. Responsabilité (oui)94-44
Mission confiée par une société à l'huissier /
. Incompétence de l'huissier / Responsabilité (oui)
63-54
Indélicatesse sur les fonds clients / destitution /
. sanction proportionnée (oui rejet du pourvoi)
76-60
Liquidateur
. Liquidateur, omission de déclarer une créance dans les opérations
de liquidation, responsabilité personnelle (oui)
77-77
Mandataire liquidateur judiciaire
. Déclaration d'une créance / Relevé de forclusion (non)
61-43

Notaire

Acte inapproprié
Redressement fi scal / Devoir de conseil / Responsabilité (oui)
102-49
Acte SSP
. Signature promesse vente / Demande préalable (Kbis, relevés hypoth.)
non obligatoire / Responsabilité (non)
97-38
Défaut de vigilance et de conseil
. Servitude non mentionnée
99-51Devoir de conseil
. Risque de redressement (oui) / Client non informé / Responsabilité
(oui)
96-47Devoir d'information
. Non-respect / loi carrez / responsabilté (oui)
91-50
. Recopie acte SSP établi par les parties / oubli TVA / incidences fiscales
(oui) / responsabilité (oui)
98-55
Faute, non conformité
. Non-respect des termes d'un acte/ co-responsabilités du banquier
93-42
. Non-conformité de la construction, acte incomplet / responsabilité (oui)
90-52
Insuffisance de l'acte
. Option fiscale / Défaut d'information / Devoir de conseil / Responsabilité
(oui) / Perte de chance
99-51
Responsabilité
. Art. 455 CPC / Cession d'unité hospitalière / Contrat d'exercice
privilégié du praticien / Insuffi sance du devoir de conseil (non)
101-56
. Responsabilité (oui) / Erreur / Confusion entre deux concessions
de durées différentes
101-56
. Responsabilité / SCI / Donation de parts / Publicité de l'acte
101-56Vices connus de l'immeuble
. Mauvaise foi des vendeurs / Résolution de la vente / Responsabilité
du notaire (non)
99-51
Divers
. Actes administratifs contradictoires / Responsabilité (non)
60-50
. Acte authentique / Application des dispositions
de l'art. 145 NCPC / Motivation du jugement.
61-43
. Contrôle insuffisant (oui)
66-60
. Déclaration du vendeur
Obligation de vérification / Police dommage ouvrage
67-45
. Efficacité de son acte
Obligation / Responsabilité engagée (oui)
67-45
. Insuffisance de l'acte / Responsabilité du notaire (oui)
68-56
. Insuffisance d'information/Responsabilité du notaire (oui)
68-56
. Publicité / Nom du notaire figurant dans une publicité
de promotion immobilière / Responsabilité (oui)
68-56
. Rédaction d'actes.
Conseil insuffisant, responsabilité (non)
52-39
. Responsabilité / Non-inscription d'une garantie hypothécaire /
Perte d'une chance pour la banque prêteuse /
Responsabilité du notaire (oui)
65-47
. Obligation d'information du notaire sur les risques fiscaux
d'une opération Information insuffisante, déclaration d'intention
d'aliéner (DIA), préemption par la Commune, préjudice pour le vendeur,
responsabilité du notaire
77-77
. Insuffisance du conseil, notaire conseil habituel, responsabilité (oui)
82-51
. 85-52
. Responsabilité quasi délictuelle du notaire, art. 1382 du Code civil
86-51
. Insuffisance ou incompétence dans le conseil,
responsabilité du notaire (non)
86-51
. Non rappel par le notaire du délai nécessaire
de l'habitation personnelle pendant cinq ans
86-51
. Conseil erroné, obligation et responsabilité du notaire
87-49
. Diligences insuffisantes, responsabilité du notaire (oui)
87-49
. Déclaration de succession, absence d'indication au passif d'une
dette connue personnellement par le notaire,
responsabilité quasi délictuelle, art 1382 CC (oui)
87-49
Évaluation erronée de parts de SCI
. Responsabilité du notaire
CASS / civ 1 / 2015-02-04 / n°14-10244,118 - 2015-001865
120-45
Service judiciaire des scellés
. Jugement de restitution / Incapacité de restituer les scellés détruits
81-54
Syndic de copropriété
. Responsabilité syndic envers copropriétaires /
Nullité de décisions d'assemblée générale (oui)
63-54
Vendeur sous procédure collective / Obligation pour le notaire
de vérification dans les publications légales
CC / civ 1 / 2017-12-06 / n° 16-24.341 / 2017-024940
137-49
Obligation de vérifictation du notaire / Absence de contrôle /
Faute personnelle / Article 1240, ancien article 1382 du code civil /

Appel en garantie contre le vendeur initial (non)
CC / civ 3 / 2017-11-16 / n° 15-26.7.830, 15-27.604 / 2017-024969
137-49

● JP²-2.O.1.2. CONTRATS

Avocat
. Convention d'honoraires /
Caractère contractuel / Licéité (oui)
61-43
Huissiers
. Rémunération / Liberté des honoraires,
mais convention préalable nécessaire
64-47
Mission
. Nouvelle mission en instance d'appel sur nouvelles
pièces versées aux débats, transexualisme (oui)
53-47
Notaire
. Insuffisance ou rétention d'information de la part du vendeur
64-47

● JP²-2.O.1.3. DÉONTOLOGIE, STATUTS

Avocat
. Honoraires
54-39
. Maniement de fonds / CARPA / Contrôle du Bâtonnier /
Bien-fondé (oui)
62-46
. Conseil de l'ordre (formation disciplinaire).
Partie à la procédure (non)
65-47
. Tableau de service – Obligation pour l'avocat (oui)
Liberté pour l'avocat (non)
65-47
Magistrat
. Incompatibilité / Impartialité
62-46
Secret professionnel (Notaire)
. Caractère absolu (oui)
73-52

❐ JP²-2.O.2. ADMINISTRATIVE

Indemnisation
. Victimes / Recours des caisses
79-61
. Modalités / Perte de chance
79-61
Responsabilité de l'État
. Dysfonctionnement judiciaire / délai excessif
75-64
.Conseil d'Etat / Décisoin de préemption illégale / Indemnisation de
l'acquéreur évincé (oui) / Démonstration à faire par lui à partir de ses
bilans des pertes que cela aurait entraînées
79-62
. Anormale lenteur judiciaire
85-52
. Durée excessive de la procédure, 6 ans au pénal, 18 ans au civil
87-47
. Sécurité aérienne / Suspension d'autorisation de vol / Graves
anomalies techniques et opérationnelles
99-50
. Service de la justice / Dysfonctionnement / Incarcération injustifi ée /
Faute lourde
102-47Responsabilité de l'administration pénitentiaire
. Suicide d'un jeune détenu, insuffisance de surveillance,
. responsabilité de l'administration pénitentiaire (oui)
77-77

❐ JP²-2.O.3. PÉNALE

Avocat
. Écoutes téléphoniques, Non respect de la procédure, Nullité (oui)
55-47Secret professionnel - Avocat
. Violation (non), Exhibitionnisme cabinet d'avocate
49-51
. Violation du secret professionnel / deux époux avocat /
infraction constituée (oui)
73-52

JP³ JP. DU DROIT ET DES MATIÈRES DU DROIT

❍ JP³-01 ADMINISTRATIF

Responsabilité de l'État

Insuffisance du contrôle de légalité
Responsabilité de l'État (non)
97-37
Refus de concours de la force publique,
. Conséquences dommageables / Réparation
Strasbourg / CE / nº 331429 / 2010-11-08 / JD2010-020881
95-51
Crime
. Détenu, permission de sortie, Responsabilité de l'État, réparation
Douai /CAA / Ch.1 / 2010-12-29 / nº 09DA01585, 09DA01738 /
JD2010-027428
95-51
Fait de guerre/ bombardement sur le Danube/ Droit à réparation
aux victimes (non)
93-43
. Mesures de précaution excessives
93-43
. Tribunal des pensions / dysfonctionnement judiciaire /
délai excessif / réparation du préjudice
73-52
. Mineur placé par le juge des enfants / Incendie / recours en garantie
de l'association contre l'État (oui)
81-54
Gêne
. Gêne occasionnée / Indemnisation (oui) / Retards pour aménagement
accès handicapés/
94-45
Faute
. Carence du Préfet / Faute lourde / Responsabilité (oui)
94-45

Responsabilité communale

Agent communal
. Utilisation privée véhicule / Destruction par incendie sur un parking
public / Sinistre dû à un mauvais entretien du véhicule / Responsabilité
agent (non)
98-58
Décision illégale
. Erreur (non) / Absence de réparation (oui)
98-58
Dysfonctionnement judiciaire
. Durée de procédure raisonnable / Financement politique / Loi d'amnis-
tie Responsabilité du maire (non)
Paris/CC/Civ1/nºE09-69.776/2010-11-04/JD2010-020258 95-51
. Responsabilité de la Commune / faux certificat établi par le Maire
76-60
. Plaques de verglas suite à un arrosage municipal / Accident /
Responsabilité de la commune
81-54. Enfant blessé dans un portillon/ abscence
de surveillance enfants (non)/ concours de circonstances im-
prévisibles/ défectuosité de l'équipement
(non) défectuosité de l'équipement (non)/ responsabilité (non)
93-43
. Arrêté municipal justifié / Conséquences dommageables pour entre-
prise riveraine (oui) / Responsabilité et réparation (oui)
94-45
Piéton inattentif
Voirie/ Grille/ Responsabilité (non)
97-37
Station de pompage
. Cessation d'utilisation / Relèvement nappe phréatique /
Désordre sous-sol et constructions avoisinantes /
Responsabilité collective (non)
96-48

Travaux publics

Responsabilité de l'entrepreneur
. Travaux de voirie, réseaux souterrains de gaz perforés, responsabilité de
l'entrepreneur (oui)
Douai/CAA/Ch.3/nº09/04868/2010-11-04/JD2010-025393 95-51

❍ JP³-03 ASSURANCES

Civil, pénal
. Assurances / Expertise / Prescription interruptive (non)
61-44
Garanties
. Garantie due par l'assureur / Absence de signature
par l'assuré d'un avenant (non) / Opposabilité à l'assuré (oui)
69-59
. Modification contrat initial / Connaissance de l'assuré /
Nécessité de sa signature pour preuve (oui)
69-59

❍ JP³-04 CIVIL

Expropriation
. Commissaire du gouvernement estimé comme « expert »
en matière d'expropriation, position dominante,
procès inéquitable, annulation
67-46
Excès de pouvoir
. Expert / Demande de réinscription / Délai probatoire d'un an avant
d'examiner la demande de réinscription / Excès de pouvoir /
Annulation
81-55

Filiation naturelle
. Demande d'expertise, Rejet (oui)
Paris/CC/Civ 1/A.972 F-P+B/2009-09-30/JT c MT/ JD 2009-049668 88-47
Fusion absorption
. Conditions de travail, expertise (oui)
Paris/CC/Soc/A.1916 F-P+B/2009-09-29/ JD 2009-049700 88-47
Produits sanguins contaminés, responsabilité
. Recours entre coobligés responsables / manquement à l'obligation de sécurité de résultat constitutif d'une faute / contrbution à la dette en proportion des fautes respectives 80-51
Responsabilité de l'association
. Mineur placé en famille / Incendie / Responsabilité de l'association (non
81-55
Responsabilité du notaire
. Responsabilité quasi délictuelle
83-50

❍ JP³-07 DOUANES

Importation
. Riz, brisures de riz, contrôles discutés,renvoie par la CC devant CJCE
54-40

❍ JP³-09 EUROPÉEN (V. juridictions JJ, G, 02, 02)

Délai raisonnable
. Exigences de la Cour Européenne des Droits de l'Homme au regard de l'existence de recours effectifs devant une juridiction nationale en cas de violation du droit au respect du délai raisonnable et incidence sur le non épuisement de voies de recours internes.
75-65
. Appréciation fouillée de l'effectivité réelle des recours internes au regard de la finalité que constitue la célérité des procédures dans le cadre du respect du délai raisonnable.
75-65
.Influence des comportements des parties sur l'appréciation du caractère raisonnable de la durée d'une procédure et la relativisation du principe selon lequel les décisions de justice définitives et obligatoires ne peuvent rester inopérantes au détriment d'une des parties.
75-65
Responsabilité civile médicale
. Loi Kouchner. Affaire Maurice c. France : la voie transactionnelle préférée afin d'aboutir à une satisfaction équitable suite à la condamnation de l'État français.
75-65

❍ JP³-14 PÉNAL

Abus de constitution
. Partie civile / dommages et intérêts / personne relaxée
80-51
Causalité
. Dommage corporel / prédisopositions de la victime
80-51
Concours de qualification
. Poursuites engagées successivement / mêmes imputations qualifiées différemment / nullité
80-52
Motivation des peines
. Récidive / peine d'emprisonnement / décision du juge
80-52
0pposabilité de l'exception de nullité du contrat d'assurance
. Assureur / exception / première intervention au procès
80-52Droit pénal de la santé
. Publicités en faveur des boissons alcoolisées 80-53
Droit pénal du travail
. Lieu de travail
80-53

❍ JP³-18 SOCIAL
Accident de travail
. Nécessité d'une expertise normale en matière d'accident du travail agricole
65-48
Licenciement
. Suspension du contrat de travail / obligation de loyauté (oui)
69-60

❍ JP³-19 SPORTS
Joueur
. La notion de « risque accepté » écartée / joueur fautif responsable (oui)
63-54

vous propose sa salle

pour vos réunions d'expertise et de formation, au centre de Paris

4, rue de la Paix - 75002 Paris

Métro :
Opéra, Madeleine, Tuileries, Pyramides
RER : Auber

Accès facile
des aéroports
et des gares

Capacité d'accueil :
26 personnes

Équipement : Salle climatisée, vidéoprojecteur, accès wifi

*Prix demi-journée : 220 € HT. Prix journée complète : 420 € HT. Pour réserver : 01 42 60 52 52 - info@revue-experts.com

Vous trouverez

sur notre site web

l'intégralité de notre

base de données :

articles, arrêts et

commentaires de

jurisprudence